DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE · Nº 12889 — 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine — MARDI 8 JUILLET 1986

Le triomphe de M. Nakasone

Le premier ministre japonais, M. Nakasone, a gagné le pari qu'il avait pris en provoquant des élections anticipées. Sa formation, le Parti libéral-démocrate (PLD), a en effet remporté le dimanche 6 juillet un triomphe sans précédent depuis que le pays est une démocratie. Elle a reconquis, avec quelque 54 % des voix — beaucoup plus que les 47 % des élections de 1983, — la majorité absolue des sièges à la Diète (Chambre basse). Le succès est aussi brillant à la Chambre haute, dont le renouvellement n'était que partiel.

Tous les sondages donnaient le PLD gagnant. La surprise vient de l'ampleur de sa victoire, succès personnel pour un premier ministre dont plusieurs collaborateurs se disputent pourtant déjà la succession.

La coutume veut que le chef du PLD, et, de ce fait, du gouvernement, cède la place au bout de quatre ans, à l'échéance de son deuxième mandat à la tête du parti. Dans le cas de M. Nakasone, l'heure de la « retraite » devait donc sonner en octobre prochain. Ce départ semblait inéluctable, car le premier ministre avait présidé en 1983 à une quasi-défaite et ne disposait pas, au sein du parti, d'une faction assez forte.

M. Nakasone avait pris un risque considérable en imposant, contre l'avis d'autre ténors du PLD, sa décision de convoquer les électeurs avec un an d'avance. Or les libéraux-démocrates enlèvent 300 sièges sur les 512 de la Diète, soit 50 de plus qu'il y a deux ans. Ce succès personnel est encore accentué par le fait le Parti socialiste, principale formation de l'opposition, avait axé sa campagne sur une dénonciation de la personne et des méthodes de M. Nakasone.

Les opposants n'avaient guère de solution convaincante à proposer pour résoudre les grands problèmes actuels du Japon, notamment le déficit budgétaire. L'électorat s'est en quelque sorte senti appelé à arbitrer de véritables « primaires » au sein du parti dominant.

Fort de son triomphe, M. Nakasone va donc maintenant entreprendre de renforcer son assise au sein du PLD pour obtenir un nouveau mandat de premier ministre au-delà d'octobre 1986, quitte à faire modifier les règles internes au parti. Comme l'un de ses anciens tuteurs, M. Tanaka, dont la carrière fut brisée par le scandale puis par la maladie, il fait aujourd'hui figure d'« animal politique » de tout premier plan. Les électeurs ont démenti avec éclat la baisse de popularité qu'on portait à son débit à la veille du scrutin.

Le Japon aura besoin, sans aucun doute, dans les années qui viennent, d'un chef de cette dimension. Des choix douloureux s'annoncent, notamment pour éviter une récession. La force du yen, dont la valeur devrait encore croître pendant quelques mois, va déséquilibrer encore davantage, au profit du Japon, une balance commerciale déjà largement excédentaire. Or l'humeur du Congrès américain est au protectionnisme. Tokyo devra en tenir compte, quitte à libéraliser le marché intérieur et à remettre ainsi en cause certains équilibres traditionnels de la société japonaise.

C'est à cette tâche que devra se consacrer, sans tarder, M. Nakasone. Il lui faudra, pour y faire face, tout le courage qu'il vient de démontrer. En effet, le scrutin de dimanche témoigne aussi du conservatisme de la société nippone. La remontée imposante du PLD, sous l'impulsion de son chef, oblige ce parti, conservateur par nature et par tradition, à faire l'effort d'imagination considérable dont, à ce jour, il ne s'est pas montré capable.

(Lire nos informations page 3.)

Les « époux Turenge » libérés avant le 25 juillet

Dominique Prieur et Alain Mafart seront affectés à la base française de Hao, dans le Pacifique

M. Jacques Chirac a annoncé, ce lundi matin 7 juillet, les termes de l'accord conclu entre la France et le gouvernement néo-zélandais, sous les auspices du secrétaire général des Nations unies, qui doit aboutir à la libération des faux époux Turenge avant le 25 juillet. M. Denis Baudouin, porte-parole du premier ministre, a indiqué que les deux officiers, condamnés à dix ans de prison après l'attentat contre le bateau de Greenpeace, seront transférés sur le sol français. Il a précisé que le commandant Mafart et le capitaine Prieur seront affectés, pour une durée de trois ans, à la base aérienne de Hao, en Polynésie française.

M. Baudouin a ajouté que les deux officiers pourront y vivre avec leur famille, rencontrer des amis, mais ne devront pas accorder d'interviews à la presse ni rédiger d'articles.

Il leur sera interdit de quitter l'île pendant cette durée de trois ans, sauf accord entre les gouvernements français et néo-zélandais. Leur situation pourra être revue pour des cas particuliers, et notamment pour des raisons de maladie.

Le porte-parole de M. Chirac, analysant le document sur lequel les deux gouvernements se sont mis d'accord, a souligné que celui-ci retraçait les faits qui se sont produits depuis l'arrestation des deux officiers en juillet 1985 à Auckland et décrivait les négociations entre les deux gouvernements.

Il a précisé qu'il prévoit notamment une lettre d'excuses, qui serait transmise au gouvernement néo-zélandais par la France, puisque le gouvernement précédent avait reconnu que les deux officiers avaient agi sur ordre.

L'accord conclu sous les auspices de M. Perez de Cuellar fixe également à 7 millions de dollars l'indemnité due par la France à la Nouvelle-Zélande, il rappelle que les Néo-Zélandais demandaient 9 millions de dollars, alors que les Français en offraient 4.

Enfin, les questions commerciales sont également soulevées par l'accord, à la demande de la Nouvelle-Zélande qui souhaitait que les accords commerciaux entre elle et la Communauté européenne soient maintenus.

M. Baudouin a rappelé que la France n'avait jamais exprimé de menaces, mais qu'il aurait été difficile pour elle d'accepter que se poursuivent des marchés pendant que ses officiers demeuraient en prison. Il a donc été entendu que les importations pour les deux prochaines années seraient maintenues.

A. P.

(Lire la suite page 4.)

LA « BAVURE » DE LA RUE DE MOGADOR

Tous les moyens ne sont pas bons

La reconstitution des circonstances de la mort de Loïc Lefèvre, vingt-huit ans, tué samedi 5 juillet à Paris par un CRS, a lieu dans la nuit de lundi à mardi. Gilles Burgos, vingt-neuf ans, gardien à la CRS 54, qui a tiré les coups de feu, a été inculpé de coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner et placé sous contrôle judiciaire. M. Chirac, évoquant, lundi, cette affaire au conseil de Paris, a déclaré : « D'où qu'elles viennent, les fautes doivent être sanctionnées ».

par EDWY PLENEL

Le métier de policier n'est pas une science exacte. Il comporte des risques, suppose parfois l'improvisation, n'exclut pas la peur, les fautes, les mauvais réflexes. On l'admet, mais à condition d'y ajouter cet axiome premier : les policiers ont pour mission d'interpeller les contrevenants, non de les exécuter. Or c'est bien cette règle qu'a transgressée, samedi 5 juillet, à Paris, le CRS qui, sans affolement notable, tua un fuyard, un jeune homme de vingt-huit ans saisi par une peur panique de l'uniforme.

La justice tranchera. Mais que le CRS ait tué froidement, comme l'assurent certains témoins, ou qu'il se soit senti menacé, comme il le soutient, la leçon est la même : les policiers ne sauraient s'ériger en justiciers et violer la loi qu'ils ont en charge de faire respecter. C'est, à tout le moins, le commentaire que l'on est en droit d'attendre des responsables de l'Etat après un tel drame.

Aussi l'événement révèle-t-il les sensibilités des uns et des autres, ces réflexes qui disent des principes personnels autant que des convictions politiques. M. Edouard Balladur a ainsi trouvé les mots justes, dimanche, au « Club de la presse » d'Europe 1, en confiant sa *« réaction de consternation »*, une réaction *« humaine avant d'être politique »*, a-t-il précisé.

Ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua n'a pas spontanément été saisi par la même émotion. Samedi, il trouva plus de mots pour menacer de poursuites ceux qui se livreraient à *« une présentation malveillante des faits »*, se contentant du simple rappel que, *« s'il y a des fautes, elles seront naturellement sanctionnées »*. Etonnante réaction d'un ministre qui prône pourtant l'étroite coopération de la police et des citoyens ! Etonnante menace voilée contre des témoins avant même qu'ils aient été entendus par la justice !

M. Balladur, lui, ne s'est laissé aller à aucune maladresse. *« Il ne s'agit pas de donner un satisfecit de principe à toutes les actions de maintien de l'ordre,* a-t-il assuré. *Le gouvernement est attaché à faire respecter la loi par tout le monde, y compris la police. »* Ce discours est le bienvenu. En effet, la bavure policière de Paris résulte d'un air du temps, d'un zèle policier conforté par des excès verbaux au sommet de l'Etat.

C'est M. Jacques Chirac, lui-même, déclarant, le 21 mars, que le gouvernement est *« bien décidé »* à *« couvrir »* la police, *« si par malheur un accident arrivait »*, en ajoutant toutefois que *« c'est une question de mesure »*. C'est M. Pasqua, assurant, le 21 mai, que les policiers *« sont couverts par leurs supérieurs ; nous les couvrons, il n'y a aucun problème »*. C'est M. Robert Pandraud proclamant à la fin du mois de mai, que *« tous les moyens sont bons »* pour lutter contre le terrorisme et l'insécurité.

(Lire la suite page 11.)

M. Mitterrand à Moscou : trois tête-à-tête avec M. Gorbatchev

Les entretiens porteront essentiellement sur le contrôle des armements

PAGE 4

Putsch avorté à Manille

Quelques dizaines de partisans de M. Marcos ont voulu porter M. Tolentino à la présidence

PAGE 3

Télévision : le Sénat refait la copie de M. Léotard



Sur les PDG de TF1 et de TDF, sur la « 5 » et « TV6 », la Haute Assemblée a imposé ses vues

PAGE 10

M. Kurt Waldheim intronisé président de la République d'Autriche

L'Etat au péril de son chef

PAGE 6

Le Monde

ÉCONOMIE

- **La stabilisation manquée des prix des matières premières.**
- **L'évolution des revenus en France.**
- **La chronique de Paul Fabra.**

PAGES 27 à 29

Sports : la relève

Au cours d'un week-end sportif très riche, les vedettes ont senti la menace des générations montantes.

Au Castellet, Alain Prost, champion en titre, a dû laisser filer l'Anglais Nigel Mansell, désormais deuxième au championnat du monde de formule 1.

A Wimbledon, Boris Becker a confirmé son génie de champion en herbe contre l'actuel numéro un mondial, Ivan Lendl ; et il a fallu une super Navratilova pour contenir les ambitions de la jeune Mandlikova.

Quant à Hinault, contesté par ses propres équipiers en ce début de Tour de France, il devra peut-être se mettre au service de Greg Lemond, un lieutenant attiré par le pouvoir.

(Lire page 30.)

UN POINT DE VUE SUR NATIONALISATION ET PRIVATISATION

Les avatars de la légitimité

par JACQUES DE FOUCHIER (*)

La légitimité est le fondement de tout pouvoir, qu'il soit économique ou politique : c'est sur elle que repose le droit de passer outre aux oppositions minoritaires. Au moment où, succédant à des nationalisations qui ont brutalement déchiré le tissu élaboré jour après jour des légitimités anciennes pour y substituer d'un seul coup de formelles légitimités d'Etat, les privatisations vont devoir en récréer de toutes neuves. Cet aspect des problèmes qu'il leur faudra résoudre ne me semble pas assez souvent évoqué. Là se trouvent pourtant le cœur du sujet et le vrai critère des solutions adéquates.

Précisons-le tout de suite : ce n'est pas en fonction des seuls actionnaires que peut se définir aujourd'hui la légitimité du pouvoir dans l'entreprise. C'est aussi en fonction de l'entité vivante que celle-ci incarne à travers l'ensemble de ses personnels. C'est, enfin, en fonction de l'intérêt national, inévitablement concerné par elle, pour peu qu'elle soit d'assez grand format.

Ce serait, dans l'univers de plus en plus complexe où se situe désormais l'action des responsables d'affaires, professer un libéralisme éperdu que de prétendre assurer, à travers l'intérêt des actionnaires et par le seul jeu d'un mécanisme idéal dont il serait le ressort, la satisfaction concomitante de ceux de l'entreprise, de son personnel et de la nation.

Il se trouve que j'ai eu le privilège d'accéder au pouvoir ou d'y participer, de le transmettre également, dans des entreprises d'ancienneté et de vocation différentes, selon des cheminements spécifiques à chaque cas.

Par la vertu de ce que j'appelle la paternité de création pour la distinguer de la paternité d'adoption — que j'ai elle aussi connue, — j'ai pu, en tant que fondateur de la Compagnie bancaire, bénéficier avec mon équipe initiale d'une légitimité tenant en quelque sorte à la nature et acceptée comme allant de soit tant par le personnel que par les actionnaires d'origine. J'ai vécu aussi, lors de l'introduction en Bourse de la Compagnie, au début des années 60, la décisive confirmation apportée par la faveur du marché et manifestée sans éclipse depuis lors à l'occasion de nombreuses opérations successives. J'avais enfin la conviction qu'il était possible de transmettre intacte cette légitimité à des successeurs, à condition de le faire en temps utile, encore en pleine possession de ses moyens et sans trace d'hésitation ou de regret. L'événement ne m'a pas démenti.

(Lire la suite page 34.)

(*) Ancien président de la Compagnie bancaire puis de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

débats

MUTATION DU SYNDICALISME

Il est de plus en plus difficile de mobiliser des salariés ou des chômeurs. Jean-Marc Gardère demande aux états-majors syndicaux de chercher un nouvel élan en écoutant de plus près les aspirations de ceux qu'ils représentent. De son côté, Jean-Maurice Verdier met en garde contre une évolution vers le « syndicalisme d'entreprise ».

Le serpent de mer du « monopole syndical »

Le système représentatif des salariés français a une cohérence et il a fait ses preuves

par JEAN-MAURICE VERDIER (*)

QUE le syndicalisme ait à s'adapter aux mutations économiques, technologiques et sociales, on en conviendra aisément, et des voix syndicales autorisées se font entendre en ce sens. Son histoire est du reste celle de constantes remises en cause et de recherches d'adaptation à des changements qui ont déjà à plusieurs reprises contraint les forces sociales à s'adapter ; elle révèle même qu'il est de celles qui, depuis un bon siècle, ont su le mieux le faire.

Doit-il pour cela quitter sa « chrysalide », cesser d'être « institutionnel » et se transformer en « syndicalisme d'entreprise » ? Le « papillon » n'est pas nouveau, ceux qui l'appelaient de leurs vœux ont été bien en peine d'en fixer les formes et les couleurs. Le syndicat devrait-il rétrécir ses horizons à ceux de l'entreprise — ou de l'établissement — au mépris des solidarités qui sont sa raison d'être ? Il y perdrait son âme. Porter plus d'attention aux exigences de gestion, de productivité, de compétitivité, aux spécificités de chaque entreprise, aux aspirations modifiées sinon nouvelles des travailleurs, culturellement plus avancés et de ce fait davantage en quête d'autonomie ? Assurément.

Des réflexions syndicales, parfois inattendues, ont été en ce sens. Et les « lois Auroux » ont beaucoup fait aussi : en droit, puisqu'elles ont cherché à faciliter la mise en place des structures syndicales dans l'entreprise et à établir un lien entre elles et les conditions de la négociation ; en fait, puisqu'il ressort des bilans déjà dressés que la négociation d'entreprise, à laquelle une bonne partie des employeurs étaient allergiques, a connu depuis lors des développements certains.

Mais faut-il pour autant briser une architecture juridique patiemment et difficilement construite ? En particulier remettre en cause ce qu'on appelle improprement le « monopole syndical », serpent de mer émergeant périodiquement et bouc émissaire facile des maux dont souffrent les relations collectives ? Serait-il un « corset » archaïque, alors qu'il correspond à une expérience historique peu discutable et se retrouve, sous des formes ou avec des modalités diverses, dans tous les pays industriels, où ce sont les grandes organisations fédérées ou confédérées qui mènent avec le patronat un dialogue social sérieux ?

Monopole des syndicats pour négocier ? Qui songerait à le remettre en cause, surtout si on veut moins d'Etat et plus de syndicalisme ?

Pour la viabilité du pluralisme

Monopole des syndicats représentatifs ? Laissera-t-on des organisations — voire une seule — momentanément en situation favorable engager l'ensemble des salariés par des accords refusés par les organisations responsables ? Ou fausser le jeu des élections des représentants des travailleurs grâce à une entente discrète avec des directeurs d'entreprise hostiles aux grandes organisations ? La représentativité exigée par la loi — dont les critères sont souples — est une condition de la viabilité du pluralisme syndical et le seul moyen d'assurer l'honnêteté des élections, au moins au premier tour, puisque la liberté est de mise au second.

Monopole des « cinq grands » ? C'est là qu'il y a malentendu. Car ni pour la négociation des accords collectifs, ni pour la constitution des sections syndicales d'entreprise, ni pour le premier tour des élections des comités d'entreprise et des délégués du personnel, ils n'ont d'exclusivité. Tout simplement une dispense de preuve de leur « honorabilité », puisque les syndicats affiliés sont de plein droit considérés comme représentatifs. Facilité en outre limitée à ces trois domaines, essentiels il est vrai.

Mais assurément aucun « monopole » : les autres syndicats jouissent des mêmes droits ; à condition d'être effectivement représentatifs dans le champ considéré, c'est-à-dire capables d'établir — si cela est contesté — qu'ils remplissent certaines conditions d'audience et d'activité.

Le système représentatif des salariés français a une cohérence et il a fait ses preuves ; la place faite aux syndicats et plus particulièrement à ceux qui sont représentatifs en est la pierre d'angle. Bride-t-il une évolution ? On peut en douter. Les élections prud'homales de 1979 et 1982 se sont déroulées dans le cadre des candidatures « libres ». On en sait les résultats : 95 % et 96 % des voix pour les listes des cinq grandes centrales. Ils ne permettent pas d'illusions. Les grandes organisations sont, malgré leurs difficultés, représentatives de la grande masse des travailleurs, qui s'y reconnaissent. Il faut les prendre telles qu'elles sont et ne pas rêver.

(*) Professeur de droit du travail à l'université de Paris-X.

Renouer avec l'idéologie de la solidarité

Adapter le syndicalisme, ce n'est pas assurer la pérennité de l'appareil d'une organisation mais relever le défi lancé à l'homogénéité de notre société

par JEAN-MARC GARDÈRE (*)

LE monde du travail serait aujourd'hui désemparé. Le syndicalisme, c'est-à-dire la capacité des salariés de s'organiser pour défendre leurs intérêts communs, ne ferait plus recette ; si « les cow-boys ne meurent jamais », ils semblent bien fatigués, à la limite de l'exténuation. La question est de savoir si c'est un phénomène cyclique dont le monde syndical français est familier, ou bien si cette démobilisation a des cause plus précises.

Prenons d'abord l'hypothèse selon laquelle le syndicalisme est moribond. Quelles raisons poussent à son agonie ?

Le discrédit qu'entretiennent aujourd'hui les travailleurs à l'égard du « politique » est incontestable. Ce phénomène s'est amplifié après l'arrivée de la gauche au pouvoir. Si avant 1981 le monde des salariés restait tant soit peu mobilisé, c'était aussi pour porter cette gauche au pouvoir, dans l'espoir qu'elle saurait parler et agir en leur nom. Cette espérance qui aura relevé du mythe avait au moins l'avantage de maintenir une pression face aux pouvoirs économique et politique.

C'était l'époque où le syndicalisme était encore en force de donner à ces pouvoirs une mauvaise conscience sociale. Est-ce encore vrai aujourd'hui ? Attirés par les sirènes du camp réformiste, les responsables nationaux de la CFDT ont, de fait et volontairement (déclaration intempestive d'Edmond Maire sur la grève à propos d'une journée d'action CGT), marginalisé plus encore les formes traditionnelles de l'action syndicale.

La division syndicale a pris là un tour singulier qui aura sans nul doute impressionné les salariés pour les encourager dans leur indifférence inquiète.

L'aggravation de la division syndicale reflète celle qui existe au plan politique à gauche. C'est ainsi que les salariés, dans leur grande majorité, le perçoivent, sans doute à juste titre. La question posée est celle de l'indépendance des organisations syndicales à l'égard des formations politiques. Seule Force ouvrière semble avoir su tirer son épingle du jeu. Pour elle, l'apparence tout au moins a été sauve.

Quant à la CFDT, ses propos pseudo-modernistes ont pu apparaître aux yeux de beaucoup comme étant parallèles à ceux d'un gouvernement qui entendait promouvoir avec un naïf enthousiasme la religion de l'Entreprise. Cette volte-face brutale permet aujourd'hui au CNPF de faire de la surenchère et de demander, avec succès semble-t-il, au gouvernement de revenir, entre autres exemples, sur l'autorisation administrative de licenciement.

Des raisons manifestes

La CGT enfin est pressentie à tort ou à raison comme ayant fait coïncider le retour de ses revendications violentes avec le départ des ministres communistes.

Le non-respect, aux yeux des travailleurs, de l'indépendance syndicale a pu dégrader plus encore l'image de la gauche au pouvoir. Les salariés, d'un coup, ont pu se sentir orphelins. L'on se souvient, comme glorieux point d'orgue, de la béate satisfaction d'un Laurent Fabius au soir de la défaite du 16 mars. Faisait-il semblant de ne pas croire à l'application de la plate-forme UDF-RPR ? Ou était-ce le dernier de ses soucis, bien après celui, très politicien, du nombre des voix d'un Parti socialiste à ce point élargi et flexible qu'il continue à perdre toute référence au mouvement ouvrier.

Pourtant le mouvement ouvrier aurait de quoi se manifester. Ne serait-ce pas parce qu'il est en sommeil que la crise s'approfondit, que le chômage s'aggrave. Les mutations technologiques dont on nous rebat les oreilles ne sont pas négociées. L'heure est au néolibéralisme, à la « main invisible », à la société duale que des « syndicalistes adapto-modernistes » tiennent aujourd'hui pour fatale.

Les salariés sont touchés de plein fouet par une idéologie du chacun pour soi encouragée et amplifiée par la généralisation de la précarité de l'emploi.

Pour amortir tant soit peu les effets de la « crise » sur le mouvement ouvrier, il eût été urgent pour le syndicalisme de revendiquer un minimum vital pour les chômeurs, urgent de défendre un statut véritable du salarié qui, loin d'entraver tout progrès économique, serait de nature à permettre une mutation sans la crise sociale que nous connaissons actuellement et qui est aussi profonde et grave qu'elle est pour l'instant silencieuse. Urgent pour le syndicalisme, en remobilisant les salariés pour une nouvelle prise de conscience, d'empêcher la société française de glisser vers un néolibéralisme dont on devrait reconnaître les ravages en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis.

Une grande partie du monde syndical français ferme les yeux sur ce péril. Bien sûr, il est de plus en plus difficile de mobiliser des salariés ou des chômeurs qui semblent avoir perdu tout espoir de l'influence positive qu'ils pourraient avoir sur la transformation d'une société qui voit grossir de jour en jour la masse de ses laissés-pour-compte.

L'« adaptation du syndicalisme » que certains prônent ressemble davantage à une réponse pour assurer la pérennité de l'appareil d'une organisation qu'elle ne constitue la relève du grave défi lancé à l'homogénéité de notre société.

Localement, les conditions ne sont-elles pas partout réunies pour commencer d'agir ? Et d'abord sur le plan des idées, de manière à rappeler aux salariés que leur force est essentiellement solidaire, dans l'action, pour défendre des acquis sociaux qui sont aujourd'hui fortement remis en question.

C'est à certains états-majors syndicaux, au plan national, de susciter une dynamique qui réponde aux aspirations profondes des salariés. Il n'est peut-être pas trop tard.

(*) Militant syndical.

« L'ARBITRAIRE FISCAL », de Pascal Salin

A la bordure de l'anarcho-capitalisme

SI vous êtes de gauche, ne vous récriez pas trop vite, et surtout n'arrêtez pas prématurément votre lecture sous le prétexte que le vocabulaire dont use l'auteur le disqualifie à vos yeux. « *Tout impôt est une spoliation* », écrit-il sans autre forme de procès, et encore : « *L'existence même de l'impôt progressif peut être interprétée comme un signe de totalitarisme.* » Mais son parti pris, s'il n'est pas toujours meilleur, n'est jamais pire que celui qui, pendant plus d'un quart de siècle, a animé la grande majorité des réflexions sur la fiscalité et des réformes qui s'en sont inspirées.

Pascal Salin prend le contre-pied du préjugé encore courant selon lequel la fiscalité n'est en fin de compte qu'une affaire de répartition. Les économistes de l'offre *(supply-siders)* américains, dont se réclame Salin, ont eu le mérite de montrer qu'en modifiant la répartition, et en taxant sévèrement le riche au profit supposé du pauvre, on finissait par réduire l'incitation à entreprendre, et donc à diminuer globalement le volume des richesses produites et distribuées.

Il critique avec véhémence cette autre hypothèse sous-jacente à bien des raisonnements, laquelle consiste à supposer que les revenus appartiennent en définitive à la nation et qu'en conséquence l'impôt, même confiscatoire, est légitime dès qu'il a été voté par une majorité. D'où aussi l'habitude de présenter tout allégement comme un « cadeau » du fisc, remarque Salin.

Les questions que pose le professeur de l'université Dauphine sont de vraies questions. Elles font partie de celles qui dominent le débat politique. Il les traite sur un double registre. On peut regretter qu'il donne la plus grande place au discours démonstratif qui s'appuie à la fois sur la théorie économique (version néo-libérale), la doctrine de Hayek et la pensée des « libertaires » américains, les « anarcho-capitalistes ».

S'il condamne l'impôt progressif, il n'accepte qu'avec hésitation l'impôt proportionnel dans lequel il décèle comme des relents de progressivité cachée, et va jusqu'à citer la capitation (le même impôt pour tous) comme une solution possible.

On aimerait qu'il consacre de plus longs développements aux passages, souvent excellents, consacrés à l'analyse, ceux par exemple où il démonte la véritable nature de l'impôt sur les sociétés et les prétendues « charges » qui pèsent sur elles. Que le lecteur de droite veuille bien, ici, considérer à son tour les arguments de l'auteur.

Sa thèse principale devrait retenir l'attention de tous. Elle se présente sous la forme d'un plaidoyer en faveur de l'impôt sur la consommation (qui exempte, provisoirement, le revenu épargné). C'est d'une réflexion sur les mérites, mais aussi sur les limites — dont ne parle pas Salin, — d'un tel impôt que sont partis les auteurs de la réforme fiscale de grande envergure que plusieurs commissions du Congrès américain ont déjà approuvée à une très large majorité.

PAUL FABRA.

★ Robert Laffont, 277 pages, 89 F.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde »
7, r. des Italiens
PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.



étranger

ASIE

PUTSCH AVORTÉ A MANILLE

Quelques dizaines de partisans de M. Marcos ont voulu porter M. Tolentino à la présidence

Une tentative de coup de force, entreprise, le dimanche 6 juillet, par des partisans de M. Marcos, semblait avoir avorté, lundi en milieu de journée. La présidente Aquino, revenue d'un bref séjour dans le sud des Philippines, a adressé un ultimatum à la poignée de mutins encore retranchés dans un hôtel de Manille, leur donnant vingt-quatre heures pour se rendre. Ces derniers, dont certains militaires, avaient répondu à l'appel de M. Arturo Tolentino, colistier de M. Marcos lors des élections de février, qui s'était, dimanche, proclamé président par intérim, affirmant avoir le soutien de son ancien chef de file.

Au bout de vingt-quatre heures, la plupart des militaires qui avaient rejoint M. Tolentino lui ont fait défection, discréditant une opération que Mme Aquino a qualifiée de *« lamentable aventure »*.

Dès le début, le ministre de la défense, M. Juan Ponce Enrile, et le chef d'état-major général, le général Ramos, avaient dénoncé la tentative de M. Tolentino. M. Marcos a, de son côté, attendu ce lundi pour déclarer n'avoir en rien contribué à cette affaire et en rejeter la responsabilité sur le gouvernement de Mme Aquino. En visite en Espagne, le vice-président Laurel a parlé, pour sa part, de *« farce »*.

Les autorités, qui ont fait encercler l'hôtel où se trouvaient encore quelques dizaines de mutins ce lundi en fin de matinée, semblaient toujours vouloir éviter de les en déloger par la force, Mme Aquino ayant déclaré qu'elle *« emploierait tous les moyens pacifiques pour une solution rapide »*. Washington avait, pour sa part, condamné sans ambiguïté, dès dimanche, l'initiative de M. Tolentino.

Correspondance

Manille. – Des semaines durant, les rumeurs de coup d'état se sont succédé à Manille. Certaines semblaient avoir un fond d'authenticité, d'autres paraissaient franchement farfelues. Mais, lorsque le coup d'Etat eut lieu – dans l'après-midi du dimanche 6 juillet, – personne ne pensait que la *« contre-révolution »* pût être à la fois si ridicule et si pathétique.

Profitant de l'absence de Manille de la présidente Corazon Aquino – en visite dans l'île de Mindanao, afin d'y rencontrer des rebelles communistes qui ont déposé les armes, – l'ancien vice-président et ministre des affaires étrangères de M. Marcos, M. Arturo Tolentino, a choisi d'agir.

Mettant à exécution une menace de longue date, M. Tolentino a profité d'une des manifestations hebdomadaires en faveur de M. Marcos à Manille, pour se faire investir de la fonction présidentielle, *« en attendant le retour »*, a-t-il dit, de l'ancien président.

Avant de prêter serment, il a lu une lettre de M. Marcos, envoyée de son exil hawaïen, dans laquelle ce dernier *« confiait »* l'intérim à son ancien compagnon. Le lieu choisi était symbolique : le splendide Hôtel Manila situé sur le front de mer, non loin de l'ambassade américaine. Dans la soirée de dimanche, ce luxueux établissement fut donc envahi par une foule de plusieurs milliers de partisans de l'ancien président, sortis pour la plupart des bidonvilles de Tondo, le quartier le plus lugubre de Manille, bastion traditionnel des forces « loyalistes ». M. Tolentino était surtout accompagné de plusieurs centaines de soldats en uniforme et en armes conduits par deux généraux.

L'opposition loyaliste à M. Marcos, après sa chute, avait axé sa stratégie politique sur deux fronts. Elle décriait la *« faiblesse »* apparente de Mme Aquino dans ses tentatives de juguler l'insurrection communiste. Parallèlement, les loyalistes se faisaient les défenseurs de la *« démocratie »*. Leur grief principal : la répudiation de la Constitution de 1973 par Mme Aquino et la nomination – et non l'élection – des principaux fonctionnaires, tels les maires ou les rédacteurs d'une nouvelle Constitution.

Un monstrueux embouteillage

Dimanche après-midi, le « président » Tolentino exigeait le retour à la Constitution de 1973 et des élections générales immédiates. Douze heures plus tard, il déclarait que ses forces seraient prêtes *« à rentrer ches elles »* si le *« gouvernement de Mme Aquino acceptait de laisser le sentiment populaire en faveur de M. Marcos se manifester légalement »*. Or, à aucun moment l'accès à l'Hôtel Manila n'a été interdit. Les forces de l'ordre sont restées d'une rare discrétion. Des fenêtres du bureau du nouveau « président », on ne pouvait voir qu'un monstrueux embouteillage, créé par un avis de dispersion municipal. De toute façon, les *« flots de soutien à M. Marcos »* n'ont pas été au rendez-vous.

Selon certains milieux politiques, l'initiative de M. Tolentino aurait été fortement influencée par des militaires responsables d'atrocités du temps de M. Marcos. Beaucoup de Philippins, même partisans fervents de Mme Aquino, voient cependant avec peine ce qui ne manquera pas d'être la fin politique de M. Tolentino, qui, à tort ou à raison, bénéficie d'une réputation d'intégrité, ce qui avait d'ailleurs été la raison de sa brouille avec l'ancien président.

Mme Aquino, pour sa part, estime avoir fait preuve de suffisamment de patience. Des ordres ont en effet été donnés pour arrêter et faire juger pour *« sédition »* les auteurs du coup de théâtre du 6 juillet.

KIM GORDON-BATES.

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES AU JAPON

Raz de marée conservateur

De notre correspondant

Tokyo. – Les résultats des doubles élections du dimanche 6 juillet pour le renouvellement du Sénat et de la Chambre basse constituent un véritable raz de marée conservateur. Le Parti libéral-démocrate (PLD), au pouvoir depuis 1955, a obtenu à la Chambre basse (qui compte 512 membres) 300 sièges, soit 50 de plus qu'il n'en avait au moment de la dissolution. Il retrouve ainsi la solide majorité dont il disposait dans les années 60.

Cette victoire n'est pas en soi inattendue. Mais son ampleur a de quoi surprendre. Elle renverse, en effet, la tendance constante observée ces dix dernières années au recul du PLD. En 1983, lors des élections pour la Chambre des représentants, celui-ci n'avait obtenu que 250 sièges, soit 46,9 % des voix. Les conservateurs n'avaient pu maintenir leur majorité au Parlement que grâce au ralliement des indépendants.

Confirmation d'un déclin

Le succès écrasant du PLD est aussi une réussite personnelle pour M. Nakasone et « lave » en quelque sorte son échec électoral de 1983. Elle lui donne en tout état de cause de solides chances d'obtenir la prolongation de son mandat de premier ministre, voire de pouvoir en briguer un troisième s'il parvient à imposer à son parti une révision des règles internes qui, pour l'instant, écartent une telle possibilité.

La victoire des conservateurs s'accompagne d'un recul de l'opposition et d'une défaite particulièrement cuisante pour le Parti socialiste. Le PS perd près de 25 sièges (il en avait 112 à la Chambre des représentants au moment de la dissolution de celle-ci). Les socialistes, principale force de l'opposition, essuyent, en fait, leur plus dure défaite depuis 1969 (ils n'avaient alors obtenu que 90 sièges). Ces élections auront été pour eux la confirmation d'un déclin sensible que n'a pas réussi à enrayer la nouvelle orientation, social-démocrate, qu'avait cherché à se donner le PS lors de son congrès de février dernier. Les socialistes n'ont pas convaincu l'électorat, et ils n'ont surtout pas su lui présenter une politique de rechange crédible. Il est vraisemblable que l'équipe dirigeante du PS devra tirer les conséquences d'un échec qui tient de la déroute.

Les campagnes pour les libéraux

Le Parti social-démocrate est aussi un grand perdant de ces élections. Il a sans doute subi le contrecoup de récents scandales auxquels ont été mêlés certains de ses députés. Les communistes, qui depuis une dizaine d'années n'arrivent guère à améliorer un score qui tourne autour de 10 % des voix, ont réussi à maintenir leur position et conservent leurs 26 sièges. Quant au Komeito (parti bouddhiste), qui avait 59 sièges, il n'en a obtenu que 56.

Dans ces élections, plusieurs facteurs ont favorisé les libéraux-démocrates. D'abord, le fait qu'il s'agisse de doubles élections. Celles-ci permettent, en effet, une mobilisation très forte de tout l'appareil du parti, mais aussi des fonds politiques. Les campagnes, creuset de l'électorat conservateur, ont voté massivement (dans douze circonscriptons, le PLD a enlevé tous les sièges). D'une manière générale, la participation a été plus élevée qu'en 1983 (67 %), sans atteindre le taux exceptionnel des élections de 1980, marquées par la mort du premier ministre Ohira au début de la campagne. Cette fois, 71,4 % des électeurs ont voté, même si dans les grandes villes le taux de participation a été de l'ordre de 50 %. Cette mobilisation de l'électorat à tendance abstentionniste favorise toujours le camp conservateur.

Plus profondément, les électeurs n'avaient guère de choix. La hausse du yen, les risques d'une récession, mais l'absence de véritable alternative conduisaient logiquement à voter pour les libéraux-démocrates. Plus qu'un choix idéologique, les Japonais ont fait un choix pragmatique.

Ensuite, le « phénomène Nakasone » a joué. Sans doute l'absence de choix devant lequel étaient placés les électeurs limite-t-il le caractère de « vote de confiance » au premier ministre dont aujourd'hui son groupe au sein du PLD entend tirer profit. Il reste que M. Nakasone, bien que peu aimé dans le monde politique, où il passe pour un « faiseur », un *« premier ministre pour les médias »*, bénéficie d'une popularité certaine.

Les Japonais, à tort ou à raison, estiment qu'il est plus représentatif à l'étranger que la majorité de leurs politiciens. La victoire que vient d'obtenir le PLD consolide inopinément la position de M. Nakasone dans son parti. En termes de rapports de forces au sein de la majorité, les clans de M. Nakasone et de M. Takeshita, ministre des finances et héritier de la faction de l'ancien premier ministre Tanaka (la plus importante), sortent d'ailleurs renforcés de ce scrutin.

PHILIPPE PONS.

La nouvelle Chambre basse

	1983	1986
PLD	250	300
PS	112	85
Komeito	58	56
PSD	38	26
PC	26	26
Nouveau Club libéral	8	6
Association sociale démocrate	3	4
Non inscrits	16	9
	511	512*

* En 1986, la Chambre basse a bénéficié d'un siège supplémentaire.

A TRAVERS LE MONDE

RFA

Le Parti social-démocrate impliqué dans un scandale financier

Le magazine ouest-allemand *Der Spiegel* révèle, dans son édition de ce lundi 7 juillet, que le parquet de Bonn a mis au jour un scandale impliquant un financement illégal du Parti social-démocrate (SPD). Selon l'hebdomadaire, qui se réfère à des sources judiciaires, la fondation Friedrich-Ebert, proche du SPD, recevait des fonds d'industriels désireux de soutenir cette formation politique. Ceux-ci étaient alors transmis, par l'intermédiaire de boîtes aux lettres fictives, à une fondation israélienne amie, la fondation Fritz-Naphtali, et revenaient au SPD en transitant par une banque suisse filiale de la Bank für Gemeinwirtschaft, banque des syndicats ouest-allemands. L'intérêt de l'opération était de priver le fisc d'importantes sommes d'argent – on parle de plusieurs dizaines de millions de deutschemarks. Les dons à des fondations sont, en effet, déductibles des impôts en RFA.

IRAN

Visite d'une importante délégation syrienne

Une délégation syrienne comprenant trente-cinq membres, dont les ministres des finances, du commerce, du pétrole et de l'industrie, a entamé, le samedi 5 juillet, à Téhéran, des pourparlers sur la reconduction de l'accord commercial signé entre les deux pays en 1982. Aux termes de cet accord, qui a fait de l'Iran un des principaux partenaires économiques de la Syrie, Damas reçoit du pétrole iranien soit gratuitement, soit à des prix préférentiels. La baisse des prix du brut, qui entame substantiellement les ressources de Téhéran, ainsi que les difficultés de la Syrie à rembourser sa dette pétrolière ont conduit l'Iran, il y a quelques mois, à suspendre ses livraisons à son allié. Cette conjoncture incita le roi Hussein de Jordanie à redoubler d'efforts pour amener la Syrie à se rapprocher de l'Irak. Radio-Téhéran a annoncé, dimanche 6 juillet, que le chargé d'affaires français, M. Pierre Lafrance, a transmis au chef du gouvernement iranien, M. Mir Hussein Moussavi, un message de M. Chirac. *(AFP, Reuter.)*

ETATS-UNIS

M. Jack Lang propose une nouvelle « entente culturelle » franco-américaine

New-York. – Les Français sont plus attirés par les Etats-Unis que les Américains par la France, ce qui crée un déséquilibre culturel, estime M. Jack Lang, ancien ministre français de la culture, dans un article publié, dimanche 6 juillet, dans le magazine *Newsweek*. Selon M. Lang, l'attitude des Américains envers notre pays s'expliquerait par le fait de divergences politiques qu'ils considèrent *« à tort »* comme des *« attaques personnelles »*. *« Les flambées de sentiments antifrançais qui surgissent périodiquement aux Etats-Unis nous prennent toujours par surprise. L'exemple le plus récent concerne l'affaire libyenne, qui nous a valu une volée d'insultes et de reproches dans la presse américaine. La seule chose sur laquelle nous n'étions pas d'accord était la méthode choisie et les Américains se sont sentis profondément blessés par ce qu'ils interprétaient comme un grave manquement à la solidarité. »* Plutôt que de craindre leurs différences, Français et Américains, propose M. Lang, devraient rêver ensemble à *« une nouvelle entente culturelle ou créer une haute commission culturelle franco-américaine à l'occasion du centenaire de la statue de la Liberté »*. – *(AFP.)*

Pakistan

La relance de la campagne de Mme Bhutto contre le régime n'a obtenu qu'un résultat limité

De notre envoyé spécial

Karachi. – La deuxième phase du mouvement d'agitation lancé par Mme Benazir Bhutto pour contraindre le président Zia Ul Haq à convoquer des élections générales à l'automne 1986 n'a pas donné tous les résultats escomptés. Privés de la présence mobilisatrice de leur pasionaria, les militants du PPP (Parti du peuple pakistanais) sont rarement parvenus, dans les grandes villes, à réunir plus d'un dixième des foules, alors en délire, qu'on avait pu voir à Lahore ou à Karachi lors du triomphal retour d'exil, le 10 avril, de la jeune femme.

« Nous voulons montrer que la capacité d'organisation et de mobilisation du parti est réelle et ne doit rien au culte de la personnalité dont on nous accuse », avait-elle annoncé le vendredi 4 juillet. Objectif limité, qui reflète la volonté de Mme Bhutto de *« ne pas brusquer le mouvement »*, et pour la réalisation duquel la fille de l'ancien premier ministre (exécuté en 1979) avait résolu de rester à l'écart, acceptant une seule apparition devant un auditoire choisi d'un millier de syndicalistes, dans une salle privée.

Baptisée *« journée noire »* par les organisateurs, le samedi 5 juillet 1986 était le neuvième anniversaire du coup d'Etat militaire perpétré en 1977 par le général Zia Ul Haq. Toutes les sections et cellules du PPP, tous les dirigeants locaux et les militants du parti, désormais désignés sous le curieux vocable de *« colombes de la démocratie »*, étaient appelés à faire de la *« journée noire »* une date historique dans le *« mouvement d'agitation pacifique »* lancé par la jeune femme.

A l'exception d'un affrontement armé avec la police dans une localité rurale du Sind – un mort et huit blessés, dont trois policiers, – la journée s'est effectivement déroulée comme Mme Benazir Bhutto le souhaitait, c'est-à-dire sans violences. Fut-elle pour autant un succès ? La seule femme du monde candidate au pouvoir dans un pays islamique s'en déclara convaincue. Reprenant à son compte les évaluations parfois tout à fait fantaisistes fournies par ses lieutenants quant à l'ampleur des manifestations, elle s'est dite *« plus confiante que jamais »* dans la réalisation de son objectif électoral.

« Y a-t-il dans ce pays un autre parti capable d'organiser des processions de cette ampleur d'un bout à l'autre du Pakistan ? », a-t-elle demandé. La réponse est évidemment aucun, et personne dans le pays ne met sérieusement en doute le caractère national du seul parti authentiquement populaire. Reste à savoir si des manifestations de soutien comme celles du 5 juillet – 30 000 personnes à Karachi, 50 000 à Lahore, etc. – suffiront à contraindre le régime en place à céder aux revendications de Mme Buttho.

Les sceptiques ont beau jeu de rappeler qu'en 1979 le PPP était déjà la plus populaire des organisations politiques. *« Or*, se souvient un journaliste de Karachi, *cela n'a même pas suffi à sauver la vie de son fondateur, le flamboyant Ali Bhutto. »* Prochain rendez-vous fixé par Mme Benazir Bhutto au général Zia : le 14 août, trente-neuvième anniversaire de la création du Pakistan. D'ici là, la coprésidente du PPP va s'efforcer d'accélérer la réorganisation de son parti et le recrutement des colombes de la démocratie, qui devront servir de fer de lance au mouvement le jour où elle aura décidé de se confronter ouvertement aux forces qui soutiennent le régime en place. De toute évidence, on n'en est pas encore là.

PATRICE CLAUDE.

DIPLOMATIE

LA VISITE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN URSS

La limitation des armements sera au centre des entretiens de MM. Mitterrand et Gorbatchev

Parti un peu avant 10 heures, ce lundi 7 juillet, de l'aéroport de Roissy où il avait été salué par M. Jacques Chirac, M. Mitterrand était attendu vers 15 heures à Moscou, où il sera accueilli par M. Gromyko, chef de l'Etat soviétique. Le président de la République devait avoir peu après son arrivée le premier des trois entretiens prévus avec M. Gorbatchev.

De notre envoyé spécial

Moscou. – Il n'est pas besoin d'être devin pour se faire une idée des thèmes que M. Gorbatchev va vouloir aborder avec M. Mitterrand au cours des trois entretiens qu'ils auront d'ici à jeudi prochain. Il s'agira avant tout de la limitation des armements, plus particulièrement des armes conventionnelles et chimiques, et du problème posé à l'URSS par la force de dissuasion française.

A l'heure où des « frémissements » sont perceptibles dans le dialogue américano-soviétique et où l'on reparle de la possibilité d'un nouveau sommet Reagan-Gorbatchev avant la fin de l'année, le secrétaire général est bien décidé à enfoncer le clou et à obtenir au moins un début de réponse française à ses innombrables plans de paix.

C'est pour mieux en avoir le temps, dit-on ici, qu'il a prié M. Mitterrand de renoncer à l'escapade initialement prévue en Géorgie : c'est à la place de ce déplacement dans une République jugée souvent à Moscou peu orthodoxe, que le troisième tête-à-tête a été prévu pour mercredi. M. Gorbatchev a également invité à dîner le président de la République ce jour-là ; il s'agira d'un dîner restreint de travail, le dîner officiel étant prévu pour ce lundi.

Deux invitations à dîner en trois jours : c'est exceptionnel ici ; mais il vrai que M. Gorbatchev possède ce que n'avaient pas ses prédécesseurs, la santé. Pour cette même raison, le protocole soviétique ne fait plus aujourd'hui mystère du programme d'une visite de ce genre et mentionne noir sur blanc les participations du secrétaire général : hier encore, celles-ci étaient seulement suggérées par la prudente expression *« temps libre »*. C'est qu'un malaise alors était toujours à craindre...

On est satisfait du côté français de la volonté du secrétaire général de « pousser les feux ». Cela fait longtemps qu'on a compris à l'Elysée que M. Gorbatchev serait un adversaire bien plus redoutable que ses prédécesseurs ; parce qu'il est plus imaginatif, plus rapide, plus imprévisible. Reste à savoir s'il est plus réaliste.

M. Mitterrand paraît le penser, puisqu'il confiait, la semaine dernière, à Elie Weisel, lors d'un déjeuner à New-York, que M. Gorbatchev était le *« premier homme moderne »* que l'URSS ait eu à sa tête ; un homme avec lequel il serait possible de négocier un accord sur le désarmement, car il n'a pas seulement en tête les intérêts militaires de son camp, mais aussi la volonté d'améliorer l'économie soviétique.

Paris et la « guerre des étoiles »

Cela ne veut pas dire, au contraire, que le président de la République aura la tâche facile. Jusqu'à présent, lorsque l'URSS avançait de mirifiques plans de désarmement nucléaire, Paris répondait : *« Et les armes classiques ? Et les armes chimiques ? »*, soulignant ainsi l'énorme supériorité soviétique dans ces deux domaines. Mais aujourd'hui que M. Gorbatchev n'élude plus la question, il devient difficile pour la France de ne pas modifier sa position, de refuser d'entrer dans le dialogue proposé. La question de la prise en compte de la force de dissuasion française dans une négociation américano-soviétique est moins embarrassante à ce stade pour Paris, vu la disparité entre les arsenaux américains et soviétiques, d'une part, français (et britanniques), de l'autre.

Autre point délicat de ces conversations moscovites : l'initiative de défense stratégique (IDS) de M. Reagan. Il va sans dire qu'une condamnation du projet par M. Mitterrand serait douce aux oreilles du secrétaire général. Mais dans la mesure où le président de la République a mis un terme à la pratique des communiqués communs et aux déclarations qui ponctuaient naguère ce genre de rencontre, on voit mal comment M. Gorbatchev obtiendrait satisfaction.

M. Mitterrand devra sans doute se contenter d'une réaffirmation de la position de l'Elysée : non à l'IDS, mais les entreprises françaises qui souhaitent s'y associer sont libres de le faire. Le chef de l'Etat français ajoutera sans aucun doute que la survie du traité ABM sur les antimissiles lui paraît infiniment plus importante que le respect du traité Salt 2, paraphé à Vienne par M. Carter et Leonid Brejnev, mais jamais ratifié.

Le président de la République expliquera-t-il à cette occasion la position de son premier ministre ? Les différences de tonalité, sinon de fond, entre MM. Mitterrand et Chirac ne sont pas passées inaperçues ici, puisque la *Pravda*, après s'être réjouie de l'hostilité du président de la République à l'IDS, condamnait récemment *« certaines personnalités françaises »* qui jugent *« inoffensif »* le projet de « guerre des étoiles ».

Il y a quelque ironie à voir M. Mitterrand ainsi mis en valeur, alors que l'homme n'a jamais été ici en odeur de sainteté. Quant à M. Chirac, s'il n'est pas nommément désigné, il reste l'héritier officiel du gaullisme. Mais il est vrai que tous les arguments sont bons dans ce genre d'exercice.

Discrétion sur les droits de l'homme

On le voit bien dans l'utilisation que font certains commentateurs soviétiques de l'accident de Tchernobyl. L'affaire est de plus en plus présentée comme l'argument qui plaide en faveur du désarmement. C'est un commentateur de l'agence soviétique Novosti qui écrivait récemment : *« L'existence et le développement de l'énergie nucléaire pacifique sont incompatibles avec des projets de confrontation militaire. Toute action armée, tout conflit en Europe – un continent qui abrite près de cinquante réacteurs atomiques, – se transformerait inévitablement en malheur généralisé. Il suffirait en effet de quelques obus d'artillerie classique pour créer un danger de radioactivité sur tout le continent. »*

M. Gorbatchev reprendra-t-il l'argument, qu'on peut lire soit comme une crainte, soit comme une menace ? M. Mitterrand profitera-t-il de l'occasion pour s'enquérir de la nature exacte de l'accident de la centrale ? Peut-être, mais on affirmait dans son entourage, avant de quitter Paris, que le président de la République n'avait pas l'intention de gêner M. Gorbatchev avec cette affaire.

De la même manière, disait-on, il ne fallait pas s'attendre à une « sortie » du président de la République sur la question des droits de l'homme. M. Mitterrand, qui aborde la question dans le discours qu'il doit prononcer ce lundi soir au Kremlin, ne nommera donc ni Sakharov ni quelque autre dissident, comme il l'avait fait lors de son voyage de juin 1984.

On paraît vouloir revenir, du côté français, à une discrétion certaine, et c'est à M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, qu'il appartiendra de remettre aux autorités soviétiques la traditionnelle liste des cas humanitaires. Elle comprend une cinquantaine de noms ; pour la moitié, il s'agit de personnes considérées comme françaises par la France, mais qui sont soviétiques pour l'URSS.

JACQUES AMALRIC.

Trois tête-à-tête

M. et Mme Mitterrand étaient attendus, lundi 7 juillet, à Moscou. où ils devaient être accueillis par M. et Mme Gromyko. Le président de la République, qui sera logé au Kremlin, aura un premier entretien avec M. Gorbatchev dans l'après-midi, après quoi le secrétaire général offrira un dîner en son honneur.

Un deuxième entretien avec M. Gorbatchev est prévu, mardi matin, après les traditionnels dépôts de gerbes au monument du Soldat inconnu et devant l'ancien siège de Normandie-Niémen. Le reste de la journée sera consacré à un entretien avec M. Gromyko, chef de l'Etat, à la réception de la communauté française à l'ambassade et à une soirée au Bolchoï.

Le troisième entretien avec le secrétaire général aura lieu mercredi matin, après une rencontre avec M. Ryjkov, chef du gouvernement soviétique. Une visite de la Cité des étoiles, le centre d'entraînement des cosmonautes soviétiques, aura lieu l'après-midi. Le soir, M. Gorbatchev offrira un second dîner, restreint celui-là, en l'honneur de M. Mitterrand.

Jeudi, M. Mitterrand quittera Moscou en fin d'après-midi, après une visite da la maison de Tolstoï, à Iasnaia-Poliana, non loin de Toula. Le matin, il donnera une conférence de presse.

La délégation ne compte pas de représentant de Matignon

M. Mitterrand est accompagné par trois minitres : M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, M. Michel Noir, ministre délégué du commerce extérieur, et M. Alain Devaquet, ministre délégué chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Parmi les collaborateurs de l'Elysée figurent notamment M. Jacques Attali, conseiller spécial, Mme Gendreau-Massaloux, porte-parole de la présidence, et M. Jean Musitelli, chargé de mission. Aucun collaborateur de Matignon ne fait partie de la délégation. M. Roland Dumas, le prédécesseur de M. Raimond, sera là, en revanche, en tant que président du groupe d'amitié France-URSS à l'Assemblée nationale. M. Jacques Chaumont sera également présent puisqu'il préside au Sénat le même groupe.

UN APPEL DES PRIX NOBEL FRANÇAIS EN FAVEUR DE L'ACADÉMICIEN ANDREI SAKHAROV

Un appel signé par les prix Nobel français (1) a été adressé à M. Mikhaïl Gorbatchev, secrétaire général du PC soviétique, pour lui demander de mettre fin à l'exil de l'académicien dissident Andrei Sakharov et de sa femme Elena Bonner à Gorki, et leur permettre de rentrer à Moscou.

En effet, *« ils considèrent que la situation faite aux époux Sakharov est contraire aux droits de l'homme, dont le respect est pourtant officiellement proclamé par l'URSS, cosignataire de la déclaration des droits de l'homme de l'ONU et des accords d'Helsinki »*.

(1) Les professeurs Jean Dausset, François Jacob, André Lwoff, Louis Néel et Claude Simon.

LES ÉCHANGES FRANCO-SOVIÉTIQUES

Sous l'œil du COCOM

Les échanges commerciaux franco-soviétiques se caractérisent par une très grande stabilité. De 38,5 milliards de francs en 1983, ils sont passés à 39,4 milliards en 1984 et à 39 milliards en 1985. C'est dire qu'ils ont plutôt régressé en volume. Cette stabilité se retrouvant dans l'évolution des importations et des exportations, le déficit que subit la France reste de l'ordre de 5 milliards de francs. Déficit difficile à combler, en raison de la nature de nos échanges.

L'Union soviétique, en effet, continue de nous fournir en priorité des produits énergétiques, ceux-ci représentant 87 % de la valeur totale (22 milliards) de leurs ventes. Le reste est principalement constitué (10,6 % du total) par des produits industriels.

La France, en revanche, a une gamme de fournitures beaucoup plus étendue, avec pour base les produits industriels et les produits agro-alimentaires. Toutefois, les ventes de biens de consommation ont vivement progressé en 1985 par rapport à 1984 (+ 54 %), tout en restant relativement marginaux, puisqu'ils ne représentent encore que 8 % de nos exportations vers l'Union soviétique. Cette progression n'en est pas moins significative, dans la mesure où les autorités soviétiques prétendent vouloir développer ce secteur.

Il reste à savoir ce qui pourra être fait pour les produits de haute technologie. A l'occasion de la session de janvier de la grande commission, qui s'est tenue à Moscou, le gouvernement soviétique, par la voie de son président du conseil, M. Nicolai Ryjkov, a beaucoup insisté sur ce point. Il a demandé à la délégation française, encore présidée à l'époque par Mme Edith Cresson, de ne pas s'ingénier à promouvoir la vente de produits que les Soviétiques savent fabriquer. En revanche, les produits de haute technologie seront les bienvenus, a répété M. Ryjkov, tout en ajoutant que son gouvernement exigeait que les contrats soient respectés.

L'insistance mise à souligner ce dernier point, au cours de toutes les conversations (*« Il nous faut des partenaires sûrs »*, avait déclaré sans ambages M. Aristov, ministre du commerce extérieur), n'a fait qu'accentuer le sens politique de la demande. Moscou n'ignore pas que la France se trouve paralysée par les directives du COCOM, organisme dont elle fait partie et qui est chargé de contrôler les exportations de haute technologie vers les pays de l'Est.

Les questions de financement ayant été pratiquement réglées au début de cette année, un des problèmes majeurs reste, avec celui que pose le COCOM, le fret maritime, que la France voudrait pouvoir partager avec l'Union soviétique. Or celle-ci continue d'assurer le transport de plus de 90 % des fournitures qu'elle nous destine. Dans le contexte des difficultés que connaissent nos chantiers navals, ce déséquilibre est particulièrement ressenti.

F.S.

Les « époux Turenge » libérés avant le 25 juillet

(Suite de la première page.)

En conclusion, M. Baudoin a déclaré que, dès son arrivée à l'hôtel Matignon, M. Chirac avait eu deux préoccupations qui constituaient réellement pour lui une obsession : le sort des otages français du Moyen-Orient, dont deux ont été libérés, et celui des officiers français emprisonnés en Nouvelle-Zélande.

De son côté, M. Chirac a fait lundi sur le perron de l'hôtel Matignon la déclaration suivante : *« Vous venez de prendre connaissance des dispositions du règlement adopté par M. Perez de Cuellar, secrétaire général des Nations unies, pour mettre fin à l'affaire du* Rainbow Warrior *opposant la France et la Nouvelle-Zélande. Comme il a été convenu, le gouvernement français accepte les dispositions de ce règlement.*

» Tous les Français se réjouiront avec moi que nos deux officiers, le commandant Mafart et le capitaine Prieur, puissent dans quelques jours quitter leur prison et rejoindre une installation militaire française dans le Pacifique sud où ils recevront une nouvelle affectation. Je dois saluer la dignité exemplaire avec laquelle ces deux officiers ont accepté et subi leur détention.

» Je voudrais adresser mes remerciements à M. Lubbers, premier ministre des Pays-Bas, et à M. Perez de Cuellar pour l'aide décisive qu'ils ont apportée pour le règlement de ce délicat contentieux.

» J'exprime enfin le souhait que les relations entre la France et la Nouvelle-Zélande puissent dorénavant se développer dans la sérénité comme il convient entre deux payx qui ont tant de souvenirs communs. »

A. P.

Le rôle du médiateur

La procédure adoptée avec le choix de M. Perez de Cuellar comme médiateur s'est donc révélée efficace. Le secrétaire général des Nations unies, avait fait parvenir aux dirigeants de Paris et de Wellington ses propositions de règlement du contentieux franco-néo-zélandais. Les deux capitales ayant annoncé à l'avance qu'elles se plieraient aux injonctions du médiateur, on pouvait espérer un rapide changement de statut des deux militaires français détenus depuis près d'un an en Nouvelle-Zélande.

La France et la Nouvelle-Zélande avaient adressé chacune au médiateur un mémoire dans lequel elles défmissaient leurs positions minimales. Le « verdict » constitue en quelque sorte une synthèse de ces deux textes.

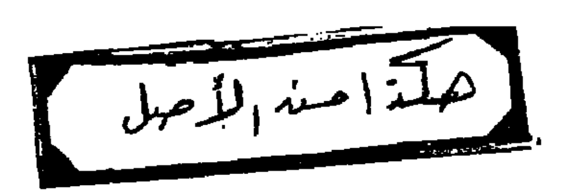
M. Lange n'oublie pas qu'il va au devant d' élections législatives en 1987, peut-être avant, et que ses adversaires conservateurs ne manqueront pas de rappeler, pour les utiliser contre lui, ses rodomontades d'il y a quelques mois, selon lesquelles Dominique Prieur et Alain Mafair purgeraient en Nouvelle-Zélande l'intégralité de leur peine.

Ce sont les innombrables tracasseries douanières utilisées par la France à l'encontre de certains produits néo-zélandais (laine et cervelles d'agneau, notamment) ainsi que la suspension des achats de mouton pour la Nouvelle-Calédonie qui ont contribué à persuader l'impulsif M. Lange de changer d'avis. D'autant plus que la France tenait une autre arme économique en réserve, à l'occasion du renouvellement, à la fin du mois de juillet, de l'accord Nouvelle-Zélande - CEE sur le beurre. Le premier ministre a pu mesurer la détermination française au cours de la tournée qu'il a effectuée dans plusieurs pays européens ; la plupart de ses interlocuteurs, à l'exception peut-être de Mme Thatcher, lui ont conseillé de transiger. C'est M. Lubbers, le premier ministre néerlandais, qui l'a convaincu d'accepter le principe d'une médiation, seul moyen pour lui de revenir avec élégance sur ses déclarations intransigeantes... L'accord se fit ensuite très vite sur la personnalité de M. Perez de Cuellar.

Que demandait M. Lange pour élargir Dominique Prieur et Alain Mafart ? Tout d'abord des excuses françaises, des indemnités et la normalisation des rapports commerciaux.

Le gouvernement français avait la volonté d'aboutir avant que ne vienne à échéance le vote européen sur le beurre néo-zélandais. Un accord entre Paris et Wellington ne signifie pas de toute façon une totale normalisation des relations franco-néo-zélandaises. Wellington n'a pas caché son intention de continuer à lutter pour la dénucléarisation du Pacifique sud, donc pour l'arrêt des essais nucléaires de Mururoa ; les Néo-Zélandais, d'autre part, ont déjà critiqué le coup d'arrêt donné par le gouvernement de M. Chirac aux réformes néo-calédoniennes et ont rappelé qu'ils sont favorables à l'indépendance de cette possession française. Bref, ce n'est pas demain que la France réussira à améliorer son image dans le Pacifique, où elle fait de plus en plus figure de puissance arrogante, insensible et ignorante des réalités. Peut-être tout de même l'affaire du *Rainbow-Warrior* aura-t-elle fait comprendre aux dirigeants français que la Nouvelle-Zélande n'est pas peuplée de Britanniques, mais de puritains provinciaux, de ruraux, aussi sûrs de leur bon droit qu'ils sont crispés sur leur morale.

J. A.



(Publicité)

EUROPE

Tchécoslovaquie

FOULE CONSIDÉRABLE AU PÈLERINAGE DE LEVOCA

Une réponse à la politique antireligieuse du régime

De notre correspondante

Vienne. – Quelque 100 000 catholiques tchécoslovaques ont participé, le dimanche 6 juillet, au pèlerinage annuel de Levoca, en Slovaquie orientale. Cet impressionnant rassemblement populaire, qui perpétue une tradition religieuse vieille de deux cents ans, est une réponse sans équivoque des fidèles à la répression contre l'Eglise catholique qui continue sans interruption en Tchécoslovaquie depuis 1950, date de la rupture entre le Vatican et le régime communiste de Prague.

L'important dispositif policier déployé à cette occasion à Levoca et dans ses environs ainsi que la présence de nombreux agents de la police secrète mêlés à la foule montrent l'intérêt particulier attaché par les autorités à cette manifestation religieuse. Les participants, dont une partie seulement avait trouvé place dans l'église de Levocska-Hora, contrôlés et probablement photographiés à partir d'un avion de la police qui survolait la foule à basse altitude, risquent des représailles.

La situation de plus en plus difficile des fidèles en Tchécoslovaquie se reflète dans un appel du cardinal Frantisek Tomasek, archevêque de Prague, adressé aux catholiques autrichiens par l'intermédiaire d'une délégation de parlementaires en visite à Prague à la mi-mai. Dans cet appel le cardinal, qui a fêté le 30 juin dernier ses 87 ans, indique notamment que 70 % des prêtres catholiques sont interdits d'exercer leur sacerdoce ou ont été arrêtés.

Sur les 4 336 paroisses tchécoslovaques, 1 131 seulement sont animées par des prêtres. Sur les 15 séminaires qui existaient autrefois, deux seulement, ceux de Litomerice et de Bratislava, sont toujours autorisés à former des prêtres, tout en étant exposés à de nombreuses interventions des autorités communistes dans la sélection des candidats. Sur les 13 diocèces tchécoslovaques, 10 sont vacants parce que le régime n'accepte pas les titulaires que propose le Vatican, et *vice versa*.

Après la dissolution des ordres religieux en 1950, les autorités ont successivement interdit à toutes les organisations religieuses laïques, et notamment caritatives, d'exercer leurs activités. Les dernières religieuses qui soignaient, dans un hôpital, à Mana, dans le département de Novie-Zamky, en Slovaquie du Sud, des enfants attardés, ont été licenciées à partir du 1er juin sur ordre du ministère slovaque du culte.

En même temps, la presse catholique indépendante a été successivement remplacée par des revues contrôlées par l'Etat, mais qui, comme le journal de l'Eglise tchèque *Katholicke Noviny*, ne jouissent pas de l'imprimatur du cardinal Tomasek. La pénurie de littérature religieuse, notamment de missels, est, depuis des années, à l'origine de nombreuses arrestations et condamnations à des peines de prison de catholiques pour *« diffusion illégale d'écrits religieux »*.

Littérature religieuse clandestine

Le dernier procès de ce genre a été celui de six catholiques, dont un prêtre, par un tribunal de Prague, en mai dernier. L'acte d'accusation soulignait *« les activités croissantes de l'Eglise catholique en Tchécoslovaquie »*, notamment celles des ordres secrets et de prêtres ordonnés clandestinement. A la mi-juin, une activiste catholique, Maria Foltinova, a été condamnée par un tribunal de Bratislava à dix mois de prison pour avoir traduit en langue slovaque le livre du jésuite slovaque Sebastian Labo, *l'Attentat*, paru en RFA.

Les autorités tchécoslovaques cherchent depuis des années, par des perquisitions et des arrestations, à démanteler le réseau de littérature religieuse clandestine. La police a découvert et détruit de nombreuses imprimeries secrètes, mais d'autres s'y substituent.

L'inquiétude accrue du régime s'explique notamment par l'intérêt de plus en plus grand que la jeune génération accorde aux affaires religieuses. En mai dernier, la Jeunesse catholique de Slovaquie a adressé une lettre au chef de l'Etat, M. Gustav Husak, lui demandant l'arrêt de la répression contre l'Eglise, l'amélioration de la situation des fidèles et la réhabilitation des prêtres et catholiques arrêtés en raison de leur engagement religieux.

Après trente-six ans de propagande athée et de lutte contre la foi, le bilan du régime communiste tchécoslovaque n'est pas vraiment brillant : en 1984, 53 % des mariages en Slovaquie et 15,8 % en Bohême et en Moravie ont été célébrés à l'église; 71,6 % des nouveau-nés en Slovaquie et 31,2 % en Bohême et en Moravie ont reçu le baptême; 80,5 % des personnes décédées ont été enterrées selon les traditions de l'Eglise en Slovaquie et 50,6 % en Bohême et en Moravie. Ces chiffes ont été rendus publics par l'ancien ministre du culte, M. Karel Hruza, dans un discours prononcé devant des ouvriers de l'industrie du bâtiment et repris en avril dernier dans la revue catholique clandestine *Informations sur l'Eglise*.

WALTRAUD BARYLI.

Autriche

L'INTRONISATION DE M. KURT WALDHEIM

L'Etat au péril de son chef

M. Kurt Waldheim, élu président de la République d'Autriche, le 8 juin dernier, prendra officiellement ses fonctions mardi 8 juillet. La cérémonie, au cours de laquelle M. Waldheim prononcera un discours, se déroulera en présence du corps diplomatique. On notera toutefois l'absence de l'ambassadeur d'Israël, qui n'a pas rejoint son poste, et de celui des Etats-Unis en vacances, qui sera représenté par un chargé d'affaires.

Le choix fut sans équivoque. En élisant, le 8 juin dernier, M. Kurt Waldheim président de la République avec une confortable majorité, les Autrichiens ont voulu témoigner au monde entier qui avait les yeux fixés sur eux de leur volonté d'être maîtres de leur propre destin. Il leur reste maintenant à assumer les conséquences de ce choix pendant la période où l'ancien secrétaire général des Nations unies occupera la Hofburg, soit six ans s'il mène son mandat à terme.

Tout au long de la campagne électorale, le candidat Waldheim s'est voulu rassurant. Les accusations du Congrès juif mondial concernant son passé dans les Balkans ? Elles devaient, selon lui, s'écrouler définitivement une fois l'élection passée. La défiance des autres pays ? Croyez-en ma vieille expérience d'homme d'Etat, rétorquait-il en substance, le réalisme politique finira par l'emporter, et partout on déroulera le tapis rouge devant le président démocratiquement élu de l'Autriche.

Or, à la veille de la prise de fonction du président Waldheim, le tableau n'est pas aussi rose.

Une image dégradée

Le malaise engendré par les révélations du Congrès juif mondial ne s'est pas dissipé, loin de là. *« On pourra encore chercher cent ans, on ne trouvera rien, rien... »*, s'était écrié M. Waldheim au lendemain de son élection. Fermement appuyé sur la ligne de défense ultime (*« Je n'ai été qu'un petit bureaucrate de l'état-major du général Loehr »*), il rejette toutes les nouvelles accusations portées contre lui depuis son élection, en particulier celle d'avoir fait partie des services de sécurité de la Wehrmacht.

Certes, aucun document ne montre le lieutenant Waldheim en criminel de guerre donnant des ordres de représailles ou de déportation. Mais il apparaît aujourd'hui comme un acteur du drame à la limite du savoir et du pouvoir, un rouage, mineur, certes, mais indispensable, de la machine nazie. Conforté par la mémoire – ou l'absence de mémoire – de la plupart des Autrichiens de sa génération, il a tiré aussi loin qu'il était possible l'excuse absolutoire du devoir accompli et de l'obéissance aux ordres.

M. Kurt Waldheim peut, bien sûr, faire état des « acquittements au bénéfice du doute » dont il a bénéficié de la part du premier ministre israélien, M. Shimon Pérès, ou bien tout recemment encore du président Reagan, qui déclarait au quotidien *USA Today* : *« Les éléments de preuves, certainement, n'ont pas été concluants, et nous savons qu'il faisait partie de l'armée, mais de la même façon que beaucoup de gens. »* Mais il ne peut pas ignorer que ces mêmes dirigeants se sont réservé une porte de sortie pour le cas où l'accumulation des pièces du dossier, sur lequel s'activent toujours les historiens de CJM et le président du tribunal Russell, rendrait le président Waldheim définitivement infréquentable...

D'ores et déjà, l'image internationale de l'Autriche s'est considérablement dégradée. La difficile position d'équilibre qu'elle maintenait entre l'Est et l'Ouest, entre les Arabes et les Israéliens, symbolisée par l'activité diplomatique du chancelier Bruno Kreisky est pour longtemps compromise. Le rappel à Jérusalem de l'ambassadeur d'Israël en Autriche, la projection de *Shoah* à la Knesset au moment même où M. Kurt Waldheim prendra ses fonctions témoignent de la volonté israélienne d'aller aussi loin qu'il est possible dans le rejet. M. Kurt Waldheim est suffisamment au fait des usages de la diplomatie pour peser les termes des messages de félicitations qui lui ont été adressés au lendemain de son élection. Seul le Luxembourg s'est abstenu d'envoyer un télégramme, prenant soin de faire savoir qu'il ne *« s'agissait pas d'un oubli »*. Les termes très peu chaleureux des messages français, italien ou britannique marquaient tous une volonté de prise de distance et visaient à préserver l'avenir des relations bilatérales avec l'Autriche sans pour autant célébrer le moins du monde l'entrée de M. Kurt Waldheim dans le « club des chefs d'Etat »...

L'ambassadeur des Etats-Unis à Vienne, M. Ronald Lauder, s'est trouvé dans l'impossibilité de repousser ses vacances... de quatre jours et sera représenté aux cérémonies du 8 juillet par son chargé d'affaires.

M. Waldheim est bel et bien tenu à longueur de gaffe et risque d'attendre encore longtemps une invitation en bonne et due forme d'un Etat occidental.

La Suisse en première ligne

Pour une fois, la Suisse se trouve en première ligne, puisqu'il est de tradition que la première visite d'un président autrichien soit pour son voisin alpin. Or, déjà, un malaise opportunément éprouvé à Berne par la découverte de la thèse de doctorat soutenue par Kurt Waldheim en 1944. Il y était question de l'intégration de la Confédération helvétique dans une confédération dominée par le Reich... Le nouveau président devrait, en revanche, se réjouir des réactions à son élection des pays de l'Est et de certains Etats arabes. Malheureusement pour lui, l'outrance même de la satisfaction affichée à Moscou, à Tripoli ou dans le Golfe – la victoire de Kurt Waldheim y a été saluée comme une défaite du sionisme – est de nature à rendre encore plus difficile, voire impossible, la poursuite d'une diplomatie « équilibrée » entre l'Est et l'Ouest, qui est de tradition depuis la signature du « traité d'Etat » en 1955 (1).

M. Kurt Waldheim est bien conscient de cette *diminutio capitis* dont il souffre sur la scène internationale. C'est pourquoi, le soir même de son élection, il insistait sur le rôle qu'il entendait jouer dans la politique intérieure de son pays : rétablissement de la confiance, restauration des valeurs morales... Cela allait, disait-il, l'*« occuper suffisamment »*... Faisant de nécessité vertu, le nouveau président ne peut être le « grand Autrichien » posant sur ses affiches électorales qu'à l'usage interne d'un pays de huit millions d'habitants, ce qui n'est nullement négligeable, mais ne correspond peut-être pas aux espoirs de fin de carrière d'un ancien secrétaire général des Nations unies.

Encore faudrait-il pour cela qu'il puisse atteindre les objectifs de sa candidature : réunir sous son autorité morale les forces vives de la nation, imposer sa loi à la classe politique, et parvenir, à plus ou moins longue échéance, à la constitution d'un gouvernement de « grande coalition » entre les conservateurs et les socialistes.

Or, là encore, rien n'est joué. La première victime politique de l'« affaire Waldheim » a été le chancelier socialiste Fred Sinowatz, démissionnaire au lendemain de l'élection présidentielle, et remplacé par M. Franz Vranitzky. Ainsi, la défaite de son candidat Kurt Steyrer a peut-être infligé au Parti socialiste autrichien le choc nécessaire qui lui permettra de remonter un courant fort défavorable pour les élections législatives de 1987. M. Kurt Waldheim est obligé d'abandonner le devant de la scène diplomatique au très actif nouveau ministre des affaires étrangères, M. Peter Jankowitsch, envers lequel les Etats occidentaux font assaut d'amabilités.

M. Kurt Waldheim aura peine à jouer les « grands réconciliateurs » après avoir volontairement « durci » la campagne présidentielle. Plus profondément, il a réveillé le débat sur le rôle de l'Autriche et des Autrichiens sous le IIIe Reich, il l'a fait en consolidant la puissance de l'oubli et du refoulement. Un travail de redécouverte de la responsabilité historique du pays dans le drame nazi est enfin en cours, animé par des intellectuels qui descendent de leur Olympe. Il ne peut s'il se poursuit et s'il s'étend qu'éloigner encore le chef de l'Etat d'une Autriche nouvelle, la naissance, si longtemps retardée, sera douloureuse.

LUC ROSENZWEIG.

(1) Le traité signé par les Quatre Grands (Etats-Unis, URSS, Grande-Bretagne et France) mettait fin à l'occupation de l'Autriche et garantissait la neutralité et l'unité des pays).

● *Cattenom : les écologistes sur le toit.* – Une centaine d'écologistes venus de France, d'Allemagne de l'Ouest et du Luxembourg ont occupé, dimanche 6 juillet, pendant plusieurs heures, le toit du pavillon d'information édifié par EDF à l'entrée de la centrale nucléaire de Cattenom (Moselle). A leur tête se trouvait M. Jean Huss, député « vert » au Parlement luxembourgeois. Les manifestants veulent obtenir que l'on diffère le chargement en combustible nucléaire du premier réacteur, prévu pour le 14 juillet, et que s'organise une réunion publique, à Paris, avec EDF, pour discuter des précautions à prendre lorsque la centrale fonctionnera.

● *Suicide par le feu d'un jeune Polonais à Hambourg.* – Un jeune Polonais, âgé de vingt-six ans, Marek Kucal, s'est immolé par le feu, le samedi 5 juillet, devant le consulat d'URSS à Hambourg. Arrivé en RFA en février dernier, il avait demandé à bénéficier de la nationalité ouest-allemande. Le jeune homme ne portait aucune pancarte, mais on a retrouvé à côté de lui une Bible ouverte. *(AFP.)*

AMÉRIQUES

LA FIN DU VOYAGE DU PAPE EN COLOMBIE

Jean-Paul II plaide pour la justice sociale mais condamne toute violence

Jean-Paul II devait prendre congé du chef de l'Etat, M. Belisario Betancur, à l'occasion d'une dernière étape en Colombie, ce lundi 7 juillet, à Baranquilla, la grande cité de la côte caraïbe. Il devait ensuite faire une escale de huit heures dans la petite île antillaise de Sainte-Lucie, avant de rentrer à Rome mardi.

De notre envoyé spécial

Cartagène. – Jean-Paul II a passé sa dernière nuit en Colombie, celle du dimanche 6 au lundi 7 juillet, dans la ville où le catholicisme s'est d'abord implanté sur le continent américain : Cartagène.

Dans un discours prononcé devant deux cent mille fidèles, sous les superbes remparts de ce qui fut l'une des très rares cités fortifiées du Nouveau Monde, le pape a évoqué *« cinq cents ans d'évangélisation en Amérique latine »*. Il avait, à l'automne de 1984, fait un voyage à Saint-Domingue pour ouvrir un cycle de neuf années qui doit culminer le 12 octobre 1992, un demi-millénaire après la fameuse découverte de Christophe Colomb.

Jean-Paul II n'est pas un homme de doute. Aussi n'a-t-il émis aucune réserve sur ce que fut l'action de l'Eglise en Amérique latine durant ces cinq siècles. Tout n'a été qu'une *« montée vers la lumière »*, *« une croisade qui, avec des armes spirituelles, allait conquérir pour le Christ une nouvelle race, ouvrant un chemin pour la future évangélisation de l'Afrique, pour l'abolition de l'esclavage en Amérique, et pour la ferme prise de position de l'Eglise contre la ségrégation raciale »*.

S'il est un lieu, pourtant, où le triomphalisme n'était pas de mise, c'était bien dans cette ville qui, deux siècles et demi durant, fut l'un des principaux ports d'entrée en Amérique des esclaves africains, avec la tolérance, sinon la complicité, des plus grandes nations chrétiennes. Jamais l'Eglise n'a, en son temps, condamné le principe de cette infamie, même si les meilleurs de ses représentants s'employèrent à soulager les victimes de la traite, en commençant par les évangélistes. Le pape a d'ailleurs achevé sa journée de dimanche par une visite au sanctuaire de Saint Pedro Claver, qui, au dix-septième siècle, avait consacré quarante ans de sa vie à réconforter, matériellement et spirituellement, les déportés.

Quelques heures plus tôt, le pape était allé, en hélicoptère, se recueillir sur cette nécropole qu'est devenue, le 13 novembre 1985, la ville d'Armero, ensevelie avec la quasi-totalité de ses 23000 habitants, sous une coulée de boue descendue du volcan Nevado Del Ruiz. *« Faites*, a-t-il prié avant de se rendre à Lerida (une petite ville voisine où l'attendaient les survivants de la catastrophe) *que surgisse de la cendre une nouvelle cité de frères, que se revouvellent les familles, que les tables se remplissent à nouveau de pain, et que l'on recommenec à chanter dans les foyers et les champs. »*

Hormis cette minute bouleversante, où Jean-Paul II est demeuré agenouillé au pied d'une immense croix dressée à l'emplacement exact de l'église ensevelie sous 25 mètres de boue, tandis que retentissait la sonnerie aux morts, quels auront été les temps forts et les principaux enseignements de ce trentième voyage.?

Ce qui restera en Colombie, ce sera, naturellement, *« l'incident de Popayan »* (*le Monde* daté 6-7 juillet), où l'on a vu le pape réprouver la « censure » dont un Indien était l'objet de la part d'un représentant du clergé. Un geste qui révéla des failles dans l'organisation des voyages pontificaux, mais aussi dans le comportement d'une partie de la hiérarchie ecclésiastique qui n'a pas complètement intériorisé *« l'amour de préférence pour les pauvres »* – désormais, pourtant, le mot d'ordre de l'Eglise universelle.

En rendant la parole à l'orateur balbutiant mais déterminé qu'on avait voulu interrompre, alors qu'il commençait à dénoncer le récent assassinat d'un prêtre de son ethnie (le seul curé indien de Colombie), Jean-Paul II s'est attiré l'admiration de tous – à commencer par celle, hautement proclamée, de la hiérarchie. Mais le pape n'a-t-il pas donné aussi des arguments à cette frange de chrétiens engagés qui a toujours été rejetée par l'épiscopat national ? Et comment concilier la « capacité d'erreur » mise en lumière du haut-clergé avec les appels lancés sans cesse durant ce voyage à l'obéissance sans discussion des fidèles des prêtres et des religieux à leurs évêques. D'autant plus que le pape a, davantage encore que les fois précédentes, rappelé que le champ social est aussi celui de l'Eglise. Celle-ci, a-t-il déclaré le 5 juillet, à Médellin, *« ne peut, en aucun cas, se laisser arracher, par quelque idéologie ou courant politique que ce soit, le drapeau de la justice »*.

Le voyage en Colombie aura bien montré l'un des points d'achoppement de la vision terrestre de Jean-Paul II. Ennemi déclaré du concept et de la pratique de la « lutte des classes », il ne peut, pour autant, tenir exactement le même langage à tous les secteurs de la société.

Devant les dirigeants politiques et économiques réunis le soir de son arrivée à Bogota, il a fait l'apologie d'une société qui comprendrait que les valeurs chrétiennes sont *« le plus fort facteur de cohésion sociale et la meilleure garantie d'avenir »*. De même à Medellin, le pape en a appelé aux *« hommes qui créent les structures et qui organisent la société »*, afin qu'ils pratiquent la *« conversion du cœur »*, collaborant ainsi de façon décisive *« à la création d'un ordre social plus conforme aux exigences de la justice »*.

Devant les habitants des banlieues de Bogota, Jean-Paul II a dénoncé les conditions de vie misérable de nombre d'entre eux et de tant d'autres de leurs compatriotes, mais il a immédiatement indiqué aux humbles les limites à ne pas franchir : *« la lutte des classes »*, *« la violence »*, *« la guérilla »*.

Jean-Paul II aime à répéter (et à Medellin encore) que *« l'expérience des siècles démontre que la violence engendre une violence plus grande encore, et que ce n'est pas là le chemin indiqué vers la véritable justice »*. Il lui reste à répondre à la lancinante question : Que faire lorsque la violence est institutionnelle?

JEAN-PIERRE CLERC.

Nicaragua

DÉGRADATION DES RELATIONS ÉGLISE-ÉTAT

Le pape condamne l'expulsion de Mgr Vega

L'expulsion du Nicaragua de Mgr Pablo Antonio Vega, évêque de Juigalpa, vice-président de la Conférence épiscopale, suscite de nombreuses réactions dans la hiérarchie catholique. Le pape lui-même, en Colombie, le samedi 5 juillet à Medellin, a déclaré qu'il s'agissait d'*« un acte dirigé contre l'Eglise »*, d'*« un fait incroyable »*, rappelant *« des époques sombres que l'on pouvait raisonnablement croire dépassées »*.

L'évêque nicaraguayen avait été convoqué le vendredi 4 juillet par la sécurité dans sa résidence de Juigalpa, à 100 kilomètres à l'est de Managua, puis accompagné jusqu'à la frontière du Honduras, qui a accordé l'asile à Mgr Vega.

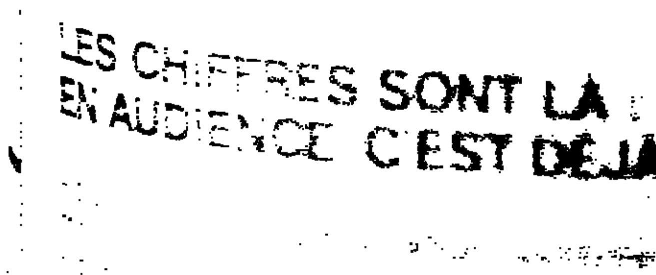
Celui-ci est connu comme l'un des évêques les plus hostiles au régime sandiniste. L'avant-veille de son expulsion, il avait rappelé devant des correspondants étrangers son soutien aux « contras » et justifié l'aide de 100 millions de dollars aux contre-révolutionnaires, récemment votée par la Chambre des représentants américains. La radio officielle sandiniste avait violemment réagi : *« Les déclarations de Mgr Vega constituent une action provocatrice. »*

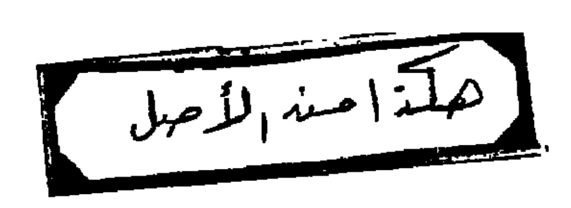
Déjà, le 29 juin dernier, un autre ecclésiastique, Mgr Bismarck Carvallo, avait été accusé lui aussi de sympathie avec l'administration Reagan et interdit, après un séjour en Europe, de rentrer au Nicaragua.

Devant cette nouvelle dégradation des relations entre l'Etat et la hiérarchie nicaraguayenne, le cardinal Obando y Bravo, archevêque de Managua, a parlé de *« violation des droits de l'homme »*, ajoutant : *« Il n'y a plus ici de liberté d'expression. »*

Le cardinal O'Connor, archevêque de New-York, et Mgr James Hickey, archevêque de Washington, ont également protesté contre cette décision qui porte *« un coup sévère aux fondations spirituelles profondes du peuple nicaraguayen »* et demande au président Ortega de revenir sur sa décision. Président de la Conférence épiscopale française, Mgr Jean Vilnet a également envoyé un télégramme de protestation aux autorités de Managua.

Dans une allocution prononcée le dimanche 6 juillet à Juigalpa, dans le diocèse même de Mgr Vega, le président Daniel Ortega a répondu que les deux prélats, Mgr Vega et Mgr Carvallo, avaient agi *« ni en Nicaraguayens ni en chrétiens, mais en agents de Reagan et en ennemis du Christ »*. – *(AFP, Reuter, AP.)*





M. KURT WALDHEIM

...il de son chef

Nicaragua

DÉGRADATION DES RELA...

...l'expulsion de Mgr...

Et pendant ce temps-là... la Cinq progresse !

Interruption des films de cinéma.

LES CHIFFRES SONT LÀ : QUAND ELLE EST REÇUE, LE N° 3 EN AUDIENCE, C'EST DÉJÀ LA CINQ.

– panel Nielsen, pénétration quotidienne moyenne : 13,8 % (3e position)
– panel Médiamétrie, durée moyenne d'écoute quotidienne : 37 minutes (3e position)
– enquête Sofres, part de marché à concurrence égale : 15 % (3e position).

La 5 progresse malgré l'interruption des films de cinéma et avec une programmation rendue difficile par l'incertitude qui pèse sur elle.

Elle est en train de gagner son pari : créer une chaîne de télévision entièrement gratuite et originale.

A la question : "Approuvez-vous l'annulation du contrat passé entre l'État et la 5 ?" 69 % des personnes interrogées répondent : NON (enquête BVA).

La 5 est en train de gagner. Doit-on vraiment changer une équipe qui gagne ?



L'ensemble des données statistiques citées sont disponibles sur demande à la 5 : 21 rue Jean Goujon - 75008 Paris - Tél. 42.89.60.00.

86 | S2 | S3 | S4 | S5 | S6 | S7 | S8 | S9 | S10 | S11 | S12 | S13 | S14 | S15 | S16 | S17 | S18

Graphique tiré du panel Nielsen.

CEPES SCIENCES-PO

politique

LA COALITION RPR-UDF A L'ÉPREUVE DES BARRISTES ET DES SONDAGES

Dynamiser l'électorat de droite

Le gouvernement et sa majorité sont en train de s'apercevoir qu'ils exercent vraiment le pouvoir. Après bientôt quatre mois marqués par une sorte d'incrédulité diffuse, le doute n'est plus permis. L'insolite tient bon, le provisoire dure. Malgré une courte majorité à l'Assemblée nationale, malgré le président de la République, malgré un groupe socialiste nombreux, compétent et actif, M. Jacques Chirac gouverne, la majorité légifère, l'administration applique. Les Français, qui sont maintenant 52 % (selon un sondage de la SOFRES pour *le Point*) à voir dans le premier ministre le vrai chef de l'exécutif, approuvent le système ainsi mis en place.

M. Chirac a bien raison de remercier *comme il le fait le* Conseil constitutionnel, et de saluer dans les décisions de celui-ci un « modèle » de sagesse. Il lui doit une fière chandelle. Grâce à l'assemblée du Palais-Royal, voilà la méthode des ordonnances transformée en procédure cohabitationniste par excellence. Le rôle d'arbitre du président de la République est à la fois officialisé et balisé : il lui revient de vérifier la conformité des textes que lui soumet le gouvernement aux critères de constitutionnalité énoncés par le Conseil.

Le débat — si débat il y a, vraisemblablement au conseil des ministres du 16 juillet — cesse d'être politique et n'est plus que juridique. Les objections éventuelles du chef de l'Etat deviennent pain bénit pour le gouvernement. Ce ne sont plus des obstacles à combattre, mais des observations auxquelles M. Chirac — il le fait déjà par avance — peut se vanter de satisfaire, puisqu'elles n'ont pour but que d'améliorer les textes gouvernementaux. M. Mitterrand devient la butte témoin de la rigueur constitutionnelle et démocratique du gouvernement.

Le premier ministre gouverne. Le temps de la majorité de revanche tire à sa fin, d'autant plus sûrement qu'elle n'a guère eu de résistance à affronter. Les électeurs de droite, convaincus maintenant convaincus que les leurs sont au pouvoir et bien au pouvoir — au prix de quelques déceptions : Michel Polac est toujours là le samedi soir sur TF 1 — sont invités à remplir leur part du contrat. Vient le temps de la majorité de redressement, qui n'a pas été élue seulement pour chasser les socialistes mais pour réaliser un programme.

Les dispositions adoptées ou sur le point de l'être forment, en effet, un plan de redressement. M. Edouard Balladur l'a rappelé, le dimanche 6 juillet, au « Club de la *presse* » d'Europe 1, à l'intention de ceux qui n'y auraient vu qu'un ensemble de mesures vexatoires envers la gauche et ses partisans. Il s'agit de relancer l'économie, a fait observer le ministre qui en est chargé, et pas seulement de montrer que la droite est de retour.

« Ça démarre », a dit, samedi, au comité central du RPR, M. Jacques Toubon. Façon de reconnaître que tout reste à faire, une fois franchies les étapes institutionnelles et parlementaires. La campagne du RPR est destinée à conforter l'électorat de droite et à le dynamiser. Si ces couches sociales-là sont plus aptes que les autres à faire avancer le pays, qu'elles le prouvent, il est temps ! M. Balladur les rassure, d'ailleurs : le plan de décembre 1958, modèle des modèles, n'avait pas produit ses effets en trois mois.

« On continue »

L'orchestration de la confiance, tout à fait opportune après les décisions du Conseil constitutionnel et une convention nationale du PS, la semaine dernière, qui a fait de l'attentisme un mot d'ordre, rend anachroniques les mises en garde du bras droit de M. Raymond Barre, M. Philippe Mestre. Celui-ci, dans un entretien accordé au *Midi libre,* estime que le président de la République, vrai chef de l'opposition, se renforce, renforce le PS et gêne le gouvernement. Les barristes marquent leur terrain, c'est normal, mais l'espace leur manque.

Plébiscité dans les sondages, le président de la République n'apporte pas la moindre plus-value électorale à la gauche. Témoin l'élection cantonale partielle de La Ciotat, où, au détriment du PCF il est vrai, le RPR prend le siège en récupérant sans difficulté les voix captées au premier tour par le Front national, qui s'était retiré sans donner de consigne de vote. La consigne que les électeurs de droite de La Ciotat se sont donnée à eux-mêmes, ce n'est pas « ça démarre », mais « on continue ».

PATRICK JARREAU.

DEVANT LE COMITÉ CENTRAL DU RPR

M. Jacques Chirac est confiant dans sa réussite et exalte l'union de la majorité

« *La France, ça démarre* », c'est par ce slogan que M. Jacques Chirac a conclu, le samedi 5 juillet, son discours devant le comité central du RPR. Ce nouveau slogan était peint, pour la première fois en larges lettres en toile de fond derrière la tribune, à côté du bonnet phrygien frappé de la croix de Lorraine, emblème traditionnel du RPR. Pour la première fois également, un comité central de ce mouvement était ouvert à la presse et accueillait des représentants des formations politiques alliées. Ainsi, après MM. Toubon, secrétaire général du RPR, Balladur, Pasqua et Mme Barzac, membres du mouvement, se sont exprimés MM. Chavannes, ministre délégué au commerce, membre du CDS, Longuet, secrétaire d'Etat aux PTT, représentant M. Léotard, secrétaire général du PR, et André Rossinot, ministre des relations avec le Parlement, président du Parti radical. Tous les orateurs, dressant un bilan de l'action de leur ministère, ont fait preuve de satisfaction et d'optimisme. Tous aussi se sont félicités de l'union et de la solidarité de la majorité.

M. Balladur a manifesté une calme certitude et une totale confiance quant à la signature par le président de la République des ordonnances qui, il n'en doute pas, seront publiées avant la fin du mois de juillet.

Mais c'est naturellement le premier ministre qui s'est montré le plus sûr de lui et de sa majorité puisqu'il a affirmé : « *Les majorités les plus courtes sont souvent les plus solides et les plus responsables.* » Le plus confiant aussi dans l'avenir, en proclamant sa conviction que le prochain président de la République serait issu de l'actuelle majorité. « *Il est là !* » s'est alors exclamé un auditeur tendant le doigt vers M. Chirac, bien que le président du RPR se soit gardé de personnaliser son vœu.

Tout au long de son propos, M. Chirac s'est montré sévère pour la gestion des socialistes, mais sans jamais citer M. Mitterrand. Il s'est efforcé de dissiper le doute, la morosité et la mauvaise image donnée par les sondages actuels. Pour le premier ministre, l'action du gouvernement, qui se situe dans la longue durée, ne saurait être limitée à l'échéance électorale de 1988. Elle vise, a-t-il précisé, à rompre avec la « *tendance ancienne à l'étatisation* ». Mais elle concerne surtout le court terme avec trois objectifs clairement proclamés : la lutte contre le chômage, le respect de la protection sociale et le maintien du niveau de vie. Le premier ministre a souligné que son action avait déjà permis en trois mois une rentrée de capitaux de « *notamment plus de dix milliards de dollars* » et il a annoncé que la quasi-totalité de la dette de l'Etat serait remboursée à la fin de l'année.

M. Jacques Chirac, qui participera aux journées parlementaires du RPR à Epinal fin septembre, célébrera début décembre le dixième anniversaire du mouvement qu'il a fondé le 5 décembre 1976. Il compte faire de cette commémoration une grande fête politique et populaire qui consacrera son autorité et constituera une étape supplémentaire, du moins le souhaite-t-il, de sa marche vers l'Elysée.

M. Chirac a notamment évoqué la dernière campagne électorale et estimé : « *La stratégie d'union doit être poursuivie et développée. Le 16 mars, il a fallu que l'opinion soit profondément déçue par les socialistes pour que la majorité soit inversée. Hélas ! le débat sur la cohabitation a obscurci le déroulement de la campagne et fait douter un certain nombre d'électeurs. On a aussi assisté à l'émergence d'une extrême droite dont la conception de la politique et de la société est aux antipodes de la nôtre et qui a rassemblé des citoyens, souvent parmi les meilleurs, qui ont la tête près du bonnet. Mais les majorités les plus courtes sont souvent les plus solides et les plus responsables. Or, depuis trois mois, la majorité a été cohérente et déterminée. Pas une de ses voix n'a contesté le gouvernement.*

« *Je suis tout à fait persuadé qu'à la prochaine échéance politique que notre majorité sera confortée. Je suis persuadé que les présidentielles verront l'élection d'un président issu de notre majorité. Nous avons le temps. Nous ne devons pas agir et gouverner avec, en arrière-pensée, les échéances électorales. Nous devons nous dégager des réflexes démagogiques et politiciens et ne pas être distraits par ces perspectives.* »

Le premier ministre a ajouté : « *Nous avons deux objectifs. A long terme, il nous faut opérer une véritable rupture avec la tendance ancienne à l'étatisation en donnant plus de liberté, en supprimant les routines, en réduisant les contraintes, en développant la participation. A moyen terme, nous avons trois objectifs, qui ont tous une finalité sociale. Il faut lutter contre le chômage, cette inégalité développée massivement par les socialistes. Il faut maîtriser les dépenses sociales sans remettre en cause les structures de la protection sociale.*

« *En matière de niveau de vie, toutes les catégories de la population doivent accepter un minimum de discipline pour leurs revendications. Mais après deux ans de baisse du niveau de vie, nous sommes aujourd'hui en mesure de garantir leur niveau de vie à toutes les catégories : travailleurs, retraités, épargnants. Mais il ne faut pas en demander beaucoup plus. Nous voulons donc lutter non pas de façon incantatoire mais efficacement contre toutes les inégalités. Nous ne nous laisserons pas influencer par les raisonnements spécieux de quelques intellectuels privilégiés. Que les socialistes qui rêvent tant d'égalité et qui lui ont porté tant d'accrocs ne viennent pas nous donner des leçons. Egalement pour la politique culturelle : j'ai été consterné par la politique socialiste de la poudre aux yeux, du moulin à vent. Nous devrons faire pour les disciplines de la sensibilité ce que Jules Ferry a fait il y a un siècle pour les disciplines de la connaissance. Il ne suffit pas de laisser quelques pierres ici ou là, plus ou moins artistiquement disposées.* »

M. Chirac a ensuite déclaré : « *Depuis 1918, jamais un réajustement monétaire n'a entraîné une rentrée aussi massive de capitaux étrangers. Celui d'avril a entraîné un retour de nettement plus de 10 milliards de dollars, et nous aurons probablement remboursé la totalité de la dette d'ici la fin de l'année, c'est-à-dire que la confiance internationale s'est manifestée massivement. La raison en est que, pour la première fois, un collectif budgétaire a réduit le déficit du budget.* »

Un processus irréversible

M. Gérard Longuet (PR), secrétaire d'Etat aux P et T, a déclaré : « *J'ai le sentiment de travailler à une action solide et continue. Grâce à une majorité ferme, la France est gouvernée et peut affronter l'avenir.* »

M. Rossinot, président du Parti radical, ministre des relations avec le Parlement, s'adressent « *à ceux qui font preuve d'impatience* ». « *Il ne s'agit pas d'aller vite mais de bien gouverner.* »

M. Pasqua, ministre de l'intérieur, a assuré : « *Les Français en revenant de vacances se rendront compte qu'entre-temps le paysage aura changé : le processus est engagé d'une manière irréversible.* »

M. Jacques Toubon a fait remarquer que le gouvernement agit « *bien et vite* » et rappelle que « *M. Badinter avait mis deux ans pour abroger la loi « sécurité et libertés » alors que M. Chalandon en trois mois a fait adopter quatre projets de loi* ». Il a souligné que pour les sénatoriales, le RPR privilégiait la stratégie d'union de la majorité.

Au début de la réunion M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation, avait indiqué que « *quatre ordonnances devraient être publiées avant la fin de juillet : l'ordonnance-cadre sur la privatisation, l'ordonnance sur la « liberté de gestion des effectifs », l'ordonnance sur la participation des salariés, l'ordonnance sur le « développement de l'actionnariat populaire et de l'intéressement* ».

L'ordonnance définissant le nouveau droit de la concurrence sera publiée « *un mois plus tard, en raison de la complexité des problèmes* » qu'analyse actuellement une commission présidée par M. Jean Donnedieu de Vabres.

S'agissant de la libération totale des changes, le ministre de l'économie a annoncé que celle-ci interviendrait « *avant la fin de l'année* ».

Abordant la préparation du budget de 1987, le ministre a réaffirmé la priorité accordée par le gouvernement à la réduction des dépenses publiques de 40 milliards de francs, du déficit budgétaire « *de 15 à 20 milliards de francs* » et des charges fiscales « *d'au moins 20 milliards de francs* ».

Le ministre d'Etat a sur ce point appelé les parlementaires de la majorité à « *soutenir le gouvernement* » lors du vote du budget, estimant que « *les revendications catégorielles ou régionales devaient passer au second plan par rapport à l'objectif de réduction du déficit budgétaire* ». « *Le courage le plus difficile est celui que l'on montre vis-à-vis de ceux qui vous soutiennent.* » « *Tout ne peut pas être fait tout de suite.* »

A ce propos, M. Balladur a de nouveau exclu toute nouvelle baisse des taux qui ne serait pas concertée avec les principaux partenaires de la France. Le ministre a toutefois estimé que les taux de crédit à la consommation devaient être réduits, et il a indiqué qu'il annoncerait des mesures dans ce sens « *très prochainement* ».

Il a enfin exprimé sa confiance dans l'avenir de l'économie française, sans se soucier, a-t-il dit, de l'« *impopularité immédiate, qu'il ne faut pas craindre* ». « *Le temps de la moisson est proche* », a déclaré M. Balladur, précisant qu'il prévoyait dans les prochains mois une reprise de l'emploi, de l'investissement — qui atteindra, selon lui, « *4 % cette année et 5 % l'année prochaine* » — et enfin de la croissance de l'économie française, qui se situera, a-t-il dit, autour de 2 % cette année et de 3 % l'année prochaine.

LE « BAROMÈTRE » SOFRES-« LE POINT »

La cohabitation et... M. Mitterrand plébiscités

Les Français aiment la cohabitation ! Selon un sondage réalisé par la SOFRES pour l'hebdomadaire *Le Point* publié, lundi 7 juillet (1), 71 % des personnes interrogées souhaitent que la cohabitation dure jusqu'à l'élection présidentielle, en 1988, contre 20 % qui préféreraient qu'elle s'abrège (9 % sont sans opinion). Pour 66 % des sondés, cette cohabitation entre le chef de l'Etat et la majorité RPR-UDF fonctionne « *bien* » alors que 24 % sont d'avis contraire (10 % sans opinion). Une légère majorité de Français (54 %) pensent que le « *duo Mitterrand-Chirac* » n'éclatera pas ; ils étaient 48 % en juin et 39 % en avril.

Si les personnes interviewées estiment pour 52 % d'entre elles que M. Chirac est le véritable chef de l'exécutif (30 % pensent que M. Mitterrand remplit ce rôle), il semble que de mois en mois, le président de la République en tire de plus en plus d'avantages. Ainsi, 68 % des Français approuvent l'action de M. Mitterrand (63 % en juin et 58 % en avril) mais surtout, comme le note *Le Point*, « *le chef de l'Etat rejoint le premier ministre sur le podium des bénéficiaires de la cohabitation* » : une proportion identique (39 %) considèrent que la période actuelle profite « *d'abord* » à l'un des deux champions. Cette remontée du locataire de l'Elysée se fait, selon *Le Point*, par l'intermédiaire de l'électorat UDF qui, pour la première fois, se retrouve plus nombreux derrière M. Mitterrand (39 %) que derrière M. Chirac (32 %).

L'autre facette de cette augmentation de bénéfice cohabitationniste au profit du président est l'évolution de l'ordre des priorités souhaitées par les Français dans le cas d'une rupture. Il sont 44 % à vouloir sa démission — 47 % en juin et 48 % en avril — alors que 41 % souhaiteraient une dissolution de l'Assemblée nationale — 40 % en juin et 36 % en avril.

Enfin ce sondage indique que pour un Français sur deux, la cohabitation est « *une parenthèse* » mais qu'un sur trois (31 %) estime qu'elle aura des « *effets durables* » sur le fonctionnement des institutions et qu'un sur cinq (19 %) n'a pas d'opinion.

(1) Sondage effectué du 20 au 25 juin 1986, auprès d'un échantillon de mille personnes âgées de dix-huit ans et plus.

M. Mestre juge le gouvernement « empêtré dans la cohabitation »

M. Philippe Mestre, député (UDF) de la Vendée, proche de M. Raymond Barre, affirme, dans une interview publiée par le quotidien *Midi-Libre* le lundi 7 juillet, son soutien au gouvernement, tout en réitérant « *les plus expresses réserves sur le principe de la cohabitation* », qu'il juge « *néfaste pour le pays* ».

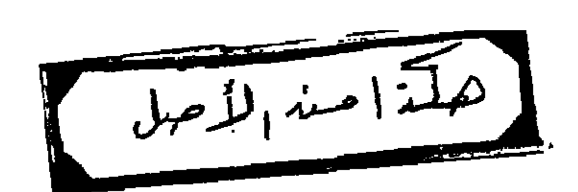
M. Mestre affirme notamment qu'il est « *difficile* » d'envisager des améliorations à court terme, sur les plans économique et social, non seulement à cause de l'ampleur des « *dégâts* » socialistes, notamment en 1981 et 1982, mais aussi à cause de la cohabitation elle-même. Le député de la Vendée souligne : « *Il est évident pour tout le monde, aujourd'hui, que ce que nous annoncions hier se produit. Le président de la République, sous les apparences trompeuses de l'arbitrage, est en réalité le chef de l'opposition. Il freine l'action gouvernementale et dynamise celle du Parti socialiste. Cela ne permet guère d'espérer des résultats positifs à court terme (...). Le gouvernement s'efforce d'éviter l'enlisement. Nous l'y aidons tous, puisque c'est l'intérêt du pays. Mais le gouvernement s'est trompé en croyant pouvoir passer le président de la République par profits et pertes. Il constate aujourd'hui son erreur, mais ne dispose pas de tous les moyens pour la réparer (...). La vérité, c'est que le gouvernement, empêtré dans la cohabitation, n'a pas les mains assez libres pour faire toute sa politique et ne dispose pas du temps nécessaire pour qu'en apparaissent les premiers résultats.* »

A propos de l'état des relations entre le président de la République et le gouvernement, M. Mestre affirme : « *Ce qu'on en voit au grand jour est, pour le moins, cocasse. Le président de la République et le premier ministre s'épient, se surveillent, se marquent. J'ai l'impression qu'ils passent une bonne partie de leur temps à se répéter l'un à l'autre et réciproquement : « Je t'aime..., moi non plus ! »* « *Cette situation me paraît malsaine, notamment,* dit-il, *comparée à celle, si claire, de la deuxième partie du septennat.* » (NDLR : M. Barre était, alors, premier ministre de M. Valéry Giscard d'Estaing).

M. Mestre évoque la popularité de M. Mitterrand dans les sondages, pour rappeler que les barristes avaient prédit que la cohabitation profiterait au président de la République et pour affirmer qu'il ne pense pas que « *dans une compétition présidentielle ouverte, M. Mitterrand puisse compter sur des suffrages aussi nombreux* », car « *tous ceux qui considèrent aujourd'hui qu'il joue bien son rôle dans la cohabitation ne sont pas nécessairement déterminés à voter pour lui* ».

M. Mestre affirme encore : « [La cohabitation] *peut durer jusqu'à la prochaine échéance présidentielle. Dans la mesure où elle marque une perversion de l'esprit de la Constitution et une déviation de sa pratique, je crois que la cohabitation laissera des traces dommageables. On ne pourra pas se contenter de la mettre entre parenthèses dans l'histoire de la Ve République, car elle aura porté atteinte au prestige du président, dont le rôle primordial aura été diminué.* »

Pour M. Mestre, le « *silence* » de M. Barre — qui ne sera pas « *éternel* » — est conforme à ce qu'avait annoncé l'ancien premier ministre. Il affirme que les barristes souhaitent « *ardemment* » une candidature de M. Barre à l'élection présidentielle et se préparent, dès maintenant, à « *l'appuyer de toutes* [leurs] *forces* ». M. Mestre juge enfin que « *l'UDF ne devra soutenir qu'un candidat, faute de quoi sa division ne lui laisserait aucune chance de participer au second tour des présidentielles* ». Selon lui, « *une nette majorité de Français se réclamant de l'UDF souhaiteraient la candidature de Raymond Barre* ».



L'ENTRÉE ET LE SÉJOUR DES ÉTRANGERS

Un projet raboté

Appels, manifestations, grèves de la faim, jeûnes de solidarité... le concert de protestations à propos du projet de loi sur l'entrée et le séjour des étrangers en France n'a pas été vain : ce texte, déjà adouci par ses auteurs (*le Monde* du 12 juin), vient d'être encore amendé par la commission des lois de l'assemblée nationale.

Le père Christian Delorme, qui observe un *« jeûne de solidarité »* avec deux grévistes de la faim lyonnais, Nasser Zaïr et Djida Tazdaït, n'a pas caché sa satisfaction. Et les deux protestataires eux-mêmes semblaient être décidés, lundi 7 juillet, à cesser leur action.

La « loi Pasqua » sera discutée à l'assemblée nationale à partir de mercredi. Son objectif déclaré est double : lutter plus efficacement contre l'immigration clandestine et expulser plus facilement les étrangers qui enfreignent la loi.

Dans un avant-projet, le ministre de l'intérieur envisageait, entre autres, de modifier le droit d'asile pour barrer la route aux « faux réfugiés ». Ce fut une levée de boucliers, suivie d'un avis défavorable du Conseil d'Etat. Pour éviter que dans son ensemble de la loi ne soit jugée inconstitutionnelle, le gouvernement a retiré du texte les dispositions sur les réfugiés. Il a renoncé, d'autre part, à annuler les titres de séjour qui avaient été obtenus sur la base de fausses déclarations ou de documents falsifiés. Enfin, son projet de loi ne prévoyait plus l'expulsion des étrangers qui se livreraient à *« des agissements préjudiciables aux intérêts de la France dans le monde »*.

Les défenseurs des immigrés s'étaient dressés contre l'avant-projet. L'amendement de ce texte ne les avait pas démobilisés pour autant. Ils reprochaient essentiellement au gouvernement de confier à la police – et non plus à la justice – les décisions concernant le refoulement et la reconduite à la frontière, de porter atteinte au renouvellement automatique de la carte de dix ans et de menacer d'expulsion de jeunes immigrés entrés en France depuis longtemps mais illégalement. Bref, de tout focaliser sur la délinquance et, ainsi, de *« déstabiliser l'ensemble des commautés immigrées »*.

« Le primat des potes »

Entamée le 16 juin, la grève de la faim des deux jeunes Arabes lyonnais a eu d'autant plus d'écho que des autorités religieuses – chrétiennes, musulmanes et juives – se sont déclarées solidaires de leur protestation. Tout le monde a retenu, en particulier, la démarche de l'archevêque de Lyon, le cardinal Decourtray, acceptant de jouer le « médiateur » entre les « grévistes » et le gouvernement. Ce qui a valu au primat des Gaules – surnommé *« le primat des potes »* par l'hebdomadaire d'extrême-droite *Rivarol* – une petite phrase vengeresse de M. Pasqua à « L'heure de vérité ». Mais le ministre de l'intérieur a dû faire machine arrière sous la pression d'une partie des députés de la majorité, dont M. Michel Hannoun, président du groupe d'études RPR sur l'immigration, qui a proposé de modifier plusieurs aspects du projet gouvernemental.

Ce sont finalement vingt-trois amendements qui ont été adoptés le 4 juillet par la commission des lois. Le seuil des peines entraînant l'expulsion des étrangers passe de trois mois de prison à « six mois ferme ou un an avec sursis », ce qui est très différent. D'autre part, une étranger mineur dont les parents ont été condamnés et expulsés pourra rester en France s'il le désire. Enfin, on a réintégré parmi les non-expulsables ceux qui résident en France depuis l'âge de dix ans.

La « loi Pasqua » conserve néanmoins deux nouveautés essentielles. L'une est le pouvoir confié à l'administration, l'autre est la *« menace pour l'ordre public »*. Avec cette notion assez vague, la police et les préfets pourraient jouir d'une grande liberté, aussi bien pour interdire l'entrée du territoire national que pour décider de reconduire à la frontière des étrangers indésirables.

Les défenseurs des immigrés, qui ont constitué un réseau national, entendent rester sur le qui-vive. Le gouvernement prépare, en effet, trois autres projets de loi dont on reparlera à la rentrée.

Le premier, consacré au droit d'asile, sera moins ambitieux que le premier projet de M. Pasqua. Il est question, en particulier, de ne plus reconnaître le statut de réfugié à des personnes venant de pays démocratiques.

Le deuxième projet de loi doit réformer le code de la nationalité dans un sens plus restrictif. Mais le gouvernement n'a pas encore tranché. La proposition de loi de M. Pierre Mazeaud, présentée au nom de tout le groupe RPR (*le Monde* du 2 juillet) a fait bondir... certains des signataires qui s'estiment floués. Sans être opposés à des acquisitions de nationalité « volontaires », ces députés jugent inacceptable la suppression pure et simple du *« droit au sol »* réclamée par M. Mazeaud.

On ne sait pas grand chose du troisième projet de loi, consacré au *« statut social et familial »* des étrangers. Le gouvernement entend-il restreindre certaines prestations ? Ou, au contraire, effacer la mauvaise impression laissée jusqu'à présent par sa politique de l'immigration, exclusivement tournée vers la lutte contre la délinquance et la clandestinité ?

ROBERT SOLÉ.

LA PROTECTION DES INTÉRÊTS MARITIMES DE LA FRANCE

L'Assemblée nationale, le 30 juin, a définitivement approuvé, après le Sénat, un projet de loi, préparé par le gouvernement de M. Laurent Fabius, améliorant la protection des intérêts de la France dans la *« zone économique exclusive »* de 200 milles au large de ses côtes. En vertu d'une loi de 1976, les pays riverains disposaient déjà d'un droit exclusif sur l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles dans cette zone. Mais la conférence des Nations unies sur le droit de la mer, achevée en décembre 1982, étend cette exclusivité à la recherche. La convention qui a alors été signée n'est pas encore ratifiée par suffisamment de pays pour entrer en vigueur. Sans attendre cette ratification, ce texte de loi donne au gouvernement français le droit d'accorder, ou de refuser, le droit d'effectuer des recherches dans la zone des 200 milles jouxtant les côtes.

Dans les mêmes conditions ont été définitivement approuvés un accord entre la France et l'Algérie, signé à Alger le 10 septembre 1985, sur la lutte contre la fraude douanière, et un accord entre la France et le Bangladesh, signé à Paris le 10 septembre 1985, encourageant et protégeant les investissements réciproques de ces deux pays.

Le gouvernement veut retoucher les lois de décentralisation

La *« pause »* de la décentralisation n'est pas qu'un mot. Elle va avoir des conséquences législatives et fiscales, si du moins le gouvernement est écouté par les responsables des collectivités locales. Au cours d'une conférence de presse, le jeudi 3 juillet, M. Charles Pasqua a en effet souhaité que régions, départements et communes *« s'engagent, sur le plan de la fiscalité, dans la même direction que l'Etat, c'est-à-dire une certaine rigueur, une certaine pause fiscale, une diminution des charges »*.

« Pause » ne veut, pour autant, pas dire arrêt de la prolifération de nouveaux textes législatifs et réglementaires, qui avait été une des conséquences de l'œuvre entreprise par Gaston Defferre. Bien au contraire, M. Charles Bosson, le secrétaire d'Etat aux collectivités locales, a déjà trois projets en chantier, qui tous visent peu ou prou à revenir sur certaines décisions de la gauche, sans qu'apparaisse un réel mouvement de retour en arrière. Il s'agit, plutôt, en général, de donner satisfaction aux élus locaux de droite sur certains points de détail.

Le premier de ces textes doit venir prochainement en discussion au Sénat. Il contient *« diverses dispositions relatives aux collectivités locales »*. Il comporte notamment l'allongement des délais pour la mise en application de quelques dispositions nouvelles. Il clarifie quelques règles de contrôle budgétaire. Il supprime l'obligation faite aux communes, par une loi de 1986, de désigner à la proportionnelle leurs représentants dans les conseils d'administration des centres communaux d'action sociale (anciens bureaux d'aide sociale).

Ce texte commence déjà à modifier légèrement le nouveau statut de la fonction publique territoriale, jugé trop contraignant par la droite, alors même que M. Bosson annonce qu'un projet de loi le réformant sera prêt *« au cours de l'été »*. Le secrétaire d'Etat a aussi l'intention de s'attaquer au délicat dossier des finances locales, un texte les concernant devant être rédigé pour l'automne.

En agissant ainsi, l'objectif du gouvernement est clair : tenter de retirer aux seuls socialistes la responsabilité de la mise en œuvre de la décentralisation, qui est manifestement appréciée par les élus locaux et par les Français, faute de l'être toujours par tous les responsables des partis de la majorité. M. Bosson l'a d'ailleurs reconnu en déclarant : *« La décentralisation n'est pas une idée neuve et n'est l'apanage d'aucun parti politique. »*

Propos et débats

M. Edouard Balladur : aucune gêne

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, a estimé au « Club de la presse » d'Europe 1, le dimanche 6 juillet :

« La situation actuelle est conforme aux vœux des Français, et les a réconciliés quelque peu avec la politique et les hommes politiques qui leur ont démontré qu'ils étaient capables de s'élever au-dessus d'eux-mêmes pour l'intérêt général. Ça profite à la France. C'est une situation ambiguë, inhabituelle sous la Ve République, mais qu'il fallait bien connaître un jour et qui démontre la solidité et la souplesse de nos institutions. Y aura-t-il inflexion durable du rôle du président ? Je ne le crois pas du tout. Nous nous acheminons vers une application diverse de notre Constitution. Ou le président a une majorité et il se conduit comme un monarque républicain, ou il n'en a pas et il se conduit comme un arbitre.

» Certains disaient qu'il fallait donner une majorité au président, sinon ce serait le chaos. Nous sommes en train de démontrer que ce n'est pas le chaos. Cet argument risque donc de sortir de notre débat public à l'avenir. Pour ma part, je ne le regretterai pas. Une bonne cohabitation, c'est que chacun puisse exercer ses compétences et ses pouvoirs, et que le gouvernement puisse gouverner. Je n'ai ressenti aucune gêne pour le gouvernement à appliquer la politique définie devant le pays. »

M. Laurent Fabius : retard à l'allumage

M. Laurent Fabius a déclaré, le dimanche 5 juillet, à Saint-Vincent-de-Tyrosse (Pyrenées-Atlantiques) : en réponse au slogan du RPR. « La France ça démarre » : « Je ne sais pas si vous êtes spécialistes en voitures. Mais il y a en mécanique quelque chose qui s'appelle le retard à l'allumage. Vous connaissez ? » *L'ancien premier ministre a ajouté :* « La confiance dont parle M. Chirac n'existe pas. Elle exige un meilleur équilibre social. Je dis donc au gouvernement et au premier ministre : parlez un peu moins de la confiance et méritez-la davantage. »

M. Michel d'Ornano : faire simple et faire savoir

M. Michel d'Ornano, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a déclaré, le dimanche 6 juillet, à R.M.-C. : « Si j'avais quelque chose à dire au gouvernement, voilà la formule que j'emploierai : faites simple, faites vite et faites savoir. A l'occasion du budget de 1987, le gouvernement devrait faire passer un message aux Français ave un budget pour l'emploi et qui fasse de fortes économies. Sur un budget qui fait un peu plus de 1 000 milliards, il faudrait faire une cinquantaine de milliards d'économies et les utiliser, à raison de 20 milliards à peu près, pour diminuer le déficit et une trentaine d'autres qui seraient consacrés à l'allégement des impôts, des charges, en particulier auprès des entreprises. »

La retraite moderne : un vrai salaire différé

Vos cadres savent-ils vraiment de quoi leurs lendemains seront faits ? Une faible retraite de la S.S. ? Des caisses complémentaires aux prestations limitées ? Les sondages le disent : les Français sont inquiets.

Tu vois... maintenant que je n'ai plus de souci à me faire pour ma retraite, je me sens plus libre !!

GARS.

Sauf quand les entreprises et les cadres s'associent activement pour préparer ce capital-retraite : de l'argent placé, soustrait à l'impôt (grâce à une nouvelle disposition légale en 1985) et partiellement dispensé de charges sociales. Tout le monde y gagne en sécurité et en dynamisme.

Les chefs d'entreprises modernes l'ont bien compris : un salarié assuré d'une retraite confortable est un collaborateur heureux et dynamique. Or, l'actuel contexte économique et social sensibilise tout particulièrement les Français au problème de la retraite. Les cadres tout comme les non-cadres voudraient éviter que leurs revenus ne baissent lorsqu'ils cesseront leurs activités professionnelles. Et c'est pourtant toujours le cas, dans une proportion d'autant plus grande que leur salaire a été plus élevé. Pour un cadre supérieur dont les revenus avoisinaient les 40 000 F par mois, la retraite ne représentera plus que 50 % du salaire, et si ce salaire atteignait 80 000 F, il n'en restera plus que 25 à 30 %. Une différence impressionnante. Cette différence est perçue d'autant plus nettement que les cadres ont toujours été les promoteurs d'une société de consommation dont la motivation première a été joliment décrite par François de Closets sous le vocable « Toujours plus », et ce précisément à l'époque actuelle où la montée du chômage a une incidence doublement négative sur l'assiette des cotisations à répartir. . moins de rentrées, plus de sorties.

Toujours en terme de société, la sécurité étant fortement à l'ordre du jour, cette double aspiration des cadres · plus de revenus disponibles, plus de sécurité deviennent des facteurs de motivation importants.

Autant de bonnes raisons pour une entreprise de souscrire au Régime Supplémentaire de Retraite Collectif par Capitalisation (le R.S.R.C.), au bénéfice de ses salariés. Cette épargne capitalisée doit être investie de façon sûre et rentable, et le groupe UAP, premier investisseur institutionnel après la Caisse des Dépôts et Consignations, est synonyme de sécurité et de rentabilité maximale. Bref, un choix excellent.

Comment fonctionne le R.S.R.C. ? Pour chaque salarié participant, l'entreprise verse une quote-part de son salaire. Dès l'adhésion de l'entreprise à ce système de retraite, un compte individuel est ouvert au nom de chaque participant, et alimenté par des points représentant des droits acquis. Lors du départ à la retraite (à partir de 55 ans), ce capital accumulé donne droit à une pension de retraite si l'on observe l'évolution de la retraite dans son contexte historique. Il faut bien voir que le S (« supplémentaire ») du régime R.S.R.C. témoigne d'une logique de complémentarité par rapport au système général de répartition qui a très largement fait ses preuves depuis sa création au lendemain de la guerre. C'est, en effet, en 46 que les actuaires des compagnies d'assurance, en liaison avec les partenaires sociaux, ont fondé les principes d'une assurance par répartition qui établissait une solidarité de fait entre des générations.

Ce système, géré de façon paritaire, efficace et novateur, est d'ailleurs unique en son genre parmi l'ensemble des systèmes de retraite pratiqués dans le monde.

Aujourd'hui les cadres n'en contestent nullement le fondement, ils en aperçoivent les limites et compte tenu des progrès évidents et actuels réalisés en capitalisation, cette dernière méthode retrouve un regain de faveur mérité et de surcroît encouragé par l'Etat.

En 1985, l'Etat a voulu encourager ce système (en vigueur, rappelons-le, depuis plus de trente ans à l'UAP), en adoptant de nouvelles dispositions fiscales : ces cotisations qui déjà font l'objet de charges sociales limitées, sont déductibles d'impôts, pour l'entreprise comme pour le salarié. Cette mesure est particulièrement appréciable. La formule que propose l'UAP possède d'autres avantages annexes. La pension est réversible au profit d'un tiers en cas de décès, elle peut être revalorisée, une rente est versée aux participants en cas d'invalidité, et il est possible de reconstituer une carrière.

De grandes entreprises pratiquent ce système depuis longtemps à leur grande satisfaction. Mais l'UAP propose aussi des formules adaptées à toutes les tailles et à tous les types d'entreprises, des PME ou PMI aux entreprises multinationalisées.

ANNE FARAY

Alors, quand on n'a rien à perdre et tout à gagner, il n'y a pas à hésiter. Appelez l'UAP/Assurances collectives au 42.47.22.22.

POLITIQUE

DEUX ÉLECTIONS CANTONALES PARTIELLES

Le RPR enlève au PCF le siège de La Ciotat

BOUCHES-DU-RHONE : La Ciotat (2e tour).

Inscr., 35 671 ; vot., 17 811 ; suffr. expr., 16 829. MM. Gilbert Rastoin, RPR, m. de Cassis, 9 548, *ÉLU ;* Guy Tillet, PCF, c.s., 7 281.

[M. Rastoin enlève à M. Tillet un siège détenu par le Parti communiste depuis soixante-treize ans, à l'issue d'une élection partielle provoquée par l'annulation du scrutin de mars 1985 décidée par le Conseil d'Etat, le 22 mai dernier.

Au premier tour, les résultats étaient les suivants : inscr., 35 674 ; vot., 16 280 ; suffr. expr., 16 005. MM. Rastoin, 4 498 ; Tillet, 4 317 ; Domenech, FN, 4 232 ; Lieutaud, PS, 2 575 ; Reynaud, écol., 334 ; Flecher, ext. g., 49. En dépit de la crise des chantiers navals et des nombreuses manifestations suscitées par la décision du gouvernement de supprimer les subventions à la Normed, cette élection partielle n'a pas réussi à mobiliser l'électorat puisque 50,06 % des électeurs se sont abstenus au deuxième tour, contre 54,36 % dimanche dernier. M. Rastoin a bénéficié de ce léger regain de participation combiné à l'appoint des voix du Front national. Son candidat, M. Gabriel Domenech, député, s'est en effet désisté entre les deux tours, sans néanmoins appeler à voter pour le maire de Cassis. En mars 1985, ce dernier s'était maintenu au deuxième tour face à M. Ronald Perdomo, candidat du FN, arrivé en tête, et avait ainsi permis à M. Tillet de l'emporter par 8 558 suffrages, contre 7 979 à M. Rastoin et 7 739 à M. Perdomo sur 24 276 suffrages exprimés et 25 090 votants.

Pour sa part, M. Tillet réalise un bon score en gagnant 8 points par rapport au deuxième tour du scrutin de mars 1985 et en faisant le plein des voix de gauche. Il se déclare *« satisfait »* de son score et explique la victoire de M. Rastoin par le fait que *« la majorité des gens ne croient pas encore à la liquidation de la Normed ».*]

DROME : Châtillon-en-Diois (2e tour).

Inscr., 1 652 ; vot., 1 246 ; suffr. expr., 1 226. MM. Gérard Védrines, div. g., 511, *ELU ;* Michel Cheva, PS, 465 ; André Favier, div. d., 249.

[La victoire de M. Védrines, candidat divers gauche, fait perdre au Parti socialiste la majorité absolue qu'il détenait au sein du conseil général du département. A l'issue du premier tour, M. Védrines devançait ses concurrents, avec 358 suffrages, contre 310 à M. Cheva, 252 à M. Darrière (PCF), et 249 à M. Favier, sur 1 169 suffrages exprimés, 1 185 votants et 1 652 électeurs inscrits. Cette élection partielle était provoquée par l'annulation des résultats du scrutin de mars 1985 (à la suite d'un défaut de procédure) qui avait vu la victoire de M. Rambaud, candidat socialiste qui ne se représentait pas cette fois-ci, avec 1 voix d'avance sur M. Védrines. Ce dernier a bénéficié, dimanche, de la forte mobilisation électorale (24,57 % d'abstentions) et du mauvais report des voix communistes sur M. Cheva, en dépit du désistement de M. Darrière (PCF) en faveur du candidat socialiste. Néanmoins, M. Védrines a tenu à rassurer le PS sur ses intentions : *« Je n'ai jamais caché ma sensibilité de gauche et la majorité du conseil général n'a rien à craindre, même si je préfère garder mon indépendance »,* a-t-il déclaré, après la proclamation des résultats.]

LE DÉBAT SUR LA COMMUNICATION

Le Sénat réécrit le texte de M. Léotard

Un sénateur (de la majorité), se présentant comme *« un honnête citoyen passant par là »*, constatait, le dimanche 6 juillet, que le nombre de ceux qui sont satisfaits de voir M. François Léotard embourbé est *« infiniment supérieur »* à ceux qui s'en plaignent.

Mauvais week-end, en effet, pour le ministre de la culture et de la communication. Espérant qu'en imposant au Sénat de siéger à rythme forcé (y compris le dimanche) le débat s'accélérerait, il a eu la désagréable surprise de trouver une opposition toujours aussi déterminée.

Deuxième — et non des moindres — déconvenue, la position prise par la commission spéciale au cours de sa réunion de samedi. Chargée d'étudier le projet de loi relatif à la liberté de communication, la commission spéciale est en train, ni plus ni moins, de le réécrire.

Le gouvernement voulait nommer à TF 1 et à Télédiffusion de France un administrateur provisoire, haut fonctionnaire doté de pleins pouvoirs pour préparer le changement de statut de ces deux sociétés. La commission spéciale a lu et relu la décision du Conseil constitutionnel et surtout *« les réserves interprétatives »* qui accompagnent son aval à la loi d'habilitation économique et sociale (*le Monde* du 28 juin). Elle en a tiré argument pour maintenir PDG et conseil d'administration des deux sociétés. Le gouvernement devra se contenter d'un *« mandataire spécial »*, nommé par la CNCL et non par lui, pour contrôler le processus de privatisation.

Le gouvernement voulait que la loi annule les concessions de la « 5 » et de TV 6 sans toucher à celle de Canal Plus. *« Nous ne sommes pas là pour distribuer des bons points,* explique Jean-Pierre Fourcade (RI), président de la commission spéciale, *le gouvernement doit prendre ses resonsabilités. »* Sur les conseils de M. Edgar Faure (Gauche démocratique), la commission *« a décidé de maintenir les concessions accordées »* et prévu *« la possibilité d'une transformation de ces concessions en autorisations »*.

En clair, c'est M. Léotard qui devra signifier leur congé aux actuels propriétaires des deux chaînes privées avant que la CNCL puisse les réattribuer. Le législateur sénatorial se refuse à décider à la place de l'exécutif.

« Jeune et inexpérimenté »

« Examine-t-on le texte de M. Léotard ou celui de M. Adrien Gouteyron ? » (RPR) (qui, en sa qualité de rapporteur, défendra les propositions de la commission spéciale), demande M. Jean Carat (PS). La réponse se déduit du commentaire plutôt cruel de M. Fourcade : *« Le gouvernement est jeune et inexpérimenté. S'il a présenté ce texte d'abord au Sénat, c'est parce qu'il avait besoin de notre expérience. »*

L'entourage de M. Léotard minimise la portée de la remise en cause par la majorité sénatoriale d'une partie du dispositif prévu. Mieux, il cherche à en tirer *avantage*.

Sur la « 5 » et TV 6, pas d'états d'âme : il fera face à ses responsabilités. Il retrouve la maîtrise du calendrier pour l'annulation des concessions et il peut espérer que les programmes des deux chaînes ne seront pas interrompus ; il compte sur le paiement d'indemnités moins lourdes, dès lors que la dénonciation des contrats serait de nature administrative et non législative. Enfin, la loi franchira plus facilement l'obstacle du Conseil constitutionnel. Sur l'administrateur provisoire, on fait contre mauvaise fortune bon cœur, d'autant que la décision du Conseil constitutionnel risque aussi de geler tout changement dans les conseils d'administration des autres sociétés publiques de télévision.

Ces quelques consolations n'effacent pas l'actuel spectacle de *« bateau ivre »* — selon la formule de M. Gérard Delfau (PS) — donné par les débats au palais du Luxembourg. Le processus d'examen par la commission spéciale et les ajustements successifs auxquels elle a décidé de procéder apparaissent pour le moins erratiques. Ce qui s'expliquerait, dit-on, par des défauts imputables à des arbitrages interministériels intervenus lors de l'élaboration du projet.

Une planche savonnée

Est venue se greffer sur les réserves, suscitées par un texte imparfait, la personnalité de celui qui en est le premier responsable. L'hypothèse de sa candidature à l'élection présidentielle a irrité dans les rangs chiraquiens et surtout barristes. Les uns et les autres semblent vouloir conduire M. Léotard sur une planche savonnée. Le secrétaire général du Parti républicain peut toutefois espérer remobiliser les énergies du côté de la majorité, en la prenant à témoin de ce qui se passe *dans* l'opposition. Cette dernière a compris quel bénéfice politique elle pouvait tirer d'un enlisement du débat, non seulement sur le terrain de la communication mais aussi d'une session extraordinaire interminable qui compromettrait l'adoption d'autres projets.

Si la majorité admet que le PC joue le jeu d'un opposant traditionnel, en revanche, elle ne cesse de dénoncer l'obstruction des socialistes. A tel point que M. Fourcade y voit *« le premier accroc sérieux de la cohabitation »*. Du coup, n'est pas exclue une intervention solennelle dans laquelle M. Alain Poher rappellerait les *« règles démocratiques du débat parlementaire »*. L'objectif est de gommer l'agacement de certains sénateurs de la majorité, peu convaincus du caractère urgent du texte, et de freiner leur tentation d'accroître les difficultés de M. Léotard.

ANNE CHAUSSEBOURG
JEAN-FRANÇOIS LACAN

Les attributions de la CNCL

Le Sénat a achevé dimanche 6 juillet, l'examen des compétences de la Commission nationale de la communication et des libertés. Après avoir renvoyé à la fin de l'examen des cent sept articles ceux relatifs à la délégation parlementaire et au Conseil national de la communication audiovisuelle, il a abordé le titre 2 du projet de loi relatif à l'attribution des fréquences aux services de communication.

— Art. 18 : la CNCL est autorisée à recueillir les informations dont elle a besoin auprès des administrations publiques. Sous le contrôle d'un magistrat, elle pourra procéder à des visites d'entreprise.

— Art. 19 : le président de la CNCL peut agir en justice au nom de l'Etat.

— Art. 23, 24 et 26 (réunis à la demande de la commission spéciale) : la CNCL se voit confier une partie des bandes de fréquences hertziennes dans des conditions définies en Conseil d'Etat. Cet article clé va permettre à la future autorité indépendante de contrôler aussi bien la radiotélévision que certains services de télécommunication.

— Art. 27 : l'usage des fréquences pour la diffusion de services de communication audiovisuelle par voie hertzienne terrestre est subordonné au respect des conditions techniques générales définies par la CNCL.

● *Le regret de M. d'Ornano.* — Interrogé lors du Forum de RMC, dimanche 6 juillet, sur les modifications *apportées par le Sénat au projet de loi sur la communication,* M. Michel d'Ornano (UDF-PR), président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a *« regretté »* le changement du système de désignation des membres de la CNCL.

LE DÉCOUPAGE ÉLECTORAL

PUY-DE-DOME : compétition entre le RPR et l'UDF

De notre correspondant

Clermont-Ferrand. — Doté d'un député supplémentaire depuis le dernier scrutin législatif, le Puy-de-Dôme gardera une représentation de six membres à l'Assemblée nationale, selon tous les projets en circulation, pour corriger la sous-représentation de la population clermontoise. En effet, si l'ancien découpage avait été purement et simplement rétabli, le député de la première circonscription Clermont-Plaine « vaudrait » actuellement 109 726 électeurs contre 66 400 à celui de Thiers-Ambert.

Comme le remodelage s'établira (il y a consensus sur ce point) à partir de l'acquis, deux circonscriptions doivent normalement rester en l'état : celle de Thiers-Ambert, que détenait le socialiste M. Maurice Adevah-Poeuf, toujours député et maire de la capitale de la coutellerie, et celle de Riom, qui avait désigné un autre socialiste, M. Edmond Vacant, qui ne s'était pas représenté en mars dernier. Dans cette dernière zone, le PS décline, tandis que dans la première M. Maurice Adevah-Poeuf devrait normalement subir l'assaut de M. Georges Chometon, membre du CDS.

Le tracé des frontières de la circonscription d'Issoire aura une influence sur le sort du maire socialiste, M. Jacques Lavedrine, toujours député ; il soulève des discussions entre l'UDR et le RPR.

Responsable local du parti de M. Chirac, M. Pierre Pascallon a été élu, le 16 mars, en deuxième position derrière M. Valéry Giscard d'Estaing, qui entendait ainsi manifester sa volonté d'union. Il est implanté à Issoire, dont il est conseiller municipal, mais sa vraie chance de succès réside dans l'adjonction d'un canton de la proche banlieue de Clermont-Ferrand comme celui de Cournon.

Si le souhait de M. Pascallon n'est pas exaucé, il est probable qu'il se rabattra sur la nouvelle circonscription, dont on dit qu'elle pourrait porter *le nom de Clermont*-Ferrand-Ville. Cependant, dans cette hypothèse, il court le risque d'une primaire avec un UDF, ce qui ne se produirait pas s'il reste sur la région d'Issoire.

Comment sera composée Clermont-Ferrand-Ville ? Autour de M. Giscard d'Estaing, dont la voix pourrait bien être prépondérante, on dessine une carte qui aboutit à un partage pour moitié de la circonscription de Clermont-Ferrand-Plaine. Plutôt que de tailler sur mesure une zone pour la droite et une autre pour la gauche, il est question de s'orienter vers deux zones dites « gagnables » par la droite :

— L'une (Clermont-Plaine) partant du centre de la ville et s'étalant au nord avec récupération du canton Clermont-Nord-Ouest, appartenant jusqu'ici à la circonscription Clermont-Montagne de M. Giscard d'Estaing. L'ancien président de la République peut aisément lâcher ce canton car M. Roger Quilliot (député et maire de Clermont-Ferrand, ancien ministre de M. Mauroy) l'a pris à la droite en mars 1985. Cette circonscription serait plutôt à gauche ;

— L'autre (Clermont-Ville), concernant la partie sud de l'agglomération, est plutôt à droite. C'est pourquoi elle est au cœur d'un débat au sein des partis de la majorité. Outre l'éventuelle venue de M. Pascallon, le représentant local du CDS, Me Jean-Paul Chapus, vise également l'investiture.

LLIBERT TARRAGO.

POINT DE VUE

L'enjeu culturel de TF1

par MARC PAILLET (*)

UNE nation qui veut compter culturellement dans le monde d'aujourd'hui ne le peut qu'à la condition d'exister sur le marché international des nouvelles (*cf.* Agence France-Presse), d'avoir une édition prospère, enfin et surtout de créer et de diffuser dans le domaine de l'image et du son. Ce n'est pas là un combat secondaire, car ce qui dépend de son issue économiquement et stratégiquement soutient la comparaison avec les enjeux de la défense nationale : si les forces armées œuvrent épisodiquement et doivent être prêtes à défendre éventuellement l'indépendance et la liberté, le front culturel, lui, est en effervescence permanente.

Quand la France a édifié et confirmé sa renommée culturelle, elle était une nation-mammouth dans une Europe qui imposait sa civilisation au monde qui parle anglais. Nous sommes les héritiers d'un passé prestigieux et vivons dans un présent honorable, vers un avenir où il va falloir défendre chèrement sa place. La francophonie active est formée de minorités au Canada, en Belgique et en Suisse, de peuples du tiers-monde pour lesquels le français n'est pas la langue traditionnelle et d'îlots linguistiques ici et là. Elle repose donc principalement sur la vitalité de la culture « hexagonale ».

L'influence culturelle de la France s'était établie par un mouvement naturel. Elle ne peut être maintenue que par une politique volontaire.

Car la dimension, la force, la puissance, l'élan naturels se trouvent à présent du côté des Etats-Unis, et de tous ceux qui produisent en anglais. Cela se traduit par des conséquences aussi simples que celle-ci : une heure de production audiovisuelle revient aujourd'hui à une moyenne de 4 millions à 5 millions de francs. Mais quand il s'agit d'une production américaine, elle a été déjà rentabilisée sur le territoire des Etats-Unis et par les ventes en pays anglophones. Aussi peut-elle être cédée en France à un prix qui est le dixième, voire le vingtième de celui auquel revient une production originale française ! La mode aidant, des phénomènes de ce type expliquent l'envahissement d'ores et déjà en cours des écrans de télévision français et des radios par les créations d'outre-Atlantique, qui, de plus, ne manquent certes pas de qualités.

Dans un monde dominé par de telles forces, la simple loi de la concurrence, si chère aux libéraux extrémistes, se transforme en loi de la jungle, et sa logique ne peut entraîner qu'une pénétration accrue des productions américaines, anglophones et, accessoirement, japonaises. La France, dans les années récentes, n'a pu tenir le choc qu'en raison des lois, réglementations et pratiques qui protégeaient et favorisaient son industrie cinématographique et sa création audiovisuelle, le service public demeurant, malgré ses défauts, l'un des éléments moteurs et essentiels de cette vitalité. Elle ne *l'a pu que grâce à un système de* financement qui assurait des recettes importantes sans que pèsent exagérément sur l'activité des chaînes les conséquences programmatiques des impératifs publicitaires.

La défense de l'audiovisuel public ne suppose évidemment aucune hostilité de principe à l'encontre des chaînes privées. Elles ont leur dynamisme et leurs mérites. Reste à savoir si la logique de leur fonctionnement leur permet de jouer le même rôle que celui qui est imparti au service public. Peut-on estimer, en particulier, qu'un cahier des charges strict, d'une application rigoureusement contrôlée, constituerait une garantie fiable concernant les investissements dans la production française, francophone et quant à la qualité culturelle ?

Si une chose a été démontrée par *l'histoire récente de la télévision et la* mise en place tumultueuse des radios locales privées, c'est bien la vanité d'une telle précaution.

La logique de la concurrence et les diktats du rendement commercial balaient superbement toutes les digues de papier que l'on prétend édifier contre eux.

Imaginer un seul instant qu'une télévision privée

— soumise à la loi de la rentabilité,

— recherchant en permanence la plus grande audience puisque ses recettes publicitaires en dépendent,

— portée, par souci de bonne gestion, à faire ou à acquérir des programmes au moindre coût,

— *et de plus pressée par son* actionnariat de mener une telle politique,

serait retenue de tirer toutes les conséquences que cela comporte par les stipulations du cahier des charges est tout simplement utopique.

Concernant la « démocratisation » qui résulterait d'une répartition « populaire » du capital de TF 1, il *s'agit à l'évidence d'un faux-*semblant, pour ne pas dire pis. On connaît la proposition : 50 % pour l'acheteur-opérateur, 40 % pour le public et 10 % pour le personnel de la chaîne.

Quant à ce dernier, on a déjà calculé à partir d'une estimation modeste du « prix » de TF 1 que la part s'élèverait pour chaque membre *à 20 millions* de centimes environ. Pour ce qui est des actions placées dans le public, le procédé reviendrait à faire payer une nouvelle fois aux acquéreurs la possession d'un bien national qu'ils se sont déjà collectivement assuré en réglant la redevance.

Quant à l'actionnariat populaire, s'il n'implique aucun droit de regard sérieux, il n'est pas dépourvu pour autant de graves conséquences indirectes. Ceux qui auront placé individuellement quelque argent dans l'opération ne seront pas portés à accueillir avec indulgence des exercices déficitaires. Ils exigeront un minimum de rentabilité, renforçant ainsi les tendances à une gestion purement commerciale, en lui fournissant par là même toutes les excuses du monde. Beaucoup réclameront qu'on ne s'écarte pas, pour quelque motif culturel que ce soit, des bonnes recettes éprouvées et que l'on s'en tienne à des acquisitions au meilleur prix. On connaît le cocktail : variétés pas trop dérangeantes, concours en tout genre, films à grande audience, sports populaires, séries américaines ou brésiliennes, dessins animés japonais, etc.

A partir du bilan global que nous avons tenté d'établir, on peut se demander quelles raisons motivent une entreprise aussi hasardeuse et fâcheuse. On aperçoit sans difficulté les objectifs politiques, et l'on comprend dès lors la hâte et l'obstination qu'on y met. Mais on doit contester qu'une affaire aux telles conséquences dépende des aléas de la conjecture immédiate et obéisse aux préoccupations tactiques du moment. Il s'agit d'un enjeu touchant les attributs de puissance de la nation. Qu'il soit du centre, de gauche ou de droite, aucun homme, aucun responsable soucieux de la compétitivité culturelle de la France, avec les implications économiques et diplomatiques que cela comporte, ne peut souhaiter vouloir que soit menée jusqu'au bout une entreprise si contraire à ces intérêts fondamentaux. On ne peut s'y résigner. C'est pour tous, au-delà de la politique, une affaire de conscience.

Qu'on veuille un service public plus performant et rénové, l'occasion est bonne pour mettre en œuvre les réformes en effet indispensables. Qu'on estime utile la concurrence d'un système privé qui a son dynamisme et ses vertus, qui peut y trouver à redire ? Mais il faut ajouter aux moyens de la France, non les mettre à mal au nom d'une doctrine poussée jusqu'à des conséquences hasardeuses, et au profit d'intérêts dont la véritable nature se révélerait avant longtemps. Ne faites pas cela !

(*) Membre de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle.

INQUIÉTUDES A TDF

Le conseil d'administration de Télédiffusion de France, qui s'est réuni le 4 juillet, a manifesté quelques inquiétudes sur l'avenir de l'établissement public, dont le projet de loi sur la communication prévoit la transformation en société anonyme et la mise en concurrence. Une résolution, présentée par les administrateurs salariés de TDF, demande le maintien du potentiel technique et de la qualité du service assuré aux usagers. Elle réclame la poursuite du programme consacré aux satellites de télévision directe TDF 1 et TDF 2 et les moyens de faire face à la concurrence de services publics ou privés.

FM PARISIENNE : Mme COTTA DOIT RENCONTRER LE PDG DE TDF

Une rencontre devrait avoir lieu cette semaine entre Mme Michèle Cotta, présidente de la Haute Autorité, et M. Claude Contamine, PDG de Télédiffusion de France (TDF). Ce dernier remettrait à Mme Cotta un rapport qu'elle lui a demandé à la fin du mois de mai dernier sur la situation technique de la modulation de fréquence à Paris. L'entretien portera en particulier sur la radio Ici et maintenant, dont les trois responsables observent une grève de la faim depuis le 7 juin.

● *Conflit à* la Dépêche du Midi. — Un conflit salarial oppose, depuis le 27 juin, le personnel technique du quotidien *la Dépêche du Midi* (Toulouse) à sa direction. Ce conflit a entraîné des réductions de pagination la semaine dernière et a empêché la sortie du journal le 4 juillet, à l'exception de trois éditions départementales (Lot, Gers et Aveyron). Le journal est paru normalement le 7 juillet, mais les négociations sur les primes et les augmentations de salaire demandées par la fabrication se poursuivent toutefois.



société

APRÈS LA « BAVURE » DE LA RUE DE MOGADOR

L'indispensable reconstitution

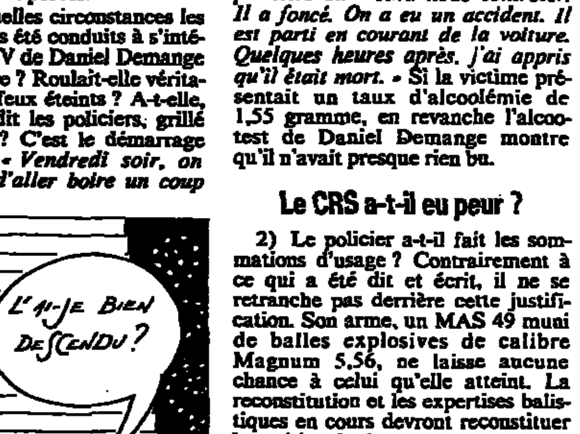
Après avoir été placé en garde à vue, le CRS qui a tué un jeune automobiliste à Paris pendant la nuit du vendredi 4 au samedi 4 juillet (*le Monde* daté 6-7 juillet) a été inculpé de *« coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner »*. M. Gilles Burgos, âgé de vingt-neuf ans, appartient à la CRS 54, basée dans les Bouches-du-Rhône. Il est membre de la FPIP (Fédération professionnelle indépendante de la police, proche de l'extrême droite). Laissé en liberté mais placé sous contrôle judiciaire, le CRS ne doit pas quitter sa caserne.

L'information judiciaire a été confiée à M. Michel Legrand. Il s'agit, selon un communiqué du procureur de la République, *« compte tenu des divergences constatées dans les témoignages recueillis, d'élucider complètement les conditions dans lesquelles le fonctionnaire de police mis en cause a été conduit à faire usage de son arme »*. Divergences, le mot est faible. Les versions des témoins et celle du policier – meurtre de sang-froid d'un côté, légitime défense de l'autre – semblent en effet inconciliables. Et ce n'est pas le communiqué du cabinet du préfet, diffusé avant l'audition des témoins et reprenant à son compte la seule version du policier, qui permettra d'y voir plus clair.

Le procureur de la République a décidé d'assister en personne à l'audition des témoins, dont certains, dès que leur nom a été rendu public, ont fait l'objet de coups de téléphone d'intimidation.

Une reconstitution devait avoir lieu pendant la nuit du lundi 7 au mardi 8 juillet. En effet, trois jours après la mort de Loïc Lefevre, âgé de vingt-huit ans, de nombreuses questions restent posées.

1) Dans quelles circonstances les policiers ont-ils été conduits à s'intéresser à la 2 CV de Daniel Demange et Loïc Lefèvre ? Roulait-elle véritablement tous feux éteints ? A-t-elle, comme l'ont dit les policiers, grillé un feu rouge ? C'est le démarrage de l'affaire. *« Vendredi soir, on avait décidé d'aller boire un coup avec Loïc dans le quartier de l'Opéra,* raconte Daniel Demange. *C'est lui qui a pris le volant. On était en règle. Je ne sais pas ce qui s'est passé dans sa tête quand les policiers ont voulu nous contrôler. Il a foncé. On a eu un accident. Il est parti en courant de la voiture. Quelques heures après, j'ai appris qu'il était mort. »* Si la victime présentait un taux d'alcoolémie de 1,55 gramme, en revanche l'alcootest de Daniel Demange montre qu'il n'avait presque rien bu.



Le CRS a-t-il eu peur ?

2) Le policier a-t-il fait les sommations d'usage ? Contrairement à ce qui a été dit et écrit, il ne se retranche pas derrière cette justification. Son arme, un MAS 49 muni de balles explosives de calibre Magnum 5,56, ne laisse aucune chance à celui qu'elle atteint. La reconstitution et les expertises balistiques en cours devront reconstituer la position de tir.

On sait déjà que Loïc Lefevre a été atteint dans le dos par l'une des deux balles tirées.

3) Le CRS a-t-il vraiment eu peur que le jeune homme dégaine une arme ? Aucun relevé des empreintes digitales du jeune homme sur la bombe lacrymogène retrouvée à côté de son corps ne figure dans la procédure. Il n'est pas sûr que cette bombe lui ait appartenu. En effet, son ami, Daniel Demange, âgé de vingt et un ans, carrossier lui aussi, qui partageait un appartement avec la victime, affirme : *« Je n'ai jamais vu Loïc avec une bombe lacrymogène. Je n'en ai jamais vu chez moi. »* De son côté, une prostituée, dont les magistrats s'emploient à retrouver la trace, a affirmé que cette bombe appartient à l'une de ses amies qui l'a laissée tomber au cours d'une algarade avec des policiers.

Quant aux *« antécédents judiciaires »* des deux jeunes gens dont parle le préfet de police, ils semblent pour le moins exagérés. *« Je n'ai jamais eu auparavant affaire à la police »*, a déclaré Daniel Demange. Quant à Loïc Lefevre, il n'a apparemment été condamné que pour des infractions au code de la route, entre 1982 et 1984. *« Mon frère Loïc,* dit sa sœur, *avait un cœur énorme. Ce n'était pas un délinquant. Il n'était peut-être pas toujours très calme (...). C'était un fou de la voiture, il adorait ça. Quand il a passé son permis, il a eu des amendes pour excès de vitesse. Depuis, il s'est calmé. »* L'état d'ébriété – exagéré – de Loïc Lefevre peut difficilement expliquer l'affolement qui l'a conduit à essayer d'échapper au contrôle des CRS, puis à prendre la fuite à pied. Que s'est-il passé pendant la course poursuite ? Dans quelles circonstances exactes le CRS a-t-il tiré ? Les enquêteurs attendent beaucoup de la reconstitution, décidée très rapidement, et d'une nouvelle recherche de témoins. Ils travaillent vite, comme s'ils ne voulaient pas laisser au temps le pouvoir de réécrire la bavure.

AGATHE LOGEART.

M. Édouard Balladur : « J'ai une réaction de consternation »

Interrogé au Club de la presse d'Europe 1, dimanche 6 juillet, M. Edouard Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, a déclaré à propos de la bavure policière de la rue Mogador : *« Ma réaction est humaine avant d'être politique. J'ai une réaction de consternation. Ceci étant, de tels accidents se sont produits de tous temps. Le gouvernement et le premier ministre se sont préoccupés de faire se révéler la vérité et ont saisi tout de suite la justice. Des incidents de ce genre sont dus à la violence que connaissent toutes les sociétés occidentales. Nous n'avons jamais prétendu que notre arrivée au pouvoir suffirait, comme par miracle, pour résoudre tous les problèmes de notre société. Il ne s'agit pas de donner un satisfecit de principe à toutes les actions de maintien de l'ordre. Le gouvernement est attaché à faire respecter la loi par tout le monde, y compris par la police. »*

Questionné d'autre part sur la peine de mort, M. Balladur a répondu : *« Si j'avais été parlementaire au moment du débat, j'aurais voté l'abolition. Si je l'étais de nouveau, je ne voterais pas le rétablissement de la peine de mort. »*

La Fédération professionnelle indépendante de la police (FPIP, proche de l'extrême droite) *« soutient sans réserve le CRS Gilles Burgos qui, dans la nuit du 4 au 5 juillet, a abattu dans le cadre de la lutte anti-attentat le nommé Loïc Lefèvre, connu des services de police pour de nombreux méfaits, notamment pour des vols de cycles, d'essence, coups et blessures volontaires et outrage à agent dans l'exercice de ses fonctions »* (1). Pour sa part, le Syndicat indépendant de la police nationale (SIPN, proche de la droite) critique *« une certaine presse qui traîne à plaisir le corps des CRS dans une boue immonde »*.

« Si les enquêtes diligentées démontrent qu'il y a faute, il faut naturellement que ceux qui l'ont commise soient sanctionnées », estime M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, qui ajoute néanmoins que *« en revanche, s'il s'agit d'une exploitation calomnieuse, le ministre de l'intérieur est tout à fait fondé à défendre l'honneur de la police et des policiers, au besoin en attaquant en justice ceux qui les ont calomniés »*. *« La police doit faire son travail, rien que son travail »*, estime en écho M. Michel d'Ornano, président (UDF) de la commission des finances à l'Assemblée nationale. *« Si elle le fait, elle doit être couverte. Si, en revanche, certains de ses membres se livrent à des excès, ils doivent être sanctionnés. »*

M. Jean Poperen, numéro deux du PS, estime pour sa part qu'*« un étrange et inquiétant climat est en train de se créer dans le pays »*. Climat, selon lui, créé par les *« scandaleux arguments »* de M. Charles Pasqua, *« d'où naissent des drames comme celui-ci »*. Par la voix de son porte-parole, M. Louis Perrein, le groupe socialiste du Sénat, a d'ailleurs demandé à M. Pasqua *« de venir s'expliquer au Sénat devant la représentation nationale »*.

« La multiplication des bavures policières illustre malheureusement l'irresponsabilité des déclarations gouvernementales acceptant à l'avance de couvrir les accidents provoqués par les forces de l'ordre », constate la Ligue des droits de l'homme.

Enfin, le mouvement SOS-Racisme, qui estime simplement que *« ce qui devait arriver est arrivé »*, appelle *« tous ceux qui en ont assez des bavures policières »* à venir déposer une fleur le mardi 8 juillet entre 17 heures et 19 heures à l'angle de la rue Mogador et de la rue des Victoires.

(1) Ces affirmations sont, pour l'instant, en contradiction avec les résultats de l'enquête.

Tous les moyens ne sont pas bons

(Suite de la première page.)

C'est M. Robert Pandraud proclamant, à la fin du mois de mai, que *« tous les moyens sont bons »* pour lutter contre le terrorisme et l'insécurité.

Flatter la police, lui laisser croire qu'elle serait hors du droit commun parce que luttant pour la bonne cause, c'est, paradoxalement, ne pas la tenir en main, s'exposer à d'inévitables bavures. Car ces petites phrases se traduisent en actes : le commandant de la CRS 54, à laquelle appartenait le CRS qui a tué, n'avait-il pas réuni récemment ces hommes pour les inciter à plus de résultats, à plus d'initiative, ce qu'en langage policier l'on nomme *« faire du crâne »* ?

M. Balladur recentre mais il n'est pas toujours – pas encore – écouté par ses collègues de la place Beauvau. Il y eut, samedi, en effet, un fait choquant : cette conférence de presse du chef de cabinet du préfet de police livrant la version policière de la bavure. Au parquet de Paris, des magistrats y voient une violation des dispositions du code de procédure pénale sur le secret d'une enquête contrôlée, en droit, par la justice.

Mais il y eut plus : ces allusions aux *« antécédents judiciaires »* de la victime, alors qu'elle ne figure pas au fichier des personnes recherchées et ne commit, dans le passé, que des infractions au code de la route ; cette proclamation de la *« légitime défense »* invoquée par le CRS, alors que celle-ci suppose une riposte proportionnée à l'attaque ; ces insinuations sur la bombe à gaz paralysant trouvée près du jeune homme, alors que la justice se pose aujourd'hui des questions sur sa provenance exacte...

Si l'on y ajoute le bouclage sévère – après le drame – du quartier, au point de refouler les témoins potentiels, cette conférence de presse rappelle de mauvais souvenirs. N'est-ce pas *« couvrir »* que de livrer, avant toute investigation judiciaire, une version officielle, contredisant celle des témoins ? La droite n'a certes pas le monopole de ces erreurs : Gaston Defferre ne fit pas mieux, en 1982, lors de la bavure de la rue Rossini, à Paris, où une jeune fille trouva la mort. Mais, aujourd'hui, malgré des avertissements au sein de la majorité elle-même, certains semblent persister et signer.

On ne gouverne pas la police comme l'on dirige une campagne électorale. M. Pasqua passe bien, dit-on. Il a du culot, de l'humour, une bonhomie apparente. Mais ce faisant, il force l'avantage et exagère quelque peu. Durant « L'heure de vérité », sur Antenne 2, le 2 juillet, il ne commit pas seulement une maladresse à l'égard d'un préfet de police pourtant très apprécié par le maire de Paris. Il proféra, à propos des bavures justement, quelques contre-vérités.

Selon le ministre de l'intérieur, ces accidents sont le résultat de la suppression des enquêtes de moralité pour le recrutement des policiers et de l'insuffisance de leur formation sous la gauche. Autant de faux procès : les enquêtes de moralité, effectuées par les renseignements généraux, n'ont pas été supprimées comme en témoignent deux circulaires du 2 juillet 1981 et du 16 novembre 1982 ; c'est après 1981 que fut créée une direction de la formation des policiers et allongée, de quatre à huit mois, la formation initiale des gardiens de la paix.

Les convictions n'autorisent pas l'à-peu-près, surtout dans la gestion d'une institution aussi délicate que la police. Sinon, le retour de bâton est proche. *« Couverte »*, incitée au zèle, la police devient la cible d'une partie de la population, se voit contestée, critiquée, renvoyée dans un ghetto. Louée par certains gouvernants, elle n'en constatera pas moins que son image se dégrade, alors que, depuis quelques années, elle retrouvait une légitimité perdue à la fin des années 60. Et le comprenant, prise de mal de mer, elle risque de se retourner contre ceux qui n'hésitent pas à la placer au cœur de la tourmente politique.

L'ère Marcellin au ministère de l'intérieur eut pour résultat paradoxal un renforcement du syndicalisme policier. Aujourd'hui, les troupes font le gros dos. Mais, il y a deux semaines, mille deux cents policiers parisiens réunis discrètement à la salle de la Mutualité par le syndicat majoritaire entendirent ceci, de la voix de leur secrétaire général, M. Bernard Deleplace : *« A quoi ça rime de nous dire, allez-y, foncez, on vous couvre, pour ensuite lancer l'IGS sur les collègues qui ont eu la naïveté de prendre au mot ces encouragments. Nous ne sommes pas des robots, pas des machines à faire du chiffre et des crânes (...) C'est par de telles déclarations à l'emporte-pièce que l'on creuse le fossé entre la police et la population, que l'on accroît la défiance des citoyens dans un service public vital. »*

EDWY PLENEL.

Légitime défense : une riposte proportionnée à l'agression

La légitime défense est invoquée par le CRS Gilles Burgos, qui a tué samedi de deux balles de fusil le jeune Loïc Lefèvre. Le policier affirme avoir cru que le jeune homme sortait un objet, peut-être une arme, de son blouson.

Juridiquement, la légitime défense est régie par les articles 328 et 329 du code pénal, et les arrêts de jurisprudence dont ils sont assortis. Ainsi *« il n'y a ni crime ni délit lorsque l'homicide, les blessures et les coups sont commandés par la nécessité actuelle de la légitime défense de soi-même ou d'autrui »* (article 328).

Le *« gardien de la paix qui, dans l'exercice de ses fonctions, poursuivant seul, de nuit, l'auteur d'une tentative de vol, blesse celui-ci d'une balle devant sa réaction violente »* agit en légitime défense, selon la jurisprudence. Deux conditions sont requises : d'abord, les actes de violence justifiés par la légitime défense ne doivent pas être commis *« en l'absence d'un danger grave et imminent »*. Ensuite, il faut que la riposte soit « proportionnée » à l'agression. En conséquence, les blessures infligées doivent être strictement nécessaires pour faire cesser le danger encouru par celui qui s'estime en état de légitime défense.

A PARIS

Action directe revendique deux attentats contre les sociétés L'Air liquide et Thomson

Le mouvement clandestin d'ultra-gauche Action directe a commis, durant la nuit du samedi 5 au dimanche 6 juillet, à Paris, deux attentats à l'explosif contre des bureaux de la société L'Air liquide et de Thomson, deux firmes travaillant pour la défense nationale. Les deux explosions ont causé des dégâts matériels importants.

La première s'est produite à 4 h 40, 105, rue Castagnary, dans le 15e arrondissement, où est installée une petite unité informatique de Thomson. Selon un responsable de la sécurité de l'établissement, *« les auteurs de l'attentat ont bien visé puisque le système d'alimentation électrique installé au sous-sol a été mis hors service »*. *« Les bureaux du premier étage ont également été soufflés »*, a-t-il précisé.

La seconde explosion, survenue vers 5 heures à la société L'Air liquide, 75, quai d'Orsay, est plus importante. La charge explosive, qui serait évaluée à plus de 5 kilos, était dissimulée dans une Peugeot 205 stationnée devant l'entrée de l'immeuble. Les fenêtres de cet immeuble de cinq étages ont été entièrement soufflées, des débris de verre projetés à plusieurs centaines de mètres. Sept voitures ont été endommagées.

Le groupe terroriste Action directe a revendiqué, dimanche, dans un communiqué adressé à l'AFP, les deux attentats. Dans ce texte intitulé *« Les capitalistes fêtent leur liberté »*, Action directe déclare notamment : *« Le couple franco-américain sable le champagne avec le sang des Noirs des townships de Pretoria ou de New-York. »*

En conclusion, Action directe demande *« l'arrêt immédiat de la collaboration capitaliste avec les maîtres de l'apartheid »*.

Le double attentat commis par Action directe est le troisième acte de violence de ce mouvement depuis le début de l'année.

Du gaz industriel à l'électronique

Avec un chiffre d'affaires consolidé de près de 20 milliards de francs et de confortables bénéfices, L'Air liquide est le numéro un mondial des gaz industriels. Oxygène, azote et argon restent ses produits de base, sans cesse renouvelés par des utilisations nouvelles. Avec plus de quatre cents usines dans cinquante-cinq pays, le groupe développe aussi des activités d'ingénierie.

C'est à ce titre qu'il participe au projet du lanceur Ariane (fabrication des structures cryogéniques, des réservoirs du troisième étage et pour la fourniture d'oxygène et d'hydrogène liquide ainsi que d'hélium gazeux). C'est aussi à ce titre que depuis 1979 L'Air liquide a construit pour l'Afrique du Sud plusieurs unités de production d'oxygène afin de permettre à l'usine Sasol de produire du carburant à partir du charbon et aider ainsi Pretoria à résoudre la difficulté que lui cause la quasi-absence de pétrole sur son territoire.

D'autre part, le groupe français Thomson, nationalisé en 1982, est principalement connu pour ses activités dans l'électronique grand public (électroménager, TV) et l'électronique professionnelle (défense, avionique). Ces deux branches représentent respectivement 33 % et 36 % de son chiffre d'affaires (59 milliards de francs en 1985) aux côtés de trois autres secteurs (insustries et ingénierie, composants électroniques, équipements médicaux). Installé sur le continent nord-américain, en Europe et en Asie du Sud-Est, Thomson emploie cent sept mille personnes dont vingt-deux mille deux cents hors de France.

« Sécurité » et « insécurité »

Les manchettes des quotidiens parisiens du lundi 7 juillet départagent clairement la presse en deux camps : ceux qui lient la bavure au *« climat sécuritaire »* de l'après-16 mars et ceux qui s'y refusent. « L'Etat insécuritaire », titre ainsi *le Matin*, dont l'éditorialiste, Richard Liscia, souligne que *« la technique sécuritaire finit par angoisser même cette partie de la population qui l'approuve »*. *« Nous sommes gouvernés par les philosophes du soulier clouté et les ministres du mousqueton »*, renchérit Claude Cabanes dans *l'Humanité*, qui titre à la « une » sur « La méthode Pasqua ».

Dans *Libération* – qui titre « Les mains sales », – Jean-Michel Helvig ne *« réclame plus seulement la liberté de sortir nuitamment dans les rues sans se faire tirer son portefeuille, mais aussi le droit de sortir vivant (ou intact physiquement) de toute rencontre fortuite avec les forces de l'ordre »*.

En revanche, Robert Toubon dénonce dans *le Quotidien de Paris* *« l'hystérie antisécuritaire »* et *« l'entreprise de démolition »* de la gauche contre les projets Chalandon et Pasqua. Enfin, *le Figaro*, sous le titre général « Les drames de la sécurité », dénonce, sous la plume de Gérard Nirascou, la *« tactique des nostalgiques de la ligne suivie en matière criminelle entre 1981 et 1985 : à partir d'un cas particulier extrêmement regrettable, obtenir la condamnation de l'ensemble de la police et de la nouvelle politique qu'elle met en œuvre »*.

Le communiqué de la préfecture de police

M. Jacques Barel, directeur du cabinet du préfet de police de Paris a donné, samedi 5 juillet, un communiqué relatif à la mort de Loïc Lefebvre. (Nos dernières éditions datées dimanche 6, lundi 7 juillet.) Voici le texte intégral de ce communiqué :

« Cette nuit à 0 h 45, une patrouille de CRS en mission de sécurité générale remarque une 2 CV qui circule, boulevard Haussmann, tous feux éteints et de manière dangereuse.

» Or des instructions ont été données et répétées ces derniers jours pour que les forces de police et de gendarmerie apportent une vigilance particulière aux infractions à la circulation routière, qui causent chaque année des dizaines de morts et des milliers de blessés, en particulier la nuit à Paris.

» La patrouille tente d'intercepter cette voiture dangereuse, qui essaie de lui échapper en heurtant le véhicule de police, en brûlant plusieurs feux et en s'engageant enfin rue de Mogador, dans un sens interdit où elle percute de face un véhicule roulant dans le sens de la circulation.

» Néanmoins l'interpellation a lieu. Le conducteur de la 2 CV s'enfuit. Au cours de la poursuite, il se retourne vers un gardien CRS en sortant de dessous son blouson un objet que le gardien prend pour une arme. Le fonctionnaire de police s'estime en légitime défense et tire deux fois sur l'homme, l'atteignant à la poitrine et à l'annulaire gauche. L'objet s'avérera être une bombe à gaz paralysant. Quant à l'autre passager, manifestement en état d'ivresse, il a été interpellé. Une enquête est immédiatement ouverte par l'IGS pour déterminer, grâce notamment aux expertises balistiques, les circonstances précises de cette affaire.

» Le conducteur et le passager de la 2 CV étaient déjà connus pour leurs antécédents judiciaires. Les témoins éventuels de l'affaire de la nuit dernière sont invités à se faire connaître dans les meilleurs délais à l'Inspection générale des services de la préfecture de police, en appelant le 42-60-33-22 (poste 34-62). »

● *L'Union des syndicats catégoriels de la police « surprise » de la démission de M. Fougier.* – L'USC de la police nationale, qui regroupe trois syndicats proches de la droite (SIPN, SCO, SGPN) est *« surprise »* de la réaction du préfet de police démissionnaire *« après les déclarations du ministre de l'intérieur qui n'a fait que rappeler les principes auxquels M. Fougier se référait constamment »*.

culture

MUSIQUES

« Guercœur », d'Albéric Magnard

Un grand opéra sort de l'ombre

Michel Plasson, qui dirige l'orchestre du Capitole à Toulouse, a exhumé une œuvre d'Albéric Magnard, compositeur totalement méconnu. Son opéra, Guercœur, *n'avait pas été joué depuis sa création en 1931.*

Paul Dukas, rendant compte, en 1899, d'un concert où avaient été créées deux symphonies d'Albéric Magnard, déplorait que ce dernier ne soit encore connu que d'un petit nombre (1). Il ne s'en étonnait pas : comment un compositeur, écrivant pour satisfaire un idéal élevé, sans souci des modes *ni des effets élémentaires*, pourrait-il connaître la gloire à trente-quatre ans sans rien faire d'autre pour la chercher ?

Dix ans après, les choses commençaient à changer ; puis vinrent la guerre et le geste tragique de Magnard qui signa son arrêt de mort *en ouvrant le feu sur des soldats allemands* venus perquisitionner. Il fallait que son œuvre possédât une force intrinsèque assez durable pour que les rares musiciens qui en connaissaient la valeur y aient puisé l'énergie nécessaire à tirer régulièrement de l'oubli, où tout les destinait à sombrer, des partitions aussi exigeantes.

Ainsi *Guercœur* fut-il créé à l'Opéra de Paris en 1931, dix-sept ans après la mort de l'auteur, grâce à Guy Ropartz, qui avait su reconstituer l'orchestration des actes I et II, le manuscrit ayant disparu dans la tourmente. L'ouvrage ne devait pas être repris, malgré le succès des représentations, mais Tony Aubin dirigea un enregistrement pour la radio il y a une trentaine d'années, longtemps le seul document disponible (récemment reporté sur disques : Bourg 4021/22), gâté cependant par de nombreuses coupures et une distribution inadéquate. Ces dernières années ont vu la réédition de la *Troisième symphonie*, dirigée par Ansermet (Decca 592-167), tandis que Michel Plasson et l'Orchestre du Capitole de Toulouse gravaient la *Quatrième* et le *Chant funèbre* (EMI 173-1841) ; et, en attendant l'enregistrement, confirmé mais lointain, des quatre symphonies par l'Orchestre national de France, le Nouvel Orchestre philharmonique a inscrit au programme de son concert du 23 juillet à Montpellier l'exécution de l'*Hymne à la justice* et, pour la prochaine saison, la *Deuxième symphonie*. Il faut signaler également le concert du 14 juillet des Rencontres musicales de Franche-Comté, à Arc-et-Senans, où l'on pourra entendre la *Sonate pour violoncelle et piano* et le Quintette à vents.

Ce regain d'intérêt permettait d'espérer, mais l'annonce, il y a quelques mois, d'un enregistrement intégral de *Guercœur*, est venue surprendre les plus optimistes. Il faudra patienter encore quelques mois avant la parution de ce précieux coffret. Pourtant, Michel Plasson ayant eu l'heureuse idée d'inclure dans la saison de concerts de l'Orchestre du Capitole à la Halle aux grains une exécution de l'ouvrage, le public toulousain a pu prendre la mesure de cet opéra singulier et fascinant.

Magnard en écrivit lui-même le livret en prose dans une langue directe et précise où se révèle l'admirateur de Flaubert. Guercœur a libéré la cité du tyran qui la pressurait et institué une république. Il aimait Gisèle et Gisèle l'aimait lorsque la mort vint le frapper. Son amante lui jura une fidélité éternelle, et son disciple, Heurtal, promit de continuer l'œuvre commencée.

Lorsque le rideau se lève, Guercœur, *accueilli dans le séjour des* justes — paradis symbolique où l'on oublie les faux-semblants du monde — ne rêve que de retourner sur terre jouir de l'amour de Gisèle et de la reconnaissance de son peuple. On le lui accorde mais, revenu parmi les siens, il constate que Gisèle brûle d'un amour bien plus fort pour Heurtal et que ce dernier s'apprête à être le « bon tyran » réclamé par un peuple fatigué d'une liberté mal employée. Guercœur tente de s'y opposer, on le tue. La souffrance de cette double désillusion lui permettant de voir enfin les vanités du monde et sa cruauté, il accepte à présent de jouir du sommeil éternel. L'œuvre s'achève sur l'espoir que l'humanité saura un jour être libre, pacifique et clairvoyante mais ne cache pas que ce temps sera long à venir : il faut y travailler sans illusions.

Un itinéraire initiatique

Il s'agit, on le voit, d'un itinéraire initiatique plus proche des légendes indiennes, du Ramayana ou de la vie de Bouddha que des intrigues d'opéra traditionnelles. La distribution, divisée en personnages célestes, personnages humains et allégories, évoque à la fois le théâtre oriental et la Divine Comédie. Musicalement, la partition, achevée en 1901, se situe dans la descendance de Franck et Liszt plus que de Wagner, sa couleur harmonique la rapproche de Chausson et le souci contrapuntique du Schönberg des *Gurrelieder* et du *Premier quatuor*. Son inquiétude rythmique et une certaine brusquerie dans la déclamation rappelent également *le Roi d'Ys* de Lalo, ou anticipent sur *Ariane et Barbe-Bleue* de Dukas, mais c'est autre chose. On s'en rend compte en constatant que les détails et les grandes lignes s'impriment nettement dans la mémoire dès la première audition. La raison est que, dans la musique comme dans le livret, *tout est conséquent, presque* systématique, tout est fort et voulu ; c'est un monument cosnstruit pour durer : on s'en aperçoit aujourd'hui.

Comme la simplicité du sujet lui permettrait de résister à des interprétations hardies et que la partition offre des rôles de baryton (Guercœur) et de soprano (Vérité) dont l'éclat peut séduire des grands interprètes — sans que ceux du ténor (Heurtal) et de la mezzo (Gisèle) soient insignifiants — les conditions semblent réunies pour former un ouvrage viable, sinon de répertoire. Il faut seulement un chœur solide car, paradoxalement, l'orchestre, *avec les bois par deux, n'est pas* considérable.

Perpétuant une collaboration inaugurée il y a treize ans, Michel Plasson a fait appel, pour les chœurs, à l'Orfeon Donostiarra de San Sebastian; la clarté de ses voix fait merveille. Pour l'exécution en concert, légèrement abrégée, la distribution différait pour les principaux protagonistes de celle réunie pour l'enregistrement : José Van Dam, Hildegard Behrens et Nadine Denize, le ténor, Gary Lakes et les rôles secondaires étant communs. Cela a permis à Frédéric Vassar, Hélène Garetti et Isabel Garcisanz de jouir d'un succès bien mérité. L'Orchestre du Capitole a atteint une maturité qui le place parmi les meilleurs ensembles français, et si la *passion avec laquelle Michel Plasson* défend un répertoire négligé l'entraîne parfois à prendre à bras-le-corps ce qui mériterait un peu plus de ménagement, on ne saurait lui reprocher d'avoir les défauts de ses qualités.

GÉRARD CONDÉ.

(1) Parmi les rares documents sur Albéric Magnard, on signalera le livre de Gaston Carraud (1921), disponible aux éditions Salabert (325 p., 36,90 F), ainsi que le numéro 324/26 de la *Revue musicale* (1979) qui lui est en partie consacrée.

EXPOSITION

« Sur l'eau... sous l'eau » aux Archives nationales

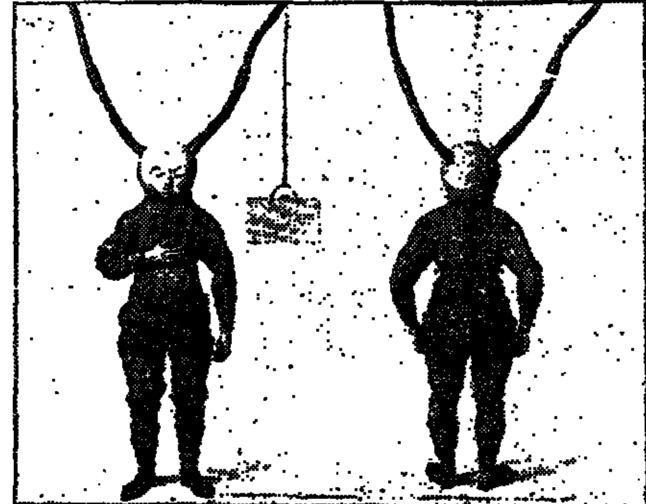
Les folles inventions de la marine en bois

Les Archives nationales nous proposent une promenade digne de Jules Verne et du savant Cosinus.

En proposant un demi-siècle d'histoire des sciences et techniques de la marine (1680-1730), les Archives nationales ne renouent pas seulement avec le passé mais offrent aux curieux une promenade digne de Jules Verne. Certes, les manuscrits et croquis rassemblés dans une salle de l'hôtel de Soubise sont pour le chercheur une source inépuisable de réflexion, mais ils incitent surtout à la rêverie. Que penser de ces machines à curer les rades ? De ces *excavatrices à godets* ? Ou encore de ce mémoire de 1712 où il est question *« de la manière dont on fait s'enfuir les bancs de sable, vase et rocaille avec le courant de la mer »* ?

La trouvaille la plus singulière concerne le projet d'un certain Pierre Chevalier, galérien de son état, qui, dessin à l'appui, indique le moyen de hisser en un quart d'heure une voile de 500 mètres carrés pesant 3 tonnes. Il lui fut vertement répondu que *« les meilleures machines qu'on puisse employer consistent dans les bras de la chiourme »*. On citera à l'envie une liste de plongeurs domiciliés sur les bords de la Dordogne, ou l'équipement surréaliste de ce scaphandrier de 1714, œuvre du chevalier de Beauve.

Le prix d'excellence de cette présentation revient très certainement au lavis d'un bâtiment destiné à aller sous l'eau de J.-B. Chabert. Sur les côtés de cet étrange *Nautilus* étaient fixés des manchons qui permettaient *« aux occupants de sortir les bras et d'avoir accès à la paroi extérieure »*. Les sous-mariniers de l'Ancien Régime pouvaient, grâce à ce dispositif ingénieux, couler impunément les bateaux ennemis.



Projet du chevalier de Beauve pour l'équipement d'un plongeur (1715).

Pour le bonheur du visiteur, ces planches de cinquante ans antérieures à celles de l'*Encyclopédie*, répertorient les connaissances scientifiques des ingénieurs de la Royale *tout en dressant l'inventaire de* l'imaginaire des ports et des arsenaux de la fin du dix-septième siècle.

BERTRAND RAISON.

★ « Sur l'eau... sous l'eau. Imagination et technique dans la marine (1680-1730) ». Archives nationales, 60, rue des Francs-Bourgeois. Jusqu'en décembre. Le catalogue de l'exposition recueille l'essentiel de ces folles inventions. 63 p., 65 F.

Trois jours au Zénith

Rod Stewart le rocker hollywoodien

Personnage historique du rock anglais (il fut le chanteur du Jeff Beck Group, puis des Faces, qu'il quitta en 1976, un peu après la défection de Ron Wood, qui rejoignait les Rolling Stones), superstar anglo-américaine, fabricant de tubes *(Do you Think, I'm Sexy, Baby Jane* et aujourd'hui *Love Touch)* et dandy hollywoodien, Rod Stewart fait partie de cette *génération* d'artistes qui ont commencé par imiter leurs idoles : les chanteurs noirs de blues et de rhythm and blues. Mais, à l'encontre d'Eric Burdon ou de Mick Jagger, Stewart, né à Glasgow il y a quarante et un ans de parents aisés, n'a jamais joué qu'un rock léger, une musique simple, solide, facilement identifiable.

Tout change en concert, où il devient un de ces chanteurs capables de donner de l'émotion avec les thèmes les plus rebattus, une de ces bêtes de scène à l'énergie inépuisable. Souple, *félin bondissant*, virevoltant, allant chercher le public, jouant avec lui un jeu direct, sachant le transformer en un immense choeur, Rod Stewart prend du plaisir et en offre par gerbes flamboyantes.

De nouveau en tournée pour la promotion de son dernier album paru chez Warner Bros *(Another Heartache)*, Stewart présente trois concerts au Zénith à partir de ce *lundi 7 juillet*. Comme toujours, il fera donner le meilleur d'eux-mêmes à ses musiciens — les mêmes que ceux de son dix-*septième album en solo* — et, de sa voix rugueuse, un peu écorchée, chantera de la variété anglo-américaine, un peu de rock, un peu de soul et quelques chansons de ses confrères des années soixante, par exemple le très beau *In my Life* de Lennon et McCartney, qu'il vient d'enregistrer.

C.F.

★ Les 7, 8 et 9 juillet au Zénith à 20 h 30.

Clubs : la route des saxes

Par sa rigueur, cette raideur aimable de l'attitude qui le distingue de l'image répandue des saxophonistes à l'ouvrage, et par cet entêtement, indifférent aux modes, à tourner autour du motif, le sien, semblable aux recherches de la musique contemporaine, Antony Braxton a toujours occupé, dans l'histoire récente de l'alto, une place à part. Comme de bien entendu (c'est l'*expression juste*), on s'intéresse moins à lui aujourd'hui. C'est regrettable. Il précède, au *New Morning*, . Chico Freeman.

Enfant béni des dieux noirs de la musique, Chico est apparu une *génération après celle de Braxton*, à l'époque où Chicago savait mêler allégrement le blues, le rayonnement *free* de l'AACM (Association *for the advancement* of the creative music), celui précisément de Braxton et, quelques monstres sacrés dans le quartier sud comme Von Freeman, le père que Chico a contribué à rendre célèbre. Chico n'a eu aucun mal à s'imposer, à New-York d'abord, en Europe et au Japon ensuite.

Plus mystérieux sont les passager occasionnels du Petit-Opportun, Charlie Rouse en premier lieu, compagnon de Thelonious Monk aussi fidèle que Johnny Griffin ; Sal Nistico ensuite, ancien ténor de chez Woody Herman, Tito Puente et Buddy Rich, saxophoniste de pupitre, ce qui est, d'une certaine façon les musiciens vous le diront la position la plus vraie, par sa discrétion même, que puisse tenir un instrumentiste.

Dernier de série, au Sunset, Barney Wilen (avec Philippe Petit, le guitariste), sa sonorité élégante et cette nonchalance étudiée qui le rend reconnaissable et le colle définitivement à sa légende d'improvisateur génial (avec Miles Davis) de la bande-son d'*Ascenseur pour l'échafaud*. Il est des êtres qui se feraient damner pour un air de saxophone. Le saxophone, lui, a vendu depuis longtemps son âme au jazz.

FRANCIS MARMANDE.

La semaine du mélomane

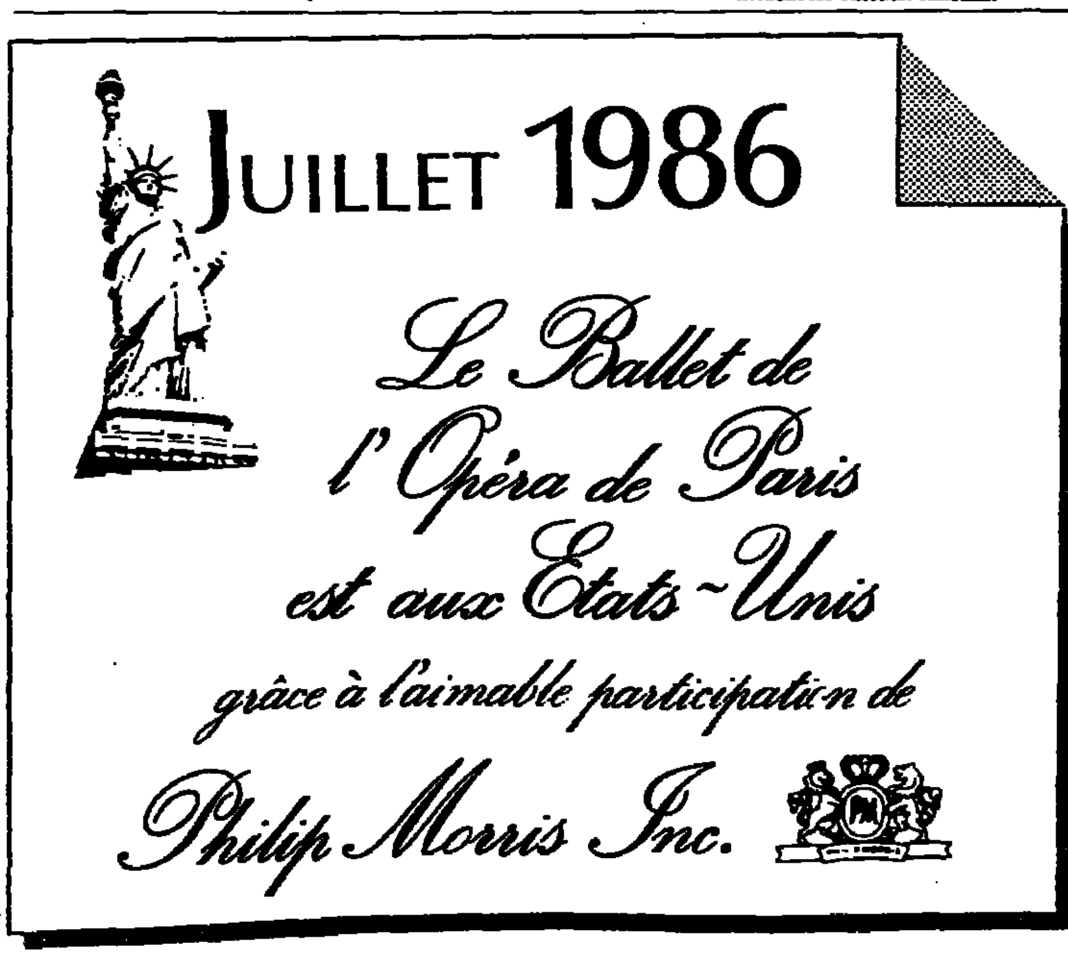
Où qu'il se trouve, où qu'il aille, le mélomane ne saurait rester insensible au chant des sirènes festivalières qui proposent *monts et merveilles à deux pas* de sa résidence. Devançant l'appel, les amateurs d'opéra n'hésiteront sans doute pas à faire le voyage pour la première française du *Corsaire*, de Verdi, dans les arènes de Nîmes, avec une distribution prometteuse, l'orchestre et les chœurs du Liceo de Barcelone dirigés par Emmanuel Krivine, mis en scène par Jean-Louis Thamin, et un dispositif scénique conçu par Ricardo Bofill ; les 9, 10 et 11 juillet (tél. : 66-67-28-02). Puis à Orange, le 12, pour *Tannhäuser*, avec des artistes encore plus prestigieux. A noter également *la Damnation de Faust*, à Carcassonne, sous la direction de Michel Plasson, le 12 (tél. : 68-25-33-13).

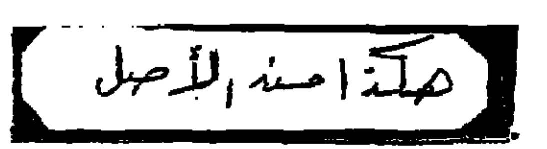
Inversement, l'ensemble orchestral des solistes du Bolchoï sillonnera l'ouest de la France à la rencontre des amateurs de programmes originaux : il sera à Laval (53) le 8 juillet ; à Busset (03) le 10 ; à Blaye (33) le 11 ; à Biron (24) le 12 ; à Saint-Julien-Beychevelle (33) le 13 ; à Issac (24) le 15 ; à Bordeaux les *16 et 17 ; à Saint-Sever-*de-Rusan (65) le 18 et à Listrac-Moulis (33) les 19 et 20.

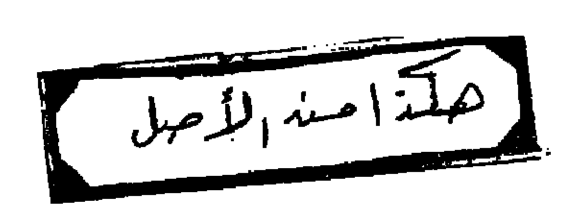
Autre festival voyageur, celui de Mirecourt, célébrant les instruments à cordes, montre un faible pour les villes d'eaux et propose le Quatuor Verlaine à *Plombières, le 8 ;* Henri Ledroit à Contrexéville, le 9 ; Michelle Scarapan, piano, et Peter Csaba, violon, à Vittel, le 11 ; le guitariste Frédéric Ben Attar, à Mirecourt, le 12, et l'ensemble Ad Artem à Vomecourt, le 18 (tél. : 29-37-37-37).

Signalons enfin que, sous l'intendance de Christian Ivaldi, la Saline royale d'Arc-et-Senans n'engrange plus que des musiciens. Des bons. *On pourra* les écouter chaque jour, l'après-midi et en soirée, jusqu'au 14 juillet (tél. : 81-57-46-11).

G. C.







CINÉMA

Le film turc entre les ciseaux et le croissant

On a découvert en France le cinéma turc avec Yilmaz Guney, aujourd'hui disparu. Il faisait partie d'une génération qui avait appris son métier sur les bancs de la cinémathèque d'Istanbul, maintenant fermée. L'un de ses fondateurs, Hüseyin Bas vient d'être libéré de prison.

Le premier Festival de la chanson européenne, organisé par France-Culture et convoyé par l'Orient-Express (train et bateau) s'est achevé à Istanbul, sur les rives du Bosphore. Les journalistes de la télévision turque, présents sur le débarcadère. interrogèrent longuement les participants de ce marathon musical avec la chanteuse Esin Afsar depuis longtemps interdite d'antenne. Le (court) entretien a été diffusé le soir même. Signe de la timide libéralisation qui commence, en Turquie, à dégeler le domaine de l'information. Le cinéma, en revanche, est toujours soumis à la plus tatillonne des censures. Serif Coren en sait quelque chose, lui qui a réalisé plus de quarante films (il a notamment effectué le tournage de *Yol* selon les directives de Yilmaz Guney – alors incarcéré – a vu le dernier *la Revanche du serpent*, amputé de quarante minutes par la commission de censure. Un massacre : la durée initiale de la projection ne dépassait pas les cent minutes.

« Cette intervention brutale de l'Etat a presque toujours été la règle », affirme Hüseyin Bas. Ce journaliste corpulent, au français parfait, sait de quoi il parle : il a été l'un des fondateurs de la cinémathèque d'Istanbul. Son appartenance au Mouvement de la paix et la virulence de sa plume l'ont conduit en prison. Il y est resté trois ans. Sa libération date de deux mois à peine. *« La cinémathèque française doit beaucoup à la Turquie,* dit-il en riant, *puisqu'Henri Langlois est né à Izmir »*.

C'est à Paris où Hüseyin Bas fait ses études qu'il découvre le cinéma. Rue d'Ulm, plus précisément, la première caverne où Henri Langlois entassait ses pellicules. De retour à Istanbul, il met sur pied avec quelques amis l'embryon d'une cinémathèque. La tâche est difficile. Les archives cinématographiques turques, stockées dans un vieux bâtiment par la municipalité, ont presque toutes disparu au cours d'un incendie. Néanmoins, il peut mettre la main sur les premières bobines tournées dans son pays : des documentaires réalisés par Fuat Uzkinay avant la première guerre mondiale. Puis sur les premières œuvres de Mushin Ertugrul, le père du cinéma turc.

« Mustapha Kémal a favorisé l'éclosion d'un cinéma national, souligne Hüseyin Bas. *Mais en le surveillant de très près. Aussi notre production a-t-elle pendant longtemps ressemblé à un vaste champ de navets. Et comment pouvait-il en être autrement ? Les films diffusés ici – français, allemands ou américains, selon les périodes – étaient dans leur immense majorité d'une médiocrité absolue. »* Aussi, son principal souci n'est-il pas d'entasser des copies rares, mais plutôt de diffuser les chefs-d'œuvre du cinéma mondial. *« A la fin des années 60, nous comptions trois mille adhérents et quinze mille spectateurs réguliers. Nous avons ouvert des filiales à Izmir et Ankara.*

» Tous les créateurs du nouveau cinéma turc, à commencer par Yilmaz Guney, le plus grand de tous, mais aussi Erden Kral, Zeki Okten ou Atif Yilmaz se sont formés au contact de notre cinémathèque. »

Seulement, la cinémathèque, organisme privé, financé par ses adhérents et quelques industriels « éclairés » comme Sakir Eczacibasi, a toujours eu le cœur à gauche et l'Etat l'a toujours considéré comme un foyer d'agitation en puissance. Dès le lendemain du putsch de 1980, elle a été fermée. Elle l'est toujours. Et la production cinématographique plus surveillée que jamais. *« La situation du cinéma est catastrophique. Alors, on essaye de bricoler,* soupire Hüseyin Bas. *On tente de monter des coproductions avec l'étranger. Mais c'est très dur. Pourtant, certains s'acharnent. Comme Zülfü Livareli qui va tourner le roman de Yachar Kamal :* « Terre de feu, ciel de cuivre » *ou Atif Yilmaz qui nous a donné un très beau film sur la condition féminine dans un milieu rural :* « Elle s'appelait Vasfiye ».

La cinémathèque fermée et lui-même écarté de la presse, Hüseyin Bas a monté une agence de publicité pour survivre en espérant que la libéralisation du régime va se poursuivre tandis que menace un autre danger : celui de l'intégrisme religieux qui, dans ce pays officiellement laïque, se manifeste de plus en plus ouvertement.

EMMANUEL DE ROUX.

DANSE

Festival de Montpellier

Le classique, le folklore, le jazz et le moderne

Le Festival de danse de Montpellier a six ans d'âge et de succès. Son directeur, Jean-Paul Montanari, ne joue pas les faux modestes. Il est content.

Avec l'appui du maire (PS) de Montpellier, M. Georges Frêche, avec la présence de la Compagnie Dominique Bagouet-Centre chorégraphique et la libre disposition de cinq lieux adaptés aux différentes formes de spectacles, Montpellier est bien le premier des festivals français consacrés à la danse. soixante-dix pour cent du public viennent de la ville ou de la région. Reste encore à donner à cette manifestation un éclat international. Pour cela, Jean-Paul Montanari compte sur le caractère de plus en plus théâtral de l'architecture urbaine. Cette année, place du Nombre-d'Or, dans le complexe d'Antigone qui ressemble à un décor pour Cecil B. de Mille, les danseurs de Chine populaire présentent des figures traditionnelles suaves et expressives, tandis que Jacky Taffanel joue avec les éclaboussures des fontaines publiques.

Montpellier 86 a commencé dans le grandiose avec *le Défilé* de Chopinot-Gaultier. Mille sept cents personnes dans la bulle du Zénith, autant de monde que pour un concert de rock.

Le Grand Théâtre a attiré toutes les ballerines en herbe venues en famille applaudir le Ballet de Monte-Carlo et ses étoiles, incarnations de leurs rêves : Ghislaine Thesmar (style lithographie), Yannick Stéphant (la grâce féminine), Muriel Maffre (l'énergie romantique). Avec Guillaume Graffin aux jambes de velours et Frédéric Olivieri, prodige de légèreté, elles stimulent une troupe encore verte et hétérogène mais qui ne manque pas d'élégance.

Le Nederlands Dans Theater est revenu avec les chorégraphies fluides de Jiri Kylian. Il apporte un peu de sérénité à la cour Jacques-Cœur secouée par les déflagrations de la danseuse flamenco, Manuela Vargas.

Entre le classique, le floklore (une troupe japonaise aux antipodes du Butô) et le jazz (Elisa Monte), Jean-Paul Montanari glisse le « must » des œuvres actuelles, plus difficiles d'accès. Là, chaque spectacle représente un risque : mais le public vient en nombre, et s'il n'apprécie pas toujours, il réagit. Il vient de découvrir le Dansgrouep de Kristina de Châtel (Pays-Bas), avec *Typhoon*, pièce où le mouvement répétitif un peu trop ordonné dans sa structure est bousculé par trois machines à vent. Il s'intéresse à *Caprice*, où Monique Lancelot, Andréa Francalanci, François Raffinot – trois spécialistes de la danse baroque – parviennent à esquisser à travers le thème de « Pygmalion et les statues » une réflexion sur la destabilisation des arts.

Autre « caprice » – autre risque, – le *Copernic opéra F6*, création de Kilina Cremona.

MARCELLE MICHEL.

★ Jusqu'au 12 juillet : Jackie Taffanel, 7, 8, 9 juillet ; Ris et danceries *(Caprice)*, cour des Ursulines, 7-8 juillet ; Nederlands Dans Theater, cour Jacques-Cœur, 9-12 juillet.

« Copernic Opera F 6 »

La cour d'amour de Kilina Cremona

Un jour, Kilina Cremona est tombée amoureuse de la cour Jacques Cœur, amoureuse folle.

Assise sur ses talons, immobile dans ce rêve de pierre, elle a perçu l'harmonie des proportions qui évoquent l'organisation céleste, les mathématiques de la pierre philosophale. Aussitôt, la chorégraphe d'*Alphard* a pensé retrouver l'essence des lieux. Projet ambitieux qui mobilise dix-sept interprètes, avec une partition musicale de Rolf Gehlhaar, liée aux évolutions des danseuses par le biais d'un système d'ordinateur inventé par LIMCA, une scénographie d'Yves Cassagne ; l'ensemble coproduit par la compagnie, le Festival de Montpellier et l'Agora d'Evry.

Chapeau de paille et longue robe romantique, un chronomètre en main, Kilina a répété cinq jours pleins dans la chaleur caniculaire.

Dès la prise de contact avec la cour, elle a ressenti la disproportion entre son studio de répétition, à Lyon, et l'ampleur du lieu. A la première représentation, il a été évident que les danseuses flottaient dans l'espace et que la chorégraphie – pourtant forte et belle – ne parvenait pas à prendre corps. Victime d'on ne sait quel sortilège, elle se dissolvait au fur et à mesure de son exécution. Roger Meguin – seul homme du groupe, – transformé en rose des vents, a tenté de donner un destin à cette traversée spatiale. Une charmante danseuse rose parvint, un moment, à répondre à ses incitations. Les autres, très jeunes, étaient trop absorbées par la complexité de leurs pas et de leurs trajectoires. Les vues de l'esprit ne sont pas faciles à concrétiser...

M. M.

★ *Copernic Opéra F 6*, créé les 5 et 6 juillet, à Montpellier, sera programmé à la rentrée à Evry, puis à La Villette. La chorégraphie, modulable, sera à chaque fois adaptée aux lieux.

SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), 19 h 30 : Salammbô.

SALLE FAVART (42-96-06-11), 19 h 30 : la Flûte enchantée.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme.

BEAUBOURG (42-77-12-33), Vidéo-musiques : 16 h : Aïda, de Verdi ; 19 h : le Lac des cygnes, de Tchaïkovski.

Les autres salles

CENTRE CULTUREL DU XVIIe (45.43.32.92), 20 h 30 : Poquelin et les autres.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de carotte.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31), 20 h 30 : Phèdre.

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), 21 h : Vieilles Canailles.

FONTAINE (48-74-74-40), *20 h 30 : Les* mystères du confessionnal ; 22 h : Les chaussures de Madame Gilles.

GRAND HALL MONTORGUEIL (39-52-42-79) 20 h 30 : l'École des mères.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.

LUCERNAIRE (45-44-57-34). I. : 19 h : les Désirs de l'amour ; 20 h 30 : le Rire national ; 22 h : Pas de balcon pour Roméo. Petite salle, 19 h : Pardon m'sieur Prévert.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 18 h 30 : Passé composé ; 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), 20 h 30 : Ariane ou l'Age d'or.

Music-hall

POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

Opérettes, comédies musicales

RENAISSANCE (42-08-18-50), 20 h 45 : le Capitaine Fracasse.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 21 h 45 : En manches de chemise ; 23 h : Drôle de larme.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : les Pieds nickelés.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11). I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : *Nous, on sème.*

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : Hot' Cha Blues Band.

MONTANA (45-48-93-08), 20 h 30 : Quartet Claire Lise Vincent, D. R. Urtreger, R. Galleazzi.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : S. et N. Rahoerson.

NEW MORNING (45-23-51-41), 20 h 30, A. Braxton Quartet.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30 : Alligator Jazz Band.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : C. Rouse, G. Arvanitas, J. Samson, C. Saudrais.

LA PINTE (43-26-26-15) : Trio Tabout.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : B. Willen, P. Petit, A McKee Sangoma.

ZENITH (42-45-44-44), 20 h 30 : R. Stewart, Electric Light Orchestra.

Les concerts

Grand amphi Sorbonne, 21 h : Orchestre et Chœur de la Sorbonne (Requiem de Salieri, Sérénade de Mozart) (dir. J. Grimbert).

Espace Kiron, *19 h : J. Mathis* (Beethoven).

Tour Eiffel, salle G. Eiffel, 19 h : Groupe vocal de France (Schutz, Palestrina, Messiaen).

Festival du Marais

(48-87-74-31)

Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 20 h 30 : les Exaltés.

Cave gothique de l'hôtel de Beauvais, 20 h : Au perroquet vert.

Hôtel d'Aumont, 21 h 30 : la Tour.

Cirque d'Hiver, 20 h 30 : la Fedelta Premiata.

Eglise des Billettes, 21 h 15 : Kammerchor de Mortus Musicus (Wolf, Bruckner, David).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

Relâche.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

17 h, Synanon, de R. Quine (v.o.) ; 19 h 15, la Cinémathèque créatrice présente : Daïnah la métisse, de J. Grémillon.

SALLE GARANCE

T.l.j. à 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 : Le cinéma yougoslave (programmation détaillée au 42-78-37-29).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).

AIGLE DE FER (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

CAMORRA (Brit., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.F. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE DÉBUTANT (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont *Opéra, 2e (47-42-60-33)* ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (int. – 13 ans) : Forum 1er (42-97-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace *Gaîté (H. sp.), 14e* (43-27-95-94).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-26-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GENESIS (Indo-fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

GOLDEN EIGHTIES (Franco-belge) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; O. Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ;

Lundi 7 juillet

Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06).

HAVRE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (*) (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; *Ambassade*, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (48-28-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01).

I LOVE YOU *(Fr.) : Cinoches, 6e* (46-33-10-82).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LA MACHINE A DÉCOUDRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) (int. – 13 ans) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

OUT OF AFRICA (A.), v.o. : Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

PIRATES (A.), v.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; v.f. Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; George-V, 8e (45-42-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LES PLAISIRS DE LA CHAIR (Jap.), v.o. : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.), UGC Biarritz, 8e (45-52-20-40).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A.), v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RÉGIME SANS PAIN *(Fr.) : Latina, 4e* (42-78-47-86) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-07) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

ROSE BONBON (A.), George V, 8e (45-62-41-46).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A.), v.o. : Élysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

SALVADOR (A.), v.o. : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

SCHOOL GIRLS (A.), v.o. : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

SOLEIL DE NUIT (A.), v.o. : Publicis Matignon, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Opera Night, 2e (42-96-62-56).

LE SOULIER DE SATIN (Franco-portugais), v.o. : Republic Cinema, 11e (48-05-51-33).

STOP MAKING SENSE (A.), v.o. : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

THE SHOP AROUND THE CORNER (A.), v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien), v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

YOUNG BLOOD (A.), v.o. : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

Z.O.O. (Brit.), v.o. : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

ANGEL (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

BANANAS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA BELLE DE MOSCOU (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

CENDRILLON (A., v.f.) : Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; *Ambassade, 8e (43-59-19-08)* ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (48-28-42-27) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

COMMANDO (A., v.o.) (*) : UGC Ermitage, 8e (45-43-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DAME DE SHANGAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LE DIABLE AU CORPS (Fr.) : Logos, 5e (43-54-42-34).

DIVORCE A L'ITALIENNE (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

DON GIOVANNI (Fr.-It.-All, v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-92-52).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FEMME PUBLIQUE (Fr.) (*) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA FUREUR DE VIVRE (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

GILDA (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

GOLDFINGER (A. v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

JAMES BOND CONTRE Dr NO (Ang., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; *Montparnos, 14e* (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LADY EVE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

MASCULIN FÉMININ (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRÉ GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NOBLESSE OBLIGE (Ang., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

NOSFERATU (All., v.o.) (h. sp.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ON NE MEURT QUE DEUX FOIS *(Fr.) : Le Club, 9e* (47-70-81-47).

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (You., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) (*) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19), 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PORCHERIE (It.) : Republic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

POURQUOI PAS (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE RETOUR DES MORTS VIVANTS (A., v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

TERMINATOR (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

THAT UNCERTAIN FEELING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOOTSIE (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

LE TROISIÈME HOMME (A., v.o.) : Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).

LES TZIGANES MONTENT AU CIEL (You., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80). – V.f. : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, *9e (47-70-63-40)*.

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

XTRO (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

Les festivals

L'AGE D'OR DE LA COMÉDIE AMÉRICAINE (v.o.), 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) : M. Dodd part pour Hollywood.

CINÉMA BRÉSILIEN (v.o.), Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; jeu. : Bye bye Brésil. Il était une fois la chanchada. Quando a carnaval chegar.

CINQ FILMS POUR LE PRIX D'UN – VIVE LA REPRISE ! (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66) ; 16 h 20 : Le Visage ; 18 h 10 : La Mort aux trousses ; 20 h 15 : La Règle du jeu ; 22 h 15 : La Reine Christine.

GENE TIERNEY (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07) : La route du tabac.

CINÉMA ÉGYPTIEN (v.o.), Olympic, 14e (45-43-99-41) : Rivage de l'amour.

F. LANG (v.o.), Reflet La Fayette, 9e (48-74-97-27) : La 5e Victime.

CINÉMA JAPONAIS (v.o.), Studio 43, 9e (47-70-63-40) : Nuages flottants.

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60) : Le ciel peut attendre.

ROHMER, Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; 16 h : La Marquise d'O ; 18 h : Les Nuits de la pleine lune.

TARKOVSKI (v.o.), Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; 22 h : Nostalghia ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; 21 h : Stalker ; 19 h 20 : L'Enfance d'Ivan.

VOIR ET REVOIR BERGMAN (v.o.), Olympic, 14e (45-43-99-41) : L'Attente des femmes.

WOODY ALLEN (v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) ; 18 h 15 : Zelig ; 20 h 15 : Tombe les filles et tais-toi.

Les séances spéciales

BERLIN AFFAIR (All., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 18 h 10.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 20 h 15.

PARIS, TEXAS (A., v.o.), Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 21 h 40.

LE PAYS OU RÊVENT LES FOURMIS VERTES *(All., v.o.) : Châtelet-Victoria*, 1er (45-08-94-14), 16 h.

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 22 h 30.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15.

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40), 19 h.

WITNESS (A., v.o.) ; Rialto, 19e (46-07-87-61), 21 h.

PARIS EN VISITES

MERCREDI 9 JUILLET

« Saint-Germain des Prés et la maison de Delacroix », 15 heures, métro Mabillon (Mme Cerise Sagave).

« *Le Palais de Justice en activité* », 14 h 30, 4, boulevard du Palais (AITC).

« L'hôtel de Lauzun en l'île Saint-Louis », 15 heures, 17, quai d'Anjou (E. Romann).

« Tombes célèbres au cimetière du Père-Lachaise », 15 heures, entrée principale » (M.-C. Lasnier).

« Les souterrains et les chapelles inconnues de Saint-Sulpice », 15 heures, entrée portail église et « La vie parisienne à travers les siècles dans un vieil hôtel du Marais », 15 heures, 23, rue de Sévigné (Paris et son histoire).

« Les hôtels et l'église de l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul.

« Hôtels du Marais, place des Vosges, illuminés », 21 heures, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 15 heures, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du *passé*).

CONFÉRENCES

11 *bis*, rue Keppler, 19 h 30 : « La face cachée de la mort ».

LES FILMS NOUVEAUX

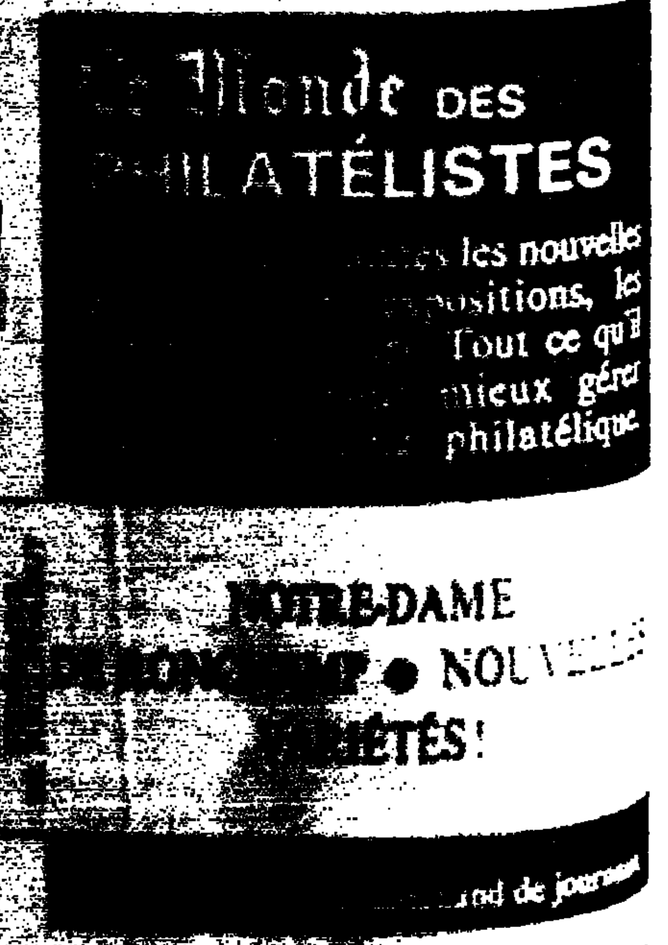
DAKOTA HARRIS, film américain de Colin Eggleston. V.o. : Forum Orient Express, *1er* (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA NUIT DU RISQUE, film français de Sergio Gobbi. Forum, 1er (42-97-53-74) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

OPERA DO MALANDRO, film franco-brésilien de Ray Guerra. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; *UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40)* ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). – V.f. : Rex (42-35-83-93) ; Paramount Opéra (47-42-56-31) ; Pathé Clichy (45-22-46-01).

POLICE ACADEMY III, film américain de Jerry Paris. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

SHOCKING ASIA II (*), film allemand de Ermerson Fox (v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44)) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).



RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre numéro du samedi daté dimanche-lundi.

Lundi 7 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Cinéma : Far West 89.
Film américain de Ray Enright (1948), avec R. Scott, R. Ryan, A. Jeffreys. (N.).
Oklahoma, 1889. Un shérif lutte contre une bande de hors-la-loi. Une jeune femme qui en fait partie s'éprend de lui. Un western tout ce qu'il y a de plus classique. Mais on y voit s'affronter Randolph Scott et Robert Ryan.

22 h 5 Etoiles et toiles.
Magazine du cinéma de F. Mitterrand et M. Jouhando. Spécial Greta Garbo.
Depuis plus de quarante ans qu'elle a renoncé au cinéma, Greta Garbo a renforcé son mythe en devenant insaisissable et presque invisible. Frédéric Mitterrand présente des extraits de ses plus grands films et des documents inédits.

23 h 35 Journal.

23 h 50 Carnet de bord.
Le journal du Tour de France à la voile.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Série : Les cinq dernières minutes : Patte et griffe.
De Claude Loursais, avec J. Debary, M. Eyraud, N. Alari (rediff.).
La mort d'un des patrons de la haute couture, Lucas de Lucé, fait la une des journaux parisiens.

22 h 10 Les jours de notre vie : les pièges de la haute montagne.
Magazine médical de Danièle Thibault, réal. Daniel Martineau.
Avec la participation des docteurs Jacques Foray et B. Girer, de l'hôpital de Chamonix ; J.-P. Herry, médecin de l'Ecole nationale de ski et d'alpinisme de Chamonix, et Jean-Paul Richalet, chef de travaux en physiologie à la faculté de médecine de Créteil.

23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Cinéma : le Train.
Film franco-américain de John Frankenheimer (1965), avec B. Lancaster, P. Scofield, M. Simon, J. Moreau, S. Flon. (N.).
En août 1944, des cheminots résistants s'efforcent d'empêcher un train, bourré de tableaux volés au musée du Jeu de paume par un colonel allemand, de quitter le territoire français. D'après un fait divers réel, un grand film d'action savamment composé, dans une atmosphère historique authentique. Lancaster le résistant et Scofield l'officier allemand amateur d'art représentent deux volontés farouches.

22 h 50 Journal.

23 h 15 Série : Les grandes batailles du passé : La bataille de Carthage (rediff.).
D'Henri de Turenne, réal. Jacques Dupont.
Avec des extraits des films l'Enéide, *de Franco Rossi*, le Siège de Syracuse, *de P. Francisci*, Annibal, *de C. Bragaglia*, Carthage en flammes *et* Scipion l'Africain, *de Carmine Gallone, et la participation des professeurs Mahmed Fantar, Amar Mahjoubi, Filippo Coarelli, Charles Picard, Claude Nicollet.*

0 h 10 Prélude à la nuit.
Sérénade, *extraite du* Quatuor à cordes nº 17, opus 3, nº 5, *de Haydn, par le Quatuor Enesco.*

0 h 45 Journal des festivals.

CANAL PLUS

20 h 30, On m'appelle Providence, film de Giulio Petroni ; 22 h, Tauromachie : la Cocarde d'or, course camarguaise à Arles ; 23 h 30, Basket américain ; 0 h 50, Possession, film d'Andrzej Zulawski ; 2 h 30, Magazine de la vidéo : Picnic TV.

LA « 5 »

20 h 30, Liberty Weekend 86 (4e soirée) (et à 0 h 10) : 23 h 15, Série : La cinquième dimension.

TV 6

20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 (rediff.).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Histoires québécoises, de Jean Daigle.
21 h 30 Latitudes : folklore québécois ; musique classique japonaise ; musique du Mexique.
22 h 30 La nuit sur un plateau, débat autour de Balzac.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 6 juin au Théâtre musical de Paris) : deux danses extraites des *Danses*, de Lachie ; *Tarass Boulba*, rhapsodie slave pour orchestre, *Messe slave « glagolitique »*, *de Janacek, par les chœurs et l'orchestre symphonique de la radio de Belgrade, dir. V. Cavdarski, sol. R. Smiljanic, A. Ivanovic, J. Rejlin.*
23 h Les soirées de France-Musique : espaces d'images, bande originale de films ; à 1 h, Bing Crosby et les crooners.

Mardi 8 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

14 h 45 Les habits du dimanche.
Avec Herbert Léonard.

15 h 35 Croque-vacances.
Rémi ; Dare-dare motus ; Variétés ; Bricolage ; Vidéo surprise ; Infos-magazine ; Stage scientifique ; Le roi Arthur ; Crack-vacances ; L'île au trésor.

17 h 25 Boîte à mots.

17 h 30 Série : Les roues de la fortune (rediff.).

18 h 25 Mini-journal.
Pour les jeunes.

18 h 35 Feuilleton : Danse avec moi (rediff.).

19 h 10 La vie des Botes.

19 h 40 Le masque et les plumes.
Invitée : la Compagnie créole.

20 h Journal.

20 h 25 Loto sportif.

20 h 35 Série : Vive la comédie.
L'Ours.
D'Anton Tchekhov, adapt. d'Elsa Triolet, mise en scène de J.-L. Moreau, avec S. Berry, E. Margoni. Réalis. : P. Goutas.
Les démêlés d'une jeune veuve avec un créancier de son mari défunt.
La Demande en mariage.
D'Anton Tchekhov, adapt. d'Elsa Triolet, mise en scène de G. Gaillaud, avec C. Salviat, J.-M. Proslier. Réal. : Dominique Giuliani.
Querelles de voisinage et explosions de colère : pour une demande en mariage, cela s'annonce mal.

21 h 35 Cinéma : la Truite.
Film français de Joseph Losey (1982), avec I. Huppert, J.-P. Cassel, J. Moreau.
Une jeune femme, qui dirige un élevage de truites dans le Jura, et a fait un curieux mariage, provoque le désir de deux hommes d'affaires et ne leur accorde rien. Une adaptation du roman de Roger Vailland, replacé dans un contexte plus moderne. Les jeux du pouvoir sexuel, la lutte des classes et les oscillations de la perversité dans les rapports amoureux. Tout l'univers de Losey s'y retrouve. La mise en scène de ce « conte aquatique » suit les glissements successifs du personnage d'Isabelle Huppert. Interprétation de premier ordre.

23 h 15 Journal.

23 h 30 Carnet de bord.
Le Tour de France à la voile.

DEUXIÈME CHAINE : A2

14 h 20 Documentaire : Un monde différent (rediff).
L'homme, cette incroyable machine, réal. F. Rossif.

15 h 15 Sports été.
Golf : Open de France ; cyclisme : Tour de France, 5e étape (Evreux-Villers-sur-Mer).

18 h 5 Série : Capitol.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
Deuxième coupe des clubs, en direct d'Antibes (demi-finales).

19 h 15 Emissions régionales.

19 h 40 Le journal du Tour.

20 h Le journal.

20 h 35 Cinéma : Airport.
Film américain de G. Seaton (1969). Avec B. Lancaster, D. Martin, J. Seberg, J. Bisset, G. Kennedy (v.f. rediff.).
L'aéroport international de Lincoln est bloqué par une tempête de neige. Et un psychopathe est monté avec une bombe dans un avion de ligne. Tirée d'un roman à gros tirage, cette superproduction relança une vague de « films-catastrophes ». L'intrigue est encombrée par des problèmes sentimentaux. On peut jouer à reconnaître les vedettes.

22 h 50 Sport.
Basket : championnat du monde France-Brésil.
A peine terminé le Mundial de football, voici le Mundial de basket-ball en Espagne. Ironie du sort : la France retrouve le Brésil...

0 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

17 h 30 Documentaire : La mémoire des pôles.

17 h 45 Portrait-souvenir de Daniel Sorano.

18 h 15 Cheval mon ami.

18 h 45 Journal des festivals.

19 h Le « 19-20 » de l'information.

19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.

20 h 5 Les jeux.
A Saint-Palais-sur-Mer.

20 h 35 Cinéma : la Dernière Flèche.
Film américain de J.-M. Newman (1952). Avec T. Power, C. Mitchell, T. Gomez, P. Edward.
Un membre de la police montée canadienne doit traiter avec des Indiens qui se sont enfuis de l'autre côté de la frontière américaine, pour les convaincre de rentrer dans leur réserve. Tyrone Power en héros et une bonne reconstitution des coutumes indiennes.

22 h Journal.

22 h 25 Les Noces de Figaro.
En simultané sur France-Musique. Opéra bouffe en quatre actes de Mozart, livret de Lorenzo Da Ponte, d'après l'œuvre de Beaumarchais, tourné au Théâtre de l'Archevêché (Festival d'Aix 1985). Avec L. Cuberli, T. Hampson, G. Cachemaille, D. Montague, C. Barbaux, F. Loup, et l'Orchestre de Lyon, les chœurs de la Chapelle Royale d'Aix-en-Provence, dir. J.-E. Gardiner.

1 h 15 Prélude à la nuit.
Divertimento, de Mozart, par l'Orchestre de chambre, de Toulouse, dir. G. Armand.

1 h 25 Journal des festivals.

CANAL PLUS

14 h, Drôle de samedi, film de Bay Okan ; 15 h 15, David, Thomas et les autres ; film de Laszlo Szabo ; 17 h 10, Série : Winchester à louer ; 18 h, Série : Dancin'days ; 18 h 35, Top 50 ; 19 h 5, Série : Rawhide ; 20 h, Les triplés ; 20 h 5, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 20 h 30, Attention les dégâts, film d'Enzo Barboni Clucher ; 22 h 15, Aldo et Junior film de Patrick Schulmann ; 23 h 55, Reflets dans un œil d'or, film de John Huston ; 1 h 45, Série : Hollywood blues ; 2 h 30, Magazine vidéo : Picnic TV.

LA « 5 »

18 h 45, Série : Flamingo Road ; 19 h 40, Série : Star Trek ; 20 h 30, Série : K 2000 ; 21 h 25, Série : Kojak ; 22 h 15, Magazine : Jonathan ; 23 h 15 à 2 h, rediffusions.

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 17 h, Systeme 6. Invité : Partenaire particulier ; 19 h, NRJ 6 ; 20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 (rediff.).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Le journal du corps : les toxicomanies.
21 h 30 Diagonales ou l'actualité de la chanson française et étrangère.
22 h 30 Nuits magnétiques : la nuit et le moment ; les voiliers.
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 7 juin au Théâtre musical de Paris) : *Variations pour orchestre sur un thème de Paganini*, de Blacher ; *Quatre derniers Lieder pour soprano et orchestre*, de Strauss ; *Symphonie nº 9, « La grande »*, de Schubert, par l'Orchestre symphonique de Radio-Luxembourg, dir. : L. Hager, sol. E. Soeder-stroem.
22 h 20 Les soirées de France-Musique : concert (donné en juillet 1985 au Théâtre de l'Archevêché) en simultané avec FR 3 : *les Noces de Figaro*.

INFORMATIONS « SERVICES »

MAISON

Résidence d'été

La maison des vacances va rouvrir ses volets. Avant de la réanimer pour l'*été*, elle a sans doute besoin d'un petit coup de neuf.

Pour changer le décor des murs, la nouvelle collection de papiers en vinyle expansé de Vénilia a été dessinée par Patricia Fletcher. Le relief de ce papier, à la fois souple et épais, met en valeur les dessins néoclassiques de cette ligne « Péristyle ». Deux larges frises s'y coordonnent, à poser en haut et en bas des murs pour rythmer leur décoration. S'accordant à une ambiance estivale, les motifs blancs en relief de ces papiers peints ressortent sur des fonds nacrés de ton gris perle ou turquoise très doux (150 F environ le rouleau, dans les boutiques spécialisées).

Pour recouvrir les sols d'une résidence d'été, Gérard Toulemonde présente aux *Fabriques de Passy* (35, rue de l'Annonciation, 75016 Paris) des tapis en Sisalène. Ce nouveau revêtement, créé par Jean-Michel Wilmotte, allie la fibre naturelle du sisal et le synthétique polypropylène. Des carpettes d'aspect contemporain ont un fond gris ponctué de noir ou d'un bleu vif (750 F en 140 × 200 cm). En Sisalène également, un tapis très décoratif à grands carreaux beige et gris (1 050 F en 155 × 225 cm).

Douillets aux pieds dans une chambre, des tapis en coton ont des rayures très colorées sur fond blanc. En format 70 × 140 cm, à poser le long ou au pied d'un lit, 160 F ; en 150 × 180 cm, 210 F.

L'une des spécialités de *Casakit* est le rangement par éléments composables, à monter soi-même. Dans ses magasins de Paris (16, avenue Victoria) et de province (La Rochelle, Lyon, Nantes, Strasbourg), le système K6 permet la composition de meubles en stratifié blanc. Ces éléments peuvent s'équiper de portes et de tiroirs laqués blanc ou noir mat, ou en érable. Une profondeur unique de 42,5 cm et sept hauteurs, jusqu'à 1,80 m, permettent toutes les compositions.

Une nouveauté chez *Casakit* : la table-livre, pratique pour accueillir de nombreux convives sans prendre trop de place dans le séjour. Cette table rectangulaire, montée sur piétement trapézoïdal, s'ouvre comme un livre pour doubler sa surface. En stratifié blanc et en 160 cm de long, elle vaut 1 505 F. Gain de place également avec des chaises pliantes en tôle d'acier jaunes, rouges, blanches ou noires, 295 F. Extra-plates, elles peuvent s'accrocher au mur par l'encoche de leur dossier.

L'équipement en linge de maison de vacances pose parfois un problème de budget si les chambres sont nombreuses. Une boutique de linge de haut de gamme, mais à prix « dégriffés », s'est ouverte récemment près du Trocadéro. Dans ce *Carré blanc* (5, rue Franklin, 75016 Paris) l'un des points forts est le linge de toilette. En éponge unie, la palette est étendue, avec quelques couleurs estivales comme un jaune, un bleu et un vert, tous lumineux. La serviette coûte 47 F, le drap de bain 105 F. En tissu éponge imprimé, les « dégriffés » de couturiers sont avantageux : les serviettes entre 50 F et 70 F, les draps de bain à partir de 130 F.

Autre intérêt du *Carré blanc*, les peignoirs de bain, de ton uni, rouge gansé de noir (200 F), à rayures ou réversibles, d'un côté en tissu imprimé cachemire clair et de l'autre en éponge blanche. Parmi les housses de couettes, deux modèles très « vacances » sont imprimés de golfeurs, en rouge et vert sur fond blanc, ou de voiliers dans des tons fondus de rose et de bleu.

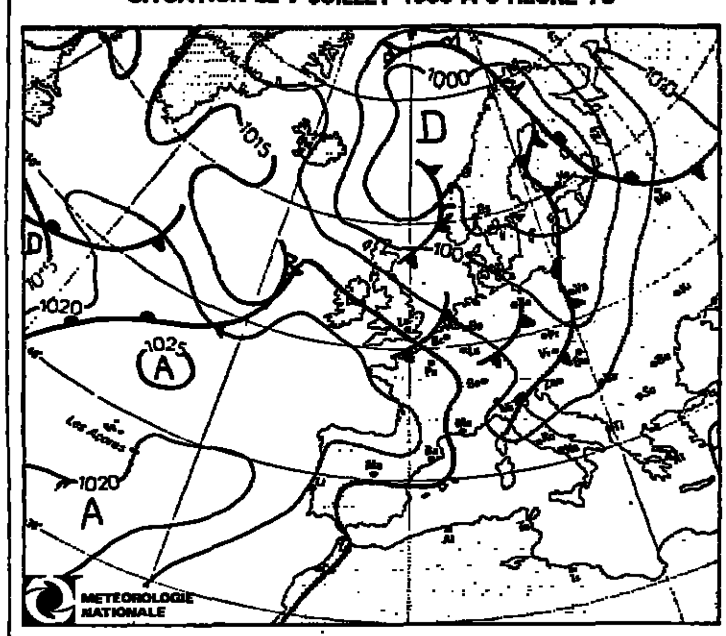
JANY AUJAME.

VIE UNIVERSITAIRE

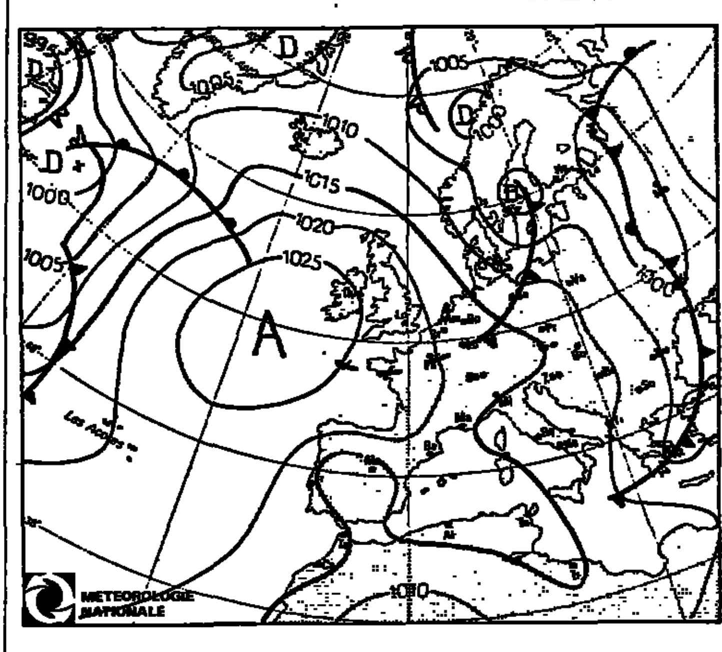
ETUDIANTS HANDICAPÉS. – L'université d'Orléans a mis en place depuis 1982 un service spécialisé d'accueil et coordination d'efforçant de résoudre les problèmes qui se posent aux étudiants souffrant d'un handicap. Un certain nombre d'aménagements concernant l'accessibilité et la vie matérielle de ces étudiants a été mis en place. Sur le plan pédagogique, le maximum est fait pour procurer des services adaptés aux divers types de handicaps. Les personnes concernées peuvent prendre rendez-vous avec le Service accueil. Tél. : 38-63-22-16, poste 897 ; pour exposer leurs besoins et trouver ensemble une solution.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 7 JUILLET 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 9 JUILLET A 0 HEURE TU

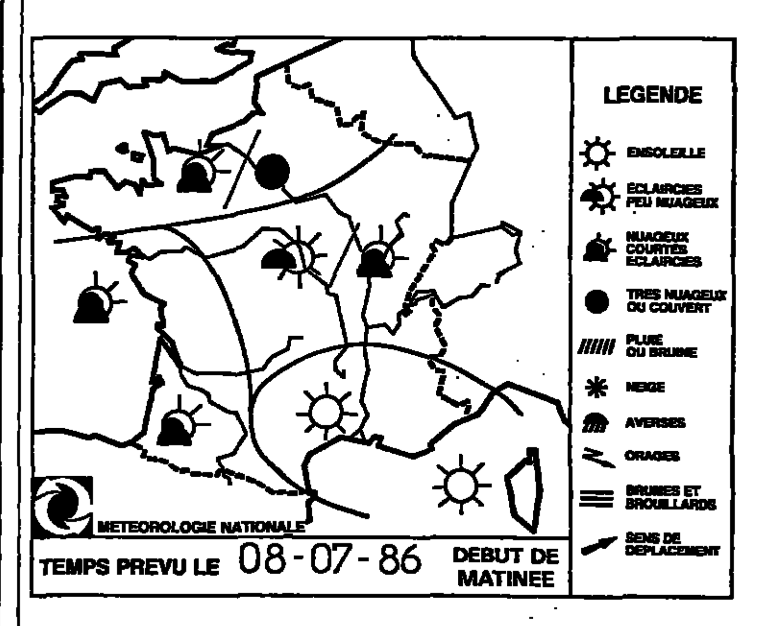


Evolution probable du temps en France entre le lundi 7 juillet à 0 heure et le mardi 8 juillet à minuit.

De l'air frais d'origine océanique circule sur la France dans un flux de nord-ouest ; de petites limites instables traverseront les régions de la moitié nord-est du pays ; leur activité sera atténuée par une lente hausse du champ de pression.

Mardi matin, si l'on excepte les régions du Sud-Est où le temps sera ensoleillé, les nuages seront abondants, et le ciel sera même très nuageux ou couvert de la Bretagne au bassin parisien et au Nord-Est, ainsi que sur l'Aquitaine. Au cours de la journée, de belles éclaircies se généraliseront sur une moitié sud de la France, tandis que, plus au nord, la nébulosité restera importante, et quelques gouttes de pluie seront observées le midi au nord de la Seine, et le soir de la Normandie au nord du Massif-Central et au nord des Alpes. Les températures, voisines le matin de 12 à 14°, 16° près de la Méditerranée, atteindront l'après-midi 18 à 22° au nord de la Loire, 20 à 25° plus au sud, avoisinant même 30° près de la Méditerranée.

Le vent de nord-ouest dominant, faible à modéré, soufflera encore assez fort près du golfe du Lion où il sera en voie d'atténuation.



TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 6-7-1986 à 6 h TU et le 7-7-1986 à 6 h TU

Temps observé
le 7-7-1986 à 6 heures TU

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	29	18	S
BIARRITZ	21	15	C
BORDEAUX	20	13	N
BOURGES	23	12	S
BREST	18	13	P
CAEN	18	13	C
CHERBOURG	18	12	C
CLERMONT-FERR.	23	15	C
DIJON	22	15	N
GRENOBLE S-M-H	23	15	C
LILLE	20	13	O
LIMOGES	19	13	C
LYON	25	16	C
MARSEILLE-MAR.	29	20	S
NANCY	22	14	N
NANTES	21	13	C
NICE	25	20	S
PARIS-MONTS.	19	14	N
PAU	20	12	N
PERPIGNAN	29	19	S
RENNES	19	13	C
ST-ÉTIENNE	24	15	C
STRASBOURG	22	15	N
TOURS	20	11	C
TOULOUSE	25	15	C
POINTE-A-P.	31	23	S

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	36	19	S
AMSTERDAM	20	12	P
ATHÈNES	30	24	S
BANGKOK	30	24	C
BARCELONE	28	18	N
BELGRADE	32	17	N
BERLIN	24	15	A
BRUXELLES	18	12	O
LE CAIRE	34	22	S
COPENHAGUE	19	12	N
DAKAR	30	25	N
DELHI	–	–	–
DJERBA	30	22	B
GENÈVE	22	15	A
HONGKONG	32	25	A
ISTANBUL	28	20	S
JÉRUSALEM	26	15	C
LISBONNE	28	15	S
LONDRES	21	11	N
LOS ANGELES	26	18	S
LUXEMBOURG	18	11	C
MADRID	36	16	S
MARRAKECH	36	22	S
MEXICO	25	13	B
MILAN	26	15	S
MONTRÉAL	25	15	C
MOSCOU	26	17	S
NAIROBI	21	14	C
NEW-YORK	37	21	N
OSLO	23	12	S
PALMA-DE-MAL.	30	19	S
PÉKIN	28	19	O
RIO-DE-JANEIRO	23	19	C
ROME	29	23	P
SINGAPOUR	29	28	C
STOCKHOLM	18	12	S
SYDNEY	16	10	N
TOKYO	29	20	A
TUNIS	34	23	S
VARSOVIE	32	18	N
VENISE	30	19	C
VIENNE	32	18	C

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

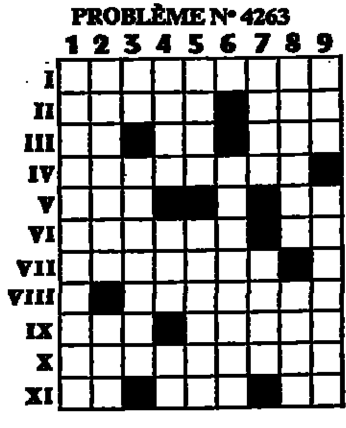
★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4263



HORIZONTALEMENT

I. Fournit toujours l'adresse avec le numéro. – II. Marche avec des pièces. Nul aux échecs. – III. Personnel. Indéfini. Grain. – IV. Bouffe salement. – V. Blonde à demi. *Inversé :* a donc besoin d'être épongé. – VI. Tenue de « rigueur ». Note. – VII. En mer, c'est un ordre. – VIII. Est à ranger parmi les frivolités. – IX. Lettre grecque. Autant il peut être parfait pour le service, autant il est mauvais en cuisine. – X. Finira peut-être dans les choux. – XI. Personnel. Bon à mettre au *panier. Est donc le fruit d'un certain* travail.

VERTICALEMENT

1. Une mise qui n'est plus de mise. – 2. Est aussi bonne pour la soupe que pour la purée. Dame de choc. – 3. Négation. A toujours besoin d'un bon exercice pour rester saine. – 4. Pain sec. Un dérivé d'essence. Bien caché. – 5. Coule en URSS. Travaillas donc avec une certaine cosse. – 6. L'air du matin. – 7. Un vrai poison. Un point de vue qui fait souvent l'unanimité. – 8. Peut être parfaitement saisie lorsqu'on maîtrise bien sa langue. Plat provençal. – 9. On y apprécie le bain mais pas la douche. N'est *donc pas au bout de sa peine.*

Solution du problème n° 4262

Horizontalement

I. Taphophilie. Ale. – II. Armateur. Budget. – III. Ut. Tons. Fi ! – IV. Dartres. Os. Vé ! – V. Air. Avé. Al. – VI. Salée. Rétamages. – VII. Gène. Dramatise. – VIII. Zen. Es. Lésiner. – IX. Intrus. Fer. Li. – X. Noie. Tri. Angle. – XI. Cu. Néronienne. – XII. Inflationniste. – XIII. Clio. Duettistes. – XIV. Il. Ruer. Arêtes. – XV. Lent. Sec. Este.

Verticalement

1. Taudis. Zinc. Cil. – 2. Arta. Agenouillé. – 3. P.M. Ralenti. Ni. – 4. Haïtien. Renfort. – 5. Otorrée. El. – 6. Pêne. Estrades. – 7. Hussards. Roture. – 8. Ir. Ver. Finie. – 9. Fœtale. Iota. – 10. Ibis. Amer. Entre. – 11. Eu. Amas. Annie. – 12. Déviationniste. – 13. Agde. Gin. Gestes. – 14. Lee. Gesell. Test. – 15. Etna. Série. Es.

GUY BROUTY.

GUIDE

LES AILES DU TEMPS. – Le guide de l'aviation apporte chaque année des renseignements mis à jour sur l'organisation et la réglementation de l'espace aérien, les dispositions relatives au vol à vue, les caractéristiques des stations de radionavigation et de météo avec un lexique complet des termes et abréviations de l'aéronautique, les tableaux de coucher et lever du soleil, etc. Le guide 1986 comporte des rubriques concernant le parachutisme (avec une liste des centres-écoles), l'aéromodélisme, le réseau du sport de l'air, les ULM. Et, pour la région Sud-Ouest seulement, tout ce que l'on peut trouver à proximité des aérodromes en matière de distractions. Un guide utile non seulement aux pilotes, mais aux milieux d'affaires.

★ Editions Lavauzelle, 20, rue de Léningrad, 75008 Paris. 782 pages, 185 F (vente par correspondance, 20 F de port en sus).

VOYAGES-EXPÉDITIONS

ITINÉRANCES. – Créé en 1983 par deux femmes, Itinérances propose des voyages-expéditions qui entendent redonner un sens à l'évasion avec un parti pris délibéré d'initiative et de liberté dans une structure souple. La découverte s'organise au gré d'un circuit programmé, effectué par petits groupes de huit à quinze personnes, avec un accompagnateur. On utilise surtout les transports locaux. *Parmi les suggestions de* la brochure 86, un safari au Kenya (quinze jours pour 9 980 F), vingt-deux jours au Rajasthan, en Inde (10 830 F), vingt-quatre jours en Thaïlande-Birmanie (12 950 F), le Mexique des Aztèques aux Mayas (trente jours, 11 865 F) et un Pérou-Bolivie de vingt-six jours pour 15 700 F.

● Itinérances, 5, rue Racine, 75006 Paris. Tél. : 43.26.02.00.

JEU GAGNANT N° 46 – LOTO SPORTIF

	Equipe 1	Equipe 2			
1	BREST	GUINGAMP	X	N	2
2	RENNES	NANTES	1	N	X
3	ORLÉANS	R.C. PARIS	1	N	X
4	BORDEAUX	TOULOUSE	1	X	2
5	CAEN	LAVAL	X	N	2
6	PARIS-S.G.	LE HAVRE	X	N	2
7	ABBEVILLE	LENS	1	N	X
8	LILLE	VALENCIENNES	1	X	2
9	METZ	NANCY	X	N	2
10	REIMS	STRASBOURG	X	N	2
11	ST-ÉTIENNE	GUEUGNON	X	N	2
12	SOCHAUX	AUXERRE	X	N	2
13	TOULON	MARSEILLE	1	X	2
14	SÈTE	MARTIGUES	1	X	2
15	CANNES	MONACO	X	N	2
16	BASTIA	NICE	X	N	2

Tirage des " 7 Numéros de la Chance " du Dimanche 6 Juillet 1986 : 4 5 6 8 9 15 16

NATIONAL LOTO N° 27

TIRAGE DU SAMEDI 5 JUILLET 1986

1 5 18 27 35 39 – 15 (NUMERO COMPLEMENTAIRE)

PROCHAINS TIRAGES : MERCREDI 9 JUILLET 1986 ET SAMEDI 12 JUILLET 1986

VALIDATION : JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI POUR LES 2 TIRAGES DE LA SEMAINE

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1F)
6 BONS N°s	0	—
5 BONS N°s + complémentaire	28	118 985,00 F
5 BONS N°s	1 261	8 300,00 F
4 BONS N°s	74 690	140,00 F
3 BONS N°s	1 517 615	10,00 F

BONUS DU SAMEDI 131 941

3 BONS NUMEROS + COMPLEMENTAIRE : 10,00 F X 2 = 20,00 F

SOCIÉTÉ DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL

LE CARNET DU Monde

Naissances

– Jean-Louis VAN LAERE,
Michèle, née ATTOU,
et Johann,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Bertrand,

le 30 juin 1986.

53, rue Camille-Saint-Saëns,
80000 Amiens.

Mariages

– Elisabeth Richard du MONTELLIER
et Christian BOIRON

sont heureux d'annoncer leur mariage, célébré à Sainte-Foy-lès-Lyon, le 30 juin 1986.

– Véronique GIE
et Olivier Calon

ont la joie de faire part de leur mariage, célébré le 4 juillet 1986 à Paris.

11, rue Lacépède,
75005 Paris.

Décès

– Mlle Françoise Bery,
M. et Mme Jacques Bery,
Marie-Christine, Jean-François et Dominique Bery,

ont la profonde tristesse de faire part du *rappel à Dieu de*

Mme Pierre BERY,
née Suzanne Flageollet,

le 4 juillet 1986, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Les obsèques auront lieu le mardi 8 juillet, à 15 h 30, en l'église de Remiremont.

31, boulevard Thiers,
88200 Remiremont.

– Mme Maurice Collard,
son épouse,
Mlle Aline Collard,
Le docteur et Mme Jérôme Collard,
Bastien,
ses enfants et petit-fils,
M. et Mme Bernard Pasquier,
ses sœur et beau-frère,
Les familles Duivon, Bourdais, Rousseau, Milasseau,
Ses nombreux amis Gadz'Arts,
Et ceux de la grande famille aéronautique, tout particulièrement SNECMA, Hispano, Wassmer-aviation, Société Bertin et Olaer,

ont la profonde tristesse de faire part du décès, survenu brutalement, de

M. Maurice COLLARD,
ingénieur Arts et Métiers,
licencié ès sciences,
diplômé de l'ESTA,

le 24 juin 1986, dans sa soixante-quatrième année.

La cérémonie religieuse, célébrée le vendredi 27 juin en l'église Saint-Christophe, a été suivie de l'inhumation au cimetière de Châteaufort (Yvelines).

– Mme Faustin Gbeguidi,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Toute sa famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Faustin GBAGUIDI,
ancien ambassadeur du Bénin au Canada,
commandant de l'ordre national du Bénin,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 30 juin 1986, à l'âge de soixante-huit ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée le vendredi 4 juillet 1986, à 8 heures, en l'église Saint-Georges à Molsheim (Bas-Rhin).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Véronique Goutner
et ses enfants, Clément et Raphaël,
Victor et Marthe Goutner,
Mme André Darde,
Didier et Marjolaine Goutner,
Mme Jacques de Drouas,
M. et Mme Louis de Drouas,
Dominique et Marie-Laure Perrin,
Philippe et Corinne de Drouas,

ont la douleur de faire part de la disparition accidentelle, le 27 juin 1986, du

docteur Antoine GOUTNER,
chargé de recherches à l'INSERM
(Institut de cancérologie et d'immunogénétique de Villejuif).

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le 1er juillet.

En souvenir d'Antoine, des dons pour la recherche sur le cancer peuvent être envoyés à : U 267, INSERM-ICIG, 14-16, rue Paul-Vaillant-Couturier, 94800 Villejuif.

16, avenue Pierre-Brossolette,
92240 Malakoff.

– L'équipe de recherches de l'unité 267 de l'INSERM (Institut de cancérologie et d'immunogénétique de Villejuif),
Le docteur et Mme José-Luis Pico,

ont la grande douleur de faire part de la disparition tragique de leur cher ami et précieux collaborateur,

Antoine GOUTNER,
docteur en médecine
chargé de recherches à l'INSERM.

Le décès est survenu brutalement le 27 juin 1986.

« Le monde est bon, je bénirai la vie. »

(A. Rimbaud.)

Jean MASSIN
écrivain

nous a paisiblement quittés, le 3 juillet 1986.

Brigitte Massin,
Béatrice Massin,
Nicolas Piguet et Baptiste,
Marianne Massin,
Benoît Servant,
Barbara et Irène,
Christophe Massin,

prient tous ceux qui ont aimé Jean Massin, et désirent s'associer à leur immense chagrin, d'avoir une pensée pour lui à l'écoute de leur musique préférée, à la lecture d'un poème qui leur tient à cœur, ou en toute autre occasion qu'ils trouveront de célébrer la vie.

L'incinération aura lieu dans la plus stricte intimité.

14, rue des Pyramides,
75001 Paris.

(*Le Monde* du 7 juillet.)

– Les familles Villatte, Rivoisy, Caureau, Ringuet,
Ainsi que tous ses amis et anciens élèves,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Madeleine VILLATTE,
professeur agrégée de russe
au lycée Victor-Hugo à Poitiers,

survenu à l'âge de trente-six ans.

L'inhumation a eu lieu à Guéret (Creuse), le mercredi 2 juillet 1986.

32, rue Sarah-Bernhard,
87000 Limoges.

Remerciements

– Mme Germaine Lubetzki
et son fils, Michel Lubetzki,

infiniment touchés par les marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Maurice LUBETZKI,

remercient toux ceux qui ont pris part à leur grand chagrin.

– Mme Andrée Polian,
Les famifiles Polian, Kopff, Canceill, Kovienski,
dans l'impossibilité de répondre personnellement à chacun remercient tous ceux qui se sont associés à leur peine lors de la disparition de

Léon POLIAN.

Anniversaires

– Il y a trois ans, le 8 juillet 1983,

Raymond BARRILLON,

nous quittait.

Sa famille, ses amis, tous ceux qui l'ont connu et estimé, gardent bien présent le souvenir de celui qui, toute sa vie, fut fidèle à ses amitiés, à ses idées, à son journal.

Avis de messes

– Pour le deuxième anniversaire de la mort de

M. François Domingo da PIÉDADE,

né en 1897, décédé à Abidjan (Côte-d'Ivoire),

vous êtes priés d'assister, ou de vous unir en intention, à la messe qui sera célébrée le 9 juillet 1986, au soir, en l'église Saint-Amans, à Rodez (Aveyron).

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

FAITS DIVERS

A Paris

CINQ MORTS DANS UN INCENDIE DU A UN FEU DE POUBELLE

Cinq personnes, dont un enfant, on péri lors d'un incendie qui s'est déclaré à Paris, dimanche 6 juillet, vers 0 h 30 du matin dans un immeuble ancien situé 51, rue de Cléry, dans le deuxième arrondissement.

Peu après leur arrivée, les sapeurs-pompiers, qui ont maîtrisé le sinistre en moins d'une heure, ont découvert dans un appartement du cinquième et dernier étage de l'immeuble les corps de trois personnes, un couple, M. Razin Dumane, trente ans, son épouse Séville, vingt-six ans, et leur enfant, Sercan, quatre ans, tous de nationalité turque. Deux autres personnes, M. Constantin Hatzidimitriou et son épouse, Anthie, trente-huit ans, ressortissants grecs, ont été retrouvés mortes par asphyxie dans un autre appartement, également situé au cinquième étage.

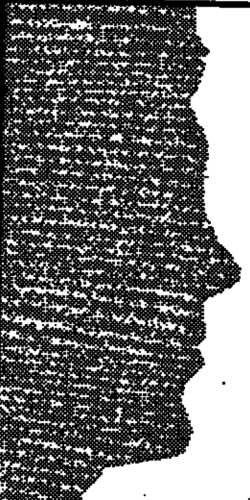
Un sapeur-pompier a été légèrement intoxiqué par la fumée de l'incendie et un autre légèrement brûlé, tous deux ayant été soignés sur place.

Selon les constatations des sapeurs-pompiers et des techniciens du laboratoire central de la préfecture de police, le feu a prix dans une poubelle située au rez-de-chaussée de la cage d'escalier. L'incendie a ensuite atteint la colonne de gaz de l'immeuble, qui a fondu et explosé, communiquant le feu aux étages supérieurs. Les enquêteurs devront déterminer si le feu de poubelle à l'origine de l'incendie est accidentel ou d'origine criminelle.

Le Monde CADRES

IBM France

recherche des



INGENIEURS – TRADUCTEURS

Nouvellement diplômé(e)s (anglais vers français)

MISSION : restituer dans un français clair et soutenu des brochures techniques et des logiciels.

PROFIL : dynamisme. Etudes scientifiques supérieures sanctionnées par un diplôme (Bac + 4). Une bonne culture générale en informatique est souhaitée. Bonne connaissance de l'anglais. TRES BONNE REDACTION EN FRANCAIS.

Une formation complète aux outils informatiques de traitement de texte est assurée dès l'embauche.

- Lieu de travail : PARIS — Nombreux voyages à l'étranger.
- Aucune expérience préalable en traduction n'est requise.
- Evolution de carrière : Ingénieur Commercial ou Technico-Commercial.

Merci de faire parvenir lettre de candidature et C.V. à Marcus DORNBUSCH IBM France Service 3424 — Tour Générale — 5, place de la Pyramide Cédex 22 — 92088 PARIS-LA DEFENSE (sous référence B 26).

MASII

Directeur administratif et financier

HF

Pour faire face à son développement rapide, une PME spécialisée dans la mise en œuvre de techniques de pointe (robotique, imagerie industrielle), crée le poste de Directeur Administratif et Financier.

Etroitement associé à la direction et à l'expansion de l'entreprise (de 20 à 50 personnes d'ici 1987), il devra mettre en place et animer des structures et des outils administratifs et de gestion dans un environnement ouvert à l'informatique. Cette responsabilité s'adresse à un diplômé d'études supérieures type ESC, possédant une expérience de 3 à 5 ans acquise en PME et marquée par une certaine polyvalence (gestion, comptabilité, personnel, achats...) ainsi qu'une forte capacité d'implication personnelle alliée à des qualités de rigueur et d'organisation.

Poste basé dans le sud-ouest.

Ecrire sous réf. PA 568 AM à Annie SANTAMARIA
11, rue Calvé, 33000 BORDEAUX
Discrétion absolue

Membre de Syntec — etap

PUBLIPANEL

Consultant... ...Partenaire

Vous connaissez l'image de sérieux et de compétence que nous avons acquise en 15 ans d'activité, dans la recherche de Cadres.

Si la réalité du partenariat que nous offrons vous séduit, Pierre BONZON, Président du Groupe CENTOR vous remercie de lui faire parvenir votre dossier de candidature.



13 bis, rue Henri Monnier - 75009 PARIS.

Lancer et développer une nouvelle activité orientée vers l'utilisation d'un procédé moderne de découpe

C'est la mission qu'une PME en expansion rapide, spécialisée dans la mise en œuvre de techniques de pointe (micro-informatique et imagerie industrielle), propose à un Ingénieur Arts et Métiers ou équivalent, possédant une première expérience acquise si possible dans le secteur robotique pratiquant bien l'anglais et désireux de s'affirmer dans une responsabilité individuelle.

Après une formation aux USA lui permettant de maîtriser le procédé (découpe par jets fluides à haute pression), il mettra en place une cellule ingénierie, gérera, animera et développera cette activité à l'échelle nationale en assurant la responsabilité complète des affaires traitées (de l'analyse du besoin du client jusqu'à la mise en route).
Des intérêts techniques développés, des qualités d'autonomie, de dynamisme et de contact lui ouvriront des perspectives d'évolution intéressante.

Poste basé dans le sud-ouest.

Ecrire sous réf. OZ 567 AM à Annie SANTAMARIA
11, rue Calvé, 33000 BORDEAUX
Discrétion absolue

Membre de Syntec — etap

PUBLIPANEL



Manager d'un des premiers parcs d'attraction d'Europe (expérience hôtellerie/tourisme/loisirs...)

HEC, ESCP...

Nous préparons le lancement, en France, d'un des plus grands parcs d'attraction européens : manèges, toboggans, piscines, jeux, aires de détente, restaurants et magasins. Le projet est important, à la mesure du succès que nous en attendons. Ouverture prévue : printemps 1987. Nous recherchons dès maintenant le Manager qui va prendre en main ce projet, le mener à terme et en assurer ensuite la direction effective.

Dans un premier temps, avec l'appui de consultants américains spécialisés, vous préparez le plan marketing, définissez le budget de lancement, construisez l'organigramme du parc et mettez en place la structure. Homme de stratégie et d'action, vous coordonnez les différentes étapes du lancement. Ensuite, homme de l'opérationnel, vous gérerez la vie du parc et son développement.
Environ 40 ans, vous avez une formation supérieure, l'expérience significative de la direction d'une activité similaire réussie ou d'un complexe hôtelier ou d'une station intégrée de sports d'hiver. Ou bien, dans l'univers général du tourisme ou des services, vous avez dirigé un projet important. De nationalité européenne ou américaine, vous maîtrisez parfaitement le français et l'anglais.

Merci d'adresser lettre, CV, photo sous référence 8732 M. 1 rue de Berri 75008 Paris. Nous vous assurons confidentialité et réponse.



Bernard Julhiet Psycom

SOURCES

Membre de Syntec

TRANSPORTS ROUTIERS — LYON

Notre groupe de renommée internationale, spécialisé dans le transport et l'entreposage de denrées périssables, recherche un

Directeur

250 KF ±

capable d'assumer la responsabilité de plusieurs centres de profit. Il prendra progressivement en main une équipe structurée et participera activement au développement commercial : il sera le garant des résultats économiques de ces centres de profit.
Ce poste s'adresse à un candidat diplômé de l'enseignement supérieur, âgé d'au moins 30 ans et apportant une expérience commerciale et de gestion réussie dans un centre de profit autonome.
Nous considérons comme un atout la connaissance du monde du transport.



IS CONSEIL

Merci d'envoyer votre dossier de candidature (lettre, CV, photo) sous référence 606 LM à : Pierre Theuriau - I.S. CONSEIL - 104, boulevard du 11 Novembre - 69100 VILLEURBANNE.

MEDIA PA

Créer et manager notre futur département de communication interne

Un challenge d'avenir pour un professionnel qui veut innover.
Filiale d'un des tout premiers groupes de communication, nous sommes leader dans nos domaines.
Notre expérience du conseil et de la réflexion nous engage aujourd'hui avec la même exigence dans cette nouvelle évolution.
Ouverts sur l'innovation, nous créons en effet, le département qui sera chargé de développer pour nos clients des actions de communication interne et recrutons son patron.
Pour créer de nouveaux concepts, mettre en place de nouveaux produits, prospecter les entreprises, élaborer avec elles leurs futures stratégies de communication interne, préconiser une approche globale qui réponde aux besoins d'un management de pointe en matière d'information, de formation et de motivation, les moyens que nous vous proposons sont à la mesure de cette ambition. Ambition que vous saurez développer comme responsable de cette nouvelle activité forte de notre groupe.
Une mission clef pour une personnalité de tout premier plan maîtrisant parfaitement les entreprises et leur culture.
Autonome, motivé et responsable de vos objectifs, vous donnerez une nouvelle dimension à votre carrière en contactant dès à présent notre conseil.

Merci d'adresser CV complet, lettre manuscrite, sous référence M 1100 F à Olivier Chaumette, OC Conseil, 15 rue du Louvre, 75001 Paris, à qui nous avons confié cette recherche.

OC conseil
Ressources humaines.
PARIS LYON

AFCOREM

Présents dans 75 pays, forts de l'expérience de 26 000 collaborateurs, de la compétitivité internationale de nos produits, nous développons sur tous les marchés des solutions évolutives intégrant matériels, applications et services, pour donner à nos utilisateurs plus de liberté pour mieux entreprendre.

Diplômé d'une grande école d'ingénieur (ECP, Mines...), vous êtes débutant ou bien déjà familiarisé avec les techniques modernes de gestion de production.

Créatif, convaincant, vous êtes un homme (ou une femme) d'action qui savez mener à terme vos projets.

Venez relever le challenge que vous offre Bull en prenant la responsabilité d'un projet, dans un contexte d'ateliers flexibles à flux tendus pilotés en temps réel par des systèmes informatiques très puissants.

Vous bénéficierez, au sein de notre groupe, tant sur le plan professionnel que géographique, de larges perspectives d'évolution.

Merci de faire parvenir votre dossier de candidature sous référence 2660 M à Anne Truc
Service Recrutement Bull
331 av. Patton, 49005 Angers Cedex.



Nous sommes un très Grand Groupe français à très haute technicité.
Notre activité a un rayonnement international croissant qui nous oblige à augmenter nos effectifs **d'Ingénieurs et Cadres** dans tous les secteurs, y compris pour l'étranger.
Pour mieux gérer nos Ressources Humaines,
nous renforçons notre Fonction Personnel et recherchons :

UN SPECIALISTE GESTION DES CARRIERES

En liaison avec les autres membres de l'équipe et avec les responsables hiérarchiques, il améliorera le système actuel de suivi des carrières et animera cette fonction vitale.

Vous avez environ 40 ans, une formation supérieure (Ingénieur ou Gestion) et au minimum 8 années d'expérience de ce métier dans une grande entreprise de technicité évoluée.

Vous êtes un vrai professionnel qui a réalisé des opérations de recrutement d'ingénieurs, mis en place des systèmes de gestion prévisionnelle, d'évaluation, de suivi de carrière, effectué des études de fonction, etc. Vous aimez travailler en structure croisée (opérationnels-fonctionnels), et faire avancer efficacement les projets. Référence 2701 M

UN RESPONSABLE FORMATION

Il construira le Plan de Formation à partir de l'analyse des besoins, attentes et projets, en liaison avec les autres membres de l'équipe et les responsables hiérarchiques. Il en assurera la mise en œuvre et l'optimisation en mobilisant des moyens et des méthodes pédagogiques modernes et en s'assurant de la qualité des retombées.

Vous avez 30-35 ans, une formation supérieure (Ingénieur ou Maîtrise Scientifique), et au moins 5 années d'expérience vous ayant permis de maîtriser tous les aspects politiques, économiques, administratifs et pratiques de la Formation en entreprise.

Vous êtes passionné par cette fonction-clé du développement des Ressources Humaines qui nécessite beaucoup de disponibilité, d'écoute et un esprit inventif, innovateur. Vous serez amené à vous déplacer dans nos Etablissements en *France et à l'étranger. Vous parlez couramment l'anglais.* *Référence 2702 M*

UN GESTIONNAIRE DES EXPATRIES

Il aura la responsabilité de l'ensemble de la gestion des personnels expatriés (détachés et coopérants), tant sur le plan administratif que sur le plan gestion de carrière, en liaison avec les autres membres de l'équipe et la hiérarchie. Il intervient au nom de la Société pour les problèmes dans les pays d'expatriation.

Vous avez environ 30 ans, une formation supérieure type Bac + 3 (option Gestion du Personnel), et au moins 3 années d'expérience dans ce domaine, par exemple en tant qu'expatrié Responsable Administratif du Personnel sur un site industriel. Vous êtes mobile et bilingue français-anglais. Vous avez un bon diagnostic des situations, vous savez résoudre les problèmes, mieux, vous savez les anticiper... Référence 2703 M

Ces trois postes sont à pourvoir dans une équipe déjà existante et prête à accueillir des professionnels désireux d'apporter leur savoir-faire à un Groupe qui leur offre de nombreuses opportunités d'évolution.

Si ces perspectives vous intéressent, merci de transmettre votre dossier de candidature (avec photo et prétentions), en indiquant la référence du poste choisi, à notre Conseil ACTIMAN qui vous garantit une discrétion absolue.

SOURCE 12

20 rue Pergolèse - 75116 Paris
Actiman

Compiègne

FUTUR RESPONSABLE DE PRODUCTION



La position de la BISCUITERIE NANTAISE dans son secteur est due notamment à un appareil de production des plus performants en Europe et à une importante politique d'investissements.

Le Directeur de l'usine de Compiègne recherche un Ingénieur afin de lui confier, dans un premier temps la responsabilité globale de la fabrication (120 p). Il collabore étroitement avec les services techniques du siège (R & D, B.E., Méthodes...) et participe à la conception et à la réalisation sur le site des nouveaux projets. Il optimise sa structure tant sur le plan humain que technique. A terme, il doit devenir le véritable bras droit du Directeur d'Usine et supervisera le service entretien.

Nous souhaitons rencontrer pour ce poste évolutif, un Ingénieur diplômé Agri/agro, chimiste ou équivalent qui justifie de 3 à 5 ans d'expérience de la fabrication de produits alimentaires ou similaires, dans des secteurs où la qualité revêt une importance primordiale. Il devra apporter la preuve de sa capacité de communication et d'animation des hommes.

Merci d'adresser lettre de candidature, CV complet, photo et rémunération actuelle sous réf. M 7/950 AB à :

EGOR TECHNOLOGIES
19, rue de Berri - 75008 PARIS

egor
PARIS BORDEAUX LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
MILANO PERUGIA ROMA VENEZIA DUSSELDORF LONDON MADRID MONTREAL TOKYO

aum.



Avec un effectif de 2.000 personnes et plus de 600.000 comptes clients, notre établissement est l'un des plus importants organismes spécialisés dans le financement de l'immobilier.

Vous êtes diplômé de l' **ESC, Sciences Po, EDHEC...**
Vous pouvez être le

jeune responsable

que nous recherchons pour un secteur d'activité en développement
- si un poste d'encadrement vous intéresse.
- si vous souhaitez évoluer dans une structure qui vous assure un salaire motivant et une évolution de carrière intéressante.

Votre mission sera d'animer et d'organiser le suivi et la gestion des comptes courants clientèle liés aux opérations de **promotion immobilière.** Un stage spécialisé dans les opérations de banque vous sera proposé. Ce poste est à pourvoir à notre siège à Paris.

Merci d'adresser vos lettre manuscrite, CV et prétentions sous réf. RBM au

Discrétion assurée.

cog hébert conseil

**Poissonnière Commercial Building
11, rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS.**

MEMBRE DE SYNTEC

REUTER

RECHERCHE

POUR PARIS

AGENTS TECHNIQUES

**Confirmés BTS/DUT
Pour installation et maintenance matériel et logiciel de système de base de mini et micro-ordinateurs.**

ANGLAIS INDISPENSABLE

Envoyer c.v. avec photo à :
REUTER MONITOR-GIE
101, rue Réaumur, 75002 Paris
SERVICE DU PERSONNEL

NANCY

Dans le cadre de la mise en œuvre de son nouveau plan informatique, une importante société industrielle et commerciale *(2 milliards de F. de C.A.)*, recherche

ORGANISATEUR

Sous la responsabilité directe du Directeur du système d'information, il aura pour mission de traiter les problèmes d'organisation générale, d'en définir les limites et le contenu et d'animer les groupes de travail pour la recherche de solutions.

Intervenant au niveau du cahier des charges, sa mission s'étendra au-delà des projets jusqu'à la validation des résultats.

Pour ce poste, nous souhaiterions rencontrer un candidat de formation supérieure, de fort potentiel ayant une expérience confirmée des problèmes d'organisation.

La connaissance du milieu industriel *(et notamment de la production)* sera un atout important *mais le dynamisme et les qualités* relationnelles seront déterminants.

Nous vous remercions d'écrire avec photo et prétentions sous réf. **770** en indiquant si vous souhaitez être reçu **à PARIS** ou à **NANCY**, à :

HLA conseil

J.F. ALLIX
17, rue de la Baume
75008 PARIS - 43.59.77.55

amp

Avis de recrutement
Le conseil général de la Loire
recrute par voie de détachement ou de mutation

DIRECTEUR DES FINANCES

responsable de la préparation et du contrôle de l'exécution des budgets, de la gestion de la trésorerie, de la dette et des garanties d'emprunts.

ATTACHÉ

pour le poste d'adjoint au chef des services des affaires scolaires et communales, des nouvelles compétences des départements dans le domaine des collèges.

Une expérience de ces fonctions et de l'intérêt pour les méthodes modernes de gestions (informatiques) est nécessaire.

Les candidatures devront être adressées avant le 25 juillet 1986 à :
Monsieur le Président du Conseil Général
Direction Générale des Services
Hôtel du Département, 42022 ST-ÉTIENNE CEDEX.

GROUPE FINANCIER PARIS
dans le cadre d'une création d'activité, la Direction Commerciale d'un important groupe financier, recherche :

L'INFORMATICIEN

- qui sera chargé des fonctions d'analyse-programmation de cette nouvelle activité,
- intégré à l'équipe de ce nouveau département commercial et en relation avec un consultant extérieur et le service informatique du groupe, il assurera le suivi de l'implantation et du développement du système informatique,
- sa formation supérieure (DUT - MIAGE) et une expérience de 3 à 5 ans environ lui permettent d'apporter *une compétence* technique immédiate,
- en outre, une expérience des applications informatiques en analyse statistique de bases de données commerciales favoriserait l'évolution d'un candidat à fort potentiel.

Adresser votre dossier de candidature s/réf. 2521 à :
Lévi Tournay/Asscom 31, Bd. Bonne Nouvelle
75083 PARIS CEDEX 02, qui transmettra.

LÉVI TOURNAY - ASSCOM

AFRIQUE FRANCOPHONE
Un groupe aux activités diversifiées recherche le

Directeur

de l'une de ses filiales africaines spécialisée dans la vente

D'ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES AUTOMOBILES.

Vous serez responsable : • du développement commercial de la gamme de produits,
• de l'animation de l'équipe d'expatriés et d'Africains,
• de la gestion budgétaire et financière de la société.

Si vous avez : • exercé des responsabilités de direction dans des secteurs d'activités similaires, • un caractère de battant,

adressez lettre manuscrite, avec C.V. et photo sous référence 1368 à :

Organisation et Publicité

2, rue Marengo - 75001 PARIS, qui transmettra.

L'Assemblée nationale
recrute par concours externe

3 ADMINISTRATEURS DES SERVICES

Fonctionnaires de l'Etat, les administrateurs des services ont des fonctions et une carrière comparables à celles des administrateurs civils.

Ce concours est ouvert aux candidats de nationalité française, titulaires de l'un des titres ou diplômes exigés des candidats au concours externe de l'ENA et âgés de 20 à 40 ans (sous réserve d'éventuels reculs des limites d'âge).

DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS :
15 septembre 1986.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ :
6, 7, 8 octobre 1986.

ÉPREUVES D'ADMISSION :
janvier 1987.

Pour tous renseignements,
s'adresser au service du personnel de l'Assemblée nationale, 233, boulevard Saint-Germain, 75007 PARIS.
(Adresse postale : 75355 Paris Cedex 7.)
Téléphone : 42-97-87-07 et 42-97-87-20.

Compagnie Française de Produits Industriels
(Chiffre d'Affaires 730 MF - 800 personnes) recrute pour son
Centre de Recherche et de Développement

INGENIEUR CHIMISTE
Traitement de surfaces métalliques

Intégré au sein d'une équipe de développement vous participerez à la création et à l'essor de nos gammes de produits de traitement de surfaces avant peinture et déformation.

Votre expérience de 3 à 4 ans dans un domaine similaire, et de préférence votre connaissance de l'anglais, vous permettent d'adresser votre candidature manuscrite avec c.v. détaillé sous référence 2898 à



CFPI,
Direction des Relations Humaines,
28, boulevard Camélinat, 92233 Gennevilliers.
Discrétion totale garantie.

AXIAL Publicité

Le Monde

CADRES

SOLFIN
PARIS

Responsable formation

Une étape de votre développement :
... la création d'une fonction

Vous connaissez bien la Fonction Formation sous tous ses aspects (social, juridique, financier, administratif).

Vous êtes à l'écoute des besoins réels que vous savez bien sûr analyser et traduire en actions individuelles ou collectives avec les prestataires de votre choix.

Votre formation supérieure, votre vive intelligence, votre sens de l'opérationnel vous aideront :
- à proposer un projet complet de formation dont l'intérêt est majeur pour l'entreprise,
- à mettre en place un Département Formation autonome au sein de la Direction du Personnel et des Relations Sociales.

La Direction Générale et 600 personnes, dont 400 vendeurs, seront très attentifs à vos conseils et recommandations.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier complet (lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions), sous référence C/FOR/LM, à notre Conseil Didier LESUEUR, qui vous garantit la discrétion la plus absolue.

AFCOREM — Raymond Poulain Consultants 74, rue de la Fédération - 75015 PARIS

MEDIA PA

Vendre à très haut niveau

Management consulting — **400 000 +**

Paris. Ce groupe international a pour vocation la mise en place de systèmes de réduction des coûts d'exploitation visant à améliorer les performances des entreprises. Depuis 40 ans, plus de 10.000 sociétés dans le monde ont bénéficié de ses interventions. Implantée depuis 15 ans en Europe, la filiale européenne recherche un commercial de très haut niveau capable de promouvoir ses prestations auprès des dirigeants des entreprises françaises.

Le candidat souhaité, de formation supérieure, est âgé d'environ 40 ans. Il maîtrise parfaitement l'anglais et si possible l'espagnol ou l'italien. Il a l'expérience des affaires, une bonne connaissance des milieux décisionnaires des entreprises et a exercé des fonctions impliquant des responsabilités opérationnelles à haut niveau, en France ou à l'étranger. Il a un excellent contact, le goût du challenge et apprécie les méthodes rigoureuses.

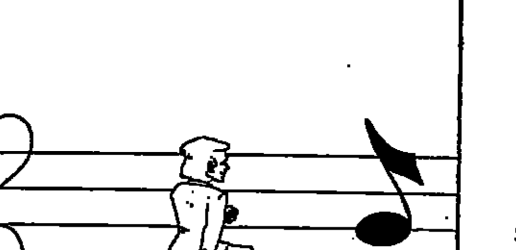
Le poste est doté d'une large autonomie et exige de fréquents et courts déplacements. Assorti d'un salaire très motivant et de primes de performances, ce poste peut être le point de départ d'une remarquable évolution de carrière au sein du groupe.

Merci d'adresser votre C.V. avec lettre manuscrite et prétentions sous référence G003/M, à Danièle FOSSAT qui traitera votre dossier confidentiellement.

SM SEMA•SELECTION
Paris - Lille - Lyon - Marseille - Toulouse
16, rue Barbès 92126 MONTROUGE Cedex.

MEMBRE DE SYNTEC

A LA MESURE... de vos ambitions



Depuis plus de trente ans, nous cultivons avec soin notre image de marque : produits de pointe et qualité du service.
Spécialistes du crédit, aux professionnels comme aux particuliers, nous prenons une place toujours grandissante sur les marchés financiers.
Nous recherchons aujourd'hui de jeunes "personnalités", plusieurs cadres à fort potentiel, dotés d'une grande capacité d'analyse et qui soient... à la hauteur de leur ambition.

CARRIÈRES COMMERCIALES

HEC, ESSEC, débutants dotés d'un sens réel du contact.
Pour le siège et pour le réseau.

CARRIÈRES FINANCIERES

Sup. de Co + DECS pour la comptabilité, ou BAC + 4 et spécialisation mathématiques financières pour la finance pure et les études, débutants dans les deux cas.

CARRIÈRES INFORMATIQUES

Ingénieurs ou E.S.C., possédant 3 ans d'expérience en informatique de gestion.

Banque La Hénin - Service Recrutement
16, rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS

LA HENIN Banque COGEFIMO

BANQUE LA HENIN
La Banque-orchestre de l'immobilier

Organisation et Publicité

La très forte croissance du Centre Technique Europe Digital, situé sur le site de Sophia-Antipolis, à quelques kilomètres de Nice, nous amène à renforcer la structure actuelle de notre Département du Personnel et à créer un poste de

Spécialiste Recrutement

Ses responsabilités :
- participer aux entretiens de sélection d'ingénieurs informaticiens hautement qualifiés et experimentés.
- Evaluer après entretiens les candidatures présentant un intéret pour le Centre Technique en appréciant les capacités d'intégration des candidats au sein d'un environnement international de haute technologie.
- Assurer avec les services demandeurs un suivi des candidatures et de leur évaluation.

Nous recherchons des candidats de formation supérieure ayant de préférence une expérience de 3 à 5 ans acquise soit chez des constructeurs de matériel informatique, soit des Sociétés de Service ou des Cabinets de Recrutement, maîtrisant parfaitement l'anglais et capables de l'utiliser au cours des entretiens de sélection, notre programme de recrutement ayant une visibilité européenne. Leur dynamisme et leur potentiel leur permettront d'évoluer dans le moyen terme vers d'autres fonctions de la Gestion du Personnel.

Merci de faire parvenir votre candidature à Jean-Jacques LETANG, DIGITAL EQUIPMENT, Centre Technique (Europe) - BP 29 - Sophia-Antipolis 06651 VALBONNE CEDEX FRANCE.

CURRICULUM

digital

IMPORTANT GROUPE FINANCIER
recherche pour son
DÉPARTEMENT CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

ATTACHÉ COMMERCIAL

30 ANS ENVIRON

Diplômé de l'enseignement supérieur ayant l'expérience des contacts clientèle dans le milieu bancaire.

Ecrire avec CV manuscrit et prétentions :
LE MONDE Publicité sous le nº 7409,
5, rue de Monttessuy, Paris 7e.

REVUE PROFESSIONNELLE SPÉCIALISÉE
LEADER SUR SON SECTEUR

recherche

CHEF DE PUBLICITÉ

Libre rapidement.

Envoyer lettre manuscrite, c.v. et prétentions à :
CEP IP Sandra Da Rocha
1, cité Bergère, 75009 Paris.

Une banque française à taille humaine recherche un :

Exploitant clientèle institutionnelle

Paris — **200 000 F +**

Sa responsabilité sera - en relation avec le responsable du département - de démarcher et développer la clientèle d'institutionnels.

A 28 ans environ, vous avez une parfaite connaissance de la conception des produits financiers et des nouveaux instruments monétaires, ainsi que des nouvelles techniques financières (MATIF...).

Veuillez contacter **Yves Boissonnat** au **19.44.1.831 0431** ou envoyer s/réf. P 1147 un dossier complet (CV + photo + salaire actuel) à **Michael Page International, 39-41, Parker Street, Londres WC2B 5LH, Royaume-Uni.**

MP
Michael Page International
Specialists in Finance Recruitment
London • Brussels • NewYork • Sydney

U.S. BANK

Une des premières banques américaines recherche pour le marché obligataire français son :

Responsable du Marché Primaire

Paris — **Excellent salaire**

Après 3 ou 4 ans d'expérience au sein du département obligataire d'une banque française, vous avez une bonne connaissance des instruments obligataires, de la clientèle institutionnelle et du montage des émissions.

Vous aurez la responsabilité :
- du montage et du développement des opérations,
- des placements,
- des relations avec les émetteurs, les investisseurs et les banques chefs de file.

Veuillez contacter **Yves Boissonnat** au **19.44.1.831 0431** ou envoyer s/réf 13581 un dossier complet (CV + photo + salaire actuel) à **Michael Page International, 39-41, Parker Street, Londres WC2B 5LH, Royaume-Uni.**

MP
Michael Page International
Specialists in Finance Recruitment
London • Brussels • NewYork • Sydney

Une banque française performante recherche un :

Gérant de patrimoine

Paris — **250 000 F +**

Au sein du département de l'Exploitation Financière, il aura en charge la gestion du patrimoine d'une clientèle haut de gamme.

Agé d'environ 30 ans, de formation supérieure, vous avez une bonne expérience de la gestion de titres, une bonne connaissance des produits bancaires et de solides bases juridiques et fiscales.

Veuillez contacter **Yves Boissonnat** au **19.44.1.831 0431** ou envoyer s/réf. P 1148 un dossier complet (CV + photo + salaire actuel) à **Michael Page International, 39-41, Parker Street, Londres WC2B 5LH, Royaume-Uni.**

MP
Michael Page International
Specialists in Finance Recruitment
London • Brussels • NewYork • Sydney

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE
recrute

CADRE ÉDUCATIF RESPONSABLE INTERNAT FÉMININ

Expérience souhaitée.
Logement de fonction (couple possible).

Env. c.v. au FOYER DES PTT 36 av. du Président-Wilson, 94230 CACHAN.

Société d'expertise comptable et commissariat aux comptes
recherche

COLLABORATEURS CONFIRMÉS

Ecrire avec c.v., prétentions sous référence LG à SODIP, 60, r. du Rendez-Vous, Paris-12e.

CONSEILS ASSOCIÉS S.A.
cabinet d'expertise comptable membre de DFK international

recherche

SENIORS

Profil recherché : Ecole Supérieure de Commerce, Orientation Expertise Comptable, Compétences en Conseil Finance et Informatique Appréciées.

Envoyer c.v. + lettre manuscrite + photo à Monsieur DE BLIGNIÈRES, 33, rue Daru, 75008 PARIS.



FUTUR RESPONSABLE DE PRODUCTION



EDHEC...

... responsable



REUTER
RECHERCHE
POUR PARIS
AGENTS TECHNIQUES

L'INFORMATICIEN



CHIMISTE
métalliques



Groupe Informatique International

RESPONSABLE RELATIONS SOCIALES

Nous sommes un des leaders mondiaux de l'informatique. La Direction du Personnel de notre réseau commercial souhaite renforcer son action dans le domaine de la législation sociale et des relations industrielles en intégrant un jeune Cadre de haut potentiel.

Il prépare les réunions des C.E. et D.P. et y participe. Il informe, conseille la hiérarchie et assure la cohérence de la politique sociale dans les établissements. Il développe les procédures, à l'aide de l'outil informatique.

Diplômé d'études supérieures en Droit Social, vous avez une expérience de 5 ans en entreprise ou dans un cabinet juridique. Vous souhaitez aujourd'hui élargir vos responsabilités et vous préparer à des fonctions de Responsable de Personnel.

Merci d'adresser lettre de candidature, C.V., photo et rémunération actuelle, sous réf. M 25/874 AM à :

EGOR S.A.
8, rue de Berri - 75008 PARIS



PARIS BORDEAUX LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
MILANO PERUGIA ROMA VENEZIA DUSSELDORF LONDON MADRID MONTREAL TOKYO

---

comia·fao *Partagez notre succès !*

Spécialisé dans la fourniture de biens d'équipement agro-industriels, nous réalisons 20 % de notre C.A. à l'export, et dans le cadre de notre croissance - 60 % en 2 ans, nous recherchons de

jeunes ingénieurs d'affaires

Vous avez un très fort potentiel commercial, une disponibilité totale, un esprit rigoureux et méthodique, une formation Arts et Métiers ou équivalent.
Nous vous proposons la responsabilité d'un secteur géographique au sein de notre département industriel. Vous négocierez au plus haut niveau la réalisation d'équipements lourds dans le domaine agro-industriel.

Merci d'envoyer C.V. + lettre + photo sous référence F/LM/120 à Geneviève FERRE - COMIA FAO 27, boulevard de Chateaubriant - 35502 VITRE CEDEX.

Le Groupe Roullier, de dimension internationale, est leader en agro-fourniture et emploie 2.100 personnes. Son C.A. est de 2,4 milliards de F.



Conseil études stratégie développement

Au sein de Bernard Julhiet Conseils, importante société de conseils en développement commercial, (40 consultants), le département Etudes & Stratégie a une activité en progression constante auprès de clients d'activité et de taille variées mais visant en priorité des clientèles professionnelles.

Les missions sont centrées sur des problèmes liés au développement de l'entreprise : diversification, stratégie marchés-produits-applications, potentiels, organisation... qui exigent des consultants implication et disponibilité en même temps qu'une large autonomie.

Celui ou celle qui rejoindra notre équipe aura un profil à son image : une formation supérieure et l'expérience de l'entreprise, si possible industrielle, un tempérament ouvert au commercial, un sens de la communication écrite et orale. Une bonne pratique des études acquise en entreprise ou en cabinet est très souhaitée. Il ou elle s'attachera à développer de nouvelles méthodologies d'analyse et d'étude et sera donc prête) à s'investir sérieusement dans des applications sur micro-informatique (IBM et Apple).

Si vous êtes disposé(e) à vous engager auprès d'une équipe performante et ambitieuse, si le travail bien fait vous tente, alors adressez-nous sans tarder votre dossier à Bernard Julhiet Conseils, sous référence UES 86 M, 28 boulevard Belle-Rive - 92500 Rueil Malmaison.



BERNARD JULHIET CONSEILS

Membre de Syntec

---

comia·fao
AGRO-INDUSTRIE

- une mission passionnante
- un produit valorisant
- des collaborateurs de haut niveau.



chef de produits séchoirs industriels

De formation supérieure technique (AM ou équivalent) vous avez 30-35 ans et environ deux ans d'expérience dans un poste similaire. Vous pratiquez l'anglais et si possible une autre langue.
Votre mission :
- Optimiser le marketing mix de notre gamme séchoirs.
- Dynamiser, former et épauler nos ingénieurs d'affaires dans l'action.
- Définir les orientations en matière d'évolution des gammes.
- Agir de concert avec les autres chefs de produits dans le cadre de la politique commerciale définie par la direction.

Envoyer C.V., lettre manuscrite et photo à Nelly ALLARD sous ref. F·MO.131 COMIA FAO - 27 boulevard de Chateaubriant - 35500 VITRE.

**Le Groupe ROULLIER de dimension internationale, est leader en agro-fourniture et emploie 2.100 personnes.
Son C.A. est de 2,4 milliards de F.**

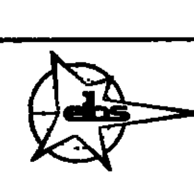


Recruter des cadres en région Rhône-Alpes

Nous appartenons à un très grand groupe international de conseil.
Parmi nos activités : le recrutement du "middle management". Une approche originale du marché, une forte exigence qualitative, des prestations complètes et uniques ont permis un développement rapide de notre activité en région Rhône-Alpes.
L'homme ou la femme qui nous rejoindra nous aidera à poursuivre ce développement, dans les domaines du recrutement par annonces et de l'approche directe.
Nous vous demandons une formation supérieure et une première expérience du recrutement de cadres, en entreprise ou en cabinet. Notre caractère international implique que vous maîtrisiez l'Anglais.
Cette offre est une réelle opportunité, car votre évolution accompagnera la nôtre dans une ambiance à la fois très professionnelle et très agréable.
Si vous aimez un travail varié et recherchez l'autonomie, vous pouvez nous adresser votre dossier de candidature sous référence 1353 à :

Organisation et Publicité

2, rue Marengo - 75001 PARIS, qui transmettra.
Aucun contact ne sera pris avec votre employeur actuel sans votre accord.



L'ETABLISSEMENT TECHNIQUE DE BOURGES recrute :

INGENIEUR (Réf. 86/06)

VOUS POSSEDEZ : • une formation de physicien : Ecole d'ingénieurs ou Université 3° cycle, • le sens de l'analyse, • le goût du travail en équipe et le sens des contacts humains, • un esprit méthodique et rigoureux.

CHARGE : • de l'étude, du développement et de l'utilisation des modèles d'efficacité terminale de systèmes d'armes aéroterrestres, • des évaluations diverses à partir de modèles de simulation.

CE POSTE IMPLIQUE : • la participation à divers groupes nationaux et internationaux traitant de la vulnérabilité et de l'efficacité des systèmes d'armes, • des déplacements fréquents de courte durée.
Une expérience en informatique serait un plus. Anglais courant lu et parlé.

INGENIEUR (Réf. 86/05)

responsable des affaires internationales "qualité"

VOUS POSSEDEZ : • Un diplôme d'ingénieur (mécanique- électricité) • Une expérience : - dans le domaine de la maîtrise de la qualité - de bureau d'études ou/et fabrication. • Une bonne maîtrise de l'anglais.

CHARGE : • d'effectuer des tâches d'analyse de documents, de suivi de contrôle de travaux dans l'industrie française. • d'élaborer des directives, rapports, compte-rendus. • d'assurer des contacts avec les directions de programme coopérantes étrangères.

INGENIEUR ELECTRONICIEN (Réf. 86/04)

pour son Centre d'Essais

RESPONSABLE : • d'études et de réalisation de chaînes de mesures électroniques dans le domaine de la métrologie balistique • de la définition et de la réalisation d'essais dans le domaine de la compatibilité électromagnétique (champs forts).
Connaissances en logique câblée - microprocesseurs notions en hautes fréquences et hyperfréquences appréciées. Débutant accepté, une expérience en bureau d'études électroniques serait un plus.

Pour ces trois postes la nationalité Française est exigée.

Envoyer C.V. manuscrit détaillé avec photo et prétentions (en précisant la réf. du poste choisi) à .
Monsieur le Directeur de l'ETABLISSEMENT TECHNIQUE DE BOURGES
Carrefour de Zéro-Nord - Route de Guerry - BP 712 - 18015 BOURGES.

Votre autonomie : la source de notre progrès

L'objectif de GSI. (Générale de service informatique) avec 2350 personnes en Europe, une croissance annuelle de 20 %, est de créer et de faire vivre des systèmes d'informations directement liés à la Gestion des Entreprises.
La véritable décentralisation des pouvoirs de décision, l'autonomie, l'échange, le travail d'équipe sont les bases de notre réussite.
Pour notre filiale MARKETING SYSTEMS, leader européen dans les systèmes de prévisions, nous recherchons :

UN INGENIEUR COMMERCIAL FRANCE

Confirmé

Vos interlocuteurs : les Directeurs Marketing des sociétés de grande consommation.
Votre objectif : leur vendre nos systèmes d'études prévisionnelles avec le soutien d'une équipe de technicien.
De formation HEC, ESC... vous avez une expérience en cabinet international d'organisation et/ou vous connaissez l'utilisation en entreprise des outils d'aide à la décision.
L'esprit de compétition, le sens de l'organisation sont vos «plus» pour réussir avec nous.

UN RESPONSABLE ETUDES PREVISIONNELLES

Débutant ou confirmé

Vous collectez les informations concernant le marché automobile auprès des organismes officiels (INSEE chambre syndicale...). Vous élaborez un rapport prévisionnel sur l'évolution de ce marché et participez à sa présentation face à notre clientèle internationale.
De formation ENSAE ou équivalent, vous maîtrisez parfaitement les statistiques et l'économie.
C'est votre sens du contact et votre personnalité qui feront la différence.

Pour ces 2 postes, l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser votre candidature à Didier WEITZMAN - GSI 25, Bld de l'Amiral Bruix, 75782 Paris Cédex 16 - ou tél. : 45.02.73.49.

média-system

Le Conseil Général de la Haute-Vienne

recrute

SON DIRECTEUR DES INTERVENTIONS SOCIALES ET DE LA SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

Il est responsable de la politique sociale départementale de 230 agents et d'un budget de 350 MF.

C'est un cadre de haut niveau ayant une expérience dans un poste de responsabilités et si possible dans le domaine social.

Emploi à pourvoir :
PAR VOIE DE DÉTACHEMENT OU CONTRACTUELLE

Adresser lettre de candidature + c.v.
AVANT LE 30 JUILLET 1986
à Monsieur le Président du conseil général,
43, avenue de la Libération, 87031 LIMOGES Cedex.

SOCIÉTÉ D'AVOCATS INTERNATIONALISTES
de 19 personnes dont
5 avocats étrangers (Américain, Canadien, Colombien, Allemand, Belge) avec filiale à New-York,
RECHERCHE pour Paris
une office manager

CHARGE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(contrats, approvisionnements, investissements, supervision comptable et fiscale) et de la gestion prévisionnelle financière et de trésorerie.
Expérience 1 à 2 ans souhaitée : poste évolutif.

Ecrire avec CV à :
THIEFFRY ASSOCIÉS
2, rue Dufrenoy, 75116 Paris.

FÉDÉRATION NATIONALE DES MUTUELLES DE FONCTIONNAIRES ET AGENTS DE L'ÉTAT

recherche pour son service Information – Communication

UN(E) JOURNALISTE

(connaissant la mise en page)
pour participer
à l'élaboration d'une revue interne et d'une lettre d'information périodique + diverses tâches de rédaction au sein du service.

Formation : IUT de journalisme ou équivalent ou expérience dans le domaine.

Env. c.v. + prétent. FNMFAE, 17, avenue de Choisy, 75013 PARIS.

Ingénieur travaux cap sur notre carrière Rhône-Alpes

Société internationale de BTP, nous sommes le leader de l'industrie routière.

***Trouver de nouveaux débouchés à nos produits, suivre la gestion et assurer la supervision de la production** de notre carrière de Haute-Savoie, telles sont les responsabilités opérationnelles que vous prendrez dès votre arrivée.*

Vous êtes titulaire d'un diplômé d'ingénieur (Mines, Ensam, Ecam...) et une première expérience de 3/4 ans vous a permis de vous familiariser avec ce type de matériaux.

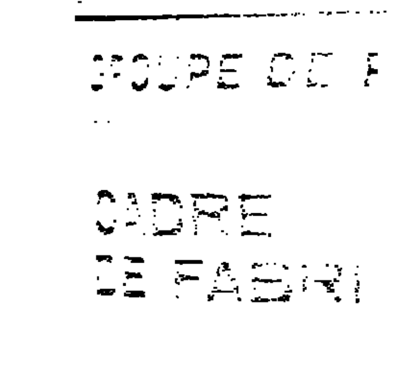
Vous aimez les contacts et êtes un habile gestionnaire.

A moyen terme, vous pourrez évoluer vers des responsabilités élargies au sein de notre groupe, au niveau de nos industries ou de nos centres de travaux.

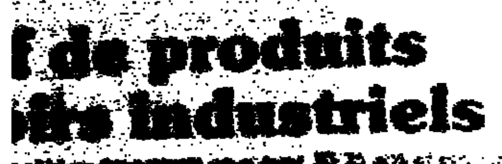
Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence LM 10 à
Service Recrutement Formation
39 rue du Colisée
75008 Paris















Le Monde CADRES

Grand quotidien régional

recherche

RESPONSABLE SECRÉTARIAT RÉDACTION

H/F

d'une de ses éditions décentralisées

LA MISSION :

Ce secrétaire de rédaction est responsable de la qualité rédactionnelle et de la présentation de l'ensemble des pages départementales et locales ; il exerce cette mission en liaison avec les services rédactionnels et techniques du siège et du département.

Il anime et coordonne une équipe de trois secrétaires de rédaction.

LE CANDIDAT :

C'est un secrétaire de rédaction confirmé. Il a impérativement une expérience de plusieurs années dans la P.Q.R., notamment en rédaction locale.

C'est un homme de contact et de décision.

Le poste est à pourvoir dans la préfecture.

Adresser lettre manuscrite, CV détaillé, photo récente et prétentions en indiquant la date de disponibilité éventuelle sous n° 7408, LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Important Groupe de Sociétés d'Investissement Immobilier à caractère Industriel et Commercial

recrute

jeune cadre

pour son département gestion

Il assurera le suivi d'une partie du patrimoine (en location simple et crédit bail) sur les plans administratif, financier, juridique et fiscal (assurances, négociations et modifications des contrats, rapports avec les gérants, syndics et divers mandataires).

Le candidat retenu sera diplômé d'enseignement supérieur (Sciences-Po, ESCP, Maîtrise en Droit ou équivalent, etc.).

Une première expérience professionnelle sera appréciée.

Adresser lettre manuscrite avec Curric.-Vitae, photo et prétentions à
Mme ROBIN - 37, rue de Surène - 75008 Paris

P.R.B.



Maintenant mon avenir j'en suis sûr!

LE GROUPE DE PARIS
La plus performante des sociétés privées d'Assurances recrute :

Jeunes Diplômés de l'enseignement supérieur

ESCAE, Sciences Eco, Droit
Venez rejoindre notre Département Commercial. Après une solide formation, il vous sera confié des fonctions d'encadrement et d'animation du réseau de distribution.

Ingénieurs - Formation Electromécanique
Venez rejoindre l'équipe chargée au sein de nos départements techniques de notre développement sur le marché des Risques d'Entreprises.

Envoyez-nous votre candidature avec photo et prétentions, sous référence 1951 A. à : Service Recrutement Cadres Assurances du Groupe de Paris - 21, rue de Châteaudun 75447 PARIS CEDEX 09.

Ingenieur ? pourquoi pas commercant ?

Vous êtes un ingénieur d'une grande école et avez complété votre formation par un diplôme de gestion MBA, INSEAD, IAE ; vous avez résolument orienté votre carrière vers le commercial. A 35 ans, vous avez exercé avec succès pendant 5 ans des responsabilités dans la vente de produits ou services industriels notamment à l'export.
Nous sommes une division technique, comptant déjà 600 personnes, d'un grand constructeur français leader en son domaine et nous voulons continuer à développer notre activité auprès de nos clients étrangers et français.
C'est l'objectif que nous fixerons à notre **adjoint du Directeur Commercial** sans compter le marketing, l'administration des ventes et l'animation de nos équipes.
Votre pratique de la langue anglaise est bien entendu courante et celle de l'espagnol pourrait être un atout supplémentaire dans la fonction.
Ce poste qui implique des voyages à l'étranger est basé dans une importante ville du Sud-Est de la France.
Vous écrivez à Média-System, 55 place de la République, 69002 Lyon, en précisant en toute confidentialité votre expérience et votre rémunération actuelle, sous référence AS/HD.

média-system

Ville d'Argenteuil
95 000 habitants
cherche
pour septembre 1986

CONTROLEUR DE GESTION DÉBUTANT

Ecole de Commerce option contrôle ou DESS contrôle de gestion

MISSION :
Dans, le cadre de la procédure budgétaire, aider les services à construire leurs programmes, bilans et tableaux de bord d'activité.

Première intervention :
audit de gestion demandé par le service municipal.

Nécessité
d'une forte motivation pour un travail en milieu public.

Envoyer lettre, c.v. avec photo et prétentions de salaires à :
Monsieur le Député-Maire,
Hôtel de Ville
(Service Etudes et Programmation),
12-14, bd Léon-Feix,
95100 Argenteuil.

Important cabinet d'ingénieurs conseil en propriété industrielle

recherche un

Juriste

Diplômé DESS propriété industrielle ou CEIPI, vous serez notamment chargé de recherches et procédures en matière de marques françaises et étrangères. Vous aurez de préférence 2/3 ans d'expérience dans ce domaine. Anglais lu, écrit indispensable. Allemand souhaité. Dans un cadre libéral, vous disposerez d'une large autonomie d'action et d'initiative, d'importantes facilités de formation. Merci d'adresser lettre man., C.V. détaillé, et rémunération souhaitée sous référence 72088/M à J.P. LE MASSON, Sélé-CEGOS, Tour Chenonceaux, 204, Rond Point du Pont de Sèvres 92516 BOULOGNE CEDEX.

PUBLIVAL — sélé CEGOS — Membre de Syntec

GROUPE DE PRESSE

publiant une TRENTAINE D'HEBDOMADAIRES ET PERIODIQUES recherche

CADRE DE FABRICATION

B.T.S. Ecole ESTIENNE minimum.

2 à 5 ans d'expérience exigée dans la presse hebdomadaire et/ou périodique.

Adresser CV, lettre manuscrite et photo à
Jacques LAIZET - D.R.H. - Réf. A. 205
6, rue Ancelle - 92525 NEUILLY CEDEX

P.R.

INGÉNIEURS DÉBUTANTS

diplômés Grandes Ecoles ou DEA Universitaire pour

TRAVAUX DE RECHERCHE BATIMENT

Plusieurs postes disponibles
PARIS-PROVINCE

Domaines : thermique, mécanique des fluides, mécanique des sols, matériaux, informatique et robotique.
Durée : 1 an.

Adresser c.v. à : IRBAT
242 bis, boulevard Saint-Germain, 75007 PARIS.

JEUNE CONTROLEUR DE GESTION

Appartenant au secteur Mesure et Régulation de Schlumberger, notre ligne de produits, Régulation, Vannes et Technologie spécialisée dans le contrôle industriel, la robinetterie et la technologie de la sous-traitance recherche pour une de ses unités un jeune contrôleur de gestion.
Le contrôleur de gestion d'une unité opérationnelle fait partie intégrante de l'équipe de direction. Il a la responsabilité directe de la comptabilité (générale et analytique), la charge de l'établissement des budgets et de leur suivi.
De formation supérieure en gestion, complétée par un DECS, ayant 1 ou 2 ans d'expérience en entreprise ou en cabinet, notre « challenge » vous intéresse.
Nous confierons ce poste en priorité à un candidat qui ayant en plus des qualités d'autonomie et de souplesse n'hésitera pas à prendre des initiatives.
Basé dans un premier temps à Massy (91), la mobilité et l'anglais sont indispensables.

Veuillez adresser votre dossier de candidature sous référence 232 M à la Direction du Personnel de SEREG, 100 rue de Paris, 91342 MASSY Cx.

SEREG — Schlumberger — DESSFIN

Jeunes Ingénieurs Chimistes : Développer et innover résolument

Nous sommes, avec 4500 personnes, la principale filiale d'un Important Groupe Industriel.
Nos produits - très techniques et diversifiés - sont utilisés dans des secteurs d'activité les plus évolués : automobile, ferroviaire, spatial, armement...
C'est dire combien nous devons répondre à des exigences multiples, mettre au point - à un rythme accéléré - de nouvelles applications et concevoir les produits de demain.
C'est la mission que nous vous confions.
Votre diplôme d'Ingénieur (Physique-Chimie), votre spécialisation (Hauts Polymères...), votre connaissance (appréciée) de la micro-informatique et - pourquoi pas - une première expérience, vous garantissent de bonnes possibilités d'évolution dans notre activité "Recherche-Développement" ou vers d'autres filières professionnelles à l'intérieur du Groupe.
4 postes sont à pourvoir dans nos unités industrielles du Centre de la France.
Nous vous remercions d'adresser votre dossier à notre Conseil SEFOP sous référence KL 682.

SEFOP 11 rue des Pyramides, 75001 Paris.
MEMBRE DE SYNTEC — SOURCES

COLLABORATEUR SERVICE CONTENTIEUX

100 000 F

Titulaire d'une maîtrise de droit, option droit des affaires et justifiant d'une expérience de 2 à 3 ans dans un cabinet d'avocat ou une étude d'huissier.

Le candidat retenu sera nécessairement un homme rompu aux procédures judiciaires de recouvrement, doté d'un esprit d'analyse et de synthèse avec le sens du contact et de la communication. Poste basé à Nantes.

De réelles perspectives d'évolution sont envisageables pour un élément de valeur.

Adresser candidature avec lettre manuscrite, CV et photo à :
C.R.C.A.M. de Loire-Atlantique
Monsieur le Chef du Personnel
La Garde. Route de Paris
44076 NANTES Cedex



SOCIÉTÉ SERVICE ET CONSEIL INFORMATIQUE

recherche URGENT

2 INFORMATICIENS

Maîtrise ou DEA Informatique, débutants ou 1 an d'expérience, PASSIONNÉS PAR LA PÉDAGOGIE ET L'EAO (Réf. 201)

1 INGÉNIEUR

Ayant expérience de Réalisation en E.A.O. (Réf. 202)

1 INGÉNIEUR

Grande Ecole, même débutant, connaissant l'Informatique. pour REWRITING ET CONTROLE TECHNIQUE DE DOCUMENTS INFORMATIQUES dans les domaines de pointe (Réf. 203).

Envoyer CV, photo et prétentions sous n° 7401.
Le Monde publicité,
5, rue de Monttessuy, Paris-VIIe.

CABINET DIEBOLD FRANCE

recherche

ingénieur commercial

H/F

MISSION : Promouvoir, conseiller et négocier auprès des Directeurs des systèmes d'information, deux des activités leader du cabinet :
- Programme de Recherche (veille technologique) type séminaire.
- Conseil risk management et sécurité informatique.

PROFIL : Formation supérieure. Connaissance de l'informatique, bureautique et télématique. Expérience réussie de la vente à haut niveau. Age minimum 28 ans.

La rémunération motivante est composée d'un fixe primes sur objectifs. Evolution de carrière possible au sein d'un groupe dynamique.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV., photo à Madame AICH
DIEBOLD - 56, rue de Londres - 75008 PARIS. Tél. 42 93 04 11

Organisation et Publicité

Ressources & Développement

la vraie synergie d'une équipe novatrice.

82 - Création de Ressources & Développement.
83 - 1res annonces couleur dans la presse.
84 - Création de C.V. PLUS (1) 43.59.40.25.
85 - Création de son département Communication animé par Françoise MENDIÉLA.
86 - Renforcement de son département Recrutement par l'intégration de Philippe SAMETT, auparavant Directeur au sein d'un grand cabinet de recherche de cadres.

Ressources & Développement
Conseil en Ressources Humaines
6, r. Casimir Delavigne - 75006 Paris - (1) 43.54.15.62

ETABLISS. DE CRÉDIT DE SEINE-ET-MARNE
recherche

RESPONSABLE DE SON SERVICE COMPTABILITÉ

Niveau DECS ou bien expérience professionnelle. Pratique de l'informatique souhaitée.

Adresser CV, photo, lettre et rémunération motivante sous n° 8000 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

VILLE DU HAVRE
recrute
pour mission d'études au sein d'une équipe pluridisciplinaire, selon les conditions statutaires.
Traitem. 1re année : 6 888,62 F ; 2e année : 8 869,19 F

JEUNE INGÉNIEUR DIPLOMÉ

ayant une formation complémentaire IESTO/IAE ou motivé par la recherche de solutions adaptées aux problèmes d'organisation des administrations.

Ecrire :
DION PERSONNEL, mairie, BP 51, 76084 Le Havre Cedex.
Téléphone : 35-41-46-02 ou 35-41-46-05.

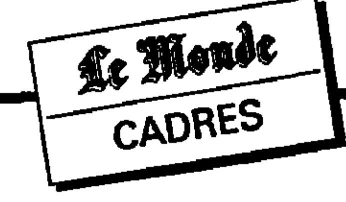
ASSOCIATION GESTIONNAIRE de foyers d'hébergement pour travailleurs immigrés.
RECHERCHE pour ses foyers

CHEFS DE CENTRE ADJOINTS
CHEFS DE CENTRE

ayant le sens du contact
Gestion informatisée.

Logement de fonction sur foyer dans appartement confortable.

Envoyer CV détaillé, lettre manuscrite et photo ainsi que prétent. à :
A.D.E.F.
16, rue du Plâtre, 75004 Paris.



multiconsult



CABINET CONSEIL INTERNATIONAL
Membre de Deloitte Haskins
and Sells International
recherche

Consultant en systèmes de consolidation

Assisté d'une équipe de réalisation, vous serez chargé de la conception et de la mise en place chez nos clients de systèmes de consolidation financière, à l'aide des logiciels les plus performants pour micro-ordinateurs.

Diplômé d'une grande école de gestion, vous avez deux ans d'expérience comptable en entreprise ou en cabinet d'audit, avec une pratique de la micro-informatique.

Ce poste, basé à Paris, implique des déplacements en province de courte durée. Il requiert un goût affirmé des contacts humains et du travail en équipe, des qualités de rigueur et de méthode, un bon esprit d'analyse et de synthèse ainsi que de fortes capacités d'adaptation.

Merci d'adresser lettre manuscrite + CV détaillé + photo
sous réf. M 8671 à Chantal Maheux
MULTICONSULT
94, avenue de Villiers - 75017 Paris



SECRÉTARIAT D'ÉTAT
AUX POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
DIRECTION GÉNÉRALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Dans le cadre de sa mission interministérielle et internationale
La Direction des Affaires Industrielles et Internationales : DAII
RECHERCHE

UN CADRE CHARGÉ D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES

Il sera chargé d'animer une équipe assurant le suivi des principales sociétés étrangères du secteur des télécommunications et de l'activité de l'industrie française à l'étranger.

PROFIL RECHERCHÉ :

- Formation type ESC, SC. PO, 3e C. Eco ou gestion ;
- Connaissance nécessaire des secteurs télécom et télématique ;
- Bonne aptitude à la synthèse et à la rédaction ;
- Pratique de la langue anglaise indispensable ;
- Expérience de travail sur micro-ordinateur souhaitée.

Envoyer lettre et c.v. à :
DGT/DAII/SAI/A.G.
7, boulevard Romain-Rolland, 92128 MONTROUGE CEDEX.

La notoriété de notre Cabinet, spécialisé jusqu'ici, dans les missions temporaires de Cadres de haut niveau ainsi que dans la recherche de Dirigeants, est excellente.
Notre C.A. en progression constante (8 Millions de Frs en 85), en est la preuve.
Nous voulons nous développer en créant deux nouvelles activités :

- le Conseil en recrutement,
- le Conseil en réinsertion professionnelle

C'est pourquoi nous recherchons des

Consultants de haut niveau,

ayant quelques années d'expérience dans l'une ou l'autre de ces disciplines.
Cet acquis professionnel leur permettra de démarrer et développer rapidement l'une de ces activités, de façon autonome, tout en bénéficiant d'un soutien logistique efficace.
Nous sommes prêts à envisager toute forme d'association.
Nous les remerçions de nous adresser un CV détaillé avec photo et d'y joindre une courte note expliquant leur motivation ainsi que les moyens qu'ils envisagent pour participer au succès de nos projets de développement.

CENAS Tour Neptune - Cédex 20.
92086 PARIS LA DEFENSE.

Bourgogne

Directeur de clinique

Prendre en charge la gestion, l'organisation et l'exploitation courante de l'établissement en appliquant la politique définie par la Direction Générale.
C'est la mission complète que souhaite vous confier cette polyclinique très performante (40 MF de CA, 230 personnes, 110 lits).
Diplômé de l'enseignement supérieur, âgé de 35 ans minimum vous bénéficiez d'une expérience de la Direction d'un établissement acquise de préférence dans une clinique et souhaitez valoriser vos qualités d'ouverture, de dialogue et d'organisation.
Les perspectives d'évolution vers une Direction Générale sont concrètes, le poste est basé à proximité de Dijon.

Merci d'adresser CV complet, lettre manuscrite, sous réf. M 512 A, à Etienne Simonnet OC Conseil, 34 Bd Haussmann, 75009 Paris, à qui nous avons confié cette recherche.

OC conseil
Ressources humaines
PARIS LYON

AFCOREM

Le Département
du Val-de-Marne
recrute
par voie de concours sur titres
ou par voie de détachement

pour l'Arrondissement
Fonctionnel de l'Eau
et de l'Assainissement

5 ADJOINTS TECHNIQUES

dans les spécialités suivantes :
- Surveillant de Travaux de Génie Civil ;
- Technicien en Electromécanique ;
- Projecteur en Génie Civil d'Assainissement ;
- Technicien de maintenance en Electronique et Electromécanique ;
- Technicien d'Etudes de Pollution.

Conditions à remplir :
- Etre âgé de 45 ans au plus au 1er janvier 1986 ;
- Etre de nationalité française ;
- Etre titulaire de l'un des diplômes suivants :
  - Baccalauréat de Technicien
  - Brevet de Technicien
  - Brevet de Technicien Supérieur
  - Diplôme Universitaire de Technologie
  - Ou tous diplômes ou titres reconnus équivalents.

Transmettre les candidatures accompagnées :
- d'un CV détaillé
- de la photocopie des diplômes
- d'une photographie d'identité
- de deux enveloppes timbrées portant nom et adresse du candidat

au plus tard
le vendredi 15 août 1986,
dernier délai, le cachet de la poste faisant foi, à :
HOTEL DU DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE
Direct. du Personnel Départem.
Bureau du Recrut., pièce 404,
av. du Général-de-Gaulle,
94000 CRÉTEIL CEDEX 11.

Parlementaire
recherche

COLLABORATEUR(TRICE)

diplômé(e) Sc. Po., Sc. Eco. Poste à pourvoir rapidement dans la région lyonnaise. Adr. cv let. man. s nº 7 404 LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Intégrale
recrute
ppour stages été et préparation annuelle Sciences Po.

profs. Géographie, Anglais, Allemand, Espagnol, Culture Générale.

Tél. 45-77-35-80
10 heures-17 heures.

Vous avez minimum 25 ans. Vous êtes dégagé des O.M. Vous avez un niveau d'études équivalent au DUT (gestion des entreprises) ou licence de sciences économiques. Une exp. prof. est souhaitable
Vous pouvez devenir :

ASSISTANT TECHNIQUE DES MÉTIERS

Après une formation rémunérée de 6 mois (début du stage le 22 septembre 1986).
Vous exercerez une fonction d'animation et d'assistance technique à l'artisanat.

2 postes à pourvoir à PARIS (avec déplacement) en PROVINCE
(1 responsable National Formation et 1 responsable développement économique).

Envoyer c.v. avec photo et prétentions à :
Fédération Nationale
des Artisans du Taxi,
102, avenue Simon-Bolivar,
75019 Paris
(av. le15-7-86 dernier délai).

Sté INFOLOGIE

36, rue des Etats-Généraux
Télématique, Bureautique

recherche pour son
Département Technique
de Versailles

AGENT TECHNIQUE

Labo pour dépannage
sous ensemble

- Dégagé OM.
- Bnes bases électroniques.
- Niv. DUT ou BTS.
- Sal. de déb. 6 500 mens.
- Avantages sociaux.

Michel CUGNOT 39-51-10-11.

STAJ Ass. Nat.
Jeunesse et Education populaire
27, rue du Château-d'Eau,
75010 Paris
cherche pour 3/4 tps 6300×13 inséré dans une équipe nationale.

COORDONNATEUR(TRICE)

projets locaux et régionaux Exp. responsabilité associative et professionnelle exigées.

ORGANISME DE FORMATION
RECHERCHE
PROFESSEUR DE
COMMERCE INTERNATIONAL
DIPLOME SUPÉRIEUR
+ EXPÉRIENCE.
ADRESSER C.V. A E.C.E.,
17, PLACE JACQUES-AMYOT,
77000 MELUN.

Cherche ingénieur pour enseigner dessin technique et technologie en B.T.S.A. « machinisme agricole ». (Bac + 2).
Contacter J. CAFFIN
au 21-07-14-20.

Urgent. Théâtre
Centre Dramatique National S.A.
recherche

comptable unique qualifié(e).

(comptabilité informatisée).
Fermeture de l'entreprise
du 1er au 31-8-86.

Ecrire avec c.v. et prétentions au théâtre Gérard-Philipe
59, boulevard Jules-Guesde,
93207 Saint-Denis Cedex.

Société internationale
études de marché
dans le secteur des technologies de l'information
recherche

JEUNE ASSISTANT(E) DE HAUT NIVEAU

avec connaissance informatique
anglais indispensable
pour la saisie des données et l'organisation de la gestion de son fichier on-line.

Env. c.v. + prét. s/nº 7 412
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

UNIVERS DE LA GESTION

IMPORTANTE BANQUE PRIVEE PARIS 9me
recherche



Profil du candidat :
- Etudes Supérieures,
- 5 ans au minimum d'expérience en exploitation,
- bonne connaissance des opérations de crédit et du risque PME.

Le candidat devra être un homme de contact, rompu à la négociation à haut niveau.

Merci d'adresser CV, photo et prét. sous réf. 9781 à Contesse Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

Affaire industrielle de 1000 p., avec une dizaine d'établissements, nous avons l'ambition de mettre en œuvre une politique de personnel novatrice et dynamique et cherchons notre nouveau

responsable des ressources humaines

pour prendre en main toute la fonction (recrutement, formation, carrières, communication interne, salaires, administration, social) à partir d'un service bien informatisé.

Homme des relations humaines, vous avez à 35 ans environ une expérience complète de la fonction, pour avoir exercé en établissement industriel et en siège ; vous pouvez aujourd'hui assumer des responsabilités importantes à notre siège situé à 150 km à l'Ouest de Paris et jouer un rôle majeur auprès des directeurs de nos établissements. (réf. 4866 LM)

Notre consultant, J.P. DOURY, vous remercie de lui écrire



ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - GRENOBLE - LILLE - NANTES

MEMBRE DE SYNTEC

Etudes et organisation comptables

Au sein du Département concerné de notre Direction Financière, vous serez chargé de :

participer à l'étude et à la mise au point des méthodes et procédures comptables,

concevoir, développer et mettre en place, en liaison avec l'informatique et les utilisateurs, des systèmes automatisés de traitement des opérations comptables,

effectuer toute mission d'organisation, d'assistance, d'étude ou de conseil au sein de la Direction des Services Comptables ou auprès des Sociétés du groupe, Françaises et Etrangères.

Ce poste très relationnel et évolutif, nécessite une formation supérieure type grande école de commerce, une expérience d'environ trois années acquise en entreprise ou dans un cabinet d'audit ou d'organisation, la pratique de l'Anglais et si possible d'une deuxième langue, un intérêt certain pour l'informatique et une bonne disponibilité.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, C.V.) sous réf. 108M à Jacqueline JOIN-DIETERLE - Direction du Développement et de la Gestion des Cadres - 35, bd. des Invalides, 75007 PARIS.

ROUSSEL UCLAF

CURRICULUM

Informatique Bancaire

- Vous êtes informaticien et vous avez acquis une première expérience professionnelle dans des entreprises ou des SSII importantes
- ou bien vous êtes Auditeur informatique et souhaitez élargir vos compétences.

L'Inspection Générale de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, à Paris, recherche

2 Auditeurs

Vous serez chargés d'effectuer, seuls ou en petite équipe, des missions dans nos Centres de traitement de l'Information situés en Province et dotés de matériels puissants et variés.

Vos interventions porteront essentiellement sur le contrôle interne de la fonction informatique, la sécurité des applications et des sites.

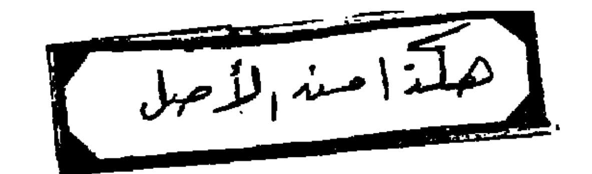
Pour réussir dans ces fonctions, il est nécessaire d'être disponible (déplacements fréquents), d'avoir le contact facile et le souci de la rigueur.

Les premiers entretiens auront lieu dès la fin juillet.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. 989 à Michel Herth, C.N.C.M., 88, rue Cardinet 75017 Paris.

Crédit Mutuel

CURRICULUM



UNIVERS DE LA GESTION

S.V.P., Société Internationale, implantée dans 20 pays, leader sur le marché de l'information.

Nous mettons immédiatement à la disposition de nos clients les informations nécessaires à la prise de décision.

Nos experts trient et traitent chaque jour des millions de données pour satisfaire les attentes des dirigeants.

Nous recherchons des

fiscalistes

pour conseiller nos interlocuteurs : chefs d'entreprise, responsables juridiques, directeurs financiers, cabinets fiduciaires.

Vous êtes titulaire d'un D.E.S.S.

Vous possédez une expérience pratique dans un des domaines suivants :

- Fiscalité et comptabilité des entreprises ;
- Droits et taxes frappant le patrimoine des personnes physiques ou morales.

Nous vous offrons de participer à notre développement au sein d'une équipe dynamique.

Adressez votre candidature détaillée, ainsi que vos prétentions à S.V.P., Madame E. LIPUSCEK, 54 rue de Monceau, 75384 PARIS CEDEX 08.



Jeune trader

Banque - 200/300.000 F

Marché secondaire/obligations françaises - Une importante banque d'affaires, membre d'un groupe bancaire de premier plan, renforce sa direction de la trésorerie et des changes par le recrutement d'un jeune trader. Basé au centre de Paris et intégré au département obligataire francs, il aura pour mission de proposer à la clientèle existante et potentielle (SICAV, caisses de retraite, compagnies d'assurances...) toutes opérations liées directement ou indirectement au marché obligataire secondaire. Assurant lui-même les négociations de blocs, il sera jugé sur sa capacité à développer de façon significative le volume des capitaux obligataires traités et les marges correspondantes. Ce poste implique un sens commercial évident et la maîtrise des techniques de base du marché secondaire des obligations françaises : il ne peut donc convenir qu'à un jeune cadre spécialiste de ce marché, pouvant justifier d'une expérience supérieure à un an en tant que négociateur de blocs, gestionnaire d'obligations, opérateur... acquise au sein d'une banque ou d'un établissement assimilé, d'une charge d'agents de change, d'une compagnie d'assurances ou d'une maison de titres. Ecrire à J.P. ROUGIER en mentionnant votre rémunération actuelle et en précisant la référence A/R 9162 M.

PA

3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex - Tél. 47.47.11.04
Offres PA Minitel : 36.14.91.66 code PA

Aix - Lille - Lyon - Nantes - Paris - Strasbourg - Toulouse

MEMBRE DE SYNTEC

Jeune boursier

Banque - 100/120.000 F

Une importante banque française, jouissant d'une notoriété de premier plan, recherche un jeune boursier. Basé à Paris et placé sous l'autorité du responsable du service des titres, il aura pour mission de prendre en charge l'enregistrement et la transmission des ordres, le suivi de l'exécution, la tenue du box à la bourse, les relations avec les charges d'agents de change... Ce poste conviendrait à un jeune candidat possédant le baccalauréat et/ou une formation bancaire (CAP, BP banque...) et justifiant d'une première expérience, même courte, dans ce type de fonction au sein d'une banque ou d'une charge d'agent de change. La rémunération, fonction de l'expérience acquise, sera de l'ordre de 100/120.000 francs avec de nombreux avantages sociaux. Ecrire à H. CELERIER en précisant la référence A/R 9164M.

PA

3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex - Tél. 47.47.11.04
Offres PA Minitel : 36.14.91.66 code PA

Aix - Lille - Lyon - Nantes - Paris - Strasbourg - Toulouse

MEMBRE DE SYNTEC

Important Groupe Industriel recherche pour sa Direction Financière Centrale un

Contrôleur de gestion

Vous avez une trentaine d'années, une formation supérieure (école de gestion ou université) et parlez l'anglais couramment.

Votre expérience s'est déroulée dans le cadre d'un grand groupe où vous avez exercé des responsabilités au niveau contrôle de gestion central.

Nous vous proposons de rejoindre la Direction Financière du groupe pour y assurer :

- la coordination et la consolidation du contrôle de gestion des divisions et des sociétés filiales,
- le contrôle de gestion des directions de la holding.

Vous devrez être le garant du respect des règles du groupe et aurez un rôle d'arbitre dans les répartitions des prestations centrales aux divisions opérationnelles.

Nous vous remercions de nous envoyer le plus rapidement possible votre dossier complet, sous la référence FE/11 à :
INFRAPLAN, 83 boulevard Raspail - 75006 Paris.

SOURCES

MEMBRE DE SYNTEC

INFRAPLAN

OPERATIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

Vous avez une formation supérieure juridique valorisée par une expérience de 2 à 3 ans dans un établissement bancaire ou financier ou dans un cabinet juridique international.

Vous avez ainsi acquis une solide compétence dans le montage administratif et juridique des opérations financières internationales (euro-émissions).

Dès lors, nous vous proposons de rejoindre nos services des opérations financières sur les marchés domestiques et étrangers.

Bien évidemment, vous parlez l'anglais couramment.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, photo) sous réf. TF 45

Banque Indosuez,
Service recrutement, carrières, formation
9 rue Louis Murat - 75371 Paris Cedex 08

SOURCES

BANQUE INDOSUEZ

Tout un monde d'opportunités

Importante société de Travaux Publics dont le siège se situe en région parisienne, nous exerçons une large part de notre activité au plan international.
Nos hommes sont passionnés par leur métier et savent prendre leurs respponsabilités.

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER INTERNATIONAL

Réf. 3080/DAFI

De formation supérieure, vous avez dirigé un service financier important dans une entreprise internationale dans son activité
A 35 ans minimum, vous possédez une forte personnalité et des qualités de négociateur marquées.
Une expérience dans un cabinet d'Audit anglo-saxon sera appréciée.
Ce poste requiert d'une part, la nécessité d'une pratique de l'anglais courant et si possible de l'espagnol, d'autre part, des séjours fréquents à l'étranger mais de courte durée.
Résidence à l'étranger.

CONTROLEURS DE GESTION SENIORS

Réf. 3080/CGS

De formation supérieure type Grande Ecole de Gestion, à 30-35 ans, vous possédez une expérience dans un cabinet d'Audit de préférence anglo-saxon
Vous avez acquis une parfaite connaissance de la comptabilité générale et analytique et maîtrisez la gestion de trésorerie d'entreprise
L'anglais courant est indispensable et la pratique d'une autre langue serait appréciée
Certains postes sont basés à l'étranger.

RESPONSABLE FINANCEMENT EXPORT

Réf. 3080/RFE

A 30-35 ans, vous possédez une très bonne connaissance du Financement Export acquise dans une banque de renommée mondiale, complétée par une expérience en entreprise.
Sens du contact, dynamisme naturel et personnalité affirmée seront des atouts pour réussir dans cette mission.
Vous parlez l'anglais couramment et si possible l'espagnol
Le poste basé à Paris nécessite des déplacements de courte durée à l'étranger.

CONTROLEURS DE GESTION JUNIORS

Réf. 3080/CGJ

Jeunes diplômés d'Ecoles de Gestion, vous souhaitez prendre rapidement des responsabilités et vous intégrer dans une équipe où les hommes sont impliqués dans leur travail
Vous êtes disponible pour des séjours à l'étranger
Nous voulons vous donner la chance de démarrer votre vie professionnelle avec un métier et une entreprise passionnants

Adressez votre candidature avec CV, photo et prétentions, sous la référence choisie à *Média-System*, 2 rue de la Tour-des-Dames, 75009 Paris.

média-system

GROUPE SYSECA

Dans le cadre de notre stratégie d'expansion, nous recherchons pour BORDEAUX

ingénieurs informaticiens

2 ans d'expérience minimum, connaissant :

- Systèmes temps réel
- 68000

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. M077 à GROUPE SYSECA, Direction du Personnel, 315, Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD CEDEX.

SYSECA (300 MF de C.A., 850 collaborateurs dont 85 % d'ingénieurs) est une Société de services et d'ingénierie informatique, partenaire d'un groupe industriel de taille internationale.

Emplois et Entreprises







CNPG CONSEIL

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

Responsable des Services Financiers et Comptables

350 000 +

Le bureau français d'un important Groupe International recherche son Responsable des Services Financiers et Comptables. Basé à Rueil Malmaison, placé sous l'autorité du Directeur du Bureau français, il aura la responsabilité des opérations financières et comptables de ce bureau, assurera l'audit de filiale et l'assistance financière et comptable de distributeur exclusif. Il assurera la mise en place de procédures de reporting.
Ce poste ne peut convenir qu'à un Cadre Comptable confirmé, âgé de 35 ans environ, de formation (HEC, ESSEC; ESCP ou équivalent avec D.E.C.S). Une expérience comptable et financière d'une dizaine d'années est exigée, acquise en partie dans le secteur distribution produits électriques/électroniques ou dans un Cabinet d'Audit Anglo-Saxon.
La pratique courante de la langue anglaise est indispensable. La rémunération annuelle de l'ordre de 350 000 F sera fonction de l'expérience.

Envoyer votre dossier de candidature sous réf. RP 010 à **CNPG Conseil**, 105 avenue Victor Hugo, 75116 PARIS.

DESSEIN

Electrolux

Premier producteur mondial de l'électroménager - En France : un groupe industriel de 8000 personnes

Trésorier groupe

Au sein de la Direction Financière de la holding française, vous serez responsable de la gestion de trésorerie centralisée et consolidée.

Votre objectif : rechercher la meilleure productivité dans la gestion des liquidités, les modes de financement, la gestion de l'ensemble des flux financiers du groupe.

Interlocuteur des banquiers avec lesquels vous négocierez les conditions générales d'intervention, il est important que vous soyez très ouvert aux différentes évolutions en matière bancaire et financière. Les échanges avec les sociétés sœurs du groupe nécessitent des connaissances en trésorerie devises.

Pour ce niveau de responsabilités, une expérience d'au moins cinq ans dans le domaine trésorerie d'entreprise, acquise dans un grand groupe, et un anglais courant, sont les conditions de réussite.

Le poste est basé à Senlis (60) et doit être pourvu très rapidement.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, sous la référence FE/10, ou de téléphoner à notre conseil :
INFRAPLAN - 83 boulevard Raspail - 75006 Paris - Tél. 45.48.14.50

MEMBRE DE SYNTEC

SOURCES

INFRAPLAN



EXPERTISE COMPTABLE

Diplômé(e) de l'enseignement supérieur, vous avez acquis une première expérience de 2 à 4 ans dans un Cabinet d'Expertise Comptable.
Nous vous proposons de participer à la définition, l'élaboration, la mise en place et la maintenance des procédures comptables informatisées.
Pour ce faire, vous entretiendrez des relations avec les services fonctionnels de la banque, et devrez prendre en compte les différents aspects de la réglementation bancaire et de la normalisation comptable.

Nous vous offrons la possibilité de développer vos compétences et de saisir de nombreuses opportunités d'évolution tant dans la banque qu'au sein du Groupe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, photo) sous réf. JV 32
Banque Indosuez
Service recrutement, carrières, formation
9 rue Louis Murat 75371 Paris Cedex 08

BANQUE INDOSUEZ
Tout un monde d'opportunités

Responsable Audit

Toulouse

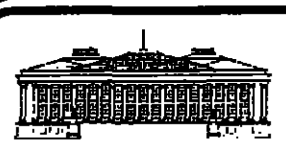
De formation supérieure, vous possédez un DECS et le certificat supérieur de révision comptable ou vous êtes Expert-Comptable.

Vous avez acquis une expérience de 5 ans dans une fonction similaire. De bonnes connaissances de la réglementation bancaire et de la fiscalité seraient appréciées.

Au sein de la Direction Générale, vous animerez une équipe de 5 collaborateurs chargée d'effectuer l'Audit des 40 Agences du Sud-Ouest et les révisions comptables en vue de la certification des comptes.

Merci d'adresser votre candidature sous référence 5990 à Bernard GARRIGUE - Crédit Mutuel Midi-Atlantique 6 Rue de la Tuilerie - BP 58 - 31132 - BALMA Cedex.

Crédit Mutuel
Midi-Atlantique



Débuter ou progresser...
avec le marché des capitaux...

La Compagnie des Agents de Change (600 personnes aux services centraux, 3 200 dans les charges d'Agents de Change à Paris et en Province) jouit d'une très forte notoriété, tant nationale qu'internationale et se développe rapidement. L'évolution «explosive» des marchés financiers la conduit à renforcer ses structures et à accueillir, en particulier, comme

Opérateur sur le marché monétaire

un jeune CADRE (niveau ITB, BTS, DUT compta-finance) débutant ou possédant de préférence une première expérience bancaire, pour la DIRECTION FINANCIÈRE des SERVICES CENTRAUX.
Intégré à cette Direction, vous exercerez des fonctions d'opérateur sur le Marché Monétaire élargi (Achats et Ventes de créances négociables et montage de diverses opérations de trésorerie).
Les possibilités d'évolution sont larges, au sein d'un milieu professionnel situé « au cœur » du monde économique.
René DAGIRAL, notre conseiller, attend votre dossier complet (lettre manuscrite + C.V.), sous réf. V/MAR/LM, pour entamer le dialogue.

AFCOREM  Raymond Poulain Consultants 74, rue de la Fédération - 75015 PARIS

FREUDENBERG S.A. – 4 sites en France, 800 personnes, filiale d'un puissant **Groupe Ouest-Allemand,** spécialisée dans la fabrication de pièces de précision en élastomère et en plastiques, dans le domaine de l'automobile et de la mécanique, recherche pour son siège social de **MÂCON (71)**

TRÉSORIER

Formation HEC, ESSEC, Ecole Supérieure de Commerce ou équivalent, 1 à 2 ans d'expérience.
Rattaché à la Direction Financière, le titulaire aura la charge de toutes les opérations de financement à court terme de la Société.
Anglais ou Allemand souhaité.
Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions à la Direction des Relations Sociales de FREUDENBERG S.A. 170, rue Branly, 71000 MÂCON.

AGF

Auditeurs expérimentés

Les AGF renforcent leur équipe d'Auditeurs rattachée à la Direction Générale.
Nous cherchons divers niveaux d'expérience.
Le profil "type" : être diplômé d'une grande école d'ingénieurs ou de commerce (ou de formation actuarielle), avoir une bonne maîtrise de l'anglais et une connaissance satisfaisante des outils informatiques.
Mais nous valoriserons surtout l'expérience que vous nous apporterez soit dans le domaine des assurances, soit par votre pratique de l'audit interne.
L'équipe ainsi renforcée aura pour mission de déterminer la qualité d'exécution des opérations financières, comptables, techniques, administratives et commerciales des différentes unités du Groupe, en France et à l'étranger. Des perspectives d'évolution à l'intérieur du Groupe sont possibles, après une période de quelques années au sein de l'équipe audit.
Basés à Paris, vous devrez prévoir de fréquents déplacements.
Merci d'adresser lettre, CV et prétentions à notre Conseil, sous la référence AGF/7 M. Dès le premier contact une présentation complète du poste et de la société vous sera faite : INFRAPLAN - 83, boulevard Raspail - 75006 Paris.

MEMBRE DE SYNTEC

INFRAPLAN

BANQUE PRIVEE PARIS-9e

Importante banque privée, notre progression est appuyée par un puissant groupe financier. Le développement de nos opérations de trésorerie nous conduit à recruter un

TRESORIER FRANCS

A 30 ans environ, vous êtes issu des secteurs bancaire, assurance ou industrie. Dans tous les cas, votre expérience confirmée des opérations de Trésorerie Francs (5 ans minimum), ainsi que vos compétences techniques (enregistrement, comptabilité) vous rendent immédiatement efficace et autonome sur les marchés monétaire, B.O.N., bons du Trésor, swaps, etc., à court et à long terme.
Sous la responsabilité de notre Sous-Directeur, votre capacité d'adaptation et votre esprit d'équipe vous ouvrent d'intéressantes perspectives d'évolution.
Pour les concrétiser, contactez ALLO-CARRIERES au 16 (1) 42.96.15.16 du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h (en précisant la réf. 416) ou adressez votre dossier de candidat, sous la réf. 416/LM, à ALLO-CARRIERES 9, bd des Italiens 75002 PARIS, qui transmettra.




COGEMA
GROUPE CEA

Importante Société du secteur nucléaire (9600 personnes) recherche pour son siège social de VELIZY (78) un

cadre gestion/finances H/F

Il assistera le Responsable de la gestion administrative et financière d'une branche technique de notre Société pour le suivi et le contrôle des filiales dépendant de cette branche.
Il devra en particulier suivre et analyser les budgets et résultats de ces filiales, et participer directement à la gestion de certaines d'entre elles.
Par ailleurs, il sera amené à effectuer des études ponctuelles et variées dans le domaine financier.
Pour ce poste, nous recherchons des candidats de formation **Ecole de Commerce, Maîtrise de Gestion ou Sciences Eco,** avec 2 à 3 ans d'expérience dans un secteur de gestion à dominante comptable et financière, en milieu industriel.
Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V. et prétentions, sous référence MP 492 à Pascale BEAUCHENE
COMPAGNIE GENERALE DES MATIERES NUCLEAIRES
2, rue Paul Dautier - B.P. 4 - 78141 VELIZY-VILLACOUBLAY Cedex.



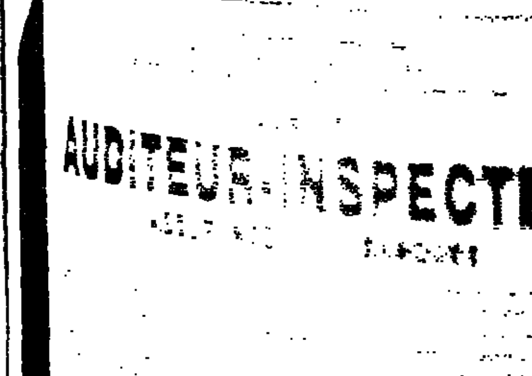
RADIALL

Société de composants électroniques leader Européen dans sa spécialité recherche

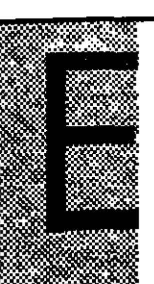
CONTROLEUR DE GESTION FILIALES

- formation école de gestion, option finances, informatique
- anglais courant
- expérience 2 à 5 ans, si possible en cabinet d'Audit

Possibilité d'évolution intéressante pour candidat de valeur.
Envoyer C.V. et prétentions
101, Av. Philibert Hoffmann - 93116 ROSNY-SOUS-BOIS







Une très **IMPORTANTE ORGANISATION,** prestataire de services, résolument **INNOVATRICE,** recherche un jeune

Expert Comptable

Il aura pour mission de participer à la réflexion et à la mise en œuvre créative et impliquée d'outils comptables, financiers et de gestion.
De réelles qualités d'initiative et d'autonomie alliées à une forte capacité de travail sont indispensables pour s'intégrer au sein d'une équipe de **PROFESSIONNELS.**
Ce poste représente une réelle opportunité d'évolution à moyen terme.
Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V. photo, prétentions, sous référence 2532 M, à préciser sur l'enveloppe, à l'Agence AFFLUENTS, 49, avenue Trudaine 75009 Paris, qui transmettra.

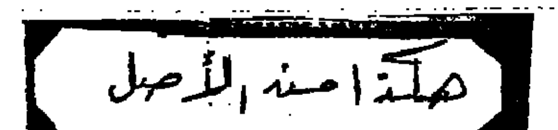
Bendix Electronics "la course en tête"

Bendix Electronics, l'un des premiers constructeurs mondiaux d'équipements électroniques pour l'automobile dont la division européenne de 900 personnes est à Toulouse, recrute dans le cadre de son développement :

Contrôleur de gestion
Analyste financier

le candidat, âgé d'environ 35 ans, sera diplômé d'une Ecole Supérieure de Commerce ou Ingénieur + D.E.C.S.
Il aura une expérience de 5 à 10 ans en :
- études de prix et de rentabilité,
- comptabilité/contrôle budgétaire,
- organisation comptable, mise en place de systèmes de gestion.
La connaissance de la comptabilité anglo-saxonne est très appréciée.
Anglais indispensable.
Adresser C.V. avec photo récente et prétentions à : Bendix Electronics, service 0411 - BP 1149 - 31036 Toulouse Cedex.


ALLIED Automotive



UNIVERS DE LA GESTION

Un très grand Groupe Industriel français (70 000 pers.), leader sur ses marchés, recherche pour l'une de ses filiales parisiennes (CA 150 MF)

UN JEUNE CONTROLEUR DE GESTION

Diplômé d'une Ecole de Commerce ou de Gestion + DECS, vous avez, à 28/30 ans environ, une première expérience réussie dans une fonction équivalente. A terme, vous pourrez - compte tenu de la taille de votre groupe - faire évoluer votre carrière.

Merci d'adresser votre dossier complet (lettre, CV, photo et prétentions) s/ réf. 5028 à l'agence DESSEIN, 15 rue du Louvre, 75001 PARIS.

DESSEIN

CHEF COMPTABLE

Groupe français important, spécialisé dans les biens d'équipements lourds recherche un CHEF COMPTABLE, basé à Paris.

Mission :
• responsable de la comptabilité générale et analytique, et ce, jusqu'au bilan; • dans un premier temps, assumera la réorganisation de la comptabilité d'un établissement situé dans le Nord de la France, selon les normes du Groupe.

Formation :
DECS minimum, confirmé par 10 ans d'expérience en milieu industriel, âgé de 40 ans environ.

Plus qu'un spécialiste, nous recherchons un homme de contact, organisé, rigoureux, prospectif. Son esprit de gestionnaire lui permettra d'appréhender des systèmes complexes et de s'impliquer dans leur mise en œuvre. Le salaire - motivant - sera fonction de son profil. Merci d'adresser votre candidature (lettre man., C.V., photo et prét.), s/réf. LM/02 à VECTEUR CONSEIL 83, rue Michel-Ange - 75016 PARIS.

VECTEUR CONSEIL
Conseil en Recrutement

MEDIA PA

Financement des exportations

Notre groupe réalise plus de 70% de son chiffre d'affaires à l'étranger.

Au sein du Service Financement Export de notre Direction Financière, vous aurez pour mission d'analyser le risque à l'exportation et de prendre les garanties nécessaires dans chaque cas.

Diplômé HEC ou école d'ingénieur (+ INSEAD ou ISA), votre expérience financière en milieu bancaire ou en entreprise est d'environ 3-4 années. Votre Anglais est courant, vous parlez si possible une deuxième langue.
Votre profil ? Financier bien sûr, mais aussi homme de marketing se caractérisant par sa forte capacité à communiquer, son caractère opérationnel, son esprit d'initiative et sa disponibilité (déplacements à l'étranger).

Merci d'adresser votre candidature (lettre, C.V.) sous réf. 109M à Jacqueline JOIN-DIETERLE - Direction du Développement et de la Gestion des Cadres - 35, bd. des Invalides, 75007 PARIS.

ROUSSEL UCLAF

CURRICULUM

CHEF COMPTABLE H/F

Un groupe de distribution (20 milliards de C.A.) recherche, pour l'un de ses magasins de la région parisienne, un Chef comptable, de formation BAC + 2 + DECS ou niveau DECS, débutant ou première expérience.

Après une période de formation, vous serez responsable de l'établissement des comptes mensuels et des bilans, d'une équipe d'une dizaine de personnes et vous serez l'interlocuteur des services informatiques.

Nous vous proposons des perspectives d'évolution et une rémunération intéressante.

Merci d'adresser lettre manuscrite + C.V. + prétentions, sous la référence 4226/LM, à

MÉDIA PA 9, bd des Italiens - 75002 PARIS qui transmettra.

LA QUALITE DE VIE DU SUD-OUEST
associée à la fonction de

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Notre Société située en Lot-et-Garonne — effectif : 150 personnes — est fabricant leader sur le marché de la chaussure fantaisie. Dans le cadre de sa croissance, elle crée ce poste de direction pour **seconder son Président.**

Votre profil : environ 35 ans, de formation SUP. de CO, DECS souhaité, vous avez une expérience significative de la fonction, de préférence en milieu industriel.

Votre mission : vous serez responsable de la comptabilité générale et analytique, de la trésorerie, des relations bancaires, de l'administration des services généraux et de la gestion du personnel. Vous optimiserez notre outil informatique.

Nous offrons : une rémunération attractive en fonction de l'expérience.

Ecr. avec C.V. + prét. + enveloppe à v/adresse, s/réf. TY/LM1, à

michel jouhannaud conseils
40 bis, avenue de Saxe - 75007 PARIS

MEDIA PA

ÉTABLISSEMENT FINANCIER RECHERCHE SON

CONTRÔLEUR DE GESTION

IL AURA POUR TÂCHE
• d'élaborer, de suivre la procédure budgétaire, d'en assurer l'évolution.
• de mettre en place et gérer les outils de comptabilité analytique et indicateurs de gestion.

DE FORMATION SUPÉRIEURE
Il devra s'intégrer dans une équipe jeune et possédera de bonnes aptitudes à la communication.

UNE EXPÉRIENCE CONCRÈTE DE 3 A 5 ANS DANS UN ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT SERAIT APPRÉCIÉE.

Merci d'adresser CV et prétentions à :
Cabinet Michel MORACCHINI
Département Célé-Banques
22 bis, rue des Belles-Feuilles 75116 PARIS.
(Discrétion Assurée).

P.A. Service

Etablissement Financier de dimension internationale, recherche pour son secteur Prévoyance, un

JUNIOR
AUDITEUR-INSPECTEUR
ASSURANCE-VIE / BANQUES

qui aura pour mission de conseiller et contrôler dans le domaine de l'assurance le réseau national d'établissements bancaires. Ce poste s'adresse à un candidat de formation supérieure (économie, finances, comptabilité, droit, assurance) ayant une expérience de 2 à 5 ans en gestion ou administration (actuariat, inspection) dans le secteur de l'assurance (de groupe) et connaissant aussi le milieu bancaire (audit bancaire, par exemple). Une première approche des problèmes posés par l'informatique et l'organisation est souhaitée.
Ce poste, basé à Paris, implique une grande mobilité sur toute la France et requiert de bonnes facultés de communication, d'analyse et synthèse. Adresser C.V. détaillé, précisant votre rémunération actuelle, en rappelant la référence BA 67, sur l'enveloppe, à :

ESS CARRIERES
58 Bd Gouvion-Saint-Cyr, 75017 PARIS

Importante centrale d'achats et de distribution recherche pour son siège

1 REVISEUR INTERNE

de formation supérieure de type ESC + DECS : vous êtes dotés d'une expérience de 3 à 5 ans en cabinet ou entreprise.
Rattaché au directeur des services comptables vous aurez pour mission de veiller au respect des procédures et de la législation. La connaissance de l'outil informatique est un atout nécessaire.

1 FISCALISTE CONFIRMÉ

ayant une pratique de 5 ans min. dans la fonction.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à FRANCACIP Réf. 2046
17, rue de la Banque - 75002 PARIS

---

capitaux propositions commerciales

On cherche
30 % DE PARTICIPATION AU CAPITAL cause projet de construction d'un hôtel dans station thermale connue en Suisse. Intéressés s'adressent à la cifre 05-115'217. Publicitas CH-3001 Berne.

formation professionnelle

OPÉRATION CHASSEURS D'EMPLOI. Cadres cherchant situation redevenez opérationnels après 18 h intensives en tête-à-tête. Exploitation immédiate. Tél. JN Psycho-Conseil : 47-23-55-47 tous les jours de 14 h à 18 h pr R.-VS particul.

SECRÉTAIRES

Société, leader sur le marché de la location d'ordinateurs, recherche pour sa Direction Générale :

Secrétaire de direction confirmée
Bilingue anglais

De formation BAC + 2, votre expérience de 10 ans minimum vous permettra de prendre en charge rapidement un Secrétariat de Direction classique, avec la plus grande efficacité.
Votre excellente présentation, vos qualités de discrétion, votre sens de l'initiative et des relations professionnelles vous donneront les moyens de réussir au sein d'une société jeune et en pleine expansion.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence 755M à CURRICULUM 4, rue Tronchet 75008 PARIS.

CURRICULUM

Organisme de formation BOULOGNE 92

recherche

UNE SECRÉTAIRE STÉNODACTYLO
niveau BTE.

Adresser lettre manuscrite + c.v. + photo à M 09828 BLEU, 17, rue Lebel, 94307 Vincennes Cedex qui transmettra.

propositions diverses

Les emplois offerts par la fonction publique dans toute la France sont nombreux et variés (PTT, SNCF, Police, EDF-GDF, Armée, Préfectures, mairies, etc.) demandez une documentation sur la revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (D 16) B.P. 402-09 PARIS.

Les possibilités d'emplois à l'Etranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291-09 PARIS CEDEX 09.

DEMANDES D'EMPLOIS

Si vous êtes à la recherche d'un

DIRECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES...

J'ai acquis dans plusieurs entreprises notables une expérience solide des politiques et techniques évoluées de gestion du personnel et de communication.

Je souhaite pour des raisons familiales impératives, intégrer un poste de bon niveau en Province.

J'étudierai pour septembre 86, toute proposition de collaboration avec une entreprise ou un groupement professionnel ou possibilité de partenariat dans un cabinet conseil.

Pour un premier contact, merci d'adresser sous réf. 783, votre carte de visite ou de téléphoner à CURRICULUM, 4, rue Tronchet 75008 PARIS.
Tél. 42.65.03.05.

J.F., 27 ans, maîtrise anglais, commerce, gestion, offre collaboration. Langues : anglais, allemand, chinois. Expérience marketing direct, interviews, documentation en commerce extérieur. T. (1) 39-59-55-53. Ecrire sous le n° 6 898 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7°.

CADRE HOMME

35 a., Sc. Po., bil. français, anglais, exp. bancaire et export, excellente présentation, très motivé, intégrité absolue. Souhaite poste de respons. dans société en développement. Ecrire sous le n° 7 405 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7°.

Homme 40 ans, 4 langues, études supér., rech. ensemblier ou engineering sur pays assist., participation frais + commission L.G.I. 228 A West Coast Way SINGAPORE 0512.

JURISTE D'AFFAIRES
Docteur en droit, 35 ans, 10 ans d'expérience banque, recherche poste dans société de conseils. Ecrire sous le n° 7 410 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7°.

J.F. 35 ans, Assistante de Production dans le domaine audiovisuel, recherche emploi intermittent ou permanent. Expérience dans Production TV et Production Cinéma d'Animation. Tél. 43-41-38-30.

Ingénieur anc. dir. société, bil. angl., rech. missions commerciales ou approvisionnement. Ecrire sous le n° 7411 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7°.

J.F. cherche emploi bureau, classement, conn. informatique. Ancienne opératrice-vérificatrice sur système Bull « Keytape ». Libre de suite. Ecrire sous le n° 6 907 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7°.

Allemande, 23 ans, traductrice et interp. F-A, corresp. comm. fr., angl., esp., ital., sténodactylo, ch. emploi. Disponible 1-10-86. Ecr. ou tél. Ute Parzich, G.-Asam-Str. 14, 8960 Kempten, R.F.A. Tél. 1949/76597.

J.H. diplômé IEP Paris (RI), maîtrise sciences éco., 2 ans exp. enseignement (BTS). Etudie toutes propositions de carrière France-étranger. Ecrire P. RAMBOUR, 28, rue Letort, 75018 Paris. T. 42-55-71-87.

ASSISTANTE DIRECTION
formation et exp. gestion personnel, sérieuse réf., recherche poste stable toutes régions. Ecrire sous le n° 7 393 M LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7°.

Femme, licence anglais et esp., dipl. tchèque. Disponible, exp. traduct. enseig. secondaire, connais. en secrét. Etudie ttes prop. à l'étranger en particulier. Tél. 42-53-47-82.

Rédactrice presse, 36 ans souhaite prêter sa plume, sa créativité et son punch à groupe de Presse, éditeur ou autres secteurs. Expérience communication hypermarchés, tables rondes consommateurs, marketing, relations publiques, dactylo, anglais, libre de suite. Sens de l'initiative. Recherche poste à temps plein Paris. Tél. 46-33-26-23 le soir.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

1er arrdt

COMÉDIE-FRANÇAISE
Agréable appt 3e ét. s/asc., b., liv., chem., cuis. éq., ch., bns, dressing aménagé contemporain, 1 325 000 F. SERGE KAYSER (1) 43-29-60-60.

5e arrdt

PANTHÉON 2 p. tt cft, soleil, calme. Px 530 000 F - 43-25-97-15

6e arrdt

CHERCHE-MIDI
Récent stand. 2 pces tt cft, gd balc. sur jard. 1 250 000 F. GARBI - 45-67-22-88.

7e arrdt

Saint-Dominique 47-03-32-44
MAISONNETTE JARDIN

9e arrdt

A vdre petit studio aménagé 43, rue Fontaine, 9e. Tél. le soir : 35-61-54-17 hors w.-end.

13e arrdt

PROX. PARC MONTSOURIS Rénovation imm. 1930
VRAIS LOFTS
Gde hauteur ss plafond. Dble expo 125, 250, 375, 500 m² et + : prix moyens : 10 000 F m² à renov. MATIMO - 42-72-33-25.

14e arrdt

OBSERVATOIRE
Pptaire vd APPT DE RÉCEPT. SUP. 6 p. gd stdg. 14 h-17 h, 106, av. Denfert-Rochereau.

PTE D'ORLÉANS près gd studio tt cft imm. récent, 10e ét. 280 000 F - Tél. 45-26-99-04.

15e arrdt

CONVENTION
Magnifique MAISON moderne. Vaste séjour, mezzanine chbre, TERRASSES. JARDIN PRIVATIF. GARBI - 45-67-22-88.

MONTPARNASSE. Beau studio cft refait nf, 2e étage. 225 000 F - Tél. 45-26-99-04.

18e arrdt

Appt meublé à louer mairie 18e. 2/3 p. tt cft. 3 300 F/mois. Tél. : 34-13-50-41.

78-Yvelines

LE PECQ
Lim. VÉSINET - Domaine bordure Seine av. piscine, duplex 120 m² avec terrasse 80 m² pl. sud. Prix 1 570 000 F. Cab. LACOUR - 30-61-60-00.

95- Val-d'Oise

SAINT-GRATIEN
Vend APPART. 3 pièces, au 2e étage, dans résidence verdoyante, plein sud, parfait état, 69 m², prox. transport SNCF, futur RER. Prix : 360 000 F. Tél. : 45-38-14-02 (h.b.)

Province

SÈTE (34200) PLEIN SUD FACE MER ET PLAGE
Studio-cabine 4 personnes dernier étage, terrasse dans marina. Ent. meublé Tous commerces. Parking privé 290 000 F. Immobilier Gylbert (16) 67-53-53-40

appartements achats

ACHÈTE COMPTANT
studio ou 2 p. même à rénover. Paris. Tél. : 42-52-01-82.

Recherche 1 à 3 pièces PARIS, préfère RIVE GAUCHE, avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire, 48-73-20-67 même le soir.

locations non meublées offres

Paris

VOUILLE Mo PLAISANCE
ds imm. moderne, 8e ét. asc. Tr. agréable studio cft. Balc. Bon état. Cave et park. 2 300 F + ch. Tél. le matin : SEGECO - 45-22-69-92.

locations non meublées demandes

Paris

Pour dirigeants et personnel importante compagnie française produits chimiques mutés région parisienne rech. des APPTS toutes catégories STUDIOS, VILLAS, PARIS, BANLIEUE. Acceptons loyer élevé. 46-04-04-45, de 9 h 45-19 h.

Recherche TRÈS URGENT APPARTEMENT, pour semi-habitation, semi-profession libérale (chirurgie esthétique). Prix : jusqu'à 8 000 F. 3 ou 4 pces 80 à 110 m² dans les 6e, 7e, 8e, 9e, 15e, 16e, 17e. Appeler entre 8 h 30 et 21 h au 30-71-43-02.

EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine, 75008 PARIS.
Recherche en location ou à l'achat APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE, corps dipl. et cadres de stés multinationales.
Tél. : 45-62-78-99

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing, 4 pièces et plus. 45-26-18-95.

bureaux

Locations

Votre adresse commerciale
SIÈGE SOCIAL ÉTOILE
1er mois gratuit 90 F/mois. Formalités RC RM SARL. Tous services.
J.C.A. 45-00-64-96 +

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat + bureaux neufs. Démarches R.C. et R.M. SODEC SERVICE Champs-Elysées 47-23-55-47 Nation 43-41-81-81

ÉTOILE
très grand standing
BUREAUX MEUBLÉS
toutes durées, tous services. TÉL. (1) 47-27-15-59.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM Constitution de sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.
TÉL. 43-55-17-50.

BUREAUX ÉQUIPÉS
DE 15 A 100 m² STANDING
OUVERT 24 H/24
Location courte ou longue durée. Tous services : Tél., télécopie, télex, restaurant, parkings, secrétariat, tél. personnalisé.
ACTE 43-80-90-10

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

DOMICILIATIONS DEPUIS 90 F ms, ST-HONORÉ 42-86-84-91, PARIS-12e 43-40-68-60. CONSTITUTION SARL 2 000 F HT.

propriétés

RER BOISSY-ST-LÉGER
Villecresnes, superbe maison bourgeoise, parc 2 113 m², triple séj., 90 m², 4 ch., cuis., tt cft, 240 m² hab., terrasse, billard, sous-sol complet, grenier aménageable, 1 985 000 F. MAS IMMOBIL. 43-46-88-53.

viagers

28 000 cpt + 1 200 par mois. 2 p. tt cft près gare de l'Est. Viagers F. Cruz - 42-66-19-00.

immobilier information

POUR VENDRE OU ACHETER entre particuliers maison, appartement, château, propriété, terrain, commerce, sur toute la France. INDICATEUR LAGRANGE fondé en 1876 5, rue Greffulhe, Paris-8e. Tél. 16-1-42-66-46-40.

SOCIÉTÉ

Désunions libres

Près de cent dix mille divorces ont été prononcés en France l'an dernier, c'est-à-dire deux fois plus qu'en 1975 et trois fois plus qu'en 1965. Spectaculaire ? Sans doute, mais archiconnu et d'ailleurs provisoire : cette courbe finira tôt ou tard par se stabiliser, ne serait-ce qu'en raison de la baisse du nombre des mariages. Le sujet ne passionne déjà plus les sociologues qui commencent à se pencher sur un autre phénomène, autrement plus difficielle à appréhender : les *« désunions libres »*, comme dit Sabine Chalvon-Demersay, chercheur au CNRS, dans un excellent dossier de l'Association française des centres de consultation conjugale *(1)*.

La France compte déjà plus d'un million de couples non mariés. Ce concubinage — mot désuet — n'est plus, comme au dix-neuvième siècle, *« le mariage du pauvre »*. On le choisit et on l'affiche. Touchant désormais toutes les catégories sociales, il constitue, pour une majorité de jeunes citadins, la première forme de vie commune.

Ces *« couples sans papiers »* ne sont pas plus solides que les autres. Au contraire : le fait même de s'être inscrits dans le provisoire, avec l'idée permanente d'une possible séparation, leur donne une certaine fragilité. Les statistiques le montrent bien en Suède et en Norvège, où le phénomène s'est développé depuis longtemps : la moitié des couples non mariés ne eurent pas plus de deux ans et 60 à 80 % d'entre eux ont rompu au bout de cinq ans maximum de vie commune.

Ces couples se défont encore plus discrètement qu'ils s'étaient formés. Mais souvent dans les larmes. On a beau vanter la *« rupture-cool »*, la *« rupture-clean »*, les choses sont beaucoup moins simples le jour venu. L'irruption d'une tierce personne est encore plus traumatisante que dans un couple marié : ici, la concurrence es directe, la relation presque similaire à celle qu'elle vient perturber, puisque l'union libre ne repose en principe que sur les sentiments. La jalousie n'en est que plus vive et le désarroi plus grand.

Se séparer ? Rien de plus simple en théorie. mais cette séparation, qui n'est ni légalisée ni authentifiée par des tiers, *« n'est donc jamais indiscutable »*, constate Sabine Chalvon-Demersay. *« Un rituel, quel qu'il soit, sépare et tranche. Il crée de l'irrémédiable. »* Là, les positions sont facilement réversibles. On part et on revient. Ce sont souvent des ruptures interminables. mais, comme pour un divorce, l'homme se « recase » plus facilement que la femme et celle-ci, souvent sans autonomie financière, est la plus lésée.

Si le divorce est réglé dans ses moindres détails par le législateur, la rupture d'union libre, elle, se heurte à un vide juridique. *« Les concubins se passent de la loi, la loi se désintéresse d'eux »*, disait Bonaparte en rédigeant le code civil. La mort d'un concubin ne permet pas à l'autre d'hériter de ses biens (sauf testament préalable, mais il faut alors payer les droits de succession correspondants). Une femme abandonnée ne bénéficiera en principe d'aucune pension alimentaire. Le père, lui, verra les enfants lui échapper, même s'il les a reconnus : en cas de séparation, l'autorité parentale est exercée par la mère seule.

Chez le conseiller conjugal

A y regarder de plus près, on s'aperçoit que la « désunion libre » n'échappe pas entièrement à la loi. Les tribunaux ont été amenés à statuer à diverses reprises sur les plaintes de concubins. Cette jurisprudence est exposée dans un ouvrage très complet que vient d'éditer le Centre de droit de la *famille, en liaison* avec le CNRS (2).

En principe, une concubine abandonnée n'obtient réparation que dans des cas très limités : si le mariage lui avait été explicitement promis ou si elle avait été bernée par un « séducteur ». Mais les tribunaux accordent, de plus en plus, une indemnité au survivant en cas de *décès accidentel de son compagnon* ou de sa compagne, s'ils vivaient ensemble depuis un certain nombre d'années. A la même condition, des régimes de retraite acceptent une réversion de pension. Chaque fois, c'est la durée de vie commune qui est déterminante. On assimile ainsi de plus en plus le couple concubin au couple marié. La Suède, toujours en avance, *vient de réglementer la* « désunion libre » à peu près comme le divorce, avec un partage des biens.

Il est paradoxal que ceux qui avaient volontairement ignoré la loi au moment de former un couple en viennent à la réclamer lorsque celui-ci se défait. Mais ils rejoignent ainsi la majorité des Français : selon une enquête du CREDOC, 92,2 % de la population estime que les pouvoirs publics doivent intervenir dans les affaires de divorce (3).

Le législateur peut-il se désintéresser de l'union libre ? Celle-ci concerne non seulement plus de deux millions d'adultes mais aussi six cent mille enfants et adolescents. Juridiquement, les enfants de concubins sont assimilés à des enfants naturels. Peu de couples non mariés songent à réclamer l'exercice conjoint de l'autorité parentale qui peut être obtenu par décision de justice. Ce qui fait qu'au moment de la séparation l'autorité parentale est exercée entièrement par la mère, même si l'enfant a été reconnu par son père. Une situation très discutable : avoir deux parents, séparés ou pas, ex-mariés ou ex-concubins, apparaît comme un besoin, sinon comme un droit.

La « désunion libre », qui n'est finalement pas si libre que cela, souligne à quel point les modèles familiaux sont en train de se transformer. Couples mariés et couples non mariés se ressemblent de plus en plus. Les concubins ne sont plus au ban de la société et s'installent progressivement dans une certaine légalité. En cas de difficulté, certains n'hésitent pas à s'adresser à... des conseillers conjugaux. Quant aux conjoints, ils considèrent souvent le mariage comme une simple formalité et instaurent entre eux des relations très libres. Dans les deux cas, on assiste à une « privatisation » de l'amour : le contrôle social est de moins en moins supporté. Mais dans les deux cas, il y a un besoin grandissant de sécurité... Modèles mouvants qui obligent à inventer de nouveaux comportements, de nouvelles classifications et sans doute de nouveaux mots.

ROBERT SOLÉ.

(1) De l'union libre, *Dialogue*, nº 92, AFCCC, 19, rue Lacaze, 75014 Paris. Tél. : 45-42-12-73.

(2) Les concubinages, approche socio-juridique, éditions du CNRS, 15, quai Anatole-France, 75700 Paris, 130 F.

(3) Famille, par Michel Grignon. *Consommation*, nº 3, 1985-1986.

ÉDUCATION

Socrate révoqué

Accusé de corrompre la jeunesse, Jean-Pierre Blache n'a pas été condamné à boire la ciguë. On lui a tout de même préparé une potion bien amère pour un philosophe qui vit du métier d'enseignant : la révocation. Avec deux bons motifs à la clé : *« Atteinte à la laïcité de l'enseignement et manque de respect de la liberté de conscience des élèves. »* La commission disciplinaire lui a ainsi définitivement fermé la porte des écoles.

C'est le 24 octobre 1983, au lycée Pierre-Brossolette de Villeurbanne, que les ennuis de M. Blache ont commencé. Au Liban, les armées française et américaine venaient d'être victimes d'attentats. M. Blache, militant pacifiste, s'empare *alors du panneau d'expression* libre pour y exprimer librement son point de vue : *« Armée française hors du Liban. »* Cinq mots de trop. L'administration attendait depuis longtemps M. Blanche au tournant. Elle va en profiter pour cogner au nom de l'armée française outragée. M. Blache dérange, exaspère.

« Je suis différent, c'est vrai, et je revendique ce droit », se défend notre philosophe interdit, qui n'en était pas à son premier essai.

Quelques années plus tôt, voulant renouer avec une vieille tradition populaire, M. Blache était venu à l'école le visage masqué le jour du carnaval. Les élèves avaient ri, mais les adultes avaient grincé des dents. Hostile au cours magistral, M. Blache s'était fixé comme objectif de développer l'esprit critique des jeunes. Au lieu de grimper sur l'estrade et de professer, il distribuait des livres et, pendant la classe, les élèves lisaient Descartes, Marx ou Freud. *« Ils n'ont pas le temps de le faire chez eux »*, précisait-il. Après les lectures, la classe se transformait en véritable forum — capharnaüm disait l'administration — où chacun pouvait discuter, débattre, et tenter de philosopher.

C'était sans compter avec certains parents d'élèves qui, inquiets de tant de laisser-aller demandèrent une inspection. Toutefois, les rapports administratifs qui en suivirent sont nuancés, car les élèves de M. Blache obtiennent des résultats convenables au baccalauréat. Il fallut donc imaginer d'autres recours. Et si le philosophe était fou ? Cela arrive. Le rectorat l'envoie alors se faire examiner par un psychiatre. Mais le médecin conclut à sa parfaite santé morale. Nouvel échec de l'adversaire.

Qui est donc ce M. Blache ? Un provocateur, un original, un marginal ? ou, plus simplement, essaie-t-il tant bien que mal de vivre en harmonie avec ses convictions ? *« A dix-huit ans, les élèves de terminale ont le droit de vote. Est-ce un crime de les considérer comme des adultes ? »* s'interroge le révoqué. L'un de ses élèves cité à la commission disciplinaire devant laquelle il a fallu comparaître note : *« Grâce à lui nous étions placés non plus en demandeurs de cours magistraux, mais en apprentis philosophes autonomes. »*

Aujourd'hui, M. Blache, qui s'est beaucoup battu, est amer. Passant des hauteurs du politique aux contingences de la politique. Et ose cette analyse : *« La gauche a usé à mon égard d'une procédure d'exception là où le dialogue aurait dû prévaloir. Jamais la droite n'aurait agi ainsi parce qu'elle n'a pas de citadelle laïque à défendre. »*

E. D.

Le congrès des personnels de l'éducation nationale

LA CGT RÉAGIT CONTRE LE « RACOLAGE » DE LA FEN

(De notre correspondant.)

Limoges. — Retour à l'orthodoxie, mais aussi illustration des divergences internes qui secouent actuellement la CGT. Ainsi peut se résumer le cinquième congrès national du Syndicat général des personnels de l'éducation nationale-CGT *(SGPEN)*, qui s'est réuni à Limoges du 1er au 4 juillet. Cinq des sept secrétaires nationaux ont démissionné en raison d'un désaccord profond avec la « maison mère », l'Union générale des fédérations de fonctionnaires-CGT (UGFF). Le secrétaire général sortant, M. Roger Edy, lui-même partant, est remplacé par M. Daniel Mangione.

Le SGPEN, qui revendique dix-huit mille adhérents et 25 % des voix parmi les quelque cent soixante-dix mille non enseignants de l'éducation nationale, avait déjà exprimé des désaccords avec la CGT lors du quarante-deuxième congrès confédéral. Depuis, les divergences se sont cristallisées; et, pour la direction de l'UGFF, qui avait délégué Mme Thérèse Hirszberg au congrès de Limoges, le SGPEN est coupable de *« réformisme »* et de privilégier des revendications catégorielles aux dépens d'une stratégie « anti-crise » globale.

Pour Mme Yvette Bellet, l'une des secrétaires nationales démissionnaires, *« c'est le problème de l'indépendance de la CGT par rapport au PCF qui est posé »*; alors que du côté de l'UGFF on craint que ces divergences ne soient liés aux *« tentatives de racolage »* de la FEN, pour un syndicalisme sous influence socialiste.

Dans une situation aussi tendue, les deux cent trente congressistes ont apparemment tenu à éviter le clash. Sur dix-huit mille mandats, l'activité de la direction sortante, contestée par les démissionnaires, a été approuvée seulement par 51,3 % des mandats (contre 43,7 % et 5 % d'abstentions). Mais la nouvelle orientation, *« profondément modifiée »* dans le sens de la vigueur anti-socialiste, a recueilli 82,10 % des mandats contre 14,92 % et 2,96 % d'abstentions. Deux votes successifs et apparemment contradictoires, que plusieurs délégués au congrès appréciaient comme une manière prudente de réserver l'avenir.

GEORGES CHATAIN.

● *Feu vert pour la loi Devaquet.* — Le projet de loi sur l'enseignement supérieur, préparé par M. Alain Devaquet, a été soumis le 4 juillet à l'examen du Conseil supérieur de l'Education nationale, qui l'a approuvé par 36 voix contre 28 et 4 abstentions. L'avis consultatif, mais obligatoire, du CSEN avait été sollicité par le Conseil d'Etat. Ce texte pourrait donc être présenté au conseil des ministres du 11 juillet.

RELIGIONS

AU SYNODE GÉNÉRAL DE L'ÉGLISE ANGLICANE

Une défaite des partisans de l'ordination des femmes

De notre correspondant

Londres. — L'Eglise anglicane est placée devant l'un des choix les plus difficiles de son histoire. Le rapprochement avec le Vatican est l'un des enjeux du débat qui la divise actuellement sur la question du sacerdoce des femmes. Réuni à York, le synode de l'Eglise d'Angleterre doit procéder, le mardi 8 juillet, à un vote à ce sujet, mais, bien que majoritaires, les partisans de l'ordination des femmes semblent avoir perdu espoir de *l'emporter. Le samedi 5 juillet, ils ont* subi une défaite qui pourrait être déterminante.

Il s'agissait de se prononcer sur un « premier pas », une motion qui aurait permis que des femmes ordonnées à l'étranger — dans d'autres Eglises anglicanes (1) — puissent célébrer la messe en Angleterre. Cette résolution a été approuvée par 303 voix contre 195, mais n'a pas recueilli la majorité requise des deux tiers dans deux des trois collèges qui composent le synode : celui des représentants des laïcs et celui de la base du clergé. Seul le collège des évêques a fourni le nombre de voix suffisantes (28 pour, 12 contre).

En 1975, le synode avait admis qu'il n'y avait pas d'*« objections théologiques fondamentales »* à l'accession des femmes à la prêtrise. En 1984, il donnait le feu vert à l'élaboration des textes nécessaires. C'est un rapport sur la procédure définitive qui est mis aux voix mardi.

L'archevêque de Cantorbéry est lui-même très partagé sinon déchiré. Le Dr Robert Runcie a défendu le texte présenté samedi et a déclaré avant le vote : *« Si nous n'adoptons pas cette résolution, nous mettrons en péril l'unité de la confession anglicane. »* Il a ajouté que cette adoption *« ne devrait pas faire de différence significative dans nos relations avec Rome »*.

Mais rien n'est moins sûr, le Dr Runcie le sait. Son affirmation relevait, si l'on peut dire, d'un vœu pieux, surtout depuis que le Vatican lui a rappelé son opposition au sacerdoce des femmes *(le Monde* du 2 juillet).

Cruel dilemme pour l'archevêque de Cantorbéry, qui a toujours été un artisan passionné du rapprochement avec les catholiques. C'est pour cette raison que, sans être opposé — en principe — à l'ordination des femmes, il a longtemps voulu différer une décision sur ce point, l'œcuménisme lui semblant plus *« important »*.

Mais il ne peut ignorer l'évolution et les difficultés que connaît son Église. Ceux qui refusent la proposition de sacerdoce des femmes ont mené ces derniers mois une campagne de résistance très active et n'ont pas manqué d'évoquer les risques de *« déviation »*, voire de *« schisme »*, au cas où l'assemblée *« sauterait le pas »*. Les féministes ont exprimé les mêmes craintes, soulignant le danger de voir des communautés de l'étranger rompre avec l'Eglise d'Angleterre et estimant qu'en Grande-Bretagne même — où le nombre des fidèles pratiquants diminue continuellement — beaucoup des *« éléments les plus fervents et dynamiques, notamment les jeunes »*, seront tentés de se désolidariser de la communauté officielle.

FRANCIS CORNU.

(1) 743 femmes ont déja été élevées à la prêtrise aux Etats-Unis, au Canada, en Nouvelle-Zélande, au Kenya, en Ouganda et au Brésil.

TOURISME

LES VACANCES DES FRANÇAIS

Moins de départs en août et davantage au printemps

A en juger par les résultats de la dernière enquête bi-annuelle de l'INSEE sur les départs en vacances des Français, la tendance, après une longue période de croissance lente, est à la stabilisation. Sur l'ensemble de l'année 1985, on enregistre un taux de départ de 57,5 % contre 57,4 % en 1984, 58,3 % en 1983 et 57,2 % en 1980. En été, un peu moins de 54 % de la population a pris des vacances hors de son domicile (24,9 % au cours de l'hiver 1984-1985).

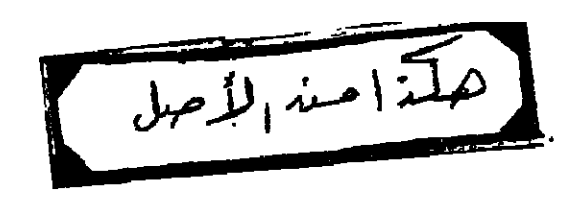
Cette stabilité n'affecte pas de la même façon les différentes catégories sociales. Ainsi, tandis que les cadres partent davantage en vacances (entre 82 % et 86 %), confortant ainsi leur avance sur les autres catégories, les agriculteurs ont été bien plus nombreux que l'été précédent à rester chez eux : 82,3 % contre 77,8 %.

La durée des vacances d'été, stabilisée depuis quelques années à environ vingt-cinq jours en moyenne, est beaucoup plus élevée chez les Parisiens (trente-cinq jours en 1985), les cadres supérieurs, les ménages à très haut revenu, les personnes âgées et les inactifs (une trentaine de jours). A l'inverse, la durée des vacances est très faible (une douzaine de jours) pour les ruraux et les ménages vivant de l'agriculture.

En général, l'allongement de la durée des vacances va de pair avec un plus grand fractionnement. Reste que près des quatre-cinquièmes des séjours ont lieu en juillet et août. Toutefois, depuis trois ans, la part des « aoûtiens » a tendance à diminuer (de 46,6 % à 39,4 %), au profit des vacanciers de printemps. La voiture est le mode utilisé pour les déplacements des trois-quarts des séjours de vacances avec, cependant, un léger regain du train. Les vacanciers optent d'abord pour la mer, puis pour la campagne et la montagne.

Quant à la part des séjours à l'étranger, elle varie peu par rapport aux années précédentes (16,7 %), mis à part 1983, année du contrôle des changes renforcé. Toujours en tête du hit-parade des vacances, Andorre, l'Espagne et le Portugal (34,8 %) devant le Maghreb (13,7 %) *et l'Italie (13,2 %)*, moins fréquentés cependant qu'en 1984. En progression, la Grèce, Monaco et la Turquie, les îles Britanniques et les circuits, ainsi que les autres pays de l'Europe de l'Ouest (14,5 %)

P. FR.



Le Monde

ECONOMIE

LA STABILISATION MANQUÉE DES PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

La revanche du marché

La conférence mondiale qui va se tenir fin juillet à Kuala-Lumpur marquera sans doute la rupture avec l'esprit de Nairobi, qui avait posé le principe de la régulation des prix.

STABILISER les prix des matières premières : cette préoccupation séculaire des prix des matières avait pris sa forme la plus avancée il y a tout juste dix ans, à Nairobi (Kenya), lors de la quatrième session de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Les produits de base apparaissaient au cœur du « nouvel ordre économique international », le fameux NOEI, alors revendiqué par le tiers-monde. Il s'agissait pour les Etats du Sud de s'assurer une *« souveraineté permanente sur les ressources naturelles »*. La pleine jouissance des richesses du sol et du sous-sol passait à leurs yeux par une indispensable correction des cours mondiaux fixés à New-York, à Paris ou à Londres. Aux forces du marché libre et de la spéculation, ils souhaitaient opposer systématiquement des mécanismes de régulation, capables à la fois de leur assurer des *« prix justes et rémunérateurs »*, et raisonnables pour les importateurs.

Perte de confiance

Dans la dynamique du NOEI en marche, l'idée d'un ambitieux programme intégré sur les produits de base fut ainsi lancée à Nairobi. Dix-huit accords internationaux (1), dotés chacun d'un stock régulateur et de moyens financiers d'intervention sur les marchés, devaient permettre de stabiliser à long terme les cours des matières premières. Une décennie plus loin, cette grande aspiration n'est plus. *« Les mécanismes de régulation ont été inefficaces, et la recherche de nouvelles solutions s'impose »*, entend-on aujourd'hui dans la bouche de dirigeants du tiers-monde. Certains d'entre eux vont même jusqu'à reconnaître que le marché a toujours raison... Du 21 au 25 juillet prochains se tiendra à Kuala-Lumpur (Malaisie) une conférence mondiale sur les matières premières, à laquelle participeront les producteurs, les consommateurs et les grandes organisations internationales (CNUCED, FAO), ainsi que la Banque mondiale et le FMI. Cette manifestation pourrait « officialiser » l'abandon par les Etats du Sud de leur leitmotiv passé : la stabilisation des cours par le jeu des accords et des stocks tampons.

Les échecs à répétition de ces mécanismes sont bien sûr à l'origine de leurs désillusions. En l'espace de deux ans, les accords sur le sucre, le cacao et l'étain ont tour à tour éclaté, après avoir connu des réussites diverses dans leur tâche de régulation des prix. La perte de confiance des producteurs du tiers-monde est accentuée par ce jugement de la Banque mondiale : *« A la fin de 1985,* indique-t-elle dans son rapport sur le développement dans le monde, *seuls quatre accords susceptibles d'influer sur les prix demeuraient en vigueur, et un seul le faisait effectivement. »* Elle conclut : *« Il est douteux que l'un d'entre eux puisse réellement stabiliser les prix en 1986. »*

Ce constat brutal sur l'échec des moyens choisis pour corriger les fluctuations des cours est en passe de remettre en cause l'objectif initial de stabilisation. Alors que l'éclatement des accords internationaux est un défi lancé aux imaginations, afin d'y trouver des substituts, chacun semble se retourner vers le marché, soudain reconnu comme suprême arbitre et référence unique du juste prix. De Nairobi à Kuala-Lumpur, il y aura peut-être la distance qui sépare le Capitole de la roche Tarpéienne. Et comme l'indique ci-dessous Philippe Chalmin, *« parler d'accord international en 1986, à l'ombre de l'étain, du cacao ou du café peut paraître une gageure »...*

Un vœu pieux

Au moment où ces instruments sont promis à un devenir incertain, une question reste entière. Leur échec n'est-il pas le fruit d'une mise en œuvre inachevée, dans une conjoncture hostile à laquelle aucun système de stabilisation n'aurait de toute façon résisté ?

Un retour en arrière montre en effet que le programme intégré de Nairobi est demeuré, à peu de chose près, un vœu pieux. Sur les dix-huit accords prévus, un seul a vu le jour (il porte sur le caoutchouc et n'a pu être renouvelé en 1985, faute d'entente entre producteurs et consommateurs). Les autres accords préexistant à la conférence de 1976 (cacao, café, sucre, étain) n'ont pas été renforcés, loin s'en faut. Quant au fonds commun de stabilisation, qui devait recevoir 6 milliards de dollars, il a vu son enveloppe ramenée à 400 millions de dollars. Comble d'infortune, cette somme n'a jamais servi : il aurait fallu pour cela que les quatre-vingt-dix premiers Etats souscripteurs apportent les deux tiers du montant prévu. Le refus des Etats-Unis et de l'URSS de verser leur écot a empêché, dix ans durant, la réalisation de cette condition.

Dès lors, la panoplie des accords manquait d'épaisseur pour endiguer la crise de surproduction et le déclin vertigineux de la demande *(voir graphique)*. Un financement plus vaste et mieux coordonné de la stabilisation des prix aurait sans doute amorti leur chute et épargné les mécanismes en vigueur. Le jeu en valait-il la chandelle ? Les Etats-Unis, suivis par nombre de pays industriels (la France et les pays nordiques excepté) ont toujours reconnu le verdict du marché, estimant que nul ne peut, à terme, l'écarter de sa véritable direction. S'obstiner à soutenir les prix est, selon eux, une tâche de Sisyphe, financièrement exténuante.

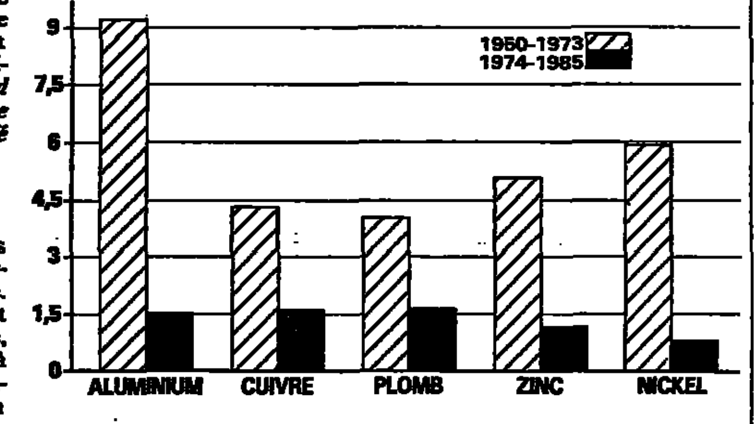
Ce discours fait aujourd'hui un nombre croissant d'adeptes, y compris parmi les promoteurs de l'« esprit de Nairobi ». Le commerce mondial des matières premières non énergétiques, qui représente en valeur près de 20 % des échanges mondiaux en termes d'exportation (314 dollars en 1984, selon le GATT) est à son tour porté par un fort courant libéral. Les Etats du tiers-monde, dépendant pour la plupart de deux ou trois produits de base pour plus de la moitié de leurs recettes d'exportation, ont peu à gagner dans cette évolution. Jouer le marché contre les accords, n'est-ce pas lâcher la proie pour l'ombre ?

ERIC FOTTORINO.

(1) Bananes, bauxite, cacao, café, cuivre, coton, fer, fibres dures, jute, manganèse, viandes, phosphates, caoutchouc, sucre, thé, bois tropicaux, étain, oléagineux.



La peau de chagrin



Poussée par une forte croissance économique – signe caractéristique des Trente Glorieuses, – la consommation de métaux non ferreux a progressé de façon spectaculaire au lendemain de la seconde guerre mondiale, jusqu'au choc pétrolier de 1973. La reconstruction civile en Europe, la destruction militaire en Corée puis au Vietnam, se sont chaque fois soldés par d'impressionnants tonnages de métal. Le quadruplement du prix du pétrole en 1973, la récession et le recul de la production industrielle qui ont suivi ont brisé cet élan. La crise des années 1980 s'est accompagnée d'une stagnation de la demande de métaux. La percée des « nouveaux matériaux » (plastiques, fibres, matériaux composites) les a peu à peu délogés de leurs marchés traditionnels (automobile, bâtiment). Lors de la flambée du dollar et des taux d'intérêt, l'industrie, soucieuse de comprimer ses frais financiers, a réduit ses stocks. Pour la première fois, le redémarrage de la croissance en 1983-1984 n'a pas gonflé la demande de métaux. Les processus industriels ont changé et consomment moins de matière première...

La chance des consommateurs

Un cartel, des quotas, la suppression des subventions... Comment arrêter la spirale descendante des prix ?

par PHILIPPE CHALMIN (*)

NON loin de Vancouver, les silos de Prince-Rupert sont un des éléments clefs du complexe céréalier canadien, permettant d'exporter le blé, l'orge et le colza produits dans les Grandes Plaines. Mais si, peu à peu, le Canada est parvenu à résoudre ses problèmes logistiques, il n'en est pas de même – et loin de là – du problème des prix sur le marché céréalier mondial. Début juin, à Vancouver, les représentants des grands pays exportateurs de céréales – les Etats-Unis, la CEE, l'Australie, l'Argentine et le Canada – s'étaient réunis pour essayer de trouver des amorces de solutions au mal qui affecte le marché mondial : la guerre des prix et des subventions.

Aujourd'hui, de manière déguisée ou franchement ouverte, les grands exportateurs de céréales et de produits animaux en viennent à proposer des prix d'exportation inférieurs de moitié aux prix intérieurs garantis de la CEE ou des Etats-Unis. Alors que le *target price* – prix d'objectif américain – ou le prix d'intervention européen sont à peu près équivalents – aux variations dollar/ECU près – à 160 dollars la tonne pour du blé, on trouve, pour des destinations comme le Bassin méditerranéen, le même produit à 80 dollars. Au-delà de leur arsenal traditionnel de *« deficiency payment »* – de restitutions, – les Etats-Unis et la CEE se sont engagés, depuis quelques mois, dans une confrontation directe, à coups de subventions (bonus) pour les Etats-Unis.

Les responsables américains, qui brocardaient les ventes européennes de beurre à l'Union soviétique, ne font pas mieux lorsque, par exemple, en avril, ils exportent 9 000 tonnes de poulet congelé à 716 dollars la tonne avec une subvention de 962 dollars. Cette subvention est payée à l'exportateur en nature, sous forme de maïs et de soja provenant des stocks fédéraux. Le poulet n'est au fond, rappelons-le, que du maïs et du soja transformés industriellement. Une étude récente situait le niveau de soutien par boisseau de blé à 2,10 dollars aux Etats-Unis et 2,25 dollars dans la CEE, pour un prix de marché de 2,60 dollars ! Les autres exportateurs, qui en général protègent moins leur agriculture ou même qui l'utilisent financièrement (Argentine), ne peuvent que suivre afin de protéger leurs marchés.

Le résultat en est une spirale de baisse, un système d'enchères descendantes que plus aucun consommateur ne chercherait à arrêter. Tout le monde crie à l'absurdité, car, étant donnée la taille des stocks mondiaux, il n'y a aucune raison, sauf accident climatique – mais même Tchernobyl a été insuffisant, – pour que la baisse en reste là. Le Conseil international du blé prévoit en effet, pour le 30 juin 1987, des stocks mondiaux de céréales de 342 millions de tonnes, soit près de deux fois le volume des échanges mondiaux.

Yalta

Absurde ? Certainement, peuvent se dire les responsables budgétaires des pays concernés, qui estiment que le seuil de l'intolérable est depuis longtemps dépassé. Mais que faire ? Si un pays décide de réduire ses subventions, il perdra des marchés : ses stocks ne feront qu'augmenter avant qu'il ait eu le temps d'agir au niveau de la production. S'attaquer au problème à la base – le soutien à l'agriculture – serait plus logique, mais tellement plus lent : le Farm Act américain, le plus coûteux de l'histoire, tout comme la politique agricole commune (PAC) en sont de vivantes preuves.

A court terme, la seule solution apparaît être une entente entre les grands exportateurs pour essayer de déterminer les règles du jeu et quelques pratiques minimales de bonne conduite. C'était l'objet de la réunion de Vancouver, qu'un dirigeant céréalier d'un pays consommateur raillait récemment sous le nom de « Yalta des céréales ».

A Yalta, en 1945, quelques pays s'étaient partagé le monde. L'une des idées qui circule aujourd'hui est précisément celle d'un partage du marché céréalier. Elle est mise en avant par la CEE, qui y voit une manière de garantir la part de marché qu'elle a conquise ces dernières années. Il s'agirait de répartir les marchés, au niveau mondial et par grandes zones importatrices, en parts « équitables », fondées, par exemple, sur les performances de chaque exportateur pour les trois dernières années. A l'intérieur de sa part, chaque pays serait libre de subventionner, mais en s'engageant à ne pas abaisser le prix franco à bord des céréales en dessous de la cotation des derniers mois. En d'autres enceintes, on appellerait cela, vulgairement, un cartel.

(Lire la suite page 28.)

(*) Directeur du Centre de recherche sur les marchés des matières premières (CREMAP) au Conservatoire national des arts et métiers.

L'ÉVOLUTION DES REVENUS EN FRANCE

Une lente érosion

Entre 1982 et 1985, le pouvoir d'achat des salaires a baissé de 1 % en moyenne par an.

LE pouvoir d'achat des salaires mensuels nets (1) a baissé entre octobre 1981 et octobre 1985 de 0,6 % par an en moyenne, indique le CERC (Centre d'étude des revenus et des coûts) dans une étude qui vient d'être publiée sur « L'évolution récente des revenus en France » (2).

Dans la fonction publique, le pouvoir d'achat des traitements nets a baissé de 1 % en moyenne par an mais en ne tenant pas compte des diverses primes et promotions. Dans le commerce, les services et pour les professions libérales, le niveau des revenus a évolué très différemment au cours de la période : recul important pour les garagistes, les chauffeurs de taxi, progrès marqués pour les hôtels, cafés, restaurants, ainsi que pour les boulangers. En médecine, les spécialistes tirent beaucoup mieux leur épingle du jeu que les généralistes. Les revenus des agriculteurs fluctuent beaucoup d'une année à l'autre, mais, en moyenne, leur pouvoir d'achat a baissé de 3 % l'an entre 1983 et 1985.

Les années 1982-1985 ont été marquées par un ralentissement de la croissance économique des hausses de salaires et de traitements. Mais les prix ont augmenté moins vite. Les plans de rigueur de juin 1982 et de mars 1983 ont eu des conséquences sur les prélèvements fiscaux et sociaux. Qu'en est-il résulté pour les différentes catégories de revenus ?

● **SALAIRES :**
baisse du pouvoir d'achat.

Sur l'ensemble de la période 1982-1985, la faible croissance du pouvoir d'achat des gains bruts correspond, après déduction des cotisations sociales, à une diminution des gains nets. Toutes catégories confondues, le pouvoir d'achat des gains mensuels nets a baissé de 0,6 % par an en moyenne d'octobre 1981 à octobre 1985. La baisse a été forte jusqu'en octobre 1984. Elle a été suivie d'un redressement au cours de l'année dernière.

Dans les grandes entreprises publiques (EDF, GDF, SNCF, RATP), on constate une légère baisse du pouvoir d'achat. Mais le CERC souligne que ses calculs sont imparfaits puisqu'ils ont été faits sur le seul salaire mensuel brut de base.

Dans la fonction publique, l'évolution des traitements bruts, mesurée par l'indice INSEE des traitements de l'administration, montre une baisse du pouvoir d'achat entre 1984 et 1985 toutes catégories de fonctionnaires confondues. Correction faite des rappels de traitements de mars 1984 au titre de l'année 1983 et de février 1986 au titre de l'année 1985, cette baisse est de 0,5 %.

Sur la période 1982-1985, le pouvoir d'achat des traitements nets de la fonction publique a baissé en moyenne de 1 % par an, mais ce calcul ne prend en compte ni les primes, ni les promotions, ni les revalorisations au titre de l'ancienneté. C'est en quelque sorte une mesure du pouvoir d'achat par tête à qualification et à ancienneté constantes.

● **REVENUS AGRICOLES :**
3 % l'an.

Les revenus agricoles ont vu leur pouvoir d'achat baisser l'année dernière de 8,5 % en moyenne si l'on exclut les prestations sociales perçues par les ménages d'agriculteurs. En réintégrant les prestations sociales, la baisse est moindre (5 %).

(Lire la suite page 28.)

(1) Nets, c'est-à-dire après prélèvement des cotisations sociales.

(2) Documentation française, 29, quai Voltaire, 75007 Paris. 50 F.

ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS (BÉNÉFICE) AVANT PAIEMENT DES COTISATIONS SOCIALES

	1985/1984 (En %)	1985/1982 (En %)
Commerce de détail (alimentation générale)	– 4 à – 2	– 1 à + 0,5
Bouchers	– 3 à 0	+ 1 à + 4
Boulangers	+ 2 à + 4	+ 1 à + 3
Habillement et chaussure	+ 7 à + 10	+ 1 à + 3,5
Pharmaciens	+ 10 à + 13	0 à + 2
Hôtels, cafés, restaurants	+ 3 à + 7,5	+ 2 à + 5
Garagistes	– 5	– 5 à – 4
Coiffeurs	– 3 à – 1	– 1,5 à + 0,5
Taxis	– 3 à 0	– 4,5 à – 1,5

Après paiement des cotisations sociales, le pouvoir d'achat des entrepreneurs progresse moins vite ou régresse davantage (de 1 point environ en 1985). Ainsi les garagistes perdent-ils, par exemple, 6 points de pouvoir d'achat en 1985.

La chance des consommateurs

(Suite de la page 27.)

Tout d'abord comment réaliser la répartition *«équitable»* évoquée plus haut : les États-Unis n'accepteront certainement pas d'entériner la diminution de leurs exportations, ni la CEE de limiter son potentiel. Il suffit de se souvenir des problèmes liés à la répartition «équitable» des parts du marché du pétrole ou de café! Mais une fois ces «quotas» négociés, comment serait-il possible de les faire respecter : le GATT (1) n'a pas, en la matière, de résultats bien probants. A l'heure où tous les cartels ou arrangements internationaux éclatent et se déchirent, mettre sur pied et faire fonctionner un système de répartition des marchés céréaliers tiendrait du miracle.

A l'opposé, les Etats-Unis proposent une grande mise à nu des systèmes de protection et de subvention et la négociation d'un calendrier permettant d'aboutir à leur suppression complète. Mais, là aussi, les obstacles sont nombreux : le système des restitutions à l'exportation de la CEE se prête mal à un tel scénario, car très vite on en arriverait à remettre en cause les fondements de la PAC. De leur côté, les États-Unis sont-ils vraiment prêts à remettre en cause leurs principes de prix d'objectifs *(target price)* et de versements de déficits *(deficiency payment)*.

Fausse abondance

Au fond, au travers de la réduction de leur conflit agricole, les Etats-Unis, la CEE et ses Etats membres sont-ils prêts à remettre en cause les fondements mêmes de leurs politiques agricoles ? On peut raisonnablement en douter. Dès lors, la négociation ne porterait plus que sur les subventions directes à l'exportation apparues depuis quelques mois. Un moindre objectif serait de parvenir à supprimer le *«double marché»* qui existe aujourd'hui. Mais là encore à quel prix? Sur quelles bases?

Curieusement, il y a un siècle à peu près, des conférences comparables à celle de Vancouver se tenaient à Bruxelles, à Paris ou à Amsterdam pour essayer de résoudre un problème en tout point semblable qui est rentré dans les annales de la diplomatie sous le nom de *«question des sucres»*. Comme il fallut à peu près quarante ans pour lui trouver une précaire solution, son évocation ne manquera pas d'intérêt pour les négociateurs modernes *(voir encadré)*.

A un siècle d'écart, le parallèle céréales-sucre est saisissant. Il permet de relativiser les efforts unilatéraux des exportateurs pour se partager ou « moraliser » leur marché. En tout état de cause, on voit mal les consommateurs venir jouer le rôle de la Grande-Bretagne à Bruxelles en 1902. A y bien réfléchir pourtant, ils pourraient y avoir intérêt. En effet, la guerre agricole actuelle, si elle permet à court terme de résoudre les problèmes de quelques importateurs, risque à long terme de peser dangereusement dans les choix politiques et économiques de nombreux pays.

Quel intérêt y a-t-il en effet à poursuivre une stratégie d'autosuffisance avec du blé à 80 dollars la tonne quand on ne vous en fait même pas cadeau en utilisant avec largesse le concept d'aide alimentaire ? L'abondance, ou du moins l'apparence de l'abondance — car la pauvreté alimentaire reste une cruelle réalité pour la moitié de la population mondiale, — ne risque-t-elle pas de nous plonger dans une pénurie plus grande ?

Qui peut jouer ce rôle de gendarme du marché céréalier ? Dans leur fonctionnement actuel, ni le GATT, ni la CNUCED (2), ni le Conseil international du blé n'en sont capables. Parmi les grands importateurs, on voit mal l'URSS s'ériger en arbitre ! Quant aux gouvernements du tiers-monde, soumis à des contraintes à court terme, ils ne peuvent que profiter de l'aubaine, en espérant qu'elle durera longtemps encore.

Le problème céréalier mondial trouvera donc difficilement une solution rapide. Quelle que soit la portée d'un accord auquel on pourrait parvenir, on voit mal comment il pourrait être applicable sans possibilité de sanction, sans contrainte extérieure. La seule contrainte est pour l'instant budgétaire au niveau de la CEE et des États-Unis, mais il ne semble pas qu'elle doive jouer dans un proche avenir.

Paradoxalement, ce devrait être aux consommateurs de prendre l'initiative, un peu comme l'avait fait la Grande-Bretagne en 1902. Leur intérêt est en effet, plus que de gagner quelques subventions supplémentaires, de conforter la situation qu'ils détiennent sur les marchés, d'en devenir les arbitres, de se garantir des prix proches des niveaux actuels sur le long terme. Ne pourraient-ils, en échange d'un engagement de contrôle des systèmes de primes et de subventions (et au fond même d'un prix minimal d'importation), obtenir des exportateurs un engagement de prix maximal de livraison en cas de crise ?

Les marchés ont en effet la mémoire courte : dans cinq ans les consommateurs chercheront peut-être désespérément à s'approvisionner *sur des marchés en folie*, à n'importe quel prix. Leur chance n'est-elle pas aujourd'hui d'être en position de proposer aux exportateurs un pacte « équitable » ? Parler d'accord international en 1986, à l'ombre de l'étain, du cacao ou du café, peut paraître une gageure. En matière de céréales, pourtant, il y a là une chance à saisir, mais loin de Vancouver, la parole est dans le camp des consommateurs et particulièrement des consommateurs du tiers-monde.

PHILIPPE CHALMIN.

(1) GATT : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

(2) CNUDED : Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement.

Il y a un siècle, le sucre

AU début du dix-neuvième siècle, et surtout à partir de 1830, la culture de la betterave à sucre connut un essor remarquable en Europe continentale : empires d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, France, Belgique et plus tard Russie devinrent, en quelques décennies, d'importants producteurs sucriers. De 1850 à 1890, la production européenne passa de 160 000 tonnes à 3,4 millions de tonnes. Mais la consommation ne suivit pas : l'usage du sucre était encore peu répandu et, vers 1875, le continental moyen n'en consommait pas plus de 7 kilogrammes par an.

Seuls les marchés d'exportation pouvaient garantir l'équilibre de la nouvelle agro-industrie. Or le principal marché se trouvait de l'autre côté de la Manche : le Britannique consommait en effet plus de 30 kilogrammes par an et, en plein libre-échangisme, appliquait les principes de la « free breakfast table ». Il était *ouvert à toute importation, ne protégeait* ni sa production (et donc n'en avait pas), ni celle de sucre de canne de ses colonies. Bon an, mal an, les importations britanniques représentaient 1,5 million de tonnes.

Il s'agissait d'un marché capital pour les producteurs européens qui, dès 1850, commencèrent à se le disputer : les prix en souffrirent qui passèrent de 20 shillings le quintal vers 1880 à 7 shillings au tournant du siècle. Pour soutenir la concurrence, les différents Etats concernés en étaient venus à subventionner de manière directe ou indirecte leurs exportations. Cela devint rapidement tellement onéreux que, dès 1863, les producteurs essayèrent de conclure entre eux un *modus vivendi* ; il fallait parvenir à supprimer ou au moins à réduire ces malencontreuses subventions dont seul bénéficiait le consommateur britannique.

En pleine absurdité

De nombreuses conférences internationales furent réunies qui aboutirent à la signature de conventions en 1863, 1877, 1888, sans pour autant que les subventions s'en réduisent. En 1901 l'économiste français Yves Guyot pouvait écrire : *« Toute l'industrie du sucre européen est basée sur le système des primes. Toutes les législations européennes sur les sucres ont un caractère commun : pousser à la production de sucre, en limiter la consommation intérieure, provoquer la consommation étrangère. »* Là aussi, on le voit, on nageait en pleine absurdité. Il était clair que les pays exportateurs européens étaient incapables de trouver entre eux un terrain d'entente.

Il fallait que la Grande-Bretagne participe aux négociations et accepte par la suite le rôle de gendarme en imposant des droits compensateurs (countervailing duties) aux importations en provenance de pays qui continueraient à subventionner leurs sucres. Mais en plein credo libre-échangiste les Britanniques ne voulaient pas de ce qu'un parlementaire de l'époque appelait *« un impôt sur la nourriture du peuple »*.

Il fallut l'effondrement des économies coloniales basées sur la canne à sucre, les pressions des milieux de l'industrie du raffinage sucrier, elle aussi très menacée, pour qu'en 1902 la Grande-Bretagne accepte *de participer à de nouvelles* négociations qui aboutirent à la fameuse Convention de Bruxelles. Signée en mars 1902, celle-ci prévoyait pour le 1er septembre 1903 la suppression de toutes les primes directes ou indirectes à la production.

La Convention de Bruxelles fut relativement efficace. Néanmoins, elle fut l'objet de nombreuses polémiques en Grande-Bretagne — avec une « Free Sugar League » — et pratiquement en 1907, lors de sa renégociation, perdit l'essentiel de sa substance avec la décision britannique de ne plus taxer les sucres primés. En fait, la question des sucres ne s'éteignit vraiment qu'en août 1914 lorsque la guerre coupa la Grande-Bretagne de ses approvisionnements continentaux.

P. C.

L'évolution des revenus en France

(Suite de la page 27.)

Sur la période 1982-1985, le pouvoir d'achat agricole hors prestations sociales baisse de 9 %, soit de 3 % par an en moyenne. Mais les revenus fluctuant très fortement d'une année à l'autre, on peut aussi dire que le pouvoir d'achat est resté stable sur la période de quatre ans 1981-1985.

Le niveau de vie des agriculteurs a évolué très différemment suivant les productions. Pour les quatre produits de base (céréales, vins de table, lait, viande), les revenus baissent ou se maintiennent difficilement depuis le début des années 80. Pour les producteurs de betteraves, d'oléagineux, de légumes, de fleurs, de fruits, de vins de table, de porc, les revenus réels ont évolué positivement.

• **REVENUS DES PROFESSIONS INDÉPENDANTES : les garagistes sacrifiés.**

Pour les professions de l'alimentation, du commerce non alimentaire (habillement et chaussure) ainsi que pour les pharmacies, on constate généralement une progression ou le maintien du pouvoir d'achat — cotisations sociales personnelles déduites — entre 1982 et 1985. Cette conclusion vaut également pour les prestataires de services du secteur des hôtels, cafés et restaurants. Toutefois, les résultats de la dernière année diffèrent sensiblement d'un cas à l'autre : redressement récent (pharmacies...), ou au contraire, retournement à la baisse (boucheries...).

Pour les autres prestataires de services étudiés par le CERC (réparateurs automobiles, coiffeurs, taxis), on observe dans l'ensemble une diminution — parfois sévère — du pouvoir d'achat des revenus de 1982 à 1985. Pour ces professions, la dernière année prolonge généralement une tendance antérieure de recul du pouvoir d'achat.

Le revenu des artisans du bâtiment demeure généralement inférieur en pouvoir d'achat à ce qu'il était en 1982, en dépit d'un redressement sensible en 1985. Cette amélioration n'a pas suffi, sauf dans le cas des plombiers, à compenser les pertes précédentes, très importantes en 1982 et en 1983 pour les maçons, mais aussi — quoique dans une moindre mesure — pour les menuisiers, les serruriers, les peintres, les plâtriers, les carreleurs.

Le pouvoir d'achat des professions de santé a progressé entre *1982 et 1985*, sauf pour les chirurgiens-dentistes, qui ont connu une baisse importante de leurs revenus, surtout en fin de période.

L'amélioration du pouvoir d'achat est la plus marquée pour les professions paramédicales, phénomène qui s'explique surtout par des augmentations importantes de l'activité, c'est-à-dire finalement de la durée du travail. L'amélioration du niveau de vie est encore nette pour les médecins spécialistes qui n'ont connu un exercice médiocre qu'en 1984. Pour les omnipraticiens le pouvoir d'achat s'est maintenu ou a progressé : 1985 année favorable compensant 1984, année très défavorable.

• **LES REVENUS DE PLACEMENTS : les obligations en vedette.**

Les revenus courants (loyers, fermages, dividendes, intérêts) ont diminué en termes de pouvoir d'achat pendant la période 1982-1985, mais les disparités sont fortes : hausse des revenus d'obligations, baisse sensible des revenus tirés de l'épargne liquide.

Si l'on ajoute aux revenus courants les plus-values éventuelles, on constate que, en francs constants, les revenus des valeurs mobilières ont progressé de façon exceptionnelle par rapport à la période *1977-1982*.

Les tribulations de l'impôt sur les grandes fortunes

Institué en 1982, l'IGF a rapporté en quatre ans plus de 20 milliards de francs. Faut-il regretter sa disparition en 1987 ?

par LOUIS FAURE (*)

CENT mille contribuables ont déclaré et ont payé pour la dernière fois leur impôt sur *les grandes fortunes, en juin.*

Cet impôt était-il si dévastateur ou si dérisoire qu'il ait fallu d'urgence le supprimer ? Apportait-il au contraire un tel surcroît de ressources au budget et une telle justice qu'il eût été indispensable de le maintenir ? Au-delà des émotions et après quatre années de mise en œuvre, la question mérite qu'on s'y attarde quelque peu.

Après les hésitations initiales sur le sort à faire aux biens réputés nécessaires à l'exercice de la profession et la décision d'exonérer les œuvres d'art, le parti fut pris de ne taxer que les patrimoines d'usage privé, par tranches larges qui laissaient, dès 1982, hors du champ de la taxation, tous ceux dont la valeur était inférieure à 3 millions de francs. L'impôt concernait néanmoins dès *l'origine 150 000 foyers* pour un produit attendu de 5 milliards dans le budget de 1982.

Une modeste ressource de poche, que certains jugeaient déjà dérisoire, comme à peine égale au coût d'une centrale nucléaire, mais qui, dès avant même son adoption par le Parlement, provoqua chez les futures victimes une vive émotion dont on n'a pas encore démêlé si elle venait de la taxation projetée ou de l'angoisse de devoir étaler dans des déclarations détaillées, et fort bien conçues, l'inventaire de leurs richesses.

Dès 1981, le nombre de donations et de donations-partages grimpa en flèche, au quadruple de ce qu'il était en année normale, chacun hâtant la répartition de sa fortune entre ses futurs héritiers. Il est vrai que la perspective de suppression simultanée de l'avantage de 20 % sur les droits dus sur les donations-partages (c'est-à-dire, en fait, sur les droits de succession) contribua à accélérer ce processus, la suppression de l'abattement de 20 % intervint en effet par une *loi du 3 août 1981*.

A la faveur de cette sorte d'évasion légale et de l'exonération des biens professionnels, il y eut, dès 1982, moins d'assujettis que prévu : environ 100 000 pour un produit de quelque 3 milliards et demi. En 1983, le produit fut de 3,9 milliards, en 1984 de 4,8 milliards. Le nombre de redevables a oscillé, en définitive, entre 90 000 et 100 000. Des corrections régulières et annuelles des tranches d'imposition ont conduit en *1985* à exonérer les patrimoines inférieurs à 3,5 millions de francs mais, en contrepartie, l'impôt est porté à 2 % au-delà d'une valeur déclarée de 20 millions. En outre, fut instituée, cette année-là, une majoration dite conjoncturelle de 8 % de l'impôt dû.

Un label de respectabilité

En 1985, la cotisation moyenne ressort, compte tenu de la majoration conjoncturelle, à 48 000 F, ce qui représente un patrimoine moyen de 8,65 millions, partie exonérée incluse.

Le produit de l'impôt a franchi le cap des cinq milliards avec un nombre quasi constant de redevables. La chute continue depuis 1982 du produit des droits de donation témoigne que les répartitions anticipées de fortune qui étaient possibles ont été réalisées et qu'on a fini par préférer payer une cotisation, en général modique, plutôt que des droits de donation au tarif plein. On a laissé donc aux futurs héritiers le soin de s'arranger, le moment venu, avec le fisc, au besoin par la vente de certains actifs.

Il convient de ne pas oublier que si la forme en est nouvelle, l'imposition du patrimoine existe depuis toujours et pas seulement par la voie des droits de vente, de succession ou de donation : les impôts sur les ménages perçus au *profit des* collectivités locales ne sont, en effet, pas autre chose qu'un prélèvement sur la partie la plus visible du capital détenu, terrains et bâtiments. Ils sont certes rangés formellement parmi les impôts directs, au même titre que l'impôt sur le revenu, non pour avoir été naguère établis par l'ancienne administration des contributions directes mais surtout en vertu de l'*artifice qui préside* à leur calcul. C'est en effet le loyer fictif (la valeur locative) que ces biens sont censés produire, et non directement le capital, qui est taxé. Il en va ainsi pour les deux taxes foncières et l'on peut admettre que le raisonnement vaut pour la taxe d'habitation sous la réserve que celle-ci frappe non la propriété mais la simple jouissance. En tout cas, pour les 50 % de Français *propriétaires de leur logement*, la superposition de deux taxations du même bien est évidente. Or les taxes foncières ont rapporté en 1985 aux collectivités locales 42,4 milliards de francs et la taxe d'habitation, 31,5 milliards. Ces chiffres relativisent les résultats de l'impôt sur les grandes fortunes bien que celui-ci se veuille à la fois plus circonscrit et plus exhaustif.

Quoi qu'il en soit, pour la grande majorité des redevables (80 %), qui se situent sous la barre des dix millions, l'impôt est une sorte de cotisation annuelle, relativement légère, au club des privilégiés de la fortune. Il confère un label de respectabilité. En 1985, un patrimoine déjà coquet de 3,5 millions de francs, ne cotise pas, un patrimoine de 5,8 millions paye, certes, *12 520 francs*, mais seulement 0,22 % de sa valeur, ce qui ne compromet guère sa rentabilité. De plus, contrairement à ce que les adversaires de l'IGF avancent, l'administration n'a pas eu, pour cette tâche nouvelle, à mettre en œuvre de puissants moyens et il est faux de dire que cet impôt coûte plus qu'il ne rapporte. Les choses auraient pu, semble-t-il, en rester là sans bouleversement.

Mais cette appréciation mérite d'être nuancée quand on examine la composition des patrimoines taxés et, surtout, le rapport revenu-capital détenu, relatif à chaque redevable.

Tout d'abord, l'exonération des œuvres d'art et de collection et son corollaire, l'évaluation du patrimoine mobilier, dont le contrôle est fort difficile et incertain, peuvent conduire à un transfert partiel de patrimoine productif vers des objets de valeur et vers des biens dont le caractère d'objets d'art est discutable sans qu'il soit possible au fisc d'établir cette substitution. Elle incite à porter l'argent disponible vers tout ce qui, de près ou de loin, relève du domaine des antiquités et de la joaillerie. Elle encourage la fuite devant l'investissement immobilier, visible mais socialement rentable, en favorisant la thésaurisation, sans intérêt collectif, ou les consommations de luxe.

Des situations délicates

Mais plus sérieux est le problème de la proportion nécessaire entre le patrimoine et le revenu du contribuable pour que ce revenu puisse payer l'impôt sur le capital. Celui-ci, combiné à l'impôt sur le revenu, conduit parfois à des situations délicates proches de la confiscation des ressources. Un célibataire, détenteur d'un patrimoine de 10 millions, ne peut gagner moins de 120 000 F par an s'il n'est pas salarié et veut conserver 10 000 F pour vivre. S'il se marie, il lui faudra un revenu de 200 000 F par an. Or une rentabilité de 2 % brut, de celles qu'on rencontre pour un capital en biens agricoles donnés à ferme est considérée comme *minimale*.

L'apparition de l'impôt sur les grandes fortunes semble bien donner le coup de grâce à un certain nombre de propriétaires fonciers, gentilshommes campagnards.

Cependant, c'est pour des ménages aux revenus plus importants qu'on rencontre, à certains niveaux de richesse, des cas qui, en théorie du moins, se présentent comme indéniablement critiques. Pour les foyers (deux parts) dont le revenu annuel imposable s'échelonne entre 500 000 F et 1 500 000 F, la charge du seul impôt sur le revenu varie entre 42 % et 57 % du revenu imposable. La possession d'un patrimoine de 10 millions de francs, assorti d'une cotisation IGF assez modeste (57 780 F) conduit à un prélèvement global qui *s'échelonne de 53 % à 61 % du* revenu imposable.

Si l'on possède 25 millions, on ne peut gagner moins de 1 million par an si l'on veut éviter de donner à l'impôt plus de 85 % de son revenu.

On aurait tort de penser que les situations évoquées n'intéressent que quelque dizaines de familles. Toutes les études font ressortir, en effet, que les fortunes se répartissent sensiblement par moitié autour de la moyenne théorique de 8,6 millions et que, si les possesseurs de plus de 35 millions ne représentent que 1 % des foyers taxables, 10 % des déclarants évoluent néanmoins entre 13,5 millions et les sommets, c'est-à-dire quelque dix mille foyers.

Pourquoi s'être donné tant de mal pour créer un impôt sur les grandes fortunes qu'une simple majoration des tranches *les plus élevées* du barème de l'impôt sur le revenu aurait avantageusement remplacé ?

(*) Economiste.

La chronique de Paul Fabra

Faut-il supprimer le Plan ?

OSERA, osera pas ? Il est à craindre qu'il n'osera pas, puisqu'il a d'emblée raté l'occasion de le faire sans risque et sans tapage, malgré le bénéfice qu'il aurait probablement tiré de sa facile audace. Qu'est-ce qui a poussé Jacques Chirac, quand il a constitué son gouvernement, à emboîter le pas à ses prédécesseurs, et en particulier à son prédécesseur immédiat, en créant auprès de lui un poste de ministre délégué chargé de la fonction publique *et du plan ?* Rien, sinon la force des préjugés ambiants et de l'habitude. Cependant le premier ministre n'avait sans doute pas bien mesuré le chemin parcouru dans les esprits.

Trois mois après son installation à l'hôtel Matignon, une mission d'étude nommée par Edouard Balladur, pour lui faire rapport sur les mesures à prendre en vue d'alléger la haute administration, s'attaque à plusieurs « vaches sacrées » de la mythologie économico-politico-administrative de la France moderne, dont la fameuse institution de la rue de Martignac. La mission Belin-Gisserot *(le Monde* du 5 juillet) ne se contente pas de recommander une sérieuse cure d'amaigrissement pour le commissariat général du Plan. Elle pose, sans prendre de précautions particulières, la question de savoir s'il est vraiment utile de maintenir en vie cet organisme, réputé structure légère, mais qui emploie quelque trois cent dix agents, dont cent soixante permanents.

La mission se sent d'autant plus à l'aise pour remettre en cause l'existence de l'institution-fétiche, à laquelle on attribua un peu vite le « miracle français » des années 60 (le Plan, disait Jacques Rueff, c'est Chantecler qui croit faire lever le soleil en chantant), que parmi les personnes consultées, dont des hauts fonctionnaires connus pour leur « sensibilité » de gauche, il ne s'en est trouvé aucun pour la défendre.

Il est des aveux implicites dont la signification échappe souvent sur le moment, mais qui, une fois faits, changent du tout au tout l'aspect d'une question. De qui pouvait-on encore attendre une tentative de résurrection du Plan dont l'effacement paraissait déjà consommé depuis la grossière erreur de diagnostic – s'inscrivant à la suite de beaucoup d'autres – commise par les auteurs du VIIe du nom (1976-1980), qu'il fallut réviser de fond en comble dix-huit mois après son « entrée en vigueur », parce que la crise, dont la fin joyeuse avait été annoncée, loin de reculer, gagnait au contraire en profondeur et en virulence (stagflation et chômage) ? Le retour en grâce, on ne pouvait bien sûr l'attendre que d'une majorité de gauche dont l'idée de planification était restée un des chevaux de bataille, malgré les évidents signes de fatigue donnés par l'animal. Or que s'est-il passé ? François Mitterrand, contraint d'offrir à Michel Rocard un poste de ministre d'Etat, lui attribua le Plan. S'il s'était agi d'un rouage essentiel de la politique économique, peut-on imaginer que le nouveau président de la République l'aurait réservé à l'homme qu'il voulait écarter des véritables responsabilités ?

LE Plan intérimaire, rédigé à la hâte pour la période 1982-1983, en acheva de discréditer l'institution. Michel Rocard a beau prétendre qu'il avait fait passer quelques vérités dans ce document, celui-ci n'a pas résisté plus de quelques mois à l'épreuve du temps. On y lit notamment : *« Le gouvernement tient à rappeler avec force l'objectif à moyen terme qu'il retient : fin 1985, la durée du travail hebdomadaire effective et moyenne hors congés annuels et jours fériés sera égale à trente-cinq heures par salarié. »*

Quelle tâche pourrait demain accomplir le commissariat général du Plan qu'on ne pourrait confier à un autre organisme ? A cette question, personne n'est en mesure de répondre sauf à se persuader que le Plan, parce qu'il est le Plan, a une aptitude particulière à tracer les voies de l'avenir. La France a déjà, grâce à Valéry Giscard d'Estaing, le rare bonheur de disposer, au ministère des finances, d'une direction de la prévision, aux effectifs il faut bien le dire surabondants : plus de trois cents personnes. Elle dispose, avec l'INSEE, d'un des meilleurs ensembles de statisticiens du monde. Elle a donc autant de chances de se tromper ou d'avoir raison que n'importe lequel des autres grands pays, étant entendu que la justesse des prévisions, surtout en période troublée (les seules où il serait utile d'en faire de bonnes) dépend avant tout non pas de la « sophistication » des modèles, mais de la pertinence des hypothèses retenues.

On se trouve donc en face du cas typique d'un organisme qui a peut-être eu jadis sa raison d'être sinon son utilité, mais qui n'en a plus aucune pour se survivre en dehors de la force de l'inertie. Cependant, une autre considération intervient : *« Ce n'est pas nous,* dit un haut fonctionnaire proche du RPR, *qui pouvons supprimer le Plan, auquel le général de Gaulle voulait donner le caractère d'une ardente obligation. »* On pourrait soutenir que, même du temps (en 1962) où le général prononça ces belles paroles, elles n'avaient guère de sens. La planification à la française, qu'on qualifiait de « souple », n'était qu'indicative. Un chercheur américain des années 60 s'était donné pour tâche de démontrer qu'ou bien les chefs d'entreprise français ignoraient les indications du Plan, ou bien, lorsqu'ils s'y conformaient, c'était parce qu'ils auraient de toute façon pris la décision. Ses arguments étaient suffisamment troublants pour qu'on fît, en France, le silence sur sa thèse.

Le gouvernement Chirac a envisagé de transférer le commissariat du Plan au Conseil économique et social. Mais cela est paru encore trop irrespectueux pour le vieux symbole. Le rapport Belin-Gisserot lui offre l'occasion de trancher dans le vif. Il ne serait pas glorieux de régler l'affaire à la sauvette en transformant, pour reprendre le mot d'un autre bon connaisseur de la fonction publique, le commissariat en « coquille vide », autrement dit en le privant progressivement de ressources budgétaires tout en lui conservant son nom. A supposer, toutefois, qu'il renonce à prendre la seule décision qui s'imposerait, il faudrait qu'il prenne au moins celle d'épargner pour l'avenir à ce pays le ridicule de donner force de loi – par un vote solennel du Parlement – à un document qui n'est, dans la meilleure des hypothèses, qu'un catalogue de bonnes intentions. Qui peut encore penser que la France a besoin pour se préparer aux années 90 d'un Xe Plan ?

UNE autre « vache sacrée » est la DATAR ou délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, un organisme frappé de langueur depuis plusieurs années, et dont la crise pose pareillement au gouvernement un délicat problème politique. C'est pour essayer de le résoudre avec le maximum de ménagements qu'il a confié à Olivier Guichard, un des « barons » du gaullisme, qui a joué un rôle de premier plan dans la définition il y a vingt-deux ans de la politique d'aménagement du territoire, le soin de présider une « commission de réflexion » sur les moyens de la relancer (voir notamment *le Monde* du 20 mai dernier).

Approuver la mission Belin-Gisserot de poser, à propos de la DATAR, la même question ontologique *(to be or not to be)* qu'à propos du commissariat général du Plan n'implique aucunement qu'on se désintéresse de l'aménagement du territoire en tant que tel. Ni du développement des régions. La France pourrait sans doute multiplier son potentiel de création dans tous les domaines si elle choisissait – le choix antijacobin par excellence – de jouer à fond la région contre le département, et le développement de quelques grandes villes propres à offrir aux hommes et aux femmes de talent, ou d'ambition, des carrières comparables à celles qu'ils peuvent espérer trouver à Paris.

Mais l'aménagement du territoire version DATAR n'est pas une affaire de décentralisation (Olivier Guichard, actuellement président RPR du conseil régional des Pays de la Loire, est contre). Son objectif est plus modeste, même si son action s'inspire d'une doctrine, ou plutôt d'une attitude générale devant l'économie qui ne l'est pas. La DATAR, c'est, ou en tout cas c'était, l'instrument technocratique de ce qu'on pourrait appeler le « volontarisme géographique ». C'est délibérément, dans le courant des années 60, que les pouvoirs publics de l'époque ont orienté vers l'Ouest (Rennes pour Citroën, Le Mans pour la régie Renault) les nouvelles usines de l'industrie automobile. Il est plus que probable que, spontanément, les constructeurs se seraient installés en Lorraine, à proximité des aciéries et des grands marchés de la CEE. Mais, à l'époque, la Lorraine paraissait trop pourvue...

Les industriels qui décident du lieu de leur implantation en fonction des primes offerte par la DATAR ne cèdent-ils pas parfois au mirage d'un avantage immédiat qu'ils risquent de payer par un inconvénient durable ? *« Les procédures en vigueur peuvent s'analyser comme un processus de sélection à rebours »,* nous dit un expert proche du Parti socialiste. La principale critique qu'on serait tenté de leur adresser est la suivante, cas typique de la dégénérescence bureaucratique : en présence d'un projet, la DATAR a du mal à se défendre contre le réflexe qui consiste à découvrir le biais, fût-il artificiel, par lequel elle pourra s'introduire auprès de ceux qui prendront la décision.

Notes de lecture

par Alfred Sauvy

ALAIN AZAOU et ROBERT MAGNAVAL

Silicon Valley, un marché aux puces.

La Californie, arrachée aux Mexicains, est, depuis longtemps, le domaine du rêve, de l'or d'antan à la puce et à l'aérospatiale aujourd'hui, en passant par le cinéma, après la première guerre. Rêve concret d'ailleurs, réalisations « sonnantes et trébuchantes », dont les plus récentes nous sont présentées ici, encore que sans ordre excessif, par deux ingénieurs de Grenoble et de Lyon.

Faut-il voir dans le nouvel essor, est-il suggéré, un effet vital de la souffrance créatrice, une répercussion cinglante de la défaite du Vietnam ? Tout est permis ici, excepté l'ignorance des performances réalisées. Aucune ressource naturelle ne nourrit l'activité. Peut-être Montesquieu y trouverait-il une riche confirmation de sa théorie des climats.

C'est en 1947 que fut découvert le transistor, et c'est dans les dernières années que se place l'essor de la puce, chacune contenant un million de transistors. La Silicon Valley tire son nom du silicium, composant élémentaire de base de la « galette », base du circuit intégré.

63 % des lecteurs de disquettes et 40 % des ordinateurs personnels sont élaborés dans un espace très réduit. Equipements militaires et spatiaux (« guerre des étoiles ») ne sont pas plus en dehors du jeu que la biotechnique. A cette éruption de matière grise participent les dix-neuf campus de l'université d'Etat de Californie. Important, du reste, dans cette fièvre libérale, le rôle de l'Etat, fédéral ou local.

La description technique des performances – propres à troubler nos esprits épris, certes, de stabilité, mais aussi de merveilles, – est suivie de commentaires économiques pleins d'attraits, notamment sur l'emploi. Le simplisme habituel, en cette matière, est assorti de vues plus pénétrantes, encore que sommaires, concernant les répercussions techniques sur d'autres secteurs. Une rareté.

Les syndicats ne jouent, dans cette fièvre, aucun rôle et sont même simplement ignorés. Par contre, bien présente la menace japonaise, qui conduit à rappeler le déficit de la balance des paiements d'un pays aussi créateur.

Une source vive de questions et de réflexions.

★ *Ramsay.* Paris. 1986. 21 cm. 237 pages, 92 F.

ALAIN CH. MARTINET et AHMED SILEM

Lexique de gestion.

Nous disposions déjà de dictionnaires économiques, de lexiques de banque et de Bourse, etc. Un manuel propre à la gestion non agricole nous est offert cette fois par Moramès « le » professeur... en cette matière à l'IAE de l'université Jean-Moulin (Lyon III) et le directeur de laboratoire CNRS-IRPEACS, avec le concours de seize spécialistes de diverses disciplines.

Dans ce lexique, qui va largement au-delà de la gestion interne figurent de nombreux termes économiques ou financiers pouvant intéresser un chef d'entreprise non agricole. Choix le plus souvent judicieux, mais préférence abusive accordée aux mots anglais. C'est toujours à la suite du terme français que devrait être donnée la définition encyclopédique. Indéfendable, entre autres, le *sponsorisme,* du fait même de son ambiguïté. C'est au lexicographe qu'incombe la responsabilité de maintenir la clarté de la langue française.

Quelques omissions (prélèvement obligatoire, circuit intégré, répartition pour un système de retraites, transistor, goulot (bien sûr), paradoxe de Condorcet, inflation, moins encore d'inexactitudes (nolisement).

Une nouvelle édition, attendue du fait de la qualité de l'ouvrage, enrichie d'ailleurs par les observations recueillies auprès des utilisateurs, pourra faire utilement appel au *Commissariat général de la langue française* et servir d'exemple à d'autres disciplines.

★ *Dalloz.* Paris 1986. 18 cm. 299 pages, 82 F.

PAUL BAIROCH

De Jéricho à Mexico. Villes et économie dans l'histoire

Un grand voyageur, dans le temps et l'espace, nous emmène, infatigable et sans ménagement, mais avec sûreté, dans le monde urbain, que l'on ne saurait se représenter sans son complément.

Quatre parties : la première porte sur les origines du phénomène urbain, lesquelles, comme le néolithique, remonte constamment en arrière. Pas plus que les touristes à Venise ou à Delhi, il n'est question de nous attarder. *« Goûtez et donnez rapidement votre avis, car l'image suivante est là ! »* Invités à reconstituer, nous devenons docilement des constructeurs, c'est-à-dire des hommes vite chargés de regrets. Voici Mari et ses vingt-cinq mille tablettes, une halte sommaire, car, déjà, nous voilà dans l'Egypte, sans villes.

Peut-être Athènes et Rome forcent-elles un peu la plume et l'esprit, mais nous devons nous faire violence pour passer au gros morceau, c'est-à-dire à nous-mêmes. De la chute de Rome au dix-huitième siècle, une série d'aventures qui conduisent nos pères et nous-mêmes, lecteurs, à la révolution industrielle semée de richesses et de cruautés.

Quelque peu sévèrement traité d'ailleurs, notre passé récent ; tant pour l'industrie du dix-neuvième que pour la colonisation, nous retrouvons les thèses accusatrices, propres à libérer notre conscience.

Vient à point la chute de la natalité en Europe, mais sans son curieux déclenchement grâce au procès d'Annie Besant. Les voies du démon seraient-elles plus impénétrables encore que celles du Seigneur ?

Plus original, plus actuel aussi, le débat sur la dimension optimale ou maximale des villes : Toulousains, Niçois, restez-en là ! Vous ne gagnerez individuellement pas à la croissance de votre nombre.

Connaissez-vous les *« zones de peuplement urbain non réglementées »* ? Mais oui, ce sont les bidonvilles familiers, condamnés ici d'une plume sans indulgence.

Une somme immense, un ensemble précieux, qui gagnerait à une forme plus élaborée.

Biographie riche, où l'on eût aimé trouver le nom de l'urbanologue D. Courgeau.

★ *Arcades Gallimard.* Paris 1985. 19 cm. 708 pages. 90 F.

PIERRE GOUROU et GILBERT ETIENNE (sous la direction de)

Des labours de Cluny à la révolution verte. Techniques agricoles et population

Elle prend sa place dans l'histoire, cette si décriée « révolution verte », tout en en laissant souhaiter d'autres.

En dehors des deux directeurs de jeu précités, dix auteurs ont concouru à ce précieux document, dont le sous-titre évoque bien la matière.

Sur le passé, deux études concernent nos régions et deux sont consacrées à la Chine. A propos de celle-ci, le spécialiste Michel Cartier nous montre l'étendue du délai qui peut s'écouler entre une innovation agricole et la « réponse en termes de population ». Sont en jeu, en effet, non seulement la diététique, mais des facteurs politiques.

A Claude Aubert, de l'INRA, nous devons les conditions agro-alimentaires de la Chine contemporaine, décrites en prenant appui sur les remarquables vues d'Esther Boserup concernant la difficulté créatrice. Sont évoquées, en outre, la chute de la production agricole en 1960 et la famine qui l'a suivie. Si ces deux faits sont aujourd'hui si bien établis, c'est qu'ils sont suffisamment éloignés des générations au pouvoir, pour qu'on puisse les reconnaître sans crainte. Ironie du sort, le « grand bond en avant » s'est mesuré en milliers de morts.

Aussi à l'aise dans la vallée du Gange que chez lui, rue du Mont-Blanc à Genève, Gilbert Étienne parvient à démêler le complexe de classes, de castes, de droits, dans une région où le nombre de calories est loin de satisfaire les besoins et où les plus haut placés dans la hiérarchie ne sont pas toujours les mieux pourvus.

Deux remarques en fin d'ouvrage : tout en évoquant la loi de King, aussi redoutée que le SIDA par les cultivateurs français en situation excédentaire, Philippe Bourcier de Carbon rappelle que l'explosion démographique est loin d'avoir eu les effets néfastes annoncés, pour les pays pauvres, par les pays riches. Un « nuage » confirme l'absence de corrélation entre accroissement de la production et accroissement de la production agricole par habitant ; mais A. Lefebvre et J.-C. Chesnais, plus précis encore, sont une fois de plus oubliés.

Quant à Pierre Gourou, il critique les méthodes suivies dans cet ouvrage, en dénonçant le simplisme excessif de la liaison entre techniques agricoles et population : l'encadrement joue un rôle essentiel, pour le meilleur comme pour le pire.

★ *PUF,* Paris 1985. 24 cm, 258 pages, 280 F.

JEAN LOYRETTE

Dénationaliser

Une pleine actualité, traitée par un financier que l'éditeur n'a pas jugé utile de nous présenter, mais dont l'intérêt est vital.

Il est rare qu'une telle opération, dans un sens ou dans l'autre, ne soit pas présentée par l'auteur avec quelque faveur ; mais à aucun moment le ton ne devient, ici, polémique ou affectif.

Parmi les motifs invoqués en faveur de l'opération, le terme « désenchantement » a une singulière résonance car, si vive que soit la faveur accordée par le public aux miracles financiers, il n'y a jamais eu « enchantement ». Des images présentées en 1981 en haut lieu sont rappelées ici, sans malice excessive. Les sondages ne permettent d'ailleurs pas, malgré leur infléchissement, de parler de retournement massif.

Un profane pourrait *a priori* juger la nationalisation plus difficile que l'opération inverse, puisqu'elle oblige l'Etat à trouver les ressources nécessaires. Tel n'est cependant pas le cas : c'est que la capitalisation boursière des actions ne représente, est-il dit, que 10 % du PIB, contre 40 à 50 % dans d'autres pays.

Comme en tout problème financier, le chercheur embarrassé finit par écouter la sirène de l'incitation fiscale. Quant au si tentant appel à l'étranger, il risque de subir le reproche de « bradage du patrimoine ».

La place la plus intéressante est consacrée à la participation des salariés, sans mention cependant du fameux « amendement Wallon », compromis si tentant qu'il avait, au Conseil économique, été... repoussé tant par les syndicats que par le patronat.

Nous nous trouvons, en somme, aussi loin aujourd'hui de Jean Jaurès que de Jacques Rueff : des opérations se déroulent, que l'opinion ne saisit pas bien, que les intéressés eux-mêmes subissent, sans toujours bien les percevoir. Objection possible du lecteur : la dénationalisation devant, est-il estimé, prendre toute la législature, peut-on imaginer le pays consacrant, à chaque législature, l'essentiel de ses forces à défaire ce qu'il vient de construire ?

Bibliographie sélective contenant les décisions du Conseil constitutionnel.

Une très opportune mise au point.

★ *Dunod,* Paris, 1986, 22 cm, 192 pages, 85 F.



Le Carnet des Entreprises

BENNES MARREL

La présidence du directoire pour René Destrade.

Jean d'Assignies assume désormais les fonctions de président du conseil de surveillance.

René Destrade, trente-huit ans, ingénieur INSA de Lyon, prend la tête du premier groupe européen de bennes et équipements pour poids lourds.

Bennes Marrel réalise un chiffre d'affaires de 800 millions de francs (dont plus de 50 % à l'exportation) et emploie deux mille personnes.

Le groupe a assuré sa diversification dans le monde de l'hydraulique pour travaux publics, le matériel de mine, les équipements aéroportuaires, l'ingénierie civile et militaire.



sports

TENNIS

LES INTERNATIONAUX DE WIMBLEDON

Le canonnier Becker

Martina Navratilova, tenante du titre depuis 1982, et Boris Becker, tenant du titre depuis l'année dernière, se sont respectivement imposés à Wimbledon pour la cinquième et la deuxième fois, à l'occasion du centième tournoi qui a accueilli plus de quatre cent mille spectateurs. L'Américaine, qui a battu en finale son ex-compatriote Hana Mandlikova, a dépassé les dix millions de dollars de gains en compétition. L'Allemand de l'Ouest, qui a dominé le Tchécoslovaque Ivan Lendl, est le premier tennisman millionnaire en dollars à 18 ans. Purs amateurs des années 20, Mrs Goodfee McKane et Jean Borotra, tous les deux champions en 1924 et 1926, leur ont remis leurs trophées.

De notre envoyé spécial

Wimbledon. – Un tournoi centenaire ne pouvait pas accoucher d'un champion ordinaire. Et Boris Becker est bien un extraordinaire bébé. Hercule au berceau étranglant le serpent! A la différence que le jeu de tennis moderne est bien plus dangereux qu'un gros reptile. Depuis 1968, l'Open anglais en a broyé beaucoup dans ses anneaux qui vadrouillaient ainsi en culottes courtes en quête de la galette du grand prix. Des prestigieux même ! Comme Björn Borg qui gagna cinq années consécutives mais que la contestation permanente a fini par épuiser. Le Suédois avait accédé à la gloire à dix-neuf ans. Il l'a assumée six années. Becker n'avait que dix-sept ans l'an dernier. Quelques semaines avant Wimbledon, il était simplement considéré comme un espoir bien nourri au lait de Germanie.

Ce fut le vent de folie. L'Allemagne fédérale l'a accueilli comme un héros national. Les contrats et les sollicitations sont devenus innombrables. La Deutsche Bank, Coca Cola, BMW, Puma, ont payé des sommes vertigineuses pour associer leur nom à son nom. Il devenait le premier tennisman de dix-huit ans à avoir gagné plus d'un million de dollars sur le court. Et dix fois plus en contrats divers. Or, la « Beckermania », cette énorme pyramide du succès, était posée en équilibre précaire sur son sommet : la victoire surprise en 1985 à Wimbledon.

Un an après être devenu le plus jeune champion du tournoi, le premier vainqueur non classé tête de série, l'Allemand de l'Ouest allait-il être en mesure de résister à cette redoutable pression ? Il a vite répondu à la question dimanche. En deux petites heures, il a en effet battu Ivan Lendl, le numéro un mondial. Sans laisser planer le moindre doute sur sa capacité à transcender pareil événement. Car contrairement à *Henri Leconte* en demi-finale, le Tchécoslovaque ne s'est pas couché, tout au contraire. Numéro un depuis neuf mois, Lendl entendait bien montrer, après ses victoires à Flushing Meadow et à Roland-Garros, qu'il dominait son sujet aussi bien sur l'herbe que sur le ciment et la terre battue. Il a joué sans mollir son meilleur tennis, celui que lui a savamment inoculé l'Australien Tony *Roche* : *service-volée*. Le filet pris à l'abordage. Sans jamais caler devant les périls de l'opération.

Lapalissades

D'ailleurs, Becker se trouva en danger. Mais chaque fois, l'Allemand de l'Ouest reprenait le dessus. A peine Lendl arrivait à se détacher, un énorme élastique invisible semblait le renvoyer brutalement en arrière et le priver d'une partie de ses moyens. En fait, il suffisait pour cela qu'il passe un petit peu moins bien sa première balle de service. Becker répliquait à coups de massue. Il assomma ainsi cinq fois Lendl pour mieux lui dérober son jeu de service. Le coup le plus favorable fut sans conteste porté au troisième set quand il revient de 40-0 avec cinq énormes claques pour égaliser 5-5.

Le Tchécoslovaque a eu une explication simple comme bonjour : deux semaines pour passer de la brique pilée au gazon, ce n'est pas suffisant pour qu'il adapte son jeu. L'idéal serait donc qu'il se dispensât de passer par Roland-Garros. Mais il ne saurait en être question puisque, pour prétendre être le meilleur du monde, il faut faire ses preuves sur toutes les surfaces. Or il est numéro un. Et Becker n'est encore que numéro quatre.

Lapalissades d'après match car au fond de lui-même, le Tchécoslovaque *ne devait pas être dupe*. Joueur tout terrain, il peut l'être puisqu'il figure au livre des records pour avoir gagné trois tournois en trois semaines sur trois surfaces différentes. Et grand chasseur à gages, il avait parfaitement su sortir, avant cette finale, des griffes de fauves comme Tim Mayotte et Slobodan Zivojinovic. Mais dimanche, il s'est bien retrouvé en face d'un monstre de tennis.

Becker est définitivement un phénomène. Les chiffres de cette finale le prouvent : il a passé 15 aces et 16 services gagnants à Lendl, qui en a réussi respectivement 6 et 20, soit un crédit de 5 points, l'équivalent d'un jeu. Il a aussi expédié des boulets chronométrés à 250 kilomètres-heure.

Mais une simple réaction a été beaucoup plus probante : Becker servait pour le match à 15-30. Lendl ajusta alors un passing de revers. Becker plongea à gauche mais la balle, qui avait touché le filet, retomba sur la ligne. Prompt comme un chat, l'Allemand se releva alors pour placer une demi-volée imparable dans le carré de Lendl. Quel sang-froid ! quel réflexe ! quelle maîtrise ! Voilà pourquoi Becker ne pouvait pas être battu dimanche.

En le félicitant pour ce deuxième titre, la duchesse de Kent lui a demandé s'il avait l'intention de gagner cinq années consécutives, comme Borg. Avec un aplomb monumental, il lui a simplement donné rendez-vous dans trois ans.

ALAIN GIRAUDO.

Navratilova entre dans la légende

De notre envoyé spécial

Une guirlande sucrée sur le gâteau d'anniversaire du tournoi centenaire, voilà ce que devait être la finale dames Navratilova-Mandlikova ! Samedi 5 juillet, l'ombre a été noyée par la pluie et le gazon du All England Club bien franc pendant une quinzaine saharienne, est devenu méchamment glissant pour cette ultime période. Cela a-t-il été la clé de ce match, rendez-vos raté ? L'une et l'autre ont eu du mal à trouver leurs appuis et à contrôler les balles alourdies par l'humidité. Le pire étant qu'elles n'y parvinrent pas en même temps. Car Martina est entrée dans le match quand Hana en est sortie. La Tchécoslovaque, qui réussissait tout, mena en effet 5-2, puis elle rata tout. Acculée au tie-break dans la première manche, elle n'a jamais été en mesure de réitérer la performance qu'elle avait réussie en septembre dernier pour battre Navratilova et enlever sa première levée américaine du grand chelem... Navratilova réussit en effet 6 points gagnants pour s'adjuger ce jeu décisif 7-1. Et elle maintint la même cadence durant toute la deuxième manche.

En fait, les deux femmes ne furent au diapason que pendant le dernier jeu. Martina servit alors à 30-40 mais c'était trop tard pou Hana, qui avait déjà laissé passer sa chance au cinquième jeu.

Ce ne fut pas une finale inoubliable. Elle fera pourtant date dans l'histoire du tennis. En remportant pour la cinquième fois consécutive le titre féminin des Internationaux de Grande-Bretagne, Navratilova a égalé un vieux record que Suzanne Lenglen avait établi entre 1919 et 1923. Mais en triomphant de tableaux comptant 128 joueuses, la championne du monde, qui a remporté 135 matches d'affilée à Wimbledon, a fait mieux que la Divine au temps du Challenge-Round. D'ailleurs, cette septième à Wimbledon en fait bien la plus grande joueuse de tous les temps : Navratilova totalise 14 titres du grand chelem et dépasse les 10 millions de dollars de gains sur les courts.

A. G.

AUTOMOBILISME

LE GRAND PRIX DE FRANCE DE FORMULE 1

Toute la gomme !

L'Anglais Nigel Mansell (Williams) a remporté, dimanche 6 juillet, le 72e Grand Prix de France de formule 1 qui se disputait sur le circuit Paul-Ricard au Castellet (Var). Parti en tête, Mansell a dominé toute la course, pour terminer avec 17 secondes d'avance sur le Français Alain Prost.

Le grand perdant de cette épreuve est le Brésilien Ayrton Senna, qui a dû abandonner et se trouve ainsi relégué à la troisième place au classement du championnat du monde des conducteurs, dont la première place est occupée par Alain Prost.

De notre envoyé spécial

Le Castellet. – La faute à la météo. Un de ces méchants changements de temps qui fait succéder à une semaine torride un ciel couvert. Ces nuages au bord de la Méditerranée ont bouleversé les prévisions et les hypothèses échafaudées la veille.

Pendant deux jours d'essais, les pilotes avaient souffert dans leur machine. Ayrton Senna, le tee-shirt humide et la combinaison roulée sur les hanches, avait même affirmé vendredi que la victoire dans ce Grand Prix de France reviendrait plus aux fabricants de gommes qu'aux bolides. Et tout le monde, des mécanos aux spécialistes, auscultait les pneus dès la fin des tours, à la recherche de la meilleure adhérence sur une chaussée surchauffée.

Pauvre Ayrton Senna ! Vedette des stands durant les essais, chouchou des spectatrices, le jeune Brésilien n'a pas figuré longtemps dans la course. Dès le troisième tour, le bolide noir et or quittait la piste. Accablé, mais sauf, le leader du championnat du monde regagnait son stand à pied. Cruelle déception pour ce pilote qui, quelques heures avant, essayait successivement ses monoplaces et choisissait d'effectuer le parcours avec le moteur Renault turbo équipé de nouvelles culasses. *« La consommation devrait être moindre »*, assurait-il, optimiste.

Le sort et l'huile répandue sur la piste en ont décidé autrement. Exit Senna. Son compagnon du team Lotus, Johnny Dumfries, l'a d'ailleurs rejoint avant la fin de la course, lui aussi ayant dû quitter la piste pour s'en aller rouler sur le bas-côté, soulevant la poussière en un gros nuage de désespoir. Dommage *pour le moteur Renault. Surtout* qu'un autre utilisateur du V6, Philippe Streiff, sur sa Tyrrell, a dû abandonner précipitamment son véhicule en feu, au quarantième tour. Un incendie pas assez rapidement maîtrisé.

Mauvais temps

Heureusement pour la marque française il y avait l'écurie française. Les belles bleues attiraient les curieux lors des essais. Le public se pressait autour du stand Ligier-Gitanes pour voir le nouveau look de René Arnoux ou boire les paroles de Jacques Laffite. Le Grenoblois Arnoux, comme pour fêter dignement ses trente-huit ans, s'était adjugé un très bon temps samedi. Si son compère Laffite ne l'avait pas gêné, il aurait même pu obtenir une meilleure place pour le départ du grand prix. Rapide samedi, très rapide dans les derniers tours hors compétition, Arnoux souriait. L'air d'un enfant qui prépare un bon coup. De rares mèches échappées des ciseaux du coiffeur se dressaient sur sa tête comme pour renforcer son air espiègle. Mais dimanche, le sourire avait disparu. Cette météo capricieuse venait de chambouler les belles espérances. *« Le rafraîchissement de la température gène les utilisateurs de pneus Pirelli qui pensaient bénéficier d'un avantage avec la chaleur »*, commentait alors un concurrent de la marque italienne. Arnoux, se moquant des situations difficiles, s'est lancé dans la poursuite. Il a tenté de s'accrocher à la deuxième place mais, dépassé par Prost, il a dû regagner son stand à la recherche de *« gommes supérieures »*. Chaussées de neuf, les deux Ligier réussiront à reprendre leurs places dans le peloton de tête et à terminer la course en cinquième et sixième position.

Car dans la poursuite pour rattraper la Williams de Mansell, qui s'est engagé dès le départ, il y avait d'autres bolides plus rapides que les Ligier. Les Mc Laren par exemple. Et Prost allait jeter dans la course toute son habileté de tacticien confirmé pour tenter de grignoter les secondes indispensables. Dans les nouveaux virages construits pour réduire la distance du circuit, et surtout pour limiter la vitesse des voitures après la ligne droite des stands, il put négocier des passages en finesse. Mais rien n'y fit. La Williams tourne plus vite, se payant même le luxe d'améliorer le record du tour. Entre les bas-côtés peints en bleu, dernier caprice du Ricard, elle a joué les hors-bord.

La deuxième Williams, celle de Piquet, roulait aussi très vite. Dans les derniers tours, le Brésilien réussit à doubler Keke Rosberg et à se rapprocher de Prost. Le pilote français, fatigué, reconnaissait à sa descente de la tribune officielle que dans le championnat, *« la lutte allait maintenant être serrée entre les deux écuries »*. Et il ajoutait que, à son avis, les Williams étaient *« plus au point en ce qui concerne la consommation »*.

SERGE BOLLOCH.

TOUR DE FRANCE CYCLISTE

Le « Blaireau » sur trois pattes

Image de la mondialisation du cyclisme : Davis Phinney, de la sélection 7 Eleven, l'un des meilleurs routiers sprinters des Etats-Unis, a obtenu son premier succès européen en remportant, dimanche 6 juillet, la troisième étape Levallois-Perret-Liévin, du Tour de France. La veille, un jeune Canadien de Vancouver, Alex Stieda, incorporé au même groupe, s'était provisoirement installé en tête du classement général. Mais le Français Thierry Marie a repris le maillot jaune, non sans avoir été menacé par son propre équipier Charly Mottet.

De notre envoyé spécial

Liévin. – Fignon-Hinault. On en parlait depuis longtemps. C'était le match idéal. Un match opposant le moderne à l'ancien, « l'intellectuel » à l'autodidacte, le calculateur au cabochard, le blond au brun comme ce fut déjà la cas pour Anquetil-Poulidor, et l'homme de Guimard à celui de Tapie. Deux tempéraments, deux conceptions, presque deux mondes.

Cette grande rivalité dont le Tour a besoin avait commencé en 1984. *Laurent Fignon, qui bénéficiait alors* d'une condition physique éblouissante, s'était joué d'un Bernard Hinault incomplètement remis d'une intervention chirurgicale consécutive à une tendinite. Par une troublante coïncidence, il devait ensuite ressentir les effets d'un mal identique et le Breton profita de son absence, l'année passée, pour conquérir son cinquième maillot jaune.

Aujourd'hui, les deux anciens équipiers devenus concurrents se dressent à nouveau l'un contre l'autre, dans le cadre d'un duel incertain. Hinault a pris l'avantage d'entrée, à l'occasion du prologue de Boulogne-Billancourt. Mais Fignon s'est empressé de renverser la situation dès le lendemain puisque, dans le test contre la montre collectif de 56 kilomètres, entre Meudon et Saint-Quentin-en-Yvelines, son équipe a laissé celle du « Blaireau » à près de deux minutes.

Première surprise. On n'imaginait pas la *formation Système U* aussi puissante. Privé d'éléments de valeur tels que Marc Madiot ou Pascal Poisson, Cyrille Guimard avait dû engager à la hâte deux « intérimaires », Biondi et le Suisse Gavillet pour compléter, nous allions écrire, replâtrer, son effectif. Or, Fignon, Thierry Marie et leurs partenaires ont survolé la course. Mieux, ils ont encore accentué leur pression dimanche, au cours de l'étape de Liévin où Mottet et Biondi se sont montrés extrêmement incisifs.

Deuxième surprise. L'équipe La vie claire, qui paraissait la plus forte sur le papier, a subi en permanence la loi de l'adversaire. Et si elle a perdu cette bataille importante, sa responsabilité en incombe précisément à Hinault. Un Hinault très *inférieur pour une fois à sa réputation* de rouleur. Il faut évidemment replacer l'événement dans ses limites. Le Tour ne fait que débuter, et l'épreuve contre la montre constitue un exercice particulier, dont les effets seront remis en question dans une semaine, quand le peloton abordera les Pyrénées.

En outre, Bernard Hinault, qui ajoute la hargne à l'expérience, n'est pas l'homme à rester sur un échec. Mais il doit agir rapidement s'il ne vaut pas être contesté au sein de sa propre équipe où Greg Lemond se découvre des ambitions nouvelles et attend son heure. Impatiemment semble-t-il. A moins que le Français, toujours leader en titre de La vie claire, ne décide de se mettre au service de l'Américain, ainsi qu'il l'avait promis la saison passée.

JACQUES AUGENDRE.

ATHLÉTISME

La reine Ingrid



Sur la piste fétiche d'Oslo, devant son public, la Norvégienne Ingrid Kristiansen a pulvérisé son propre record du monde du 10 000 m en 30 mn 13 s 74 après avoir doublé au moins une fois toutes ses adversaires, dont la Française Loizeau qui battait néanmoins le record de France de la distance en 32 mn 43 s 81.

GOLF

Les balles d'argent de Ballesteros

L'Espagnol Severiano Ballesteros a remporté dimanche 6 juillet, pour la deuxième année de suite et la quatrième fois dans sa carrière, l'Open de France de golf. Sur le parcours de 6 067 mètres de La Boulie, Ballesteros, avec des cartes de 65, 66, 69 et 69, termina à 19 au-dessous du par, en 269. L'Argentin Vicente Fernandez termina deuxième en 271, devant Bernard Langer, la vedette ouest-allemande, troisième en 272 coups.

Quelle série impressionnante ! L'Espagnol a maintenant remporté les quatre derniers tournois : le Masters britannique, l'Open d'Irlande, l'Open de Monte-Carlo et maintenant l'Open de France. Cela constitue un record sur le circuit européen. Le dernier triplé fut accompli il y a trois ans par le Britannique Faldo qui commença précisément sa séquence euphorique, à La Boulie. Stimulé peut-être par de telles réminiscences, Faldo devait terminer quatrième en jouant son meilleur golf depuis longtemps.

Les joueurs, que ce soient les champions comme Lyle ou Faldo, ou de jeunes Américains comme Stelten et Commans, sont conscients de côtoyer avec Ballesteros une légende. *« Il est d'un tout autre métal que nous »*, assure Commans.

Pour l'avoir suivi à la fois à Monte-Carlo où, parti avec cinq coups de retard le dernier jour, il lança une charge tout en adrénaline, en agressivité maîtrisée, à tel point qu'il fut le seul des dix prétendants à la victoire à ramener une carte vierge de tout « bogey », et à La Boulie, où il devait se maintenir en tête après avoir mené de bout en bout, on peut affirmer que Ballesteros sait maintenant comme personne attaquer dans l'allégresse et défendre dans l'âpreté.

Quelle décennie prodigieuse depuis sa première victoire sur le circuit européen en 1976, année où il terminera, à dix-neuf ans, premier sur la liste des gains ! Le jeu de l'Espagnol a énormément gagné en sûreté depuis l'époque où les Américains, déconcertés par tant de hardiesse, l'avaient surnommé *« le champion des parkings »*, *« l'homme des hors-limites »*. Mais il a encore l'aura du risque. Il est là pour gagner. D'où l'empressement des organisateurs à s'aligner sur ses exigences. La somme de 50 000 dollars qu'il aurait touchée pour se présenter à La Boulie est devenue son prix de base. En huit tournois européens, cette année, Ballesteros a remporté 235 000 dollars de prix. Chaque fois que son club frappe la petite balle blanche, cela lui rapporte 100 dollars. Il n'a jamais terminé au-dessous de la quatrième place.

Ces chiffres indiquent sa valeur marchande et ses prouesses techniques. Ils n'évoquent nullement le génie galvanisé qui fait courir les foules et dont les privilégiés évoqueront, dans un demi-siècle encore, la belle série.

LES RÉSULTATS

Athlétisme

Victoire de la France

L'équipe de France a remporté, dimanche 6 juillet à Monaco, le match quadrangulaire qui l'opposait à l'Italie, la Pologne et l'Espagne.

Record de France

Marie-Christine Cazier a battu, samedi 5 juillet à Epinal au cours du match France-Pologne-Espagne remporté par les Polonaises, le record de France du 200 m en 22 s 52.

Record d'Europe

Le Soviétique Robert Emmian a battu, dimanche 6 juillet à Moscou, le record d'Europe du saut en longueur avec un bond de 8 m 61, tandis que son compatriote Andrei Porokofiev égalait le record d'Europe de Guy Drut sur 110 m haies en 13 s 28.

Automobilisme

Grand Prix de France. – 1. Mansell (Williams-Honda), 305,040 km en 1 h 37 mn 19 s 27 (188,062 km/h) ; 2. à 17 s 12, Prost (McLaren-TAG-Porsche) ; 3. à 37 s 54, Piquet (Williams-Honda) ; 4. à 48 s 70, Rosberg (McLaren-TAG-Porsche) ; 5. à 1 tour Arnoux (Ligier-Renault) ; 6. Laffite (Ligier-Renault).

Classement provisoire du championnat du monde des pilotes. – 1. Alain Prost (Fr.), 39 ; 2. Mansell (GB), 38 ; 3. Senna (BR.), 36 ; 4. Piquet (BR.), 23 ; 5. Rosberg (Fin.), 17 ; 6. Laffite, 14 ; 7. Arnoux, 6.

Basket-ball

CHAMPIONNAT DU MONDE

La France a pris un mauvais départ. Battus de peu (80-84) par l'Espagne, l'un des favoris, samedi 5 juillet, les Français ont perdu la plupart de leurs espoirs en s'inclinant dimanche 6 juillet face à la Grèce (84-87). La qualification pour les demi-finales passe par une victoire contre le Brésil, mardi 8 juillet.

Football

COUPE DE LA LIGUE

*Brest b. Guingamp 3-0
Nantes b. *Rennes 2-1
*Bordeaux et Toulouse 1-1
RC Paris b. *Orléans 2-1
*Caen b. Laval 1-0
*Paris-SG b. Le Havre 2-0
*Lille et Valenciennes 0-0
Lens b. *Abbeville 1-0
*Metz b. Nancy 2-0
*Reims b. Strasbourg 1-0
*Saint-Etienne b. Gueugnon 3-2
*Sochaux b. Auxerre 3-2
*Toulon et Marseille 1-1
*Sète et Martigues 1-1
*Cannes b. Monaco 2-1
*Bastia b. Nice 3-2

Haltérophilie

RECORD DU MONDE

Le Soviétique Leonid Taranenko a battu, dimanche 6 juillet à Lipetsk (URSS), le record du monde du total olympique (catégorie plus de 110 kilos) en soulevant 467,5 kilos.

Motocyclisme

CHAMPIONNAT DU MONDE DE MOTOCROSS

En gagnant dimanche 6 juillet le Grand Prix d'Allemagne de cross 250 centimètres cubes, le Français Jacky Vimond s'est adjugé le titre de champion du monde.

CHAMPIONNAT DU MONDE DE VITESSE

Le Grand Prix de Belgique a été remporté dimanche 6 juillet par l'Américain Randy Mamola (Yamaha) en 500 centimètres cubes et par l'Espagnol Sito Pons (Honda en 250 centimètres cubes.



SIDÉRURGIE

« Sacilor n'a plus besoin d'aide de l'Etat »

nous déclare M. Dollé, PDG du groupe

« M. Gandois, dans le rapport qu'il a remis au premier ministre, estime que les groupes sidérurgiques ne parviendront pas à atteindre leur objectif d'équilibre à la fin de 1987. Pour combler les pertes, il faudra de nouvelles aides publiques. Or, de votre côté, vous avez déclaré que Sacilor était en avance sur ses objectifs à moyen terme. Alors, qu'en est-il ?

– L'évolution de notre résultat courant ou résultat d'exploitation est conforme à notre tableau de marche et nous sommes même, en effet, sur le premier semestre, plutôt en avance. Par rapport à notre objectif qui était de parvenir à l'équilibre à la fin de l'année 1987 et sur l'ensemble de l'exercice 1988, nous n'avons effectivement pas besoin de financement supplémentaire. Les 12,8 milliards de francs attribués par le gouvernement à la fin de 1985 à Sacilor suffiront.

– Votre groupe n'a donc plus besoin de l'argent de l'Etat ?

– Non, mais cela n'a rien à voir avec la reconstitution du capital social par conversion des avances versées depuis huit ans qui est, elle, indispensable. Cette opération budgétaire n'apportera aucun argent supplémentaire aux groupes.

– Et dans l'avenir, après 1987 ?

– Tout dépendra, comme dans toute entreprise, de l'évolution des marchés. Mais, tel que nous pouvons les appréhender aujourd'hui, en juin 1986, il ressort que nous pourrons nous passer d'aide. La société a gagné son autonomie. Elle doit être maître de ses investissements et de ses restructurations, comme une entreprise normale. Il faudrait que la sidérurgie cesse, enfin, d'être un problème politique. Après tous les efforts consentis par le contribuable, c'est aujourd'hui possible. Ne ratons pas l'occasion.

– M. Gandois s'opposerait à la reprise de la société ouest-allemande Arbed Saarstahl par Dilling, le filiale que vous détenez déjà en RFA. Vous estimez cette opération nécessaire ?

– Je n'ai vraiment pas l'esprit à me livrer à la moindre polémique, car la question est effectivement très difficile. Il s'agit seulement d'une opportunité qui me paraît stratégique pour Sacilor. J'ai la conviction que les aciers, sauf exception, ne sont plus des produits de croissance. Nous devrons, à l'avenir, faire face à des stagnations, ou même à des régressions. Notre marché n'est plus mondial. Croire que l'on va continuer durablement à vendre du fil machine à 215 dollars la tonne en Chine ou des bobines à chaud en Inde ou au Zimbabwe contre les Coréens est illusoire. Ce n'est plus rentable. Ces produits se banalisent. Mais d'un autre côté, se limiter à la France serait suicidaire. Le marché français est trop faible, les industries françaises de transformation, en aval de la sidérurgie, ne sont ni puissantes ni vraiment en bonne santé.

L'évolution européenne

» Reste alors l'Europe. Nous y avons des avantages de qualité et de proximité par rapport à la sidérurgie du tiers-monde. Je suis convaincu que nous pouvons prétendre à une très bonne place. Nos adaptations encore nécessaires, nous devons donc les faire en cherchant des accords sous toutes les formes avec les sidérurgistes européens.

– Saarstahl représenterait une entrée sur le marché allemand ?

– Le marché ouest-allemand reste le principal d'Europe avec une industrie en aval qui y est très forte et il est, pour Sacilor, dont certains sites sont à 50 kilomètres de la frontière, tout proche. La RFA est une ouverture naturelle. En outre, il y a encore certainement des surcapacités sidérurgiques. Dans ce contexte et compte tenu des restructurations futures, il faut préparer les années 90 avec des partenaires européens plutôt que repliés à l'intérieur de nos frontières.

» Pour Saarstahl, je souhaite d'abord voir. Il y a déjà des liens entre Dilling, notre filale en RFA, et Saarstahl. Cette entreprise a de bons atouts techniques et commerciaux. Elle a des productions voisines ou complémentaires des nôtres. Mon idée est alors, sans engagement aucun, d'observer pendant quelque temps si le redressement est possible, un an par exemple, puis d'étudier ce que nous pourrions faire ensemble. Mais il est hors de question de se charger d'une entreprise moribonde.

– Mais cette entreprise n'est-elle pas directement concurrente de votre filiale française Unimétal, de vos usines de Gandrange ?

– Raison de plus ! Il y aura forcément des évolutions en Europe. Je préfère, si cette entreprise se redresse, l'avoir comme partenaire plutôt que comme concurrente. Surtout au cas où elle serait reprise par tel ou tel groupe sidérurgique ouest-allemand. Si restructurations il y a dans le futur, elles seront plus faciles à mener. Nous pourrions utiliser les meilleurs outils d'Unimétal ou de Saarstahl. Mais, encore une fois, rien n'est fait, il faut d'abord regarder.

– M. Gandois proposerait de créer une structure unique de commandement pour coiffer Usinor et Sacilor ? Qu'en pensez-vous ?

– Une telle structure ne se justifierait que s'il était de nouveau question pour l'Etat de subventionner la sidérurgie et qu'il veuille simplifier la répartition des aides. J'ai dit que ce n'était pas une hypothèse que je retenais. Il est aussi question de rapprochement dans les produits plats, pour éviter les risques de doublons et les concurrences ruineuses. Il est vrai que la sidérurgie française des produits plats n'a pas toujours échappé à cette erreur, mais depuis deux ans la coordination, notamment des investissements, est aussi poussée que souhaitable. La vraie bataille se gagne sur le terrain, dans les usines, à force de prises de conscience, de motivation et d'agressivité commerciale. L'exemple de Sollac, notre filiale dans ce secteur, parle de lui-même : 5 % de résultats bruts d'exploitation en novembre dernier, 10 % aujourd'hui, malgré une baisse spectaculaire des prix de vente. Tout doit être évité qui pourrait servir de prétexte à rejeter la responsabilité des échecs sur un échelon supérieur. C'est le danger aujourd'hui de tout rapprochement institutionnel dans les produits plats. Il faut aussi se garder, au nom d'une prétendue rationalité franco-française, de distendre les liens de Sollac avec Dilling, grâce à qui Sollac est devenue le premier fournisseur étranger de tôles automobiles en Allemagne. Ce serait une perte dramatique pour toute la sidérurgie française.

– Est-ce à dire que tout est sur les rails et qu'il n'y a pas d'inquiétude à se faire ?

– Comprenez-moi bien, je n'ai pas dit que le problème de la sidérurgie était réglé. Le chemin qui reste à parcourir est considérable. Des adaptations de structures, des réductions d'effectifs sont encore nécessaires, mais ce qu'il y a de nouveau, c'est que Sacilor est désormais capable de les décider et de les réaliser par elle-même, en toute responsabilité. Régulièrement, au moins une fois par an, nous refaisons le point. En ce moment, nous mettons la dernière main à l'actualisation de notre plan aciers longs, notamment dans les aciers longs de construction. Vous verrez que, comme l'an dernier, nous sommes réellement redevenus majeurs. »

ÉRIC LE BOUCHER.

REPÈRES

Fiscalité : réforme mexicaine

Le gouvernement mexicain a adopté un plan de réforme fiscale destiné à *« encourager la croissance économique »*, a indiqué, le vendredi 4 juillet, M. Guillermo Prieto, fonctionnaire du ministère des finances. Ce plan comprend la réduction de l'impôt sur les revenus des personnes physiques, la déduction de certaines prestations sociales, celle des pertes de change, l'assouplissement du régime d'imposition des intérêts des placements à l'étranger et des incitations directes à l'investissement.

Recette : plus d'un milliard de dollars pour le canal de Suez

Les revenus du canal de Suez pour l'année fiscale, qui va du 1er juillet 1985 au 30 juin 1986, ont dépassé, pour la première fois, le milliard de dollars, a annoncé, le samedi 5 juillet, M. Mohamed Ezzat Adel, président du Suez Canal Anthority. Les droits de trafic provenant du transit par la voie d'eau – troisième source de revenus en devises après les envois d'argent par les Egyptiens expatriés et les recettes du pétrole – ont atteint 1 026 millions de dollars, contre 920 millions de dollars l'année précédente (+ 13,7 %). La progression des revenus du canal est due, notamment, à l'augmentation du tonnage (+ 2,3 %) des navires qui l'ont emprunté et au développement du trafic pétrolier (+ 13 %) pendant le second semestre de l'année fiscale. M. Adel a indiqué que la hausse des tarifs (3,5 % en moyenne), appliquée à compter du 1er janvier 1986, avait eu un impact limité sur les recettes, les gros navires bénéficiant d'un tarif réduit. – *(AFP.)*

● **Aerolineas argentinas : licenciement de la totalité des pilotes.** – Les cinq cent soixante et un pilotes de la compagnie aérienne argentine Aerolineas argentinas, en grève depuis cinq jours pour réclamer des augmentations de salaires, ont été licenciés le samedi 5 juillet, a annoncé le président de la société, M. Horacio Domingorena. Les pilotes réclamaient une augmentation de 50 % de leurs salaires pour qu'ils soient alignés sur ceux de leurs collègues de la compagnie Austral, rachetée par l'Etat il y a cinq ans. Aerolineas argentinas a aussitôt fait publier dans la presse des avis d'embauche et a reçu pour l'instant deux cent trente candidatures. Un commandant de bord de Boeing-747 d'Aerolineas argentinas perçoit environ 1 200 dollars par mois, soit six à onze fois moins que ses collègues de compagnies européennes ou nord-américaines, selon des sources syndicales. – *(AFP.)*

CONSTRUCTION NAVALE

A DIEPPE

Les chantiers de la Manche menacés à leur tour de fermeture

La crise des chantiers navals ne touche pas seulement les grandes entreprises comme Normed. Ce qu'il est convenu d'appeler les « petits » chantiers sont, eux aussi, frappés.

De notre correspondant

Dieppe. – La fermeture à brève échéance des Ateliers et chantiers de la Manche à Dieppe, annoncée le mercredi 3 juillet au personnel, au cours d'une réunion du comité d'établissement, a provoqué un vif émoi dans le port de la Manche, dont le taux de chômage est déjà de 13,9 %. Le chantier naval local, qui abrite le siège social des ACM, avait pourtant retrouvé une bonne santé, comparé à l'ensemble des chantiers français. Avec les deux autres sites du groupe, à Saint-Malo et Grand-Quevilly, près de Rouen, les plans de charge offraient des perspectives normales pour la deuxième moitié de 1986. D'autres commandes pouvaient venir, d'ici là, s'ajouter à celles de deux chalutiers marocains et d'un navire océanographique pour l'Indonésie. Actuellement, se trouve sur cale un troisième chalutier-usine surcongélateur de la série *Snekkar*.

La surprise a été d'autant plus vive que les collectivités locales, dont le conseil général présidé par M. Jean Lecanuet (UDF), ont beaucoup contribué à ce que ce chalutier soit construit aux ACM, symbolisant une volonté de soutenir l'économie locale. EDF, dans le cadre de la procédure après-chantier de la centrale nucléaire de Paluel, toute proche, a même participé au financement.

Pour les trois cents employés du chantier dieppois, la décision prise par M. Guy Roux, PDG des ACM, semble motivée par le seul désir de profiter d'un mouvement national d'allégement des effectifs et des sites.

Dès mercredi, deux cent cinquante ouvriers ont manifesté dans les rues de Dieppe. Le lendemain, ils décidèrent de bloquer deux chalutiers récemment lancés, qui doivent être livrés au cours de ce mois à un armateur de Boulogne-sur-Mer.

E.B.

Téléphonie : filiale commune entre la CGCT et Matra. – Une filiale commune entre Matra et le groupe nationalisé CGCT (Compagnie générale de constructions téléphoniques, ex-ITT France) a été constituée le 1er juillet. La nouvelle société – CGCT Communications – exerce ses activités dans la téléphonie privée (téléphonie d'entreprise, radio-téléphone et terminaux télématiques), et emploie mille sept cent soixante personnes. Son capital est dans un premier temps détenu à 20 % par Matra Communications, et à 80 % par la CGCT. La direction des opérations est dès à présent assurée par Matra Communications, qui prendra 100 % du capital au plus tard le 1er janvier 1988. La présidence du conseil de surveillance est assurée par M. Claude Vincent, PDG de la CGCT, et la présidence du directoire par M. Jacques Payer, vice-PDG de Matra Communications.

FINANCES

FRAUDES BOURSIÈRES ET DÉLITS D'INITIÉS

Un double camouflet pour la COB

Toute médaille a son revers et l'extraordinaire essor des marchés financiers internationaux depuis quatre ans s'est accompagné, dans le même temps, d'une intense spéculation, ouvrant la voie à des abus. Ceux-ci sont d'autant plus facilités que les autorités boursières ont déjà bien du mal à faire face à la simple vérification de l'activité quotidienne et aux OPA qui se succèdent en rafales. De plus, elles n'ont souvent ni les moyens humains suffisants ni les techniques nécessaires pour contrecarrer l'action des initiés, c'est-à-dire de ses personnages qui, grâce à leurs activités professionnelles ou leurs contacts personnels, disposent d'informations privilégiées inconnues du public, lequel se trouve lésé.

Les Etats-Unis, où ce phénomène a été récemment illustré par l'affaire Dennis Levine, ne sont pas seuls dans ce cas. Sans remettre en cause la vaste entreprise de déréglementation des grandes places financières mondiales, l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, pour ne citer que les exemples les plus récents, s'emploient à lutter contre *les fraudes et abus de confiance* (y compris ceux commis par des dirigeants) tout en cherchant à limiter les fuites d'informations confidentielles. Le tout avec des textes législatifs qui, de toute évidence, sont inadaptés ou dépassés face à cette nouvelle forme de délinquance en col blanc qui prend de l'ampleur et que les tribunaux ont bien du mal à condamner.

La France n'échappe pas à ce qui risque d'apparaître comme une règle ainsi qu'en témoignent deux affaires qui ont été récemment examinées par les tribunaux après investigation menée par la Commission des opérations de Bourse et plainte déposée auprès du procureur de la République *(voir ci-dessous)*. Dans le premier cas, AMREP, le président n'a été condamné qu'au maximum de la peine prévue par le code de commerce pour la publication de faits faux (un an de prison avec sursis et 60 000 F d'amende), alors qu'il y avait manifestement volonté de tromperie. « *Si des dirigeants incluent des faits faux dans une note visée par la COB avec volonté de la tromper, nous n'avons pas de possibilités de sanctions pénales adaptées* », déplore-t-on au siège de cet organisme.

Dans le second cas – Thomson-CSF – le jugement est encore plus surprenant puisqu'il conclut à l'innocence des inculpés alors que l'instruction avait démontré l'existence d'un faisceau d'éléments prouvant que l'on était, de toute évidence, dans le cas classique d'une opération d'initiés.

SERGE MARTI.

Thomson-CSF et le contrat saoudien : relaxe pure et simple

Souvenez-vous : c'était le « contrat du siècle ». En discussions depuis quatre ans avec les autorités saoudiennes, la société Thomson-CSF signait le 8 janvier 1984 avec Ryad un contrat d'armement de 4 milliards de dollars, soit 30 milliards de francs de l'époque (dont 50 % pour le groupe d'Alain Gomez), dont le contenu devait être rendu public huit jours plus tard. Sur le plan commercial, l'opération « *Œil de faucon* » – c'était le nom du contrat Shahine 2 – avait été un succès complet. Mais, en Bourse, il y quelques ratés qui mirent la puce à l'oreille à la Commission des opérations de Bourse.

Entre décembre 1983 et janvier 1984, le cours de l'action Thomson-CSF avait grimpé de 50 %, passant de 180 F à 275 F. Entre le 9 et le 13 janvier, le titre s'enflammait, gagnant près de 20 % en une semaine pour retomber comme un soufflé, sitôt confirmée la nouvelle. Dépêchés en hâte, les « gendarmes » de la COB mettaient la main sur Jean-Marie Carnet, ingénieur en chef de l'armement, et Jean-Pierre de Baritault de Carpia, PDG de la société Baritault et disposant, à cette occasion d'« *informations privilégiées* » sur la marche financière de Thomson-CSF.

Fort de son titre de sous-directeur des affaires internationales au ministère de la défense et chargé des relations avec l'Arabie saoudite, M. Carnet participait à plusieurs réunions sur ce contrat, la dernière en date ayant lieu au Trésor le 13 janvier. La veille, l'ingénieur en chef, « *qui manifestait jusque-là un certain scepticisme* » sur l'issue des négociations avec Ryad, avait brusquement changé d'avis, puisqu'il s'était précipité chez son agent de change, où il détenait une « *position vendeur à découvert de 850 actions Thomson-CSF* » pour « *racheter d'urgence sa position* » et donner ordre « *d'acheter en plus 5 000 à 6 000 titres de cette société* », la plupart de ces valeurs étant revendues par la suite.

Joueur confirmé en Bourse

Spécialisé dans le recrutement de cadres de haut niveau, Jean-Pierre de Baritault, « *joueur confirmé en Bourse* », passait, dans les trois jours précédant l'information capitale, des ordres d'achat portant sur plus de 11 000 actions Thomson-CSF, après avoir eu des « contacts », durant la semaine du 9 au 13 janvier 1984, « *avec les initiés Coutard et Henin* », respectivement directeur général et directeur de la trésorerie et des changes de ce groupe.

Saisi par la Commission des opérations de Bourse sur plainte du procureur de la République, le tribunal décidait pourtant, le 13 mai 1986, de prononcer la relaxe de ces deux personnes. Pour Jean-Marie Carnet, dédouané par ses chefs de toute « *faute contre l'honneur* », les juges ont estimé qu'il subsistait un doute sur l'exploitation d'une information privilégiée.

Quant à Jean-Pierre de Baritault, le tribunal a été sensible aux arguments développés par l'intéressé. Celui-ci « *a expliqué de façon plausible qu'il avait été amené à opérer... sur l'action Thomson, parce qu'il considère qu'il s'agit d'une valeur d'avenir et même de la seule valeur d'envergure du marché français* ». Les entretiens qu'il a pu avoir avec Noël Coutard les 10, 11 et 13 janvier 1984 se sont limités « *à des problèmes de recrutement de financiers* », et Jean-François Henin, autre responsable de Thomson-CSF, interrogé téléphoniquement par M. de Baritault sur le fait de savoir si la société « *ne venait pas de signer un contrat de 1 milliard de francs* », avait répondu « *de façon évasive et n'avait à aucun moment donné l'information sur ce contrat* ». De ces faits, le tribunal a retenu que la preuve de la culpabilité n'était pas apportée.

S. M.

AMREP : au bénéfice de l'âge

« AMREP : un des plus grands scandales du siècle » avions-nous pu titrer le 1er janvier 1985 en dressant le bilan d'une année boursière riche en événements, dont celui-ci qui apparaissait le plus négatif pour la communauté des épargnants. On se souvient que la société AMREP, qui regroupait à l'époque une trentaine de filiales spécialisées dans les recherches parapétrolières, faisait état, courant 1983, de perspectives d'ensemble plutôt favorables à la veille d'une émission d'obligations convertibles importante (115 millions de francs). Il fallut attendre mars 1984 et la publication des comptes consolidés pour comprendre l'ampleur du désastre : une perte de plus de 820 millions de francs pour 1983, un déficit de 300 millions pour l'année suivante et un « trou » de 200 millions à escompter pour 1985.

Face à cette déconfiture due pour l'essentiel aux déboires subis par la principale filiale d'AMREP, l'Union industrielle et d'entrepris (UIE), sur certains chantiers au Brésil et au Nigéria, la dégringolade du titre était à la hauteur de la déconvenue : de 1 100 francs durant l'été 1983, le cours de l'action chutait à moins de 100 francs un an plus tard, et le tribunal de commerce de Nanterre était contraint de prononcer en juillet 1984 le démantèlement du groupe, lequel devait être repris en partie et sous réserve d'inventaire par Bouygues.

Le 18 juin 1984, le PDG d'AMREP, M. André Miller, âgé de soixante-quatorze ans, était inculpé d'infraction à la législation sur les sociétés pour avoir publié des informations fausses (préalablement à un appel public à l'épargne). Deux anciens dirigeants, Maurice Thireau et Bernard Langlois, étaient inculpés de « *complicité de publication de faits faux en vue d'obtenir des souscriptions* » tandis que les deux commissaires aux comptes, Henry Charrier et Pierre Levasseur étaient accusés d'avoir visé des « *informations mensongères* ».

Dans ses attendus, le tribunal qui s'est prononcé le 6 mai dernier sur cette affaire retrace avec précision le déroulement historique de cette « *conspiration du silence* » pour aboutir à la conclusion suivante : « *André Miller doit être déclaré coupable du délit de publication de faits faux pour obtenir des souscriptions ; Langlois, qui l'a aidé dans les actes ayant préparé ou facilité l'infraction, doit être retenu comme son complice ; que par contre Thireau qui, bien que parfaitement au courant des faits, s'est borné à se taire sans accomplir d'acte positif favorisant l'entreprise de tromperie, doit être relaxé du chef de complicité.* »

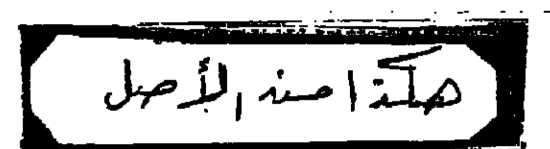
Incité à tenir compte de l'âge de Miller « *et de sa qualité de délinquant primaire* », le tribunal le condamnait au maximum prévu par la loi, soit un an d'emprisonnement avec sursis et 60 000 francs d'amende. Langlois était condamné de son côté à 50 000 francs d'amende tandis que les deux commissaires aux comptes, accusés d'avoir certifié « *sans réserves* » les comptes consolidés d'AMREP alors que leurs collègues chargés de la filiale UIE refusaient le projet de bilan présenté au conseil d'administration, étaient condamnés chacun à 20 000 francs d'amende. Ce jugement a été frappé d'appel, tant de la part des deux commissaires aux comptes que du parquet.

S. M.

ÉNERGIE

● **Gaz : contrat de fourniture franco-suisse.** – Gaz de France et la société helvétique Gaznat ont signé, vendredi 4 juillet, un contrat prévoyant la fourniture pendant vingt ans, de 1987 à 2007, de gaz naturel venant de France à la Suisse romande. Quelque 150 millions de mètres cubes de gaz par an transiteront par le gazoduc Annecy-Annemasse. La Suisse a déjà signé des contrats analogues avec la RFA et les Pays-Bas pour assurer son approvisionnement jusqu'à la fin du siècle. – *(AFP.)*

● **Pétrole : nouvelle découverte au Gabon.** – Une nouvelle découverte de pétrole a été faite au Gabon sur le permis terrestre de Ougoue-Sete-Cama, situé à 90 kilomètres de Gamba, par la société Shell-Gabon, associé au groupe ELF-Aquitaine. Le puits, qui a débité lors des essais plus de 3 100 barils d'huile par jour, semble faire partie du gisement découvert à Rabi l'an dernier. Les réserves contenues dans ces deux sites seraient, indique un communiqué de Shell-Gabon, « *le plus grand champ jamais découvert au Gabon et certainement le résultat le plus important de ces dernières années* ». Le Gabon, le plus petit producteur de l'OPEP, extrait actuellement environ 200 000 barils/jour de pétrole brut.



CONJONCTURE

Le relèvement de la cotisation vieillesse permettra de tenir deux ans

déclare M. Balladur

« La décision d'appliquer ou non la « contribution sociale » de 0,4 % sur tous les revenus lors du dernier tiers provisionnel de 1986 sera prise dans les prochains jours », a déclaré, dimanche soir 6 juillet, à Europe 1 M. Balladur, ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation. Interrogé au cours du « Club de la Presse », M. Balladur a par ailleurs indiqué que la hausse de 0,7 point de la cotisation vieillesse à partir du 1er aout permettrait de *« tenir deux ans »*.

Le ministre a affirmé que le déficit du budget de la Sécurité sociale était estimé à environ *« 20 milliards de francs en 1986 »* et *« autour de 30 à 35 milliards de francs, certains disent même 40 milliards de francs »* pour 1987. Une amélioration de l'économie française et un élargissement de l'assiette de recouvrement permettraient, selon M. Balladur, une progression des recettes, tandis que des mesures de trésorerie et les *« mesures d'économies qui vont être mises à l'étude »* ralentiront la progression des dépenses.

« L'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans a été une très mauvaise décision », a déclaré M. Balladur. Les deux tiers du déficit de la Sécurité sociale sont dus, selon le ministre, au régime vieillesse, et la plus grande part du déficit de celui-ci est la conséquence de l'abaissement de l'âge de la retraite. *« Il faudra mettre des incitations, pour permettre le travail après soixante ans »*, a ajouté M. Balladur.

Pour le budget 1987, M. Balladur a révélé qu'il n'y aurait *« pas de surarbitrage du premier ministre, même pour l'armée »*. *« Tout se réglera entre le ministre de l'économie et les ministres »*, a souligné le ministre.

M. Balladur a confirmé qu'il faudrait *« appliquer un abattement de 40 milliards de francs »* sur la progression des dépenses prévues, qui aurait porté le budget à 1 110 milliards au lieu de 1 050 milliards de francs en 1986. Le déficit budgétaire de 1987 ne devrait pas, selon M. Balladur, être supérieur à 130 milliards de francs.

Interrogé sur la privatisation, M. Balladur a répondu qu'il serait *« le défenseur des petits poissons »* en défendant l'actionnariat du personnel et du public par des *« facilités d'achat, de paiement différé »*, et des actions gratuites pour le personnel qui achèterait une partie du capital de leur société. M. Balladur a affirmé en outre qu'il n'était pas opposé à l'idée que le produit de la vente de TF 1 serve à alimenter un fonds pour la création.

En ce qui concerne l'accord conclu dans le secteur des télécommunications entre la firme française CGE et le groupe américain ITT, M. Balladur a seulement souligné que l'affaire était en cours d'examen et que la décision du gouvernement serait prise dans quelques semaines.

SOCIAL

● **Condamnation d'un ancien responsable CGT de Renault-Douai.** – L'ancien secrétaire du syndicat CGT de l'usine Renault à Douai, M. Jean-François Caré, a été condamné, le mardi 1er juillet, par le tribunal correctionnel, à verser 8000 F à la direction (6000 F de liquidation d'astreintes et 2000 F de dommages et intérêts) pour être entré dans l'entreprise à plusieurs reprises en dépit de son licenciement intervenu le 12 décembre 1985. Par ailleurs, le tribunal a débouté la CGT de la plainte qu'elle avait déposée après la dernière élection du secrétaire du comité d'établissement : selon le tribunal, il n'était pas interdit à la direction de participer au scrutin quand elle le désirait. – *(Corresp.)*

● **La réforme de l'ANPE.** – La réorganisation de l'Agence nationale pour l'emploi doit être *« pragmatique »*, a déclaré M. Arthuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaire sociales, dans une interview publiée le samedi 5 juillet par *Ouest-France*. M. Arthuis ne veut pas que l'on *« fiche le bazar pour un simple effet d'annonce »*. Il souhaite *« un mode de rémunération qui tienne compte de efforts et mérites de chacun »* et un *« contrôle interne du travail des employés »*, par exemple par des *« contrôles inopinés »* de représentants de la direction générale, pour vérifier l'éxécution des *« objectifs prioritaires »* : accueil des chômeurs, évaluation de leurs compétences et placement correspondant. Enfin, M. Arthuis affirme que *« les suppressions d'emploi ne seront pas plus importantes à l'ANPE que dans le autres administrations : 1,5 % du total, soit cent quatre-vingts employés. »*

MARCHÉ COMMUN

Le conseil des ministres et le Parlement européen cherchent à doter la CEE d'un budget pour 1986

L'Assemblée européenne de Strasbourg, dont ce sera la dernière session avant les vacances, va de nouveau voter, jeudi 10 juillet, sur le budget européen pour 1986. Pour le moment la Communauté n'a plus de budget et fonctionne selon le régime des « douzièmes provisoires », qui permet d'appeler les contributions des Etats membres en fonction des dépenses mensuelles constatées en 1985.

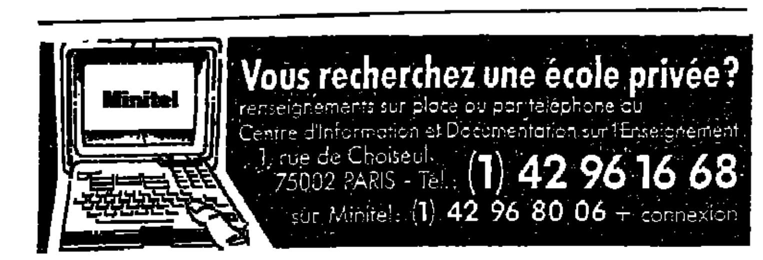
Une première fois par une ordonnance de référé en mars dernier, une seconde fois le 3 juillet, la Cour européenne de justice a annulé la décision du président Pierre Pflimlin d'arrêter définitivement le budget 1986, alors que le conseil des ministres et l'Assemblée n'étaient pas parvenus à un accord. La procédure va reprendre au niveau du vote en deuxième lecture effectué en décembre dernier, d'un budget supérieur de 629 millions d'ECU (1 ECU = 6,85 F) au budget proposé par le conseil des ministres. Une nouvelle concertation entre les trois institutions – Parlement, Conseil et Commission – sera tentée mercredi 9 juillet. La crise cependant risque de n'être pas dénouée car la quasi-totalité des groupes politiques a exprimé son refus de revenir sur un vote acquis en décembre. les socialistes ont indiqué que le projet de budget du Conseil *« ne respectait même pas ses obligations financières légales »* pour financer une Communauté de douze membres au lieu de dix. Les libéraux estiment que les douzièmes provisoires sur lesquels la CEE serait condamnée à vivre, faute d'accord, étaient déjà épuisés aux trois quarts. D'ailleurs, la Commission a confirmé cette insuffisance en présentant un budget supplémentaire de 2,5 milliards d'ECU (s'ajoutant au projet initial de 32,7 milliards d'ECU), portant le budget total bien au-delà de celui adopté par l'Assemblé (33,3 milliards d'ECU).

Ainsi, est-il clair que la décision de la Cour européenne de justice porte sur le respect de la procédure budgétaire ce qui pour les cinq Etats membres, dont la France, qui avaient introduit le recours, est l'essentiel. Mais le contentieux sur le fond demeure. Le Parlement estime en effet que les dépenses non obligatoires concernant les autres politiques que la politique agricole, c'est-à-dire essentiellement le fonds social et le fonds régional, sont notoirement insuffisantes. D'ailleurs, la répartition du budget supplémentaire lui-même, entre les dépenses agricoles en croissance continue, du fait de la baisse du dollar, et les « politiques structurelles » peut provoquer un nouveau conflit entre le Conseil et l'Assemblée.

ÉTRANGER

PIZZA PLACE ROUGE

L'émigration a fait le succès de l'alimentation italienne à travers le monde. Mais à Moscou, l'apprentissage de la pizza est conçu comme un véritable transfert de technologie. Une société italienne Ital Food Trading vient de conclure, selon le quotidien italien *la Stampa*, un contrat de 8 millions de dollars avec la municipalité de Moscou pour y établir trente-six pizzerias, dont la première sera installée, dès octobre prochain, près de la place Rouge. Ces restaurants pourront servir cinq mille repas par jour et le contrat prévoit que les chefs italiens devront apprendre à leurs collègues soviétiques l'art du *pizzaiolo* et des *macaroni al dente*.





AFFAIRES

Nationalisation, privatisation : les avatars de la légitimité

(Suite de la première page.)

Appelé à assumer en 1969 la présidence de Paribas – institution centenaire – à l'issue d'une crise de confiance entre le titulaire en exercice et son conseil d'administration, j'ai reçu la démonstration *in vivo*, à cette occasion, du rôle déterminant de cette instance et de certains de ses membres les plus représentatifs, pour assurer dans des conditions admises par tous la transmission du flambeau. Et j'ai pu éprouver ensuite comment une légitimité encore fragile et d'essence différente de celle que donne la création se confortait peu à peu dans le mouvement en avant communiqué à l'entreprise d'adoption. Quant à la confortation qu'y peuvent apporter les marchés financiers, j'en ai reçu là aussi des témoignages probants.

En octobre 1981, quelques mois avant la nationalisation, s'est révélée, au sommet de Paribas, une divergence de conceptions, fondamentale il est vrai, mais ne mettant pas en cause l'estime réciproque des protagonistes, quant à la hiérarchie des obligations d'une équipe de direction et son devoir – absolu selon moi en toute circonstance, hormis toutefois l'occupation du territoire par une armée étrangère – de maintenir dans son intégrité l'instrument de travail à elle confié. J'ai dû sortir pour un temps de ma retraite. Mon souci presque exclusif fut alors d'obtenir la nomination à la tête de Paribas de celui auquel je pensais depuis plusieurs années déjà pour y prendre, le moment venu, le relais de mon successeur immédiat. Sitôt que j'eus obtenu, par un concours de circonstances dont je m'étonne encore, l'accord écrit du gouvernement d'alors sur ce point vital, je remis mon siège à la disposition du conseil pour que l'intéressé pût en recevoir l'onction. J'avais précisé par lettre à celui-ci que sa mission serait de conduire la maison intacte par le biais d'une traversée du désert que je pensais de durée limitée. Cette mission a été depuis lors menée à bien. Légitimité doublement assurée.

Un vice fondamental

Ainsi l'expérience m'a-t-elle démontré que le pouvoir politique est moins qualifié que tout autre pour fonder la légitimité du pouvoir d'entreprise. Alors qu'en régime autoritaire le *premier* stérilise les facultés d'adaptation du second, en régime démocratique son prurit d'alternance *ne peut que* déstabiliser des équilibres et des stratégies reposant sur la continuité et sur la durée. L'idée contraire appartient au répertoire simpliste des concepts les plus archaïques selon lesquels l'État serait le dépositaire exclusif de l'intérêt général et, par voie de conséquence, les grandes entreprises ne pourraient être dotées que par lui d'un exécutif légitime.

C'est, bien au contraire, le vice fondamental de la nationalisation que d'avoir pour conséquence la nomination et le renouvellement périodique par les soins du gouvernement des présidents des entreprises les plus importantes du secteur concurrentiel et de la plupart des grandes banques françaises. Et ce fut, à vrai dire, un spectacle navrant que de l'y voir procéder naguère en quelques semaines et dans l'euphorie factice d'un état de grâce déclinant.

Le présent gouvernement, pour avoir hérité des biens acquis de façon si contestable par ses prédécesseurs, se trouve confronté, à son corps défendant, à un défi analogue. Malgré l'incongruité quasi surréaliste d'avoir à concentrer sur un bref espace de temps des choix de personnes aussi nombreux (quelque soixante-dix, en fait) et d'importance aussi capitale, il ne saurait longtemps les différer sans dommages sérieux pour les entreprises concernées. Pour être de signe politique opposé, les risques d'erreurs n'en sont pas moins pour lui aussi redoutables qu'ils le furent lors de la première fournée.

Desseins ambitieux

Demain, les présidents confirmés ou nouvellement nommés ne jouiront pas d'emblée de la légitimité dont aucun gouvernement ne saurait, en ce domaine, détenir les sceaux. Leur premier impératif sera de maîtriser assez bien les processus de privatisation qu'ils mettront en œuvre pour qu'ils leur permettent d'en créer les solides assises. Au profit de qui ? D'aucuns posent en principe que ce ne saurait être d'eux-mêmes. C'est là un point de vue que l'on peut aisément comprendre de la part de candidats – avoués ou non – à l'exercice d'une influence, voire d'un contrôle, sur telle ou telle entreprise en cours de privatisation et soucieux, en conséquence, de ne pas voir, le moment venu, leurs ambitions trop vite perçues, puis contrariées par un président poursuivant d'autres desseins.

Par contre, une position analogue manquerait à l'évidence de réalisme si elle était le fait de gouvernants soucieux d'assurer la mise en place des hommes idoines. Il ne s'agit pas, en effet, de désigner je ne sais quels officiers ministériels en charge de la régularité de procédures juridiques sans implication avec les stratégies d'affaires. Bien au contraire, des hommes de grande expérience et capables de desseins ambitieux sont ici nécessaires.

De tels hommes ne sont pas légion dans notre pays. En trouver un nombre adéquat à celui des postes à pourvoir représentera déjà une difficile gageure. Prétendre au surplus exiger d'eux l'absence d'engagement personnel dans les projets d'avenir en fonction desquels ils devront piloter leur entreprise à travers un si difficile passage serait affronter de façon délibérée la quadrature du cercle.

Droit de préférence

De quelle gamme de moyens les présidents d'entreprises en cours de privatisation pourront-ils disposer pour parvenir à cette conquête de la légitimité ?

La nationalisation a eu pour premier effet de couper chacune des firmes qui en a été victime de ses racines historiques. Ce n'est pas en quelques mois qu'il sera possible de leur redonner une existence réelle. Tout président justement soucieux de renouer le plus grand nombre possible de fils rompus devra donc, à mon sens, chercher à donner à certains anciens actionnaires français « de tradition », certes sans avantage de prix, un droit de préférence, proportionné à leur ancienne participation, pour la souscription d'une partie des titres remis à la disposition du public.

Un droit de préférence analogue sur une part notable du nouveau capital devrait être consenti dans le même temps aux membres du personnel. Si le principe de telles préférences peut être admis par le Conseil constitutionnel comme ne constituant pas des privilèges au sens où il a entendu les interdire, leur mise en œuvre devrait permettre de faire revivre des racines anciennes et d'en susciter de nouvelles, les unes comme les autres capables de sécréter leur part de légitimité, celle-ci du meilleur aloi.

Sans doute de nouveaux conseils, désignés dès maintenant par les mêmes voies que les présidents, ne pourraient-ils ne pas souffrir des mêmes tares originelles. Ce n'est pourtant pas seul qu'un président de firme en voie de privatisation pourra progresser sur la voie difficile qui lui est assignée. Encore faut-il se garder d'instaurer au départ des situations conflictuelles au sommet des affaires concernées.

Il faut enfin parler du marché. C'est bien lui qui se révélera en fin de compte le véritable juge de paix. J'ai eu, pour ce qui me concerne, trop d'occasions d'apprécier les vertus de son appui pour être le moins du monde tenté de sous-estimer son *importance*. Celle-ci, bien sûr, est décisive. Elle le demeurera, dans un contexte en rapide évolution, à travers un processus d'internationalisation croissante déjà largement amorcé. Faut-il pour autant lui confier dès maintenant, sans garde-fous et multiples précautions préalables, le soin de rendre à *nos* firmes un actionnariat digne de ce nom ? Qui pourrait le croire et qui aurait le courage d'en assumer le risque ?

Les organismes complexes que sont nos grandes entreprises ont été débranchés depuis plusieurs années des circuits vitaux auxquels il s'agit aujourd'hui de les relier à nouveau. Leurs réflexes traditionnels ne pouvaient que s'endormir. Avant que ceux-ci ne soient pleinement réveillés, ces vastes ensembles seront vulnérables. Quelques années seront donc nécessaires avant qu'elles puissent affronter sans protection les turbulences d'un environnement dont l'imprévisibilité ne peut que s'accroître.

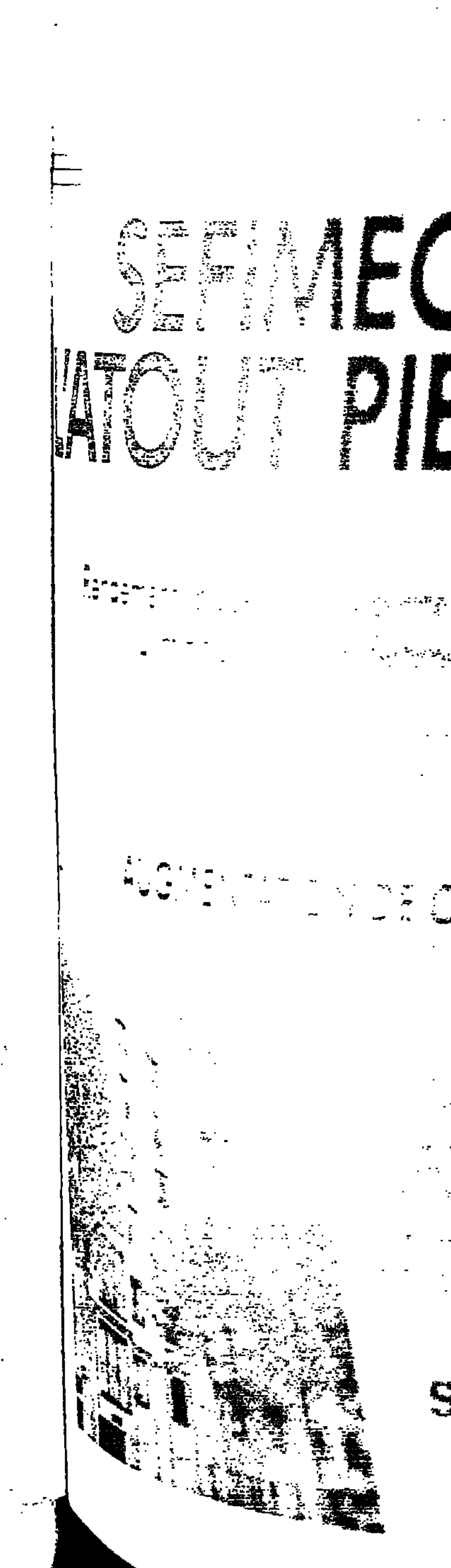
Reconnaissons-le, la remise sur le marché, dans un espace de temps limité, de la plus grande partie de nos banques et de quelques-uns de nos plus grands groupes industriels est une aventure, à l'échelle française, proprement inouïe. Le marché financier de Paris n'a encore ni l'ampleur ni les moyens de défense de celui de Londres, sur lequel pourtant le gouvernement de Mme Thatcher ne s'est pas hasardé sans *précautions* dans l'exécution d'un *programme qui fait* précédent pour le nôtre. Des mesures tendant à empêcher d'aboutir toute tentative de prise de contrôle de nos firmes à la faveur d'une situation d'exception sont donc d'absolue nécessité. Ce n'est pas vrai seulement de la limitation de nos cessions de titres à des étrangers, tout le monde comprenant qu'une privatisation qui se traduirait par un contrôle extérieur serait intolérable. C'est vrai aussi à tout le moins pour des maisons comme les grandes compagnies financières dont l'indépendance vis-à-vis de tout autre groupe présente une importance vitale – des limites à imposer à la concentration entre les mêmes mains, fussent-elles authentiquement françaises ; de quelques blocs d'actions de dimensions significatives.

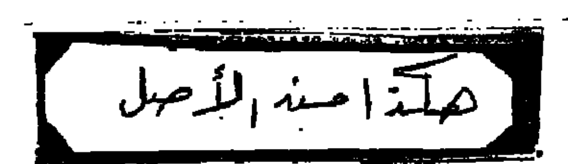
Les contraintes provenant d'accords internationaux n'ont pas ici grand-chose à voir. Il s'agira de la cession en bloc d'entreprises tombées un jour, pour des raisons d'ordre politique, entre les mains d'un Etat. Pas plus que pour la cession de tout autre élément du patrimoine de ce dernier, les autres Etats ne sauraient prétendre s'immiscer dans la détermination des modalités suivant lesquelles il peut choisir, un autre jour, de s'en défaire. C'est là un problème de droit interne.

Un sévère parcours d'obstacles attend les présidents désignés des entreprises en voie de privatisation. Ceux qui sauront y accomplir un sans-faute seront crédités de ce qu'on peut apprécier d'avance comme une sorte de fait d'armes « légitimant ». Les nouvelles instances mises en place sous leur impulsion n'en auront pas moins pour première tâche de prendre parti sur l'opportunité de les confirmer ou non dans leurs fonctions. Ce faisant, ce n'est pas seulement sur eux qu'elles porteront un jugement mais sur les décisions du pouvoir politique. Ce dernier et ceux qu'il aura nommés seront donc, tout au long du processus aujourd'hui engagé, solidaires devant l'opinion. Pour le reste, seul le temps pourra consacrer sans ambiguïté les nouvelles légitimités.

JACQUES DE FOUCHIER.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS







AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Banque Demachy & Associés

A l'initiative de la Banque Demachy & Associés et avec le concours d'entreprises et d'investisseurs institutionnels, a été constituée

RIVOLI PLUS

Sicav Obligataire au capital de 200 millions de francs.

Rivoli Plus s'adresse à la clientèle des particuliers, des entreprises et des investisseurs institutionnels.

Son portefeuille sera composé principalement d'obligations françaises de première catégorie garanties par l'État ou assimilées, et accessoirement d'autres obligations françaises ou étrangères à caractéristiques particulières. La gestion du portefeuille sera orientée vers la recherche dynamique et active de plus-values à moyen terme et long terme en capital. Le gérant aura la possibilité d'effectuer des opérations sur le MATIF et d'utiliser toute la gamme des instruments monétaires. Il tirera le meilleur parti de la nouvelle réglementation impliquant la mobilisation en coupons courus des obligations détenues par les OPCVM.

A la suite des réunions de constitution et du premier conseil d'administration tenu le 24 juin 1986, Rivoli Plus est composée de la manière suivante :

FONDATEURS :

Banque Demachy & Associés ; Cogema ; Compagnie Financière de Suez ; Compagnie Générale des Eaux ; GPA-Vie Groupe des Populaires d'assurances ; Pechelbronn ; Préservatrice Foncière-Vie ; Presses de la Cité ; Rondeleux-Oudart S.A. ; Worms & Cie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. Claude Zeller : président, directeur général adjoint du Groupe Rhin & Moselle ; M. Henri Bouvatier : administrateur, directeur général adjoint de la Banque Demachy & Associés ; M. Pierre Delage : administrateur, directeur adjoint de la Compagnie Financière de Suez ; M. Jean-Marc Espalioux : administrateur, chargé de mission auprès du président de la Compagnie Générale des Eaux ; M. Alain Marcheteau : administrateur, directeur financier d'Air France ; Banque Demachy & Associés, administrateur, représentée par M. Didier de Bonvouloir, sous-directeur ; Cogema : administrateur, représentée par M. Olivier Giraud, trésorier ; GPA-Vie Groupe des populaires d'assurances : administrateur, représenté par M. Henri de Termont, directeur ; Worms & Cie : administrateur, représenté par M. Yves de Torsiac, secrétaire général.

COLLÈGE DE CENSEURS :

M. Jean-Luc Lépine : administrateur, directeur général de la Banque Demachy & Associés ; M. Gérard Stevenin, directeur général adjoint de Rondeleux-Oudart S.A. agent de change ; M. Jacques Chauvin, chef du service trésorerie EDF.

DIRECTION :

La présidence de la SICAV a été confiée à M. Claude Zeller ; la direction générale à M. Henri Bouvatier. La gestion du portefeuille sera assurée par M. Robert Pessy, sous-directeur à la direction des marchés de la Banque Demachy & Associés.

Rivoli Plus sera ouverte au public dès que les formalités de constitution seront terminées.

223, rue Saint-Honoré, 75001 PARIS
Tél. : (1) 42-60-32-63



Le 30 juin 1986, la valeur liquidative de la SICAF « VALEURS DE FRANCE », Société d'investissement à capital fixe gérée par la BRED, était de 340,65 F (contre 335,73 F le 13 juin).

« VALEURS DE FRANCE » cotait à cette même date 334 F, et le droit de souscription 5 F (contre respectivement 332 F et 3,50 F le 13 juin).

L'ACTIF DE LA SICAF ÉTAIT COMPOSÉ COMME SUIT :

- Actions : 42,01 %
- Disponibilités : 1,10 %
- Obligations : 30,90 %
- Titres intermédiaires (1) : 25,99 %

(1) Titres participatifs, certificats d'investissement, bons de souscription d'actions et d'obligations...

COMPAGNIE GENERALE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER



Société Anonyme au Capital de 90.000.000 Francs
Siège Social : 12, rue Roquépine - 75008 PARIS
R.C.S. PARIS B 632 016 010 (63 B 1601)
SIRET N° 632 016 010 00019

L'Assemblée Générale des actionnaires de COGEDIM s'est tenue le 18 juin 1986 sous la présidence de Michel MAUER.

Le rapport sur le marché immobilier en 1985, et plus précisément sur la vente de logements neufs aux particuliers, donne des appréciations très contrastées : abstraction faite de la "pénurie parisienne" qui se traduit par la disparition des stocks et par la hausse des prix, l'activité est restée très faible en province.

Malgré ce contexte, et avec l'appoint des "ventes en bloc" aux investisseurs institutionnels, COGEDIM a réalisé un placement global de près de 2 milliards de francs, en croissance de 30% sur l'exercice précédent, et représentant 1900 logements et 33.000 m2 de bureaux.

Le bénéfice consolidé 1985 avant intéressement du personnel et impôt sur les sociétés s'établit à 30,3 MF.

L'année 1986, dont les résultats sont en grande partie acquis, sera marquée par une nouvelle progression du chiffre d'affaires (1,8 milliard de francs déjà réalisé au 30 juin 1986) et des profits.

L'Assemblée a décidé la distribution d'un dividende de 9 F par action, avoir fiscal compris.

stemi

L'assemblée générale des actionnaires de la STEMI, réunie le 25 juin 1986 sous la présidence de M. Raymond de Blégiers, a approuvé les comptes de l'exercice 1985.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 132,3 millions de francs, contre 116 millions de francs pour l'exercice précédent, soit une progression de 14 %, dont une partie provient de l'exploitation des importants investissements réalisés courant 1984 (74,2 millions de francs) et 1985 (67,2 millions de francs).

Après des amortissements globaux qui passent de 37,7 millions de francs à 42,7 millions de francs, le bénéfice net après impôts ressort à 25,8 millions de francs, contre 19,5 millions de francs en 1984. Ce résultat est encore obtenu en majeure partie par les parcs de wagons mais se trouve déjà sensiblement conforté par l'exploitation, dans de meilleures conditions de rentabilité, du parc de conteneurs-citernes et par le revenu des filiales françaises et africaines.

Les comptes consolidés du groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 169 millions de francs, dont un tiers dû aux conteneurs, contre 156,2 millions de francs, et un bénéfice, part du groupe, de 32,7 millions de francs contre 23,8 millions de francs, dont l'accroissement de 37 % résulte en partie de la politique de désengagement des filiales industrielles.

L'assemblée a décidé la mise en distribution d'un dividende de 30 francs par action, assorti d'un avoir fiscal de 15 francs, soit un revenu global de 45 francs, en progression de 15 % sur celui de l'exercice précédent.

Un acompte de 15 francs ayant été payé en décembre 1985, le solde de 15 francs sera mis en paiement à compter du 29 juillet 1986.

L'assemblée a enfin renouvelé les mandats d'administrateurs de MM. Marc Fournier et Florent Wenger.

merlin SA

Forte augmentation du dividende et renforcement des fonds propres.

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie le 30 Juin 1986 sous la présidence de Monsieur Bernard MERLIN, Président-Directeur Général. Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1985 qui se soldent par un résultat d'exploitation de 26,9 Millions de Francs, soit 8,60 % du Chiffre d'Affaires hors taxes contre respectivement 19,2 Millions et 7,57 % en 1984.

MERLIN IMMOBILIER, poursuivant sa politique de rigueur, a ajouté à ses trois critères traditionnels de gestion : emplacements de premier ordre, meilleur rapport qualité/prix, effort publicitaire, la recherche de stations de prestige.

Répartition géographique :

Région	Chiffre d'Affaires TTC en milliers de Francs	Nombre d'appartements
Normandie	116.148	517
Vendée	73.830	330
Languedoc/Roussillon	62.950	298
Côte d'Azur	86.388	339
Montagne	32.062	176
	371.378	1.660

Le résultat exceptionnel de 4,4 Millions de Francs concerne pour l'essentiel la plus-value réalisée à la suite de la cession d'actifs immobiliers. Le bénéfice net de l'exercice ressort à 17,08 Millions de Francs. La distribution globale aux actionnaires atteint 9,7 Millions contre 7,3 Millions au titre de l'exercice précédent. Les capitaux propres de la Société augmentent de 6,7 Millions et s'inscrivent à 140,5 Millions.

Le dividende par action s'élève à F. 18,50, assorti d'un avoir fiscal de F. 9,25, en hausse de 32 % sur le dividende de 1984. Il sera mis en paiement à partir du 15 Juillet 1986.

Le montant des ventes signées au cours du premier semestre de l'exercice 1986 reste comparable à celui de la même période de 1985.

SEFIMEG. L'ATOUT PIERRE.

Rendement, plus-value, sécurité, liquidité. L'Immobilier selon Sefimeg.

*Une action Sefimeg, c'est une part d'une Société Immobilière d'Investissement, spécialiste de la construction et de la gestion locative, dont le patrimoine s'étend à 7600 appartements et 102000 m² de locaux à usage commercial situés pour l'essentiel à Paris et dans sa région.
C'est un rendement assuré dans un contexte de relance immobilière.*

AUGMENTATION DE CAPITAL

par émission de 1254309 actions nouvelles de F 100 nominal à souscrire :



- au prix de F 370 (dont F 270 de prime d'émission),
- à raison de 1 action nouvelle pour 6 anciennes (souscriptions à titre réductible admises),
- jouissance : 1er juillet 1986.
- Souscription ouverte du 7 juillet au 28 juillet 1986 au siège social de Sefimeg, 4, place Rio-de-Janeiro, 75008 Paris, à ses bureaux, 64, rue de Lisbonne, 75008 Paris, et auprès de tous les intermédiaires financiers habilités.

Une note d'information (visa COB n°86-236 en date du 24 juin 1986) est tenue sans frais à la disposition du public. BALO du 30 juin 1986.

sefimeg

« ... et je suis aujourd'hui à même de confirmer les chiffres que j'ai avancés précédemment, c'est-à-dire que le bénéfice net de l'exercice 1986 sera au moins triple de celui de l'exercice précédent... »

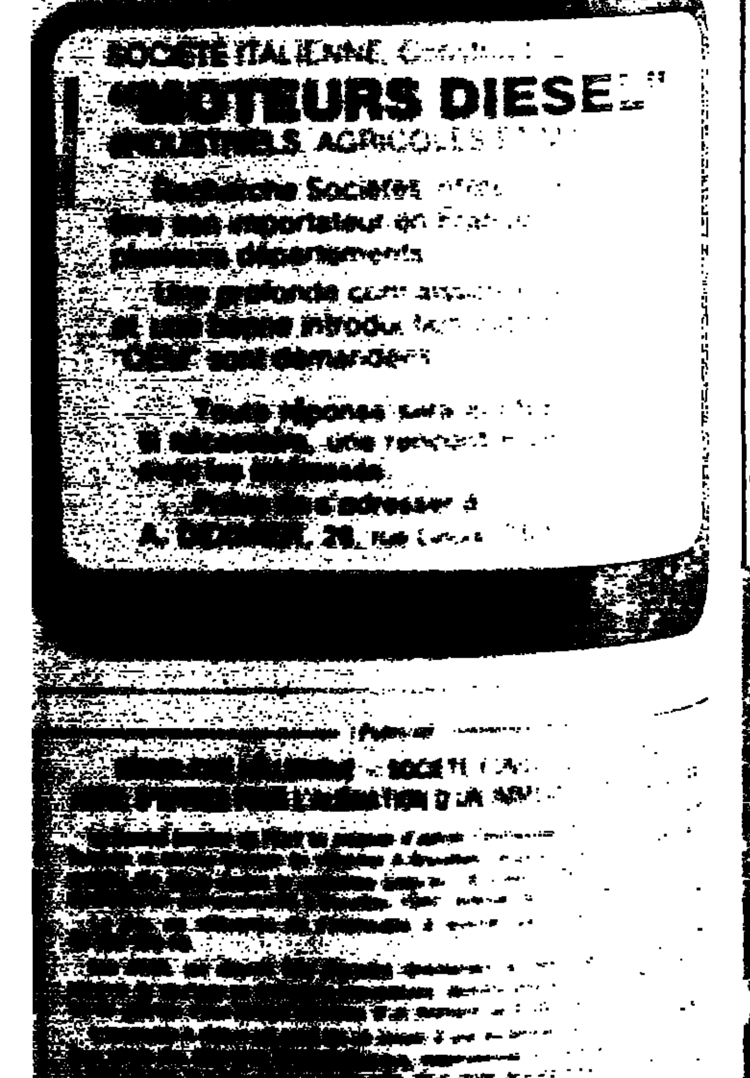
Extrait de l'allocution de M. Jean-Marc VERNES Président, prononcée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 1986.

EMISSION DE CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT

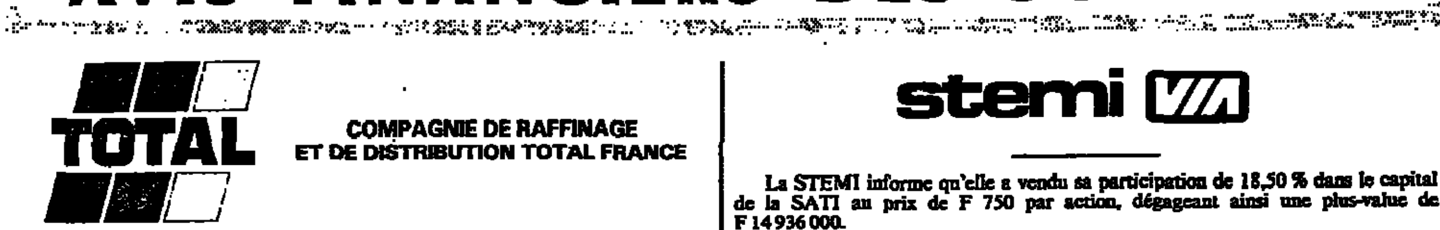
- Les certificats d'investissement possèdent les mêmes droits que les actions (dividendes, avantages fiscaux, etc.), à l'exception du droit de vote.
- Emission de 2010150 certificats d'investissement.
- Droit préférentiel de souscription (UN certificat pour TROIS actions) réservé aux actionnaires.
- Prix d'émission : F 250. Jouissance : 1er janvier 1986.
- Délai de souscription : du 1er juillet au 22 juillet 1986 inclus.
- Emission dirigée par la Banque Indosuez, la Banque Nationale de Paris, et la Banque Industrielle et Commerciale du Marais.

BALO du 23 juin 1986. Une note d'information est tenue sans frais à la disposition du public (visa COB n° 86-230 du 19 juin 1986).





AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



TOTAL — COMPAGNIE DE RAFFINAGE ET DE DISTRIBUTION TOTAL FRANCE

Le conseil d'administration de la Compagnie de raffinage et de distribution Total France a décidé d'utiliser l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 juin 1986 d'augmenter le capital social de la compagnie pour le porter de 766 947 850 F à 1 533 895 700 F par l'émission de 15 338 957 actions nouvelles de 50 F nominal à souscrire en numéraire.

Ces actions seront émises au prix unitaire de 120 F et pourront être souscrites du 15 juillet 1986 au 4 août 1986 à raison de une action nouvelle pour une action ancienne détenue.

Cette augmentation de capital renforcera les capitaux propres de CRD Total France affectés par les moins-values sur stocks ; elle mettra la compagnie en état de poursuivre son programme de modernisation et de tirer parti des perspectives encourageantes qui apparaissent pour le raffinage et la distribution des produits pétroliers.

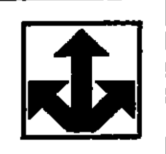
Total Compagnie française des pétroles, qui détient 59,18 % du capital de CRD Total France, a indiqué son intention d'exercer à titre irréductible l'intégralité de ses droits.

Une note d'information concernant cette opération, visée par la Commission des opérations de Bourse, sera disponible dès le début de la période de souscription.

stemi

La STEMI informe qu'elle a vendu sa participation de 18,50 % dans le capital de la SATI au prix de F 750 par action, dégageant ainsi une plus-value de F 14 936 000.

scac



L'Assemblée Générale, réunie le 27 Juin 1986, sous la Présidence de Vincent BOLLORÉ, a approuvé les comptes de la Société arrêtés au 31 Décembre 1985.

La perte d'exploitation avant plus-values a été ramenée de 121 MF en 1984 à 45 MF en 1985. Le bénéfice net au bilan ressort à 18,5 MF ; au niveau consolidé, le bénéfice au bilan est de 26,6 MF, la part de la SCAC s'élevant à 23,9 MF.

Le Président Vincent BOLLORÉ et le Directeur Général Christian BLANCKAERT ont affirmé leur volonté de poursuivre et d'accentuer le développement de SCAC TRANSPORT INTERNATIONAL, en France, en Afrique bien sûr à travers les SOCOPAO, mais aussi en Europe, en Amérique, en Extrême-Orient, et de consacrer tous les moyens financiers nécessaires à leur développement.

Par ailleurs, les trois divisions de la SCAC, SCAC COMBUSTIBLES, SCAC BRICORAMA, SCAC VOYAGES FRIEDLAND demeurent actuellement et sans équivoque, chacune dans son métier, à l'intérieur du périmètre de la SCAC.

Ils ont souligné l'importance du réseau international de la SCAC – 12.000 collaborateurs dans 50 pays – plus de 16 milliards de F facturés dont 70% à l'étranger et la forte position occupée dans les différents métiers qu'exerce la SCAC. Ils ont indiqué leur détermination et leur confiance dans l'avenir des résultats.

Le rapport d'activité de la SCAC est disponible en français et en anglais à la Direction de la Communication
30, Quai de Dion-Bouton, 92806 Puteaux.

SITUATION AU 3.06.86

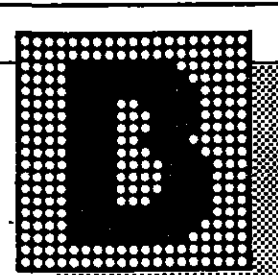
La situation au 3 juin 1986 s'établit à 731.918 millions contre 743.286 millions au 2 mai 1986.

Au passif, les comptes d'Instituts d'Émission, Trésor Public, Comptes Courants Postaux se chiffrent à 37.193 millions de francs et les comptes d'Institutions Financières à 260.208 millions de francs. Les ressources fournies par la Clientèle totalisent 249.171 millions de francs.

A l'actif, les comptes d'Institutions Financières s'élèvent à 257 492 millions de francs, les Crédits à la clientèle à 262.602 millions de francs et les comptes ordinaires débiteurs de la Clientèle à 36.140 millions de francs.

Europartenaires : Banco di Roma, Banco Hispano Americano, Commerzbank.

CREDIT LYONNAIS
LE PARTENAIRE DE VOTRE AVENIR



BANQUE NATIONALE DE PARIS

BILAN 85

20 ANS DE CROISSANCE

L'année 1985 a été riche en changements tant en France que dans le monde. La BNP s'y est parfaitement adaptée. C'est le propre d'une banque jeune qui a vingt ans.

L'exercice 1985 a été caractérisé par une double croissance de la BNP. Croissance de ses résultats, puisque le bénéfice consolidé du Groupe, part des tiers exclue, s'approche des 2 milliards de francs, en progression de 21,7 %. Croissance de ses fonds propres, puisqu'au 31 décembre ils atteignent 18,5 milliards de francs en progression de 14,3%, les fonds propres et provisions totalisant quant à eux 45,8 milliards de francs, en hausse de 13,6 %.

Enfin, l'émission de Certificats d'Investissement, intervenue en mai 1986 pour un montant supérieur à 5 milliards de francs, est venue renforcer encore nos structures financières et témoigner de la confiance du marché.

René THOMAS
Président

Les résultats 1985

	Résultats BNP (millions F)	%	Résultats consolidés (millions F)	%
Produit net bancaire et produits accessoires	22357	+ 4,1	27647	+ 4,9
Frais généraux et amortissements	16563	+ 4,6	18869	+ 3,6
Résultats avant provisions, impôts et divers	5794	+ 2,7	8778	+ 7,8
Provisions pour créances douteuses et risques généraux	3922	– 11,4	4876	– 5,2
Résultat net	720	+ 16,3	2114	+ 19,6

BÉNÉFICE NET GROUPE BNP : F 2114 MILLIONS (+ 19,6 %)

BÉNÉFICE NET BNP : F 720 MILLIONS (+ 16,3 %)

FONDS PROPRES : F 18,5 MILLIARDS (+ 14,3 %)
Après mise en réserve des résultats, les fonds propres confortés par l'émission de F 2 milliards de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée, atteignent un total de 18,5 milliards en hausse de 14,3 % par rapport au 31.12.1984.

FONDS PROPRES ET PROVISIONS : 45,8 MILLIARDS (+ 13,6 %)
Face aux engagements, fonds propres et provisions totalisent au 31.12.1985 F 45,8 milliards, en progression de 13,6 %.

média-finance

BNP. la banque est notre métier

MARCHÉS FINANCIERS

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

ACTIF	Au 28 juin
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER	431 937
dont :	
Or	210 163
Disponibilités à vue à l'étranger	137 137
ECU	67 037
Avances au Fonds de stabilisation des changes	17 599
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR	33 504
dont :	
Concours au Trésor public	25 640
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT	138 674
dont :	
Effets escomptés	76 865
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE A RECEVOIR DU FECOM	64 537
5)	17 796
Total	686 451

PASSIF	
1) BILLETS EN CIRCULATION	209 186
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS	12 651
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC	47 774
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	100 219
dont :	
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	51 227
5) ECU A LIVRER AU FECOM	62 893
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR	242 888
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE	3 129
8) DIVERS	7 927
Total	686 452

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES)

Indices génér. de base 100 : 28 décembre 1984

	27 juin	4 juillet
Valeurs franç. à rev. variable	133,4	140
Valeurs industrielles	130,3	136,6
Valeurs étrangères	107,4	108,1
Pétroles-Energie	132,1	130,5
Chimie	126,7	133,6
Métallurgie, mécanique	125,9	132,6
Electricité, électronique	127,1	135,4
Bâtiment et matériaux	148,1	155,4
Ind. de consommat. non alim.	129,7	136,7
Agro-alimentaire	126,2	132,8
Distribution	128,9	136,7
Transports, loisirs, services	137	144,9
Assurances	156	154,4
Crédit banque	166,8	176,9
Sicomi	120,3	121,5
Immobilier et foncier	129,9	131,2
Investissement et portefeuille	139,6	150,4
Base 100 : 28 décembre 1984		
Valeurs franç. à revenu fixe	109,3	109,6
Emprunts d'Etat	106,9	107,2
Emprunts garantis et assimilés	110,4	110,8
Sociétés	108,2	108,5
Base 100 en 1949		
Val. franç. à rev. var.	3021,5	3171
Valeurs étrangères	3451,8	3610
Base 100 en 1972		
Valeurs franç. à revenu var.	436,9	457,5
Valeurs étrangères	468,9	461,3
Base 100 : 31 décembre 1980		
Indice des val. franç. à rev. fixe	126,6	126
Emprunt d'Etat	122,1	122,5
Emprunts garantis et assimilés	127	127,5
Sociétés	125,7	126
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE — Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	353,7	372
Produits de base	238,5	239,9
Construction	323,1	340,6
Biens d'équipement	316,1	333,8
Biens de consom. durables	421,7	448,4
Biens de consom. non durables	409,1	438,2
Biens de consom. alimentaires	355,2	371,9
Services	314,8	334,3
Sociétés financières	587,8	601,9
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	309,8	318,9
Valeurs industrielles	320,5	335
BOURSES REGIONALES — Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	268,4	270,3

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,91 F ⬇

Le glissement du dollar *s'est poursuivi lundi 7 juillet*, à 6,91 F contre 6,9450 F à la veille du week-end. Ce glissement s'est accentué après l'annonce de la victoire électorale de M. Nakasone, premier ministre japonais, qui a provoqué de nouvelles ventes à Tokyo, sur la crainte d'une chute ultérieure du dollar.

FRANCFORT	4 juillet	7 juillet
Dollar (en DM)	2,1720	2,1640

TOKYO	4 juillet	7 juillet
Dollar (en yens)	160,90	159

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (7 juillet)	7 3/8 %
New-York (4 juillet)	clos

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	3 juillet	4 juillet
Valeurs françaises	139,9	142,7
Valeurs étrangères	106,3	106,3

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	365,3	372

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

Industrielles	1 900,82	1 900,87

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

Industrielles	1 365,7	1 356,5
Mines d'or	199,4	196,3
Fonds d'Etat	91,24	91,66

TOKYO

	4 juillet	5 juillet
Nikkei Dow Jones	17 669,9	17 595,36
Indice général	1 357,57	1 355,31

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 4 juillet
Nombre de contrats : 2 590

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Juillet 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Dernier	–	111,25	111,90	112,75	112,85
Précédent	–	111,20	111,75	112,50	112,60

AUTOUR DE LA CORBEILLE

HAUSSE DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ DU GROUPE DE LA COMPAGNIE DU MIDI. — Le Groupe de la Compagnie du Midi, premier groupe financier privé français, a réalisé, en 1985, un résultat net consolidé (part du groupe) de 1 203 millions de francs, contre 730 millions en 1984. Dans ce montant, des résultats à caractère exceptionnel interviennent pour 414 millions de francs (contre 184 millions de francs en 1984). Sur 414 millions de francs, 242 millions de francs correspondent à la plus-value dégagée à la suite de l'introduction en Bourse, le 30 décembre, des actions de la société holding Assurances du groupe de Paris, AGPSA.

La Compagnie du Midi, maison mère du groupe, devrait dégager, en 1985-1986, un résultat net supérieur à 900 millions de francs, soit plus de 275 F par action de 1 200 F nominal.

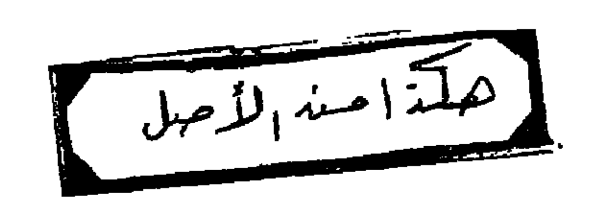
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,9100	6,9130	+ 10	+ 22	+ 30	+ 55	+ 120	+ 200
$ can.	5,0471	5,0330	– 63	– 43	– 122	– 93	– 381	– 305
Yen (100)	4,3372	4,3418	+ 91	+ 107	+ 183	+ 210	+ 541	+ 604
DM	3,1943	3,1972	+ 68	+ 81	+ 131	+ 150	+ 369	+ 422
Florin	2,8366	2,8390	+ 18	+ 25	+ 39	+ 53	+ 164	+ 204
F.B. (100)	15,6052	15,6191	– 21	+ 50	– 38	+ 89	– 46	+ 310
F.S.	3,9407	3,9447	+ 73	+ 92	+ 150	+ 176	+ 420	+ 490
L (1 000)	4,6540	4,6599	– 220	– 189	– 384	– 337	– 1046	– 950
£	10,7036	10,7152	– 302	– 263	– 520	– 461	– 1337	– 1174

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 7/8	7 1/8	6 13/16	6 15/16	6 11/16	6 13/16	6 5/8	6 3/4
DM	4 3/8	4 5/8	4 7/16	4 9/16	4 7/16	4 9/16	4 9/16	4 11/16
Florin	6 1/2	6 3/4	6 5/16	6 7/16	6 1/8	6 1/4	5 13/16	5 15/16
F.B. (100)	7	8	7	7 1/4	7	7 1/4	7	7 1/4
F.S.	2 1/4	2 3/4	4 3/4	4 7/8	4 3/4	4 7/8	4 3/4	4 7/8
L (1 000)	10	12	11 1/8	12 1/8	11 3/8	11 7/8	11 1/4	11 3/4
£	10 1/2	10 3/4	10 3/16	10 5/16	10	10 1/8	9 3/4	9 7/8
F. franç.	7	7 1/2	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS — 4 JUILLET

Cours relevés à 17 h 33

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1560	4,5 % 1973	1546	1556	1556	+ 0 64
4410	C.N.E. 3%	4385	4398	4399	+ 0 31
1145	B.N.P. T.P.	1152	1156	1160	+ 0 69
1140	C.C.F. T.P.	1148	1127	1129	− 1 65
2660	Electricité T.P.	2630	2645	2645	+ 0 57
1598	Renault T.P.	1761	1755	1755	− 0 34
2227	Rhône-Poul. T.P.	2495	2450	2449	− 1 84
1352	St-Gobain T.P.	1354	1350	1350	− 0 29
1362	Thomson T.P.	1330	1360	1359	+ 2 18
380	Accor	432 50	447	443 20	+ 2 47
1720	Agence Havas	1650	1699	1700	+ 3 03
745	Air Liquide	798	808	805	+ 1 37
2190	Alcatel	2158	2160	2165	− 0 13
1340	Als. Superm.	1448	1460	1460	+ 0 82
340	A.L.S.P.I.	375	385	385	+ 2 66
410	Alsthom	425	432	431	+ 1 41
1580	Arjom. Prioux	1770	1800	1807 c	+ 3 33
183	Ausedat-Rey	202	215	211	+ 4 45
1300	Aux. Entrepr.	1430	1459	1459	+ 2 02
1190	Avions Dassault	1200	1270	1280	+ 6 66
615	Bail-Equipem.	608	620	621	+ 2 13
1090	Bail-Investiss.	1092	1140	1140	+ 4 39
1000	Cie Bancaire	1128	1161	1143	+ 1 32
630	Bazar H.-V.	588	640	640	+ 8 84
520	Béghin-Say	482	490	488	+ 1 24
300	Berger (Ma)	298	300	300	+ 0 67
570	Bic	606	616	623	+ 2 80
1210	B.I.S.	1319	1340	1342	+ 1 74
2250	Biscuit (Géné.)	2230	2257	2257	+ 1 21
1800	Bongrain S.A.	1835	1897	1900	+ 3 54
1110	Bouygues	1199	1206	1205	+ 0 50
3620	B.S.N.	3890	3950	3950	+ 1 54
1150	Carnaud	1183	1300	1300	+ 9 89
2800	Carrefour	3080	3225	3210	+ 4 22
1640	Casino	1549	1570	1580	+ 2
1220	Casino A.D.P.	1330	1398	1398	+ 5 11
845	Cedis	950	910	920	− 3 16
1480	Cetelem	1515	1510	1509	− 0 39
1520	C.F.A.O.	1642	1650	1674	+ 1 94
430	C.F.D.E.	534	555	555	+ 3 93
970	C.G.I.P.	1102	1145	1145	+ 3 90
1020	Chargeurs S.A.	1140	1230	1245	+ 9 21
53	Chiers-Châtill.	56 60	54 20	55 50	− 1 94
665	Ciments franç.	668	700	699	+ 4 64
480	Club Méditer.	553	565	570	+ 3 07
225	Codetel	237	236	236	− 0 42
390	Cofimeg	394	394 10	394 10	+ 0 02
755	Colas	835	879	880	+ 5 38
265	Compt. Entrepr.	271	272	275	+ 1 47
515	Compt. Mod.	567	585	590	+ 4 05
1410	Créd. Foncier	1730	1750	1740	+ 0 57

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
485	Crédit F. Imm.	508	515	519 c	+ 3 94
1820	Crédit Nat.	2021	2080	2080	+ 2 91
335	Crouzet	335	338	338	+ 0 89
1990	Damart S.A.	1990	2000	1999	+ 0 45
3190	Darty	3255	3389	3390	+ 4 14
265	Dév. P.d.C. (Li)	259	270	270	+ 4 24
415	D.M.C.	473	488	485	+ 2 53
1990	Docks France	2120	2179	2193	+ 3 44
1210	Dumez	1398	1399	1395	− 0 21
1250	Eaux (Gén.)	1341	1365	1365	+ 1 78
2810	Ecco	2980	3020	3030	+ 1 67
285	Elf-Aquitaine	293	295 90	295	+ 0 68
280	– (certific.)	285	288	289	+ 1 05
1800	Epeda-B-Faure	1960	1970	1970	+ 0 51
2530	Essilor	2740	2790	2800	+ 2 18
445	Esso S.A.F.	461	465	465	+ 0 86
2850	Eurafrance	2895	2900	2895	....
1400	Eurocom ★	1542	1525	1567	+ 1 62
1870	Euromarché	2200	2205	2205	+ 0 22
1340	Europe n° 1	1445	1388	1388	− 3 94
1450	Facom	1480	1490	1485	+ 0 33
765	Fichet-Bauche	808	820	820	+ 1 48
275	Finextel	298	300	299	+ 0 33
300	Fives-Lille	292	292	291	− 0 34
26	Fonderie (Gén.)	31	....	....	....
185	Fraissinet (Ma)	193	194	194 90	+ 0 98
300	Francarep	320	321	321	+ 0 31
1000	Fromageries Bel	1080	1108	1101	+ 1 94
1000	Gal. Lafayette	938	1115	1115 c	+ 20 07
380	Gascogne	369	369	389	....
300	Géophysique	295	295	296	+ 0 33
1070	Gerland	1155	1197	1197	+ 3 63
325	GTM-Entrepose	366	375	375	+ 2 45
636	Guyenne-Gasc.	663	672	676	+ 1 96
2880	Hachette	2830	2800	2800	− 1 06
625	Hénin (La)	650	655	660	+ 1 53
72	Imétal	65 50	65 05	64	− 2 29
845	Imm. Plaine-M.	895	882	882	− 1 45
3600	Inst. Mérieux	4400	4400	4300	− 2 27
700	Interbail	700	702	702	+ 0 28
1760	Intertechnique	1915	1920	1920	+ 0 26
720	J. Lefebvre	788	788	788	....
1360	Lab. Bellon	1521	1550	1545	+ 1 57
1240	Lafarge-Coppée	1350	1350	1340	− 0 74
1420	Lebon	1425	1440	1440	+ 1 05
3780	Legrand	3940	4190	4200	+ 6 59
1080	Lesieur	1100	1140	1140	+ 3 63
630	Locafrance	662	668	680	+ 2 71
1090	Locindus	1090	1040	1050	− 3 66
1080	L. Vuitton S.A ★	1101	1105	1101	....
620	Luchaire	675	698	695	+ 2 96
1130	Lyonn. Eaux	1449	1490	1480	+ 2 13

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
210	Mais. Phénix	223	238	236	+ 5 82
620	Majorette (Ly)	580	580	580	....
103	Manurhin	116	117	117	+ 0 86
345	Mar. Wendel	380	393 90	391	+ 2 89
1450	Martell	1408	1462	1462	+ 3 83
2080	Matra	2485	2489	2489	+ 0 16
2970	Merlin-Gerin	3365	3380	3385	+ 0 59
2580	Michelin	3015	3049	3050	+ 1 16
5250	Midi (Cie)	5940	6000	6020	+ 1 34
480	Midland Bk S.A.	492	514	523	+ 6 30
525	Min. Salsig. (Ma)	500	510	510	+ 2
48	M.M. Penarroya	43	41	41 50	− 3 48
1950	Moët-Hennessy	2080	2190	2199	+ 5 72
825	Mot. Leroy-S ★	885	897	900	+ 1 69
87	Moulinex	80 90	80 10	80 10	− 0 98
955	Navig. Mixtes	1066	1108	1120	+ 5 06
164	Nord-Est	180	183	182	+ 1 11
500	Nordon (Ny)	485 50	498	498	+ 2 57
475	Nouvelles Gal.	463	492	492	+ 6 26
915	Occident. (Gén.)	995	999	994	− 0 10
1480	Omn.F.Paris	1550	1470	1470	− 5 16
215	Olida-Caby	212	211	210	− 0 94
400	Opfi-Paribas	468	480	475	+ 1 49
3250	Oréal (L')	3660	3750	3746	+ 2 34
1010	Paris-Réescomp	870	870	870	....
950	Pechelbronn	1180	1260	1260	+ 6 77
1400	Penhoet	1478	1500	1500	+ 1 48
1090	Pernod-Ricard	1183	1188	1175	− 0 67
114	Pétroles B.P.	113	116 50	116 10	+ 2 74
865	Peugeot S.A.	949	994	995	+ 4 84
65	Poclain	65	65 50	65 50	+ 0 76
1470	Poliet	1478	1519	1530	+ 3 51
585	P.M. Labinal	664	691	690	+ 3 91
1990	Presses Cité	1955	2000	2000	+ 2 30
1600	Prétabail Sic.	1556	1565	1565	+ 0 57
425	Primagaz	420	426	439	+ 4 52
490	Printemps	560	588	587	+ 4 82
1560	Promodès	1679	1680	1680	+ 0 05
230	Prouvost S.A.	248	253 50	253 50	+ 2 21
895	Radiotechn.	915	899	900 c	− 0 03
153	Raff. Dist. Total	147 20	146 60	143 50	− 2 51
1840	Redoute (La)	1765	1741	1741	− 0 79
1250	Roussel-Uclaf	1547	1545	1520	− 1 74
1070	Roussel-C.N.I.	1160	1175	1170	+ 0 86
4130	R. Impériale (Ly)	4170	4300	4300	+ 3 11
250	Sade	260	260	260	....
2710	Sagem	2830	2860	2864 c	+ 2 53
655	St-Louis B.	629	641	640	+ 1 74
1960	Salomon	2095	2086	2086	− 0 42
1050	Salveper	1179	1190	1190	+ 0 93
660	Sanofi	725	732	733	+ 1 10
435	S.A.T.	476	475	475	− 0 21

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
880	Saupiquet (Na)	891	891	891	....
625	Schneider	683	690	695	+ 4 82
113	S.C.O.A.	113 10	118	118	+ 4 33
77	S.C.R.E.G.	34 10	40	40	+ 17 30
500	Seb	550	565	569	+ 3 45
495	Sefimeg	500	492	492	− 1 60
1820	S.F.I.M.	1901	1950	1950	+ 2 57
73	S.G.E.	84 60	82	82	− 3 07
510	Signaux Ent. El.	535	535	535	....
970	Silic	966	986	985	+ 1 96
555	Simco-U.P.H.	599	600	599	....
350	Simnor (Li)	350	359	359	+ 2 57
1200	Skis Rossignol	1330	1350	1345	+ 1 12
940	Siminco	953	951	960	+ 0 73
255	Sodero (Na)	286	285	285	− 0 37
2090	Sodexho	2070	2080	2080	+ 0 48
440	Sogerap	437	431	438	+ 0 22
1140	Sommer-Allib.	1290	1290	1290	....
660	Source Perrier	789	769	770	− 2 40
1260	Sovac	1358	1360	1360	+ 0 14
480	Strafor	514	525	525	+ 2 14
345	Synthelabo ★	391 70	392 50	403 90	+ 3 11
535	Talcs Luzenac	529	534	534	+ 0 94
2920	Tél. Elect.	3280	3420	3420	+ 4 26
1170	Thomson-C.S.F.	1350	1368	1360	+ 0 74
370	Total (CFP)	370	370	368	− 0 54
85	– (certific.)	84 80	85 40	85 40	+ 0 70
2580	T.R.T.	2735	2860	2870	+ 4 93
860	U.F.B.	885	896	875	− 1 12
1020	U.I.S.	1072	1089	1090	+ 1 67
660	U.C.B. ★	755	765	741	− 1 85
490	Valéo	500	....	....	....
81	Vallourec	86 20	87	87	+ 0 92
4860	V. Clicquot-P.	4600	4756	4756 c	+ 4 43
835	Via Banque	852	888	889	+ 4 34
	Étrangères				
820	Elf-Gabon	775	778	776	+ 0 12
92	Amax Inc.	90 90	90	90	− 0 99
430	Amer. Express	438	436	436	....
177	Amer. Teleph.	178 40	178 90	178 90	+ 0 28
77	Anglo Amer. C.	76 90	76 30	76 30	− 0 78
425	Angold	392	386	386	− 1 53
900	BASF (Akt)	842	825	830	− 1 42
930	Bayer	928	912	915	− 1 40
146	Buffelsfont.	136 50	136	135 80	− 0 51
26	Charter	28 60	27 60	27 60	− 3 49
300	Chase Manh.	305	305	305	....
200	Cie Pétr. Imp.	192 50	184 50	184 50	− 4 15
46	De Beers	44 46	44 70	44 60	+ 0 33
2500	Deutsche Bank	2445	2404	2406	− 1 59
42	Dome Mines	36 20	36 50	36 50	+ 0 82

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
98	Driefontein Cstd	90 90	89	90 50	− 0 44
615	Du Pont-Nem.	581	575	575	− 1 03
430	Eastman Kodak	407	405 50	405 50	− 0 36
27	East Rand	26 30	25 10	24 90	− 5 32
270	Electrolux	277	278	278	+ 0 36
255	Ericsson	245	244 50	244	− 0 40
430	Exxon Corp.	430 50	417	417	− 3 13
385	Ford Motors	387 40	386 20	386 20	− 0 30
58	Freegold	52	51 40	50 90	− 2 11
78	Gencor	78 50	78 90	78 90	+ 0 50
585	Gén. Electr.	573	568	568	− 0 87
435	Gén. Belgique	441	444	444	+ 0 68
555	Gen. Motors	550	546	546	− 0 72
45	Goldfields	47 80	47	47	− 1 67
43	GdMetropolitain	44 40	43 10	43 10	− 2 92
60	Harmony	53 05	52	52	− 1 97
38	Hitachi	35 05	34 60	34 60	− 1 28
835	Hoechst Akt.	840	824	826	− 1 66
103	Imp. Chemical	107 50	107 50	107 50	....
94	Inco. Limited	89	89 60	89 60	+ 0 67
1030	IBM	1034	1026	1029	− 0 48
320	ITT	398	398	400	+ 0 50
169	Ito-Yokado	167 10	168 20	168 20	+ 0 65
62	Matsushita	59	58 50	58 50	− 0 84
725	Merck	735	740	732	− 0 40
790	Minnesota M.	800	794	794	− 0 75
220	Mobil Corp.	214	212	212	− 0 93
31750	Nestlé	32800	32880	32880	+ 0 24
152	Norsk Hydro	150	149	149	− 0 66
141	Ofsil	127 50	120 40	120 20	− 5 72
1240	Petrofina	1330	1350	1350	+ 1 50
490	Philip Morris	534	535	529	− 0 93
152	Philips	149 50	148	148	− 1
510	Quilmès	517	520	524	+ 1 35
475	Randfontein	458	457	457	− 0 21
555	Royal Dutch	554	547	545	− 1 62
68	Rio Tinto Zinc	65 70	64 95	64 95	− 1 14
80	St Helena Co	74 60	72 20	72 20	− 3 21
230	Schlumberger	237	236	236 50	− 0 21
84	Shell transp.	83	82 35	82 50	− 0 60
2000	Siemens A.G.	2008	1980	1975	− 1 64
143	Sony	138 20	139 60	142 10	+ 2 82
157	T.D.K.	151 50	152	152 50	+ 0 66
17	Toshiba Corp.	17 70	17 65	17 65	− 0 28
1390	Unilever	1380	1410	1410	+ 2 17
340	Unit. Techn.	338	337 40	337 40	− 0 17
395	Vaal Reefs	372	372	376	+ 1 07
405	Volvo	392 50	388	390	− 0 63
188	West Deep	178 50	173	173	− 1 98
405	Xerox Corp.	403	393 70	393 70	− 2 30
1 17	Zambia Corp.	1 24	1 23	1 23	− 0 80

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Obligations		
Emp. 7 % 1973	7645	..
Emp. 8,80 % 77	122 80	1 037
9,80 % 78/93	105 40	9 612
8,80 % 78/86	100 93	4 942
10,80 % 79/94	109 80	8 995
13,25 % 80/90	111 45	1 162
13,80 % 80/87	107 70	9 906
13,80 % 81/89	113 80	6 485
16,75 % 81/87	110 33	13 675
16,20 % 82/90	125 10	7 678
16 % juin 82	127 05	1 140
14,60 % fév. 83	126 60	5 380
13,40 % déc. 83	131 10	7 196
12,20 % oct. 84	120 60	9 025
11 % fév. 85	123 85	4 038
10,26 % mars 86	115 50	3 233
ORT 12,75 % 83	1888	..
OAT 10 % 2000	117 05	1 068
OAT 9,80 % 1997	114 40	5 533
OAT 9,80 % 1996	112 15	4 188
Ch. France 3 %	188	..
CNB Bques janv. 82	103 95	0 116
CNB Paribas	104 85	0 116
CNB Suez	105 55	0 116
CNI janv. 82	103 90	0 116
PTT 11,20% 85	116 70	6 131
CFF 10,30% 86	120 60	0 684
CNE 11,50% 85	114 80	0 907
CNT 9% 86	105 20	1 975
CRH 10,90% déc. 85	117	5 026

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actions		
Aciers Peugeot	413	456 50
A.G.F. (St Cent.)	7020	7190
André Roudière	248	248
Applic. Hydraul.	550	550
Arbel	138 20	142 50
Astorg	271	285
Avenir Publicité	1840	1848
Bain C. Monaco	450	427
Banque Hypoth. Eur.	427	....
B.G.I.	384	382
Blanzy-Ouest	456	456
B.N.P. CI	482	490
B.N.P. Intercontin.	398	400
Bénédictine	4050	....
Bon-Marché	529	508
Calf	1020	1000
Cambodge	336 40	322 90
C.A.M.E.	238	240
Campenon Bern.	255 30	260
Carbone-Lorraine	808	830
C.E.G.Frig.	475	477
Centen. Blanzy	1824	1800
Centrest (Ny)	220	224
Cerabati	79 80	80 30 o
C.E.R.U.S.	186 20	35 o
Chambourcy (M.)	1000	....
Champex (Ny)	158	165 o
C.I.C. (Financ. de)	284	284
C.I. Maritime	410	410
Cimen-Sètra	980	....
Citram (B)	300	....
Clause	818	850
Cofradel (Ly)	972	977
Cogif	545	535
Comiphos	408	378
Cie Industrielle	3360	3360
Comp. Lyon-Alem.	432	415
Concorde (La)	1270	1240
C.M.P.	24 50	22 50
Crédit (C.F.B.)	545	567 d
Créd. Gén. Ind.	1400	1410
Crédit Lyonnais C.I.	725	727
Cr. Universel (Cie)	880	862
Crédital	201	200
Darblay S.A.	459	440
Darty Act. d. p.	2600	2595
De Dietrich	1420	1500
Delalande S.A.	1011	1030
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1200	1228 c
Didot-Bottin	486	505
Drag. Trav. Pub.	39 80	38 20 o
Eaux Bass. Vichy	1630	1695
Eaux Vittel	1081	1158 d
Economats Centre	575	....
Electro-Banque	430	420
Electro-Financ.	983	1065
Elf-Antargaz	372	385
E.L.M. Leblanc	581	590
[illegible]-Bretagne	271	275 10
Entrepôts Paris	580	603
Epargne (B)	2359	....
Europ. Accumul.	90	90 50
Eternit	2290	2300
Exor	3180	3402
Finalens	240	221
FIPP	212 60	221 10
Focep	970	960
Foncière (Cie)	475	494 d
Fonc. Agache-W.	832	825
Fonc. Lyonnaise	3880	3835
Foncina	460	474
Forinter	1170	1170
Fougerolle	140	140
France I.A.R.D.	400	408
France (La)	8030	....
From. Paul Renard	540	540
GAN	13400	13500
Gaumont	428	420
Gaz et Eaux	2360	2380
Gévelot	247	247 o
Gr. Fin. Constr.	550	571
Gds Moul. Paris	365	379
Groupe Victoire	3435	3650
G. Transp. Ind.	500	502
Hutchinson	830	845
Immindo S.A.	475	494
Imminvest	312 40	....
Immobail	533	539
Immobanque	848	848
Immob. Marseille	7950	....
Immofice	588	....
Invest. (Sté Cent.)	3185	3200
Jaeger	276 50	276 50
Lafitte-Bail	635	640
Lambert Frères	110	107
Lille-Bonnières	875	889
Locabail Immob.	883	884
Loca-Expansion	370	370
Locafinancière	517	517
Locatel	385	370 o
Louvre (Sté)	2008	....
Machines Bull	50 70	51 40
Magasins Uniprix	186	193 50 d
Magnant S.A.	146	142
Maritimes Part.	380	356 o
M. H.	....	....
Métal Déployé	455	....
Mors	185	182 40
Navel Worms	124 40	....
Navig. (Nat. de)	160	....
OPB Paribas	405	405
Optorg	180	....
Origny-Desvroise	249	248
Palais Nouveauté	970	984
Paribas-CIP	994	897
Paris France	275	280
Paris-Orléans	329	349
Part. Fin. Gest. Im.	1814	1959
Pathé-Cinéma	317 20	352
Pechiney (cert. inv.)	230	225
Piles Wonder	1000	1000
Piper-Heidsieck	747	....
P.L.M.	205	200
Porcher	301	300
Providence S.A.	1675	1599
Publicis	1540	1520
Raff. Souf. R.	241 50	251
Rhône-Poul. (c. inv.)	447 20	465 10
Ricqlès-Zan	135 50	135
Rochefortaise S.A.	179	171 80
Rochette-Cenpa	70 50	67 70 o
Rosario (Fin.)	182	190
Rougier et Fils	68 20	....
Sacer	183 30	190
Sacilor	19 50	19 60
SAFAA	802	802
Safic-Alcan	610	604 c
SAFT	1580	1585
Saga	300	312
St-Gobain C.I.	299	301
Salins du Midi	525	622
Santa-Fé	184	183
Satam	134 40	139 70
Saulnes	68 80	67
Saunier-Duval	49	49 90
Savoisienne (M)	152	145
SCAC	400	408
Senelle Maubeuge	531	518 c
S.E.P. (M)	238	232
Serv. Equip. Véh.	74 90	78
Sicil	95	98
Sicotel	435	440
Sinvim	330	335
Sipb (Plant. Hévéas)	373	358 o
SMAC Acieroïd	84	88 60
Sté Générale-CIP	1071	1080
Sofal financière	2150	2220
Soffo	335	338
Soficomi	835	820
S.O.F.I.P. (M)	154	160
Sofragi	1054	1022
Souchon Autog.	505	505
Sovabail	785	811
Speichim	122	....
S.P.I.	625	650
Spie Batignolles	685	693
Suez (Fin. de)-CIP	1127	1135
Stemi	565	589 d
Taittinger	1930	1970
Testut-Aequitas	435	430
Tour Eiffel	525	546
Ufiner S.M.D.	530	550
Unibail	885	....
U.A.P.	2950	2980
Un. Imm. France	576	600
Un. Ind. Crédit	1440	1480
Usinor	4 14	5 60 d
U.T.A.	1944	2070
Vicat	672	699
Virax	197	195
Waterman S.A.	450 30	461
Bras. du Maroc	133 10	133 10

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Étrangères		
A.E.G.	1080	1070
Akzo	450	....
Alcan Alum	207 50	207 20
Algemeine Bank	1625	1630
American Brands	674	700
Am. Petrofina	334	335
Arbed	440	....
Asturienne Mines	138	136
Bco Pop Espanol	258	268
Banque Morgan	630	630
Banque Ottomane	1090	....
B. Régl. Internat.	30500	30500
Br. Lambert	520	549
Canadian-Pacific	85 50	85 60
Commerzbank	942	985
Dart. and Kraft	427	432
De Beers (port.)	41 70	....
Dow Chemical	417	410
Dresdner Bank	1330	1310
Gén. Belgique	441	444
Gevaert	890	....
Glaxo	104	104
Goodyear	225 20	235
Grace and Co	380	....
Gulf Oil Canada	75	75 60
Honeywell Inc.	530	527
I. C. Industries	356	356
Int. Min. Chem	250	240
Johannesburg	551	....
Kubota	14 50	14 50
Latonia	282	283
Mannesmann	646	596 c
Midland Bank Plc	58	57 50
Mineral-Ressourc.	57	55
Noranda	90 25	89 65
Olivetti	43 90	44 60
Pakhoed Holding	154	153
Pfizer Inc.	514	515
Procter Gamble	570	570
Ricoh Cy Ltd	36 60	35
Rolinco	247 50	245
Robeco	263 20	264 80
Rodamco	389	392
Saipem	28 90	28 40
Shell fr. (port.)	84	....
S.K.F. Aktiebolag	325	320
Sperry Rand	512	512
Steel Cy of Can.	127	....
Stilfontein	37	35 30
Swedish Match	360	....
Tenneco	278	....
Thorn EMI	48	47 50
Thyssen c. 1 000	500	....
Toray indust. inc	26 25	26 25
Vieille Montagne	801	....
Wagons-Lits	885	900
West Rand	15 90	16
Hors-cote		
Autep	18 50	17 10 o
C.E.M.	....	....
Cochery	82	....
Coparex	384	415
Dubois Inv. (Contn.)	690	690
Hydro-Energie	302	....
Hoogovens	250	....
Nicolas	585	540
Révillon	324	280 o
Rorento N.V.	140	140 30
Sopalem	212	152 40 o
S.P.R.	250	....
Ufimeg	355	....
Union Brasseries	139 50	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1586	1605
Alain Manoukian	702	700
Anystel	324	329 50
BAFIP	695	697
B.I.P.	1469	1425
Bolloré Technologies	832	838
Buitoni	544	544
Cables de Lyon	812	814
Calberson	565	588
Cardif	1802	1874
Cap Gemini Sogeti	2000	2000
C.D.M.E.	782	845
C. Equip. Elect.	238	238
C.E.G.I.D.	725	735
C.G.I. Informatique	490	498
C. Occid. Forestière	140	137
Daisa	200	202 50
Dauphin O.T.A.	1765	1785
Devanlay	1395	1390
Deville	955	949
Drouot-Assurances	547	545
Editions Belfond	310 50	285 80 c
Elect. S. Dassault	900	920
Expand	401	401
Filipacchi	816	849
Gaiatoli	400	401
Guy Degrenne	940	975
I.C.C.	312	287 50
IN Informatique	446	460
Loca-Investissement	400	390
Mesutex	555	559
Merlin Immobilier	545	540
Métallurg. Minière	175 10	175 10
M.M.B.	620	634
Molex	335	335
Navale-Delmas	670	649 c
Om. Gest. Fin.	382	390
Patemelle-R.D.	3461	3325
Petit Bateau	218 60	....
Petrofigaz	467	495
Razel	870	880
St-Gobain Emballage	1230	1255
S.C.G.P.M.	165	165
Sema-Metra	885	900
S.E.P.	1140	1140
S.E.P.R.	1350	1404
S.M.T. Goupil	326	313
Sofibus	391	388
Sopra	830	....
Valeurs de France	336	338

SICAV (sélection) — 4/7

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	684 64	657 94
Actions France	437 14	417 32 ◆
Actions sélectives	585 78	559 22 ◆
Aedificandi	651	621 48 ◆
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1109 81	1082 74
A.G.F. 5000	515 35	502 78
A.G.F. ECU	1153 23	1141 81
A.G.F. Interfonds	439 98	429 25
A.G.F. OBLIG.	1181 01	1166 08
Agfimo	648 70	632 88
Altafi	223 40	213 27 ◆
A.L.T.O.	201 53	192 39 ◆
America-Valor	797 29	761 14
Amérique Gestion	418 60	399 62 ◆
Arbitrages court terme	......	......
Argonautes	382 67	374 86
Associc	1237 50	1237 50 ◆
Aurecic	1199 62	1164 68 ◆
Bourse-Investiss.	449 56	429 17
Bred Associations	2658 37	2648 42
Capital Plus	1621 84	1621 64 ◆
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia	867 54	828 20
Convertimmo	393 54	378 40 c
Cortal court terme	11835 67	11835 67 ◆
Cortexa	956 72	913 34
Creditor	448 39	435 33 ◆
Croiss. France	270 41	258 77
Croiss. Mercure	2628 92	2552 35
Croiss. Immobil.	624 84	596 51
Croiss. Prestige	349 75	333 89
Démeter	12727 87	12727 87
Drouot-France	608 38	580 79
Drouot-Investiss.	1040 69	993 50
Drouot-Sécurité	239 40	228 54
Drouot-Sélection	152 17	145 27
Ecocic	1174 36	1157 ◆
Elicoop Sicav	10781 49	10754 60
Energie	235 90	225 20 ◆
Eparcic	2829 47	2823 82 ◆
Eparcourt Sicav	7975 86	7955 97
Epargne Associations	24936 67	24888 32
Epargne-Capital	7878 55	7800 54 ◆
Epargne-Croiss.	1512 19	1443 62 ◆
Epargne-Industr.	713 99	681 61
Epargne-Inter	638 45	609 50 ◆
Epargne-Long-Terme	1724 27	1678 12
Epargne-Oblig.	200 35	194 99 ◆
Epargne-Unie	1185 06	1131 32
Epargne-Valeur	418 58	399 60 ◆
Eparoblig	1303 37	1300 77 ◆
Eurocic	8939 59	8782 70 ◆
Euro-Croissance	539 85	515 37
Eurodyn	963 57	963 57
Francilim Plus	26632 83	26399 14
Fixord Placement	62380 03	62089 69
Fixord Trimestriel	1161 98	1144 81
Fixord Valorisation	13199 04	12840 24
Foncier Investiss.	1094 42	1067 73
Fonsical	277 47	264 89
France-Garantie	311 33	310 71 ◆
France-Investiss.	556 76	531 51 ◆
France-Net	125 73	124 49
France-Obligations	462 22	457 64
Francic	369 89	358 12 ◆
Fructi-Associations	1284 18	1284 18
Fructicapi	304 24	298 74
Fructidor	260 06	256 22
Fructifrance	744 19	728 04
Fructivar	79238 02	79040 42
Fructi ECU	568 14	559 74
Fructi-Première	13355 61	13158 24
Futuroblig	1099 54	1098 44
Gestilion	58876 73	58728 91 ◆
Gestion Associations	150 80	147 48
Gestion Mobilière	700 14	668 38
Gest. Rendement	497 78	485 66 ◆
Gest. Sél. France	728 66	695 62 ◆
Haussmann Associat.	1269 76	1269 76
Haussmann court terme	1111 40	1111 40
Haussmann Epargne	1378 06	1378 06
Haussmann Europe	1861 95	1777 52
Haussmann Obliconv.	1305 35	1305 35
Haussmann Obligation	1538	1498 26
Horizon	1203 54	1168 49
I.M.S.I.	609 01	581 39 ◆
Indo-Suez Valeurs	757 53	723 18 ◆
Ind. française	14089 70	13813 43 ◆
Interoblig.	12240 80	11770 c
Intersélect France	442 48	422 40 ◆
Intervaleurs Indust.	622 23	594 01 ◆
Invest. net	14572 23	14543 14 ◆
Invest.Obligataire	17477 45	17442 56 ◆
Japacic	157 87	153 27
Jeune épargne	219 83	216 58 ◆
Laffitte-cnt-terme	60871 17	60871 17
Laffitte-Expansion	830 71	793 04
Laffitte-France	333 29	318 18
Laffitte-Japon	325 06	310 32
Laffitte-Oblig.	154 21	147 22
Laffitte–Rend.	210 84	201 28
Laffitte-Tokyo	1198 31	1143 97
Lion-Associations	11811 76	11811 76 ◆
Lion-Institutionnels	25085 21	25022 65 ◆
Lionplus	73712 43	72982 60 ◆
Livret portefeuille	592 52	565 65
Méditerranée	152 62	145 70
Mondiale Investissem.	464 33	443 27
Monecic	5978 03	5978 03 ◆
Moné J.	50517 58	50517 58
Multi-Obligations	460 22	439 35 ◆
Mutuelle Unie Sél.	159 27	149 18
Natio-Assoc.	6798 01	6784 44 ◆
Natio-Epargne	13611 64	13476 87 ◆
Natio-Inter.	1098 95	1070 51 ◆
Natio-Obligations	549 61	534 80 ◆
Natio-Patrimoine	1384 34	1327 82 ◆
Natio-Placements	64138 80	64138 80 ◆
Natio-Revenu	1125 51	1114 37 ◆
Natio-Sécurité	52330 79	52330 79
Natio-Valeurs	717 66	695 12 ◆
Nord-Sud Développ.	1192 94	1190 56 ◆
Oblicoop Sicav	1454 37	1425 85
Oblifim	1130 12	1099 87 ◆
Optimavalor	593 84	566 91
Orient-Gestion	147 61	140 82 ◆
Paramérique	523 84	500 09 ◆
Parcoupe	830 63	792 87 ◆
Paribas Epargne	15193 84	15163 61 ◆
Paribas Gestion	633 39	607 57 ◆
Pacome-Valor	1094 75	1093 66
Patrimoine-Retraite	1640 72	1608 55
Phénix Placements	271 61	270 16
Pierre Investiss.	727 42	694 43 ◆
Placement crt-terme	70047 55	70047 55 ◆
Placement J	52664 40	52664 40
Priv/Association	22381 68	22381 68
Province Investiss.	495 52	473 05 ◆
Rentacic	172 15	169 61 ◆
Revenus Trimestriels	6144 37	6083 53
Revenu Vert	1219 99	1218 77
St-Honoré Assoc.	14084 31	13984 49
St-Honoré Bio-aliment.	703 89	671 97
St-Honoré Pacifique	492 19	469 87
St-Honoré P.M.E.	406 52	398 09
St-Honoré Real	10928 87	10695 33
St-Honoré Rendement	12093 43	12033 26
St-Honoré Technol.	725 66	692 68
St-Honoré Valor	12328 28	12230 44
Sécuricic	10962 74	10951 79 ◆
Sécur. Mobilière	436 13	415 40 ◆
Sécuri Taux	......	......
Sél.court terme	12044 57	11954 91
Sicadev (Crédem BP)	794 58	782 94
Sicav-Associations	1326 82	1324 17
S.F.I. fr. et étr.	588 94	550 43
Sicavimmo	766 20	731 46 ◆
Sicav 5000	327 98	319 20 ◆
Slivafrance	512 64	498 92 ◆
Slivam	397 36	386 72 ◆
Slivarente	215 50	208 73 ◆
Slivinter	392 32	381 82 ◆
S.I.–Est	1314 48	1254 87
S.I.G.	896 86	855 80 ◆
S.N.I.	1151 14	1117 61 ◆
Sofinvest	543 40	521 25 ◆
Sogepargne	409 27	394 48 ◆
Sogerec	52223 63	50702 55 ◆
Sogevar	1019 79	973 55 ◆
Soginter	1265 23	1207 86 ◆
Soleil Investiss.	508 27	485 22 ◆
Technocic	1205 44	1170 33 ◆
U.A.P. Investiss.	401 33	383 13 ◆
Uni-Associations	110 59	110 59
Unifrance	438 41	418 53
Unifoncier	1268 92	1211 38
Uni-Garantie	1439 16	1410 91
Unigestion	881 16	841 20
Uni-Japon	1398 65	1335 42 ◆
Uni-Régions	2481 90	2369 36
Univesto	2281 08	2208 07
Univar	187 38	187 38
Univers-Obligations	1605 85	1564 01
Valorem	480 88	478 91
Valoblig	60884 75	60094 11
Valorg	1423 70	1422 28
Valrexi	75277 27	75239 65 ◆

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Agence Havas	326	343
Inst. Mérieux	438	430
Presses Cité	370	....
Souscription		
Cofimeg	6 10	6 10
Crédit F. Imm.	....	....
Pétroles B.P.	....	....
Sade	....	....
Simco	....	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 4/7	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 935	6 945	6 650	7 200
ECU	6 854	6 859	....	....
Allemagne (100 DM)	319 380	319 660	310	310
Belgique (100 F)	15 602	15 615	15	15 850
Pays-Bas (100 fl.)	283 600	283 880	274 500	283 500
Danemark (100 krd)	85 990	86	82 500	90
Norvège (100 k)	93 240	93 400	91	97
Grande-Bretagne (£ 1)	10 723	10 725	10 450	11 150
Grèce (100 drachmes)	4 980	4 986	4 900	5 700
Italie (1 000 lires)	4 654	4 656	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	392 680	393 750	380	400
Suède (100 krs)	98 060	98 230	95	101
Autriche (100 sch)	45 430	45 460	44 500	46 450
Espagne (100 pes.)	5 007	5 005	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 683	4 690	4 500	5 400
Canada ($ can 1)	5 030	5 037	4 850	5 300
Japon (100 yens)	4 291	4 328	4 110	4 310

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 4/7
Or fin (kilo en barre)	77000	76500
Or fin (en lingot)	77000	77100
Pièce française (20 fr)	520	520
Pièce française (10 fr)	376	.....
Pièce suisse (20 fr)	520	516
Pièce latine (20 fr)	441	442
Souverain	560	567
Pièce de 20 dollars	2905	2870
Pièce de 10 dollars	1320	1352 50
Pièce de 5 dollars	880	.....
Pièce de 50 pesos	2890	2940
Pièce de 10 florins	469	466
Or Londres	343 50	343 90
Or Zurich	344	344
Or Hongkong	343 70	.....
Argent Londres	5 10	5 05

Le Monde

APRÈS LE MEURTRE D'UN GENDARME DANS LE VAUCLUSE

Le conseiller municipal était un truand

Un conseiller municipal de Carros (Alpes-Maritimes), élu sur une liste du Parti républicain, M. Denis Canovas, a été arrêté, le samedi 5 juillet, à la suite de la fusillade de Bollène dans laquelle un gendarme auxiliaire avait été tué et un autre blessé *(le Monde* daté 6-7 juillet). Responsable de la section locale du parti de M. François Léotard, M. Canovas, réprésentant, âgé de trente-six ans, a été interpellé à Nice alors qu'il circulait à bord d'une Renault-18 volée, recherchée depuis le hold-up contre la Banque populaire de Pierrelatte (Drôme) *(le Monde* daté 6-7 juillet).

Son frère, M. Michel Canovas, vingt-sept ans, arrêté sur les lieux de la fusillade, a été inculpé, dimanche, de « vol à main armée avec prise d'otage ». Leurs deux complices, en fuite, ont été identifiés. MM. Denis et Michel Canovas sont soupçonnés d'avoir participé à une quinzaine de hold-up.

Le maire socialiste de la commune de Carros, M. Pierre Jaboulet, a décidé de demander l'exclusion de M. Canovas, – élu en 1983 – du conseil municipal. M. Canovas, selon le maire, s'était fait remarquer par ses prises de position sécuritaires, demandant notamment une délibération municipale en faveur du rétablissement de la peine de mort, ce que le conseil avait rejeté.

D'autre part, le gendarme auxiliaire Sylvain Bugel, – tué lors de la fusillade – qui appartenait au peleton de surveillance et d'intervention d'Orange, était bien armé lorqu'il a été mortellement blessé. Il était incorporé depuis le 1er mars et avait effectué un stage de formation de quatre mois.

En République sud-africaine

Cinq fonctionnaires noirs tués par un commando

Cinq fonctionnaires noirs ont été tués et douze autres blessés, le samedi 5 juillet, au cours de deux embuscades tendues par trois « maquisards » – dont deux ont ensuite été tués par la police – dans les cités de Katlehong et Vosloorus, situées à environ 40 kilomètres au sud-uest de Johannesburg. Selon le bureau gouvernemental d'information, les trois assaillants, armés de fusils d'assaut AK-47 et circulant à bord d'une voiture, ont ouvert le feu sur un groupe de fonctionnaires du bureau local de développement, eux aussi à bord d'une voiture.

Les forces de sécurité sud-africaines ont, d'autre part, tué un jeune homme dans la cité noire de Soweto et un Noir a été brûlé vif à Nespruit, dans l'est du Transvaal. Ces neuf morts portent à cent douze le bilan officiel des personnes tuées depuis l'instauration de l'état d'urgence, le 12 juin dernier. L'Institut des relations raciales a publié, la semaine dernière, un bilan des violences politiques, selon lequel deux mille vingt personnes sont mortes en Afrique du Sud, entre septembre 1984 et juin 1986.

Le dirigeant zoulou Mangosuthu Buthelezi, a accusé samedi, au cours du onzième Congrès de l'Inkhata (le mouvement politico-culturel dont il est président), l'ANC (Congrès national africain) d'avoir *« ordonné son assassinat »* et de chercher à le brouiller avec M. Nelson Mandela, le chef historique de l'ANC, emprisonné à vie. L'évêque anglican Desmond Tutu a annoncé qu'il avait demandé une nouvelle entrevue avec le président Pieter Botha. – *(AFP, Reuter.)*

En Malaisie

Deux trafiquants de drogue australiens ont été pendus

Kuala-Lumpur *(AFP)*. – Deux Australiens, Kevin Barlow, vingt-sept ans, et Brian Chambers, vingt-huit ans, qui avaient été arrêtés en novembre 1983 à l'aéroport de Penang (nord-ouest de la Malaisie), en possession de 179 grammes d'héroïne, ont été pendus ce 7 juillet à l'aube, à la prison de Pudu, à Kuala-Lumpur, a-t-on appris de source officielle. Ils avaient été condamnés à mort en août dernier, en Malaisie, peine confirmée par la Cour suprême de Malaisie en décembre.

Kevin Barlow, qui possédait la double nationalité australienne et britannique, et Brian Chambers, sont les premiers Occidentaux exécutés depuis que le gouvernement malaisien, il y a trois ans, a rendu passible de la peine de mort toute personne arrêtée en possession de plus de 15 grammes d'héroïne ou de morphine.

Ils ont été exécutés en dépit des appels à la clémence de dernière minute du premier ministre britannique, Mme Thatcher, et de son collègue australien, M. Hawke. Ce dernier a qualifié, lundi, les pendaisons de *« barbares »*.

L'avocat de Kevin Barlow, Me Karpal Singh, les juge *« scandaleuses »*, soulignant qu'il était déçu que le gouvernement malaisien ait choisi de faire exécuter les deux hommes alors que tous les recours légaux n'avaient pas été épuisés. La Haute Cour de Malaisie était saisie d'une demande d'invalidation du rejet de l'appel par un tribunal de la province de Penang. M. Sing a indiqué que, en dépit des exécutions, il réclamerait une décision de la justice sur cet ultime recours. Il a précisé que K. Barlow avait, à sa demande, rencontré pendant un court instant son frère Christopher, dans la nuit de dimanche à lundi, en présence d'un responsable australien. Les deux hommes avaient pu s'entretenir avec des membres de leur famille dimanche matin.

Trente-six Malaisiens et Asiatiques ont été pendus pour trafic de drogue en Malaisie depuis 1975, et cent dix-huit condamnés à mort attendent actuellement le résultat de leur appel, selon les responsables malaisiens chargés de la lutte antidrogue.

Bourse de la matinée

LÉGER EFFRITEMENT : – 0,05 %

La Bourse de Paris a connu un léger effritement le 7 juillet, à la séance du matin, où l'indicateur instantané perdait 0,05 %. On notait dix hausses, dix-huit baisses, et six valeurs inchangées. Parmi les titres les mieux orientés, figuraient Dumez (+ 4,6 %), suivi par Havas (+1,1 %), Alsthom (+ 0,93 %) et Lafarge (+ 0,75 %). En repli, on signalait Louis Vuitton (– 2,6 %), Leroy-Somer (– 2 %), Pernod-Ricard (-1,2 %) et la Compagnie Bancaire (– 1,1 %).

A LA BOURSE DE PARIS

Valeurs françaises négociées dans la matinée du 7 JUILLET

Indicateur de séance (%) : – 0 06

VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	
Accor	443 20	443	441	
Agence Havas	1700	1710	1720	
Air Liquide (L')	809	....	....	
Alsthom	431	432	435	
Bancaire (Cie)	1143	1143	1130	
Bongrain	1900	1905	1901	
Bouygues	1205	1205	1205	
B.S.N.	3950	3910	3900	c
Carrefour	3210	3210	3195	
Chargeurs S.A.	1245	1245	1245	
Club Méditerranée	570	570	565	
Dumez	1395	1435	1460	
Eaux (Gén.)	1365	1390	1370	
ELF-Aquitaine	295	295	293	
Essilor	2800	2800	2800	
Lafarge-Coppée	1340	1340	1350	
Michelin	3050	3038	3020	c
Midi (Cie)	6020	5920	5960	
Moët-Hennessy	2199	2230	2175	
Navig. Mixtes	1120	1120	1110	
Oréal (L')	3746	3755	3755	
Pernod-Ricard	1175	1175	1160	
Peugeot S.A.	996	1000	990	
Sanofi	733	730	730	
Source Perrier	770	770	770	
Télémécanique	3420	3420	3420	
Thomson-C.S.F.	1360	1360	1350	
Total-C.F.P.	368	366	386	
T.R.T.	2870	2870	2875	
Valéo	500	499	500	

Le numéro du « Monde » daté 6-7 juillet 1986 a été tiré à 446 042 exemplaires

La Chine a dévalué sa monnaie pour réduire son déficit commercial

La dévaluation du yuan, à laquelle a procédé la Chine à la veille du week-end *(le Monde* daté 6-7 juillet) est qualifiée, par les diplomates occidentaux, de *« victoire du bon sens »* dans la lutte contre l'augmentation du déficit de la balance commerciale chinoise. Ce déficit a atteint un montant record de 7,61 milliards de dollars en 1985 (14 milliards selon les douanes, qui utilisent une méthode de calcul différente), et s'élève déjà à 4,4 milliards de dollars pour les quatre premiers mois de 1986, contre 3,9 milliards pour la même période de 1985. Cette aggravation est due, pour une bonne part, à la chute des prix des matières premières qu'exporte la Chine, notamment le pétrole (20 % du total) et les produits agricoles.

La dévaluation favorisera les exportations et renchérira les importations, notamment celles de produits de consommation (téléviseurs, voitures, etc.), qui constituent le gros de ces importations. *« La Chine a fait ce que n'importe quelle nation occidentale aurait décidé dans la même situation »*, commentait un de ces diplomates. La comparaison est d'autant plus valable que les échanges extérieurs chinois augmentent rapidement, doublant depuis 1979 pour dépasser 59 milliards de dollars en 1985, et devant atteindre vraisemblablement 83 milliards de dollars en 1990. Selon les milieux internationaux, le yuan est encore largement surévalué, bien qu'il ait déjà perdu 50 % de sa valeur depuis octobre 1984, date à laquelle on obtenait encore 2,6 yuans pour 1 dollar contre 3,20 récemment, et 3,70 après la dévaluation de vendredi dernier.

Sa dépréciation devrait donc se poursuivre, comme en témoigne la surcote de 50 % dont bénéficiait le dollar sur le marché noir chinois avant la dévaluation.

DÉCÈS DU COMPOSITEUR LIBANAIS ASSI RAHBANI

L'un des principaux rénovateurs de la musique orientale, l'un de ceux qui firent passer la chanson arabe au *stade du chant*, le *compositeur* libanais Assi Rahbani, est mort fin juin dans son pays, le Liban. Il y était né en 1923, au sein de la communauté chrétienne arabophone de rite grec-orthodoxe, et c'est aidé par ses deux frères, Mansour et Elias, toujours vivants, qu'il prit la tête au début des années cinquante, avec ses pairs égyptiens, du mouvement de rénovation musical arabe, créant notamment le style baptisé *« rahbani »* par la *vox populi*.

Egalement musicien, poète parolier et producteur de films, Assi avait épousé en 1955 la jeune chanteuse libanaise chrétienne Nohab Haddad, bientôt célèbre sous le nom de Feyrouz (« Turquoise ») et considérée depuis la disparition de l'Egyptienne Oum Koulsoum comme la première voix arabe. Le couple, qui s'était séparé il y a quelques années, avait fait entretemps les beaux jours du Festival international de Baalbek, dans la plaine libanaise de la Bekaa aujourd'hui en partie occupée par les intégristes iraniens ou pro-iraniens, qui ont banni toute musique, tout chant qui ne soit pas directement liés à la foi islamique... En revanche, souligne la presse de Beyrouth-Est, l'Occident vient de rendre hommage à l'*« école Rahbani »* sous forme de la médaille d'or de la SACEM accordée en juin à Assi et à son frère Mansour.

J.-P. P.-H.

A l'école de Coluche

« A quelle école vont vos enfants ? – A Coluche. » En hommage au comique disparu, la municipalité de Val-de-Rueil (Eure) a décidé, vendredi 4 juillet, de baptiser du nom de Coluche une école primaire.

Cette reconnaissance officielle n'est pas du goût de tous les élus municipaux, notamment de Jacques Grenet (proche de l'UDF) : *« Je n'envisagerais pas de mettre mes petits-enfants dans une école qui s'appellerait Coluche, c'est grotesque. Imaginez un écolier donnant le bonjour à son instituteur : « Salut, enfoiré ! »*

Il n'est pas seul de cet avis. Cinq conseillers sur dix-neuf auraient préféré « Georges-Brassens », qui, pas plus que Coluche aujourd'hui, ne passait en son tempsla porte des écoles.

A. La.

Ligue de l'enseignement

LE CONGRÈS DE LA MAIN TENDUE

« La laïcité ne peut plus s'identifier à l'anticléricalisme. » Ce nouveau credo de la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente, qui réunissait son quatre-vingt-sixième congrès à Lille du 2 au 6 juillet, est symptomatique de l'évolution des esprits parmi les tenants de la laïcité. Contrainte de tirer les leçons des défections qu'engendraient ses *« bouffées de cléricalisme laïque »*, la Ligue entend aujourd'hui élargir le champ de son action en créant, dès la rentrée, des « cercles Condorcet » formés d'intellectuels d'horizons variés, chargés de réfléchir à l'avenir de la laïcité, en participant très activement à la fondation Diderot pour la mise en œuvre de la nouvelle encyclopédie et en renforçant le rôle des universités départementales d'éducation permanente. Enfin, et surtout, la Ligue de l'enseignement propose aux Eglises la création d'une conférence permanente ayant pour objet la recherche de solutions concrètes aux problèmes d'éducation, de culture et de civilisation.

NOUVELLES BRÈVES

● *Chili : un étudiant brûlé à mort par des militaires.* – Un jeune étudiant chilien ayant le statut de résident américain, et récemment arrivé de Washington, est mort le dimanche 6 juillet à Santiago des suites de brûlures reçues pendant les manifestations du 3 juillet. Selon des témoins, il aurait été aspergé d'un liquide inflammable par des militaires. Une jeune fille qui l'accompagnait a également été gravement brûlée. L'armée a démenti toute implication dans cet « incident » mais le ministère de l'intérieur a décidé d'ouvrir une enquête. – *(AFP, Reuter.)*

● *Tchad : visite de M. Aurillac.* – Le ministre de la coopération commence ce lundi 7 juillet, à N'Djamena une visite de quatre jours, qui le conduira successivement à Kalaït (l'une des bases les plus importantes des forces gouvernementales dans le nord du pays), Abéché (à l'est), puis Mongo (centre), Moundou et Sarh (sud). Une délégation de sept parlementaires, dirigée par M. François Fillon, président de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, se trouve actuellement au Tchad.

● *Le président Chadli souffrant.* – *« Le président Bendjedid Chadli est souffrant depuis quelques jours. Ses médecins lui ont prescrit un repos complet de deux semaines »*, a annoncé, samedi 5 juillet, en fin de matinée, un communiqué de la présidence de la République. L'agence Algérie Presse Service a publié un bulletin de santé, signé de quatre médecins, précisant que le président souffrait *« d'une sciatique par hernie discale »*. Le repos forcé du président, s'il devait se prolonger, risquerait de compromettre la visite que doit effectuer M. Jacques Chirac à Alger dans deux semaines. – *(Corresp.)*

● *Entretiens sur Mayotte.* – Le ministre comorien des affaires étrangères et de la coopération, M. Saïd Kafe, est arrivé, le dimanche 6 juillet, à Paris, où doivent avoir lieu, cette semaine, des entretiens sur la question de Mayotte, île de l'archipel des Comores qui jouit du statut de collectivité territoriale française. Le président comorien, M. Ahmed Abdallah, est lui-même attendu, mercredi, à Paris.

● *Pyralène : la décontamination commence.* – Une semaine après l'incendie du transformateur de Villeurbanne et la fuite de 400 litres de pyralène dans le sol, les travaux de décontamination vont commencer sur le site. Le bâtiment va être rasé puis la terre elle-même, après congélation à l'azote liquide, découpée en blocs et transportée à l'usine d'incinération de Saint-Vulbas (Ain). De son côté, la mairie de Villeurbanne va procéder à *« une inspection complète et détaillée des transformateurs dont elle est propriétaire »*, soit une vingtaine. La commune ne fait ainsi qu'appliquer les instructions du ministère de l'environnement prescrivant le recensement complet des transformateurs en France et leur mise en conformité avec un certain nombre de règles de sécurité.